This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 822,365

PROPERTY OF THE
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Une Grande Dame

DANS SON MÉNAGE

AU TEMPS DE LOUIS XIV

UNE

Grande Dame

DANS SON MÉNAGE

AU TEMPS DE LOUIS XIV

D'APRÈS LE JOURNAL DE LA COMTESSE DE ROCHEFORT
(1689)

PAR

CHARLES DE RIBBE

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR PALMÉ
(SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE)
76, rue des Saints-Pères, 76

BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
Rue Treurenberg, 8.

GENÈVE
HENRI TREMBLEY, ÉDITEUR
4, rue Corraterie, 4.

1890

REPRODUCTION ET TRADUCTION RÉSERVÉES

651909-129

Introduction.

Le Journal de la comtesse de Rochefort.

Parmi les plus curieux textes domestiques que nous ayons rencontrés, en voici un d'un ordre et d'un intérêt tout à fait à part. Il s'offre à nous sous la forme d'un registre peu volumineux, mais bien rempli, dont les quatre-vingt-deux feuillets sont recouverts simplement en basane, et en tête duquel on lit : Journal de ce que j'ay fait depuis le 17 may 1689, jour du départ de Monsieur le comte de Rochefort.

Et quel en est l'auteur ? serait-ce un inten-

dant mettant par écrit les principaux actes de sa gestion en l'absence de son seigneur et maître? Non : c'est la comtesse de Rochefort elle-même, tenant la plume ou la faisant tenir par un secrétaire.

Un journal d'une personne de ce nom et de cette qualité! quelle trouvaille! Aussi, lorsque le texte original nous en fut communiqué par un aimable érudit et collectionneur avignonnais, M. Coulondres, nous attendîmes-nous aux plus piquantes confidences.

Dans une société dont le plaisir était la grande occupation, quelles avaient pu être les affaires de la comtesse de Rochefort, sinon les affaires du monde? de quoi avait-elle pu s'amuser à dresser une sorte de chronique, sinon de ce qui se contait et se colportait dans ses salons, de ses fêtes et divertissements, des menus incidents journaliers de sa vie mondaine? Or, que n'aurait-elle pas là-dessus à nous dire? que ne nous dévoilerait-elle pas, sur des sujets qui la touchaient au vif, et, en fait de dépenses, sur des comptes à elle réservés et les mille détails de son luxe? Depuis bien des années, il nous avait été donné

de recueillir les confidences d'innombrables Français des derniers siècles, « bonnes gens de famille », comme les nommait Racine, se dépeignant en cela lui-même (1), *qui, en pleine corruption, avaient su garder la simplicité des vieilles mœurs, et, malgré les habitudes nouvelles les plus contraires à l'épargne, continuant à accroître leurs modestes patrimoines par un « bon ménage », avaient fait « de bonnes maisons », bien implantées dans le sol et solidement assises. Dans quel monde très différent celles de la comtesse de Rochefort n'allaient-elles pas nous jeter !*

Il faudrait n'avoir nulle notion d'histoire pour ignorer jusqu'où, à cette époque, furent poussés les débordements, et l'on peut dire la

(1) Le 27 février 1698, Racine écrivait à son fils ainé Jean-Baptiste : « M. de Montargis me dit que M. Bombarde vous avait donné 30 pistoles d'Espagne. Vous avez eu tort de ne m'en rien mander, car je ne lui avais donné que 300 fr. ; mais, vraisemblablement, vous croyez qu'il n'est pas du grand air de parler de ces bagatelles, non plus que de nous mander combien il vous restait d'argent de votre voyage.

« *Nous autres, bonnes gens de famille, nous allons plus simplement, et nous croyons que bien savoir son compte n'est pas au-dessous d'un honnête homme.* Votre mère qui est toujours portée à bien penser de vous croit que vous l'informerez de toutes ces choses, et que cela fera en partie le sujet des lettres que vous lui promettez de lui écrire. Sérieusement, vous me ferez plaisir de paraître un peu appliqué à vos petites affaires. »

folie du luxe, dans la noblesse de cour, chez les financiers et les riches bourgeois rivalisant avec elle[1]. *Certes Louis XIV a été un grand roi; mais Saint-Simon ne fut-il pas trop prophète, et n'a-t-il pas traduit le jugement définitif de la postérité, en montrant les familles et l'État entraînés par lui sur une pente qui ne pouvait qu'aboutir à une inévitable catastrophe*[2] *?*

De cette folie il citait un exemple pittoresque entre tous, dans un de ses portraits à l'emporte-pièce comme il excellait à les graver. « La comtesse de Fiesque mourut en 1699, extrêmement âgée. Elle avait passé sa vie dans le plus frivole du grand monde; deux traits entre mille la caractérisent. Elle n'a-

(1) H. BAUDRILLART, *Histoire du luxe privé et public depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, t. IV, p. 8 et suiv.

(2) « Il aima en tout la splendeur, la magnificence, la profusion ; il la tourna en maxime par politique, et il l'inspira à toute sa cour. C'était lui plaire que de s'y jeter, en tables, en habits, en équipages, en bâtiments, en jeu... C'est une plaie qui, une fois introduite, est devenue le cancer intérieur qui ronge tous les particuliers, parce que de la cour il s'est promptement communiqué à Paris, dans les provinces et les armées, où les gens en place ne sont comptés qu'à proportion de leur table et de leurs magnificences... Par la folie des gens, elle va toujours croissant ; les suites en sont infinies, et ne vont à rien moins qu'à la ruine et au renversement général. » SAINT-SIMON, t. VIII de l'édit. Hachette, p. 125-126.

vait presque rien, parce qu'elle avait tout fricassé ou laissé piller par des gens d'affaires. Tout au commencement de ces magnifiques glaces, alors fort rares, fort chères, elle acheta un parfaitement beau miroir. — « Eh ! comtesse, » lui dirent ses amis, « où « avez-vous pris cela? — J'avais une mé- « chante terre qui ne me donnait que du blé; « je l'ai vendue et j'ai eu ce miroir. Est-ce « que je n'ai pas fait merveille? du blé ou ce « beau miroir[1]*? »*

Cette comtesse de Fiesque eut son moment de célébrité, et Mme de Sévigné la prenait

(1) SAINT-SIMON, t. II, p. 37. Gillonne d'Harcourt, veuve du marquis de Piennes, avait épousé en secondes noces Charles-Léon, comte de Fiesque. On l'avait surnommée la *reine Gillette ;* Mme Cornuel l'appelait un *moulin à paroles*, et Bussy-Rabutin disait d'elle (13 janvier 1681), lorsqu'elle avait déjà passé la soixantaine : « La comtesse de Fiesque est gaie comme à quinze ans et n'en paraît pas trente. »

A rapprocher de l'anecdote ci-dessus un trait du même genre que nous trouvons dans la petite comédie de Raymond Poisson, *le baron de la Crasse* (1662). Le hobereau de province y est dépeint revenant de la cour bafoué et déconfit :

J'étois pour lors, je crois, le plus propre de France,
Et je puis dire aussi que j'avois fait dépense ;
Car ma terre en sauta, j'étois sur le bon bout.
Mais le maudit rabat me cousta plus que tout.
J'en voulus avoir un de ces points de Venise ;
La peste, la méchante et chère marchandise !
En mettant ce rabat, je mis (c'est estre fou)
Trente-deux bons arpens de vignoble à mon cou.

comme un thème à avertissements pour faire réfléchir sa fille. Effrayée des magnificences par lesquelles M. de Grignan se ruinait dans les splendeurs et les profusions de son château, devenu le Versailles de la Provence, elle lançait remontrances sur remontrances. « Il me paraît que vous êtes avec une douzaine de comtesses de Fiesque. Vous savez qu'elle ne comptait pour rien les petites terres où il ne vient que du blé et croyait avoir fait une affaire admirable de l'avoir vitement donnée pour des miroirs d'argent et autres marchandises... Je n'emploierai pas ma raison simple et droite à vous persuader que de l'or vaut mieux que du vif argent et que Mme Sarson, bonne fermière, est plus solide qu'un papillon. » (20 juillet 1689.)

Hélas! jusqu'au bout, sa simple et droite raison devait se dépenser en vain, non moins que son éloquence de mère, à prêcher ce qu'elle appelait si bien la « sainte économie » [1]. Dès les premiers jours du mariage de Mme de Grignan, ne cessant pas d'avoir de-

(1) « Je vais sans crainte et sans honte dans le chemin de la sainte économie... » (24 juillet 1689.)

vant les yeux le dérangement d'affaires où l'avait laissée M. de Sévigné, elle lui avait dit :

« *Il n'y a rien à souhaiter que l'ordre que vous allez mettre; car sans un peu de subsistance, tout est dur, tout est amer. Ceux qui se ruinent me font pitié; c'est la seule affliction de la vie qui se fasse toujours sentir également, et que le temps augmente au lieu de la diminuer.* » *(28 juin 1671.) Et, depuis lors, avait-elle épargné ses conseils? Avec quel art insinuant, sous les formes les plus adoucies, n'avait-elle pas épuisé son recueil de maximes! En 1689, au point où en sont les choses, dans un de ces jours où la patience échappe, elle fait trêve à tous les ménagements; et si sanglants seront ses reproches, que, plus tard, dans la publication de ses lettres, le chevalier de Perrin n'osera reproduire ceux que voici :*

« *Je ne réponds rien à ces comptes et à ces calculs que vous avez faits, à ces avances horribles, à cette dépense sans mesure : cent vingt mille livres! Il n'y a plus de bornes : deux dissipateurs ensemble, l'un voulant tout,*

l'autre l'approuvant; c'est pour abîmer le monde. Et n'était-ce pas le monde que la grandeur et la puissance de votre maison? Je n'ai point de paroles pour vous dire ce que je pense; mon cœur est trop plein. Mais qu'allez-vous faire? Je ne le comprends point du tout. Sur quoi vivre? sur quoi fonder le présent et l'avenir? Que fait-on quand on est à un certain point?... Il est aisé de voir que la dissipation vous a perdue du côté de la Provence. Enfin, cela fait mourir, d'autant plus qu'il n'y a point de remède.

« *Dieu sait comme les dépenses de Grignan et de ses compagnies, sans compte et sans nombre, qui se faisaient un air d'y aller de toutes les provinces, et tous les enfants de la maison à la table jusqu'au menton, avec tous leurs gens et leur équipage* (1), *Dieu sait combien ils ont contribué à cette consomption de toutes choses! Enfin, quand on vous aime, on ne peut avoir le cœur content... Je me veux détourner de toutes ces pensées, car elles*

(1) Tel était le château de Grignan, qu'on y comptait jusqu'à trois cent soixante-cinq fenêtres, et qu'on pouvait y loger une centaine de visiteurs avec leurs domestiques.

m'empêchent fort bien de dormir. » (1er avril 1689.) (1)

Dans le contrat de mariage de son fils, elle avait abandonné à sa fille Bourbilly, ce « délicieux château » auquel l'attachaient tant de religieux souvenirs, ce foyer de famille sacrosaint où tout lui rappelait l'admirable ménage de Jeanne de Chantal, sa grand'mère, et qui lui faisait dire le 16 octobre 1673 : « J'arrive présentement dans le vieux château de mes pères; voici où ils ont triomphé... Il y a eu ici de plus honnêtes gens que moi. » Mais, en se dessaisissant du fonds, elle s'en était réservé l'usufruit.

En 1690, quand éclate la débâcle, lorsqu'elle voit son gendre, un lieutenant général du roi, mis dans la nécessité de céder à ses créanciers les émoluments de sa charge, et même de se dérober pour quelque temps à leurs recherches, elle se déclarera prête à tous les sacrifices : « Ma très chère, songez (car

(1) « Ces alinéas ont été publiés pour la première fois en 1827, d'après notre ancienne copie, sur laquelle nous les avons collationnés de nouveau », dit M. Monmerqué, dans la nouvelle et complète édition qu'il a donnée des lettres de Mme de Sévigné, t. IX, p. 3 et 4.

il y a des temps que l'on ne saurait rien ménager) que Bourbilly est à vous ; c'est un petit morceau qu'il était bon de garder pour la soif ; mais vous ne sauriez être plus altérée que vous l'êtes présentement. » *(22 janvier.)* — « *Je vous mandai, la dernière fois, la vue que j'avais pour vous tirer de l'oppression où vous êtes ; c'est une pensée qui doit vous être naturelle, et dont vous ferez l'usage que vous trouverez à propos. Vous savez si je me ferai prier quand vous aurez besoin de ma signature.* » *(25 janvier.)*

On connaît le reste. Bourbilly ne demeura entre ses mains et ne passa à celles de sa fille que pour être vendu, trente ans après, en 1719 ; et Grignan eut le même sort, en 1732.

La société du temps de Louis XIV ne nous a guère été présentée, jusqu'ici, que sous des traits de ce genre, c'est-à-dire, dans ses splendeurs et ses misères. Mais était-ce là toute la société française ?

En dessous du monde d'alors, qui se voit trop, qui fait tout pour appeler sur lui l'at-

tention, il y en a un autre, qui ne se voit pas assez, et dont on n'a jamais beaucoup parlé. Seul, le premier a occupé historiens, moralistes, économistes; seul, ou à peu près seul, il a été mis en scène. L'autre reste à découvrir et à décrire. N'est-il pas temps de lui restituer la place qui lui revient, comme ayant eu l'honneur de garder le trésor des vérités sociales et des vertus nationales?

Tel est l'objet des pages qui vont suivre.

Dieu merci! la France entière n'était pas à Versailles, ni changée à l'image de Versailles; et on la connaîtrait bien mal, si on ne la jugeait que par ce que nous en racontent Saint-Simon et la Bruyère. Il n'y avait pas rien que des comtesses de Fiesque. Non loin de M^me^ de Grignan, et même dans la parenté de son mari, il y eut de très grandes dames qui, dans des désordres d'affaires semblables aux siens, mieux qu'elle, surent accepter et accomplir la tâche dont elles devaient prendre souci, tâche plus noble, plus glorieuse encore que ne l'était leur naissance. Loin de la cour, en province, cette aristocratie n'était pas toute légère et frivole; là, elle comptait dans

ses rangs une élite qui, au besoin, savait prouver comment on peut se réformer. Chez ces vieilles races, moralement si atteintes, il se rencontra des femmes qui, bien supérieures aux hommes en esprit de devoir, une fois averties de l'abîme où elles couraient, ne reculèrent devant aucun labeur pour s'y arracher, pour en arracher avec elles leurs maris et leurs enfants.

Tout cela, nous le recherchons aujourd'hui et allons essayer de le remettre au jour, en historien, dans la pensée que ce n'est pas chose inutile comme enseignement actuel.

Mais, à l'époque où pour tant de ces grandes familles se découvrit l'abîme, si on eût un peu pratiqué, chez elles, ce qui se faisait dans les moindres ménages où le Livre de raison était devenu une institution, quel profit n'eussent-elles pas trouvé à interroger là-dessus leurs papiers domestiques! Chez les Grignan notamment, quelle leçon que celle donnée à son petit-fils par sa grand'mère, Jeanne d'Ancezune! Mariée le 4 juin 1595 avec Louis François de Castellane-Adhémar, et l'ayant perdu en 1620, « elle se consacra

tout entière aux soins d'une famille nombreuse qui comprenait cinq filles et sept garçons. La plupart étaient fort jeunes; mais elle trouva, dans les industries de son zèle maternel, tous les moyens de pourvoir d'une manière honorable à leur établissement. Un long journal, écrit de sa main, contient le récit naïf des peines et des consolations que lui causa tour à tour la mauvaise ou la bonne fortune de ceux qu'elle aimait si tendrement ». *L'aînée de ses filles, qui avait épousé Louis Escalin des Aimars, baron de la Garde, veuve à son tour, devait se montrer non moins courageuse et habile dans le gouvernement de sa maison.* « A quoy, Dieu mercy, elle réussit fort bien, » dit Jeanne, « ayant payé de grandes debtes et faict estudier ses enfans, les ayant poussés à la vertu, tout autant qu'il se pouvoit [1] ».

Jeanne d'Ancezune nous ramène à notre comtesse de Rochefort, qui, surchargée de dettes elle aussi, dans un état d'affaires

(1) *Essai historique sur les Adhémar et sur M^me^ de Sévigné,* par l'abbé NADAL. Valence, Marc Aurel, 1858.

presque désespéré, sut, comme elle, déplorer des qualités maîtresses, et, de plus, nous en a laissé un si touchant, un si curieux témoignage.

Combien, au premier abord, ne nous étions-nous pas trompé sur son compte! et, sur la foi d'une identité de nom, qui nous la faisait confondre avec une autre dame de Rochefort, alors dans tout son lustre à la cour et peu soucieuse de morale[1], *quelle injure grave n'allions-nous pas commettre envers une noble femme, si digne au contraire d'être estimée et même admirée! Ce que la comtesse de Rochefort fut dans sa famille, elle ne devait pas*

(1) Sur la maréchale de Rochefort, de la maison de Montmorency-Laval, dame d'honneur de la duchesse de Chartres, amie de Mmes de la Vallière et de Montespan, voir SAINT-SIMON, t. I, p. 17-18 : « Elle était belle, encore plus piquante, toute faite pour la cour, pour les galanteries, pour les intrigues, l'esprit du monde à force d'en être, et toute la bassesse nécessaire pour être de tout et en quelque sorte que ce fût. »

Dans son livre : *Les Contemporains de Molière*, t. II, p. 600, M. VICTOR FOURNEL mentionne plusieurs autres personnes du même nom, vivant à cette époque : Marie de Salonier, qui avait épousé en 1636 Jean de Rochefort-d'Ally, comte de Jezeran ; Mlle Fouquet, mariée à Rochefort, marquis de la Boulaye, en 1658 ; Mlle de Rohan, mariée en 1664 au comte de Rochefort. Ce dernier, après son union, prit le titre de M. de Soubise.

Nommons enfin la comtesse de Rochefort (mais celle-ci du XVIIIe siècle), fille du maréchal de Brancas-Cereste. Il en sera parlé ci-après, au sujet d'André-Joseph de Brancas, dont la femme, comtesse de Rochefort, est l'auteur de notre journal.

tarder à nous l'apprendre, de façon à nous édifier pleinement à son sujet. Essentiellement provençale, cette famille n'avait aucun rapport avec ses homonymes du nord de la France; et surtout les femmes n'y ressemblaient en rien à celles que Saint-Simon a si fort malmenées, et que Bussy-Rabutin mit scandaleusement en scène dans son Histoire amoureuse des Gaules.

Non, notre journal n'était pas une œuvre de scandale; le spectacle qu'il nous réservait était, tout à l'opposé, ce qu'il y a au moral de plus réconfortant. Dans un passage décisif, où éclate le drame de conscience, c'est presque la confession de la comtesse de Rochefort, se reprochant d'avoir trop sacrifié au monde, avec sa règle intérieure, la règle de sa maison, d'avoir trop cédé au courant du siècle. Pour le reste, nous avions sous les yeux, tracé jour par jour, le détail de ses efforts, de son labeur, pour se réformer, pour relever autour d'elle ce que son manque d'ordre, ajouté aux dettes du comte de Rochefort, avait compromis.

On citerait peu de femmes qui, du vivant

de leur mari, aient tenu un Livre de raison. Beaucoup en prirent la charge dans leur veuvage, et, en général, elles y ont excellé. Avec Jeanne d'Ancezune, dont nous parlions plus haut, Marguerite-Mathilde de Cabassole nous en sera un remarquable exemple. Hors de là, leur ministère, leur besogne quotidienne, les vouaient à d'autres occupations et soucis; et ce qu'elles ont fait dans le gouvernement de leur maison, dans la conduite de la famille, nous n'avons pas à le redire, après l'avoir esquissé dans nos précédentes études (1).

Quelques-unes, non moins expertes à manier la plume qu'à faire tourner le fuseau, nous ont donné de charmantes monographies domestiques. Une autre Jeanne nous en a offert un modèle achevé pour le XVI^e *siècle, dans l'histoire de ses parents et de ses huit frères, ceux-ci tous docteurs, tous hommes éminents, qui, partis de très bas, s'élevèrent aux plus hautes situations dans l'Église et dans l'État.*

(1) *Les Familles et la Société en France avant la Révolution*, 2 vol in-18, 4^e édit. (Tours, Alfred Mame, 1879). — *La Vie domestique, ses modèles et ses règles*, 2 vol. in-18, 3^e édit. (Paris, Baltenweck 1876). — *Le Livre de famille*, 1 vol. in-18 (Tours, Alfred Man 1879).

C'est en 1631, dans sa vieillesse, que Jeanne du Laurens composa son ouvrage, et, témoin de bien des désordres, entendant émettre autour d'elle les plaintes d'esprits chagrins, moins disposés à agir qu'à gémir, elle concluait en ces termes : « *Quand je parle avec quelques sortes de gens et leur raconte ce discours cy escrit, ils me disent :*

« C'estoit un temps bien autre et meilleur que le présent. »

« *Mais je réponds :*

« Tout temps a son bon pour vivre bien et vertueusement. Dieu est aussi puissant que pour lors, moyennant que nous taschions de nous rendre dignes de ses grâces, et que nous ne soyons pas ingrats. La fin couronne l'œuvre, comme vous l'avez veu [1]. »

Or, de 1631 à 1689, quels nouveaux changements ! quelle perturbation autrement profonde dans le sens moral des hautes classes sociales ! et, pour nous, quel instructif spectacle que celui d'une femme, représentant la

(1) Ch. de Ribbe, *Une famille au* XVI^e^ *siècle.* Un vol. in-18, édition, revue et augmentée (Tours, Alfred Mame, 1879).

fine fleur d'un monde si oublieux de ses premiers devoirs, tout appliquée à se réformer elle-même, et dont toute l'expérience douloureusement acquise, toute l'œuvre pratique, aboutiront à une semblable conclusion !

Et maintenant, disons un mot du journal.

Avant de descendre dans la tombe, M. de Lamartine nous a fait admirer le grand cœur de sa mère, d'après les journaux longtemps tenus par elle au milieu des vicissitudes de sa vie. « *Mon intention,* » *y disait-elle le 11 juin 1801,* « *est d'écrire simplement, autant que je le pourrai, tous les jours, les différentes choses qui pourront me survenir, ce que j'aurai fait de mal et de bien. Je pense que cela m'aidera dans l'examen que j'ai à faire de ma conscience, et me fera mieux connaître les dispositions habituelles de mon âme ; je pense aussi que, si une fois mes enfants lisent par hasard ce journal, il ne sera pas sans intérêt pour eux seuls. Il pourrait peut-être leur être même de quelque service après moi*[1]*...* »

(1) LAMARTINE, *Le Manuscrit de ma mère,* Paris, 1873.

Autre, pour le fond et pour la forme, est le journal que nous exhumons aujourd'hui ; lui aussi, il pourra être de quelque service, mais sous des rapports différents.

Pour tout dire en un mot, c'est un journal d'affaires, mais de quelles affaires ! d'immenses terres à administrer, une infinité de dettes à payer, des procès sans nombre à suivre, toute une fortune, qu'avocats et procureurs achèvent de dévorer, à remettre en ordre ! Quelle besogne quotidienne que celle où, depuis le plus grand matin, après le premier réconfort du jour pris à l'église, se succèdent au foyer tant de sollicitudes et de tracas ! un gros train de maison à régler, correspondance, dépêches et mémoires à écrire, agents à expédier un peu partout, ouvriers, fermiers ou métayers dont il faut arrêter les comptes, baux à renouveler, ventes et achats à conclure, incessantes visites de propriétés à entreprendre !... Ici, nulle place pour la moindre littérature, peu de réflexions, rien que des faits consignés avec candeur, intelligence et netteté. On pourrait leur appliquer le mot de Sainte-Beuve, au sujet des mono-

graphies de F. Le Play : « Seuls les faits y sont, mais ils parlent. » Il y perce parfois la lassitude d'une âme souffrante; mais ce qui y domine, c'est l'expression d'une activité incroyable. Il serait difficile de mieux voir traduit en action l'esprit de devoir; et, d'un ensemble de choses en apparence des plus prosaïques, se dégage en définitive un parfum de vertu, que les plus belles phrases n'eussent pas à ce point rendu sensible.

Ce document, peut-être unique en son genre, nous est en quelque sorte une épreuve photographique, où, pour la Provence, est venu se fixer, avec l'œuvre accomplie par la comtesse de Rochefort, le mode traditionnel d'existence de cette partie de la noblesse qui, sous Louis XIV, n'avait pas encore rompu avec les vieilles mœurs et déserté les campagnes.

Mme de Sévigné, opposant au papillon les solides vertus de Mme Sarson, « bonne fermière » (1), ne donnait pas des conseils en l'air

(1) Sarson n'était pas un nom imaginaire : on appelait ainsi un des domaines de M. de Grignan. Plus tard, pour se payer des 90,717 livres à elle encore dues de la dot de sa mère, Mme de Simiane le retint avec d'autres, sur une estimation qui en porta le prix à 24,694 livres 14 sols ; et elle le garda jusqu'en 1732. Le 18 mars

à Mme de Grignan. En cela, elle ne faisait que rappeler le rôle des plus actifs dont jusqu'alors les femmes avaient eu le souci et l'honneur dans la vie rurale.

« *Au moyen âge et jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle, a-t-on très bien dit, les femmes prenaient la plus grande part à l'administration des biens de la famille. Ainsi que cela doit être dans toute société sagement équilibrée, la participation du mari aux affaires publiques ou sa présence dans les camps laissaient à la femme la charge à peu près exclusive des affaires domestiques. Ce n'est qu'au* XVIIe *siècle que la femme a été considérée comme destinée surtout à plaire, et qu'elle*

de cette année, elle écrivait à son sujet : *Envoyé à M. Crues une quittance de 500 livres, en faveur du fermier de Sarson, pour les employer en réparations.* Mais, peu de jours après, le 3 avril, Louis-Nicolas de Félix, comte de Muy, s'étant rendu acquéreur de Grignan et voulant en réunir les terres démembrées, par contrat du 26 juin elle lui céda Sarson, moyennant la remise d'un capital équivalent en argent.

Nous empruntons ces détails à un très précieux Livre de raison, jusqu'ici inconnu, celui-là même de la petite-fille de Mme de Sévigné. Tout occupée de sauver les débris de sa fortune, la marquise de Simiane y fit, avec un remarquable esprit d'ordre, ce que sa mére avait si fâcheusement négligé pour la conservation du patrimoine des Grignan, aux jours de leur grandeur. C'est un beau manuscrit, magnifiquement relié en maroquin rouge. Découvert par M. L. d'Estienne de Saint-Jean chez un bouquiniste, il fait aujourd'hui partie de ses collections.

est restée tout au plus l'ornement de la maison, dont elle avait été si longtemps le rouage essentiel ; et ce changement a eu les heureux résultats que l'on sait [1]. »

Il nous a semblé qu'un journal de la fin du XVII^e^ *siècle, où cela précisément se montre dans un plein relief, méritait d'être étudié avec quelque attention, qu'il y avait là un cadre tout trouvé pour grouper, en un tableau d'ensemble, des observations d'un caractère particulièrement neuf et original. Le nom et la qualité de son auteur ne sont pas seuls à lui prêter un certain lustre. Les circonstances qui le suscitèrent marquent une date mémorable. C'était au lendemain de la révolution d'Angleterre ; grande fut alors l'émotion publique, et bientôt la levée des milices, la convocation de l'arrière-ban, par lesquelles Louis XIV devança une déclaration de guerre imminente, la portèrent à son comble.*

Les paisibles scènes de vie et d'économie domestiques qui vont se dérouler emprunteront donc un surcroît d'intérêt au drame

(1) Marquise DE FORBIN D'OPPÈDE, *La Bienheureuse Delphine de Sabran* (Paris, Plon, 1883, p. 125).

des événements. Elles nous ont d'autant mieux captivé, que Mme de Sévigné vient s'y mêler, donnant le tour le plus vif à ce qui, dans le fond de la situation faite à notre comtesse de Rochefort, la touche de très près elle-même.

Au surplus, Mme de Sévigné ne paraîtra pas ici en étrangère. Le comte de Rochefort, qui va nous occuper, non seulement dans sa personne, mais dans sa famille, était un Brancas. Or, elle était en grande relation avec la case des Brancas *; plusieurs à Paris furent de sa société, et encore en 1695, dans son dernier séjour à Grignan, elle refaisait connaissance avec les dames de Brancas de Provence, « dames de conséquence, » disait-elle. Ajoutons que les Grignan les comptaient parmi leurs parentes.*

Quand au document qui est le principal objet de notre travail d'analyse, lui surtout constitue le témoignage important. Y puiser le plus largement possible et en coordonner les divers éléments d'information était chose essentielle, et à cela nous nous sommes appliqué, avec le désir de faire revivre, autant qu'il était en nous, la noble personne dont la

figure y apparaît voilée. Sa longueur ne nous a pas permis de le publier in extenso*; mais les extraits que nous en donnons seront très suffisants, pour les lecteurs qui auraient la curiosité de le consulter.*

A cette figure s'en joindront d'autres des plus attachantes par de semblables caractères. Parmi les familles d'alors que nous avons rencontrées dans le voisinage de l'auteur de notre journal, il en est deux au plus haut point typiques. Nous leur consacrerons deux appendices.

Par là nous achèverons de pénétrer au cœur de notre vieux monde provincial; nous en discernerons de mieux en mieux les forces vives, et, par un retour sur nous-mêmes, nous serons ainsi amenés à nous demander où sont celles que nous avons, dans le présent, pour notre relèvement moral.

CHAPITRE PREMIER

Comment Madeleine des Porcellets porta en dot à André de Brancas la baronnie de Rochefort.

SOMMAIRE : Rochefort, son château et sa baronnie au moyen âge. — Son site pittoresque. — Ses forêts, où l'on chassait le chevreuil il y a deux cents ans. — Familles qui l'ont successivement possédé. — Les Porcellets, ses nouveaux seigneurs en 1668. — Le 5 août 1683, porté en dot par Madeleine des Porcellets à André de Brancas. — Les Brancas-Cereste et les Brancas-Villars. — Ceux-ci, exemples de ce qu'étaient alors certaines familles de cour.— Le jeu achevant de ruiner ces familles. — Crise agricole venant aggraver leur situation besogneuse. — André de Brancas, comte de Rochefort, criblé de dettes.

Il y a plusieurs Rochefort en France. Celui qui va nous occuper est presque provençal, tant il est voisin d'Avignon, de l'autre côté du Rhône : c'est un village ressemblant beaucoup à tous ceux

du Midi, qui s'étage en amphithéâtre sur les flancs d'un rocher complètement isolé des hauteurs environnantes, et auquel la vieille église romane dont il est couronné prête un aspect très pittoresque.

Aujourd'hui, il n'est plus qu'une petite commune du département du Gard. Jadis, il fut le siège d'une importante baronnie, et son nom, qui n'a jamais changé depuis le XII^e siècle [1], indique ce qu'il fut dès l'origine comme place forte et lieu de défense. Posé en sentinelle aux confins du Languedoc, du Comtat et de la Provence, entre Avignon, Beaucaire et Uzès, le *castrum* de Rochefort commandait à un grand massif montagneux, où s'échelonnèrent de nombreux villages, à mesure que s'étendirent les défrichements accomplis par les moines agriculteurs du moyen âge : Pujaut, Saze, Estezargues, Domazan, Fournès, et, un peu plus haut, Tavel, Saint-Hilaire d'Oizillan, Valliguières. La plupart de ces villages avaient pris naissance autour de prieurés. Quand s'organisa la féodalité, le tout dans un intérêt militaire, fut érigé en baronnie [2], et ce camp re-

(1) Le cartulaire de l'abbaye de Franquevaux, près Vauvert, nous donne la date la plus ancienne qui soit connue sur Rochefort. C'est un texte de 1169, où ce village est mentionné sous le nom de *Roca Fortis*. Aux archives de Valliguières, un acte de 1312 parle du *castrum de Rupe Forti*, et un autre de 1329 cite *terram et baroniam Rupis Fortis*. — Communication du regretté M. A. Canron.

(2) A la baronnie de Rochefort appartenaient tous les villages que nous venons de nommer, d'après M. E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard*, 1868.

tranché eut un gouvernement seigneurial, dont Rochefort fut le chef-lieu. Comment les seigneurs des derniers siècles échangèrent-ils leur titre de baron contre celui de comte? Aucun texte n'a pu nous l'apprendre, et la chose, du reste, ne vaut pas la peine d'être recherchée.

Il ne subsiste rien de l'ancien château fort, et ses ruines mêmes ont disparu. S'il fallait en croire une tradition, il aurait été détruit, en 1567, par les bandes calvinistes du baron des Adrets. Mais des témoignages nous attestent, à ne pas en douter, son existence au XVII^e siècle : d'abord un curieux dessin appartenant à un manuscrit de cette époque (1), où il est représenté avec son donjon, sa haute tour sur la plate-forme de laquelle veillait le guetteur, et l'ensemble de ses constructions imposantes ; puis une délibération communale du 3 mars 1658, où la tour seigneuriale apparaît toujours debout. Est-ce-là qu'en 1689 aurait résidé notre comtesse de Rochefort? serait-ce dans « la haute salle » du vieux donjon que, le 8 novembre 1693, le comte de Rochefort aurait reçu les consuls et conseillers, suivis des gens du pays, venant le complimenter « sur son nouvel office et dignité », et lui auraient rendu « très humbles

(1) Ce manuscrit, intitulé : *les Églises et Chapelles dédiées à la Mère de Dieu,* et contenant une notice sur Notre-Dame de Rochefort, eut pour auteur un Père Laudun, dominicain du couvent d'Avignon. Il est conservé au musée Calvet.

grâces de ce qu'il avoit bien voulu acquérir ledit office, pour être à double titre le père et le protecteur de la communauté [1]? » Nous manquons à cet égard d'indications précises; ce que nous savons, c'est que sauf un petit nombre de donjons primitifs transformés plus tard en de superbes résidences seigneuriales, comme celui des Monteynard à Montfrin [2], presque tous se trouvaient abandonnés par leurs propriétaires, qui leur avaient préféré des habitations d'un moins difficile accès et plus commodes. A l'entrée du village, s'élève une maison d'assez belle apparence, servant aujourd'hui d'école, et que l'on suppose avoir été la demeure des seigneurs, dans les années qui précédèrent la Révolution. En fait de souvenirs, les nouvelles générations ne vont pas loin dans une histoire qui devrait leur être familière, celle de leur pays.

Quoi qu'il en soit, à défaut de l'ancien château, l'emplacement, où il commanda longtemps à la baronnie, continue à charmer les amateurs du pittoresque. De ce point, on jouit d'une de

(1) On sait quelle prodigieuse quantité d'offices de toute nature fut créée à cette époque, dans un intérêt exclusivement fiscal. Parmi eux, l'établissement de maires perpétuels, édicté le 27 août 1692, émut au plus haut point les populations du Midi, accoutumées depuis des siècles à s'administrer elles-mêmes en toute liberté. En Provence, le pays se racheta, en corps, par un abonnement.

(2) Il fut reconstruit grandement et magnifiquement sous le règne de Louis XV, par le Monteynard, qui fut ministre de la guerre.

ces vues comme le Midi a le privilège de pouvoir les faire admirer, sans nuages et illuminées des splendeurs de son soleil : — au premier plan, la vallée elle-même, qu'entoure un immense cirque de collines ; puis, au delà, un horizon indéfini de montagnes.

Veut-on agrandir et embellir encore le tableau ? qu'on gravisse un rocher se dressant en face du village, à environ 1,500 mètres, et dont le côté tronqué est plus élevé. Très abrupte, il porte également une église, mais celle-ci n'ayant pas cessé de servir au culte, et même gardienne par excellence de cette foi qui, datant des premiers âges, devait faire et fait de Rochefort, depuis des siècles, un lieu de pèlerinage des plus populaires. C'est le célèbre sanctuaire de Notre-Dame de Grâce ; *Nostre-Dame de Roque-Vermeille,* disait-on poétiquement autrefois[1]. Bientôt il revivra sous nos yeux dans sa belle époque, et il y aura là, pour nous, un frappant contraste entre les mœurs sérieusement chrétiennes de la province et celles de Versailles et de Paris. Dans le moment, soyons tout entiers au panorama qui se déroule : ici le Ventoux, les sommets du Luberon, les cimes dentelées des Alpines ; là, les montagnes de la Drôme et de l'Isère, et, dans le lointain, les con-

(1) E. Germer-Durand, *Dictionnaire topographique du département du Gard,* au mot *Rochefort.*

treforts des Alpes ; au nord, les soulèvements étagés de l'Ardèche, etc..... Charlemagne, dit-on, aurait été le premier fondateur de cette église, qu'il aurait dédiée à la Vierge Marie et à sainte Victoire, après une bataille gagnée sur les Sarrasins à Arles ; assurément, nul site ne convenait mieux à un pareil *ex-voto*.

Le pays où nous sommes est un de ceux où les moindres coins de terre témoignent du haut degré de liberté foncière auquel, de bonne heure, s'élevèrent bien des communes rurales. Rochefort fut du nombre de ces communes, et toujours il mit un légitime orgueil à rappeler que, dès la fin du XII^e^ siècle, en 1198, Raymond VI, comte de Toulouse, lui avait concédé, moyennant un cens très modique, la quasi propriété de la meilleure partie de son territoire, même celle des bois [1].

Nous venons de nommer les bois. Que n'y aurait-il pas à dire à leur sujet ? Ce ne sont plus guère que des taillis de chêne vert, et cependant ils sont une des principales ressources communales. Que serait-ce si on avait conservé les futaies d'autrefois, dont les peuplements étaient assez fourrés, encore il y a deux cents ans, pour abriter des chevreuils ! Le 24 octobre 1689, une chasse, par laquelle fut fêtée l'arrivée du comte

(1) Cette charte a été publiée par M. Coulondres dans son travail sur *la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon* (Alais, 1877).

de Rochefort, revenu de l'arrière-ban, lui permit de régaler ses amis d'un chevreuil que lui portèrent les consuls de Saint-Hilaire. Et, pour peu que nous remontions au delà dans le passé, combien plus grande est la surprise! Croira-t-on que, là, comme dans toute la Provence, n'étaient point rares, non seulement les sangliers, mais même les cerfs? De 1467 à 1510, les criées qu'on avait coutume de faire dans le voisinage, au château des Issarts, les mentionnent parmi le gibier auquel il est interdit de tirer sans permission; les chasseurs à l'arbalète, ayant ce permis, sont tenus de porter au seigneur du lieu la tête, le quartier droit et la peau [1]. Or il en était ainsi jusque dans la région chaude, de Toulon à Nice. Il y a bien des années, retraçant l'histoire du déboisement de ce littoral, nous nous étonnions que certains vieux chroniqueurs eussent pu être crus là-dessus, sur parole, pour des contrées où lièvres et lapins ont peine à se nourrir, au milieu d'affreux rochers. La découverte de textes [2] on ne peut plus positifs met aujourd'hui le fait hors de doute.

(1) Communication de M. le marquis de Forbin des Issarts.

(2) Beaucoup sont du XV^e^ siècle, quelques-uns du XVI^e^ siècle, et tel est leur nombre que nous renonçons à les citer; mais si curieux est le fait, que nous mentionnerons, d'après eux, comme lieux de chasse au cerf, notamment : la Roque d'Antheron, la Tour d'Aigues, Ginaservis, Orves, Barjols, Ollières, Vidauban, le Muy, Callian, Vallauris, etc.

Quant à la Provence alpestre, cerfs et sangliers y faisaient de tels ravages, au XIV^e^ siècle, qu'en 1377, pour encourager leur destruction,

Chose remarquable ! aux Issarts, dès le XV^e^ siècle, nous voyons fonctionner des maîtrises forestières ; de nobles personnages y exercent la charge de maître des eaux et forêts [1], et il y a lieu de penser que Rochefort avait un semblable régime. Partout alors, on trouve *des défens* rigoureusement soustraits aux droits d'usage et à la dent du bétail. C'étaient autant de massifs boisés, à l'image de cette forêt de la Sainte-Baume qui nous est un sujet toujours nouveau d'admiration, comme unique et merveilleux spécimen d'un monde végétal lui aussi disparu.

Ajoutons que les fonds des vallées, tous plus ou moins marécageux, formaient de vastes pâtures. L'érudit même dont le précieux manuscrit est l'occasion de cette esquisse topographique, M. Coulondres, nous apprend que les eaux couvrirent longtemps la vaste plaine comprise entre Pujaut, Saze, Rochefort et les Angles. Sur d'autres territoires limitrophes du Rhône, à Jonquières, par exemple, les bénédictins avaient été les premiers initiateurs en fait de desséchements. A Rochefort, telle était la configuration de la vallée, que l'entreprise paraissait impossible. Enfin, lorsque éclata la

le grand sénéchal libérait les chasseurs, pour cinq ans, du tribut ordinaire d'un quartier dû aux officiers royaux.

(1) Dans les criées du château des Issarts, de 1467 à 1510, figurent noble Pierre de Sade, seigneur de Mazan, maître des forêts, et Jean de Galliens, maître des eaux. — Communication de M. le marquis de Forbin des Issarts.

renaissance rurale dont Henri IV et Sully avaient été les promoteurs, en 1603, un gentilhomme bourguignon, Claude de Montconis, osa la tenter; il y réussit, mais il y sacrifia tout son avoir[1]. Rochefort lui dut la mise en valeur de ses terres, aujourd'hui les plus fertiles.

Ce pays n'a pas seulement le mérite du pittoresque de son site, il ne s'est pas seulement distingué par une grande mission religieuse, dont on suit l'épanouissement d'âge en âge, et par une grande œuvre économique marquant les débuts de l'ère moderne. L'époque féodale lui a laissé une moisson de souvenirs, non moins intéressants, incorporés à son *castrum*.

Souvenirs tenant surtout aux familles qui l'ont possédé! Elles furent des plus illustres. Il commença par être la propriété des comtes de Toulouse. En 1228, la paix conclue entre Raymond VII et la reine Blanche en rendit maîtres les rois de France. Peu après, Philippe-le-Bel, voulant agrandir le port d'Aiguesmortes, l'échangea avec Giraud Amic, de la maison de Sabran, pour une moitié de Lunel et autres domaines situés sur le littoral méditerranéen. Des Sabran, des mariages le firent passer successivement aux comtes des Baux, aux Laudun, aux Allemans de Montfrin,

(1) Voir l'histoire de ce desséchement dans le travail de M. Coulondres sur la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon.

aux La Baume-Suze. Sauf quelques exceptions, les fiefs primitifs s'étaient tellement morcelés par des partages, qu'à la fin du moyen âge la plupart étaient tombés en poussière presque à l'égal des censives. C'est, du moins, ce qui s'est produit en Provence, et il y a là tout un côté de l'histoire sociale, jusqu'ici à peu près inexploré, sur lequel nous essayerons un jour de jeter quelque lumière. En attendant, notons ce fait caractéristique pour la baronnie de Rochefort, que, par contraire, elle se conserva à peu près intégralement, du moins quant à la juridiction. Pendant quatre cents ans, une succession de familles se la transmirent par des alliances (1). Pour la première fois, elle fut vendue dans la seconde moitié du XVII^e siècle ; et c'est ainsi qu'en 1668, des La Baume-Suze elle arriva à Henry des Porcellets, marquis d'Ubaye.

Madeleine des Porcellets, l'auteur de notre journal, étant fille de cet Henry, pourrions-nous ne pas faire quelque peu connaissance avec les Porcellets ?

Dieu nous garde de nous lancer dans une généalogie sur leur compte (2) ! Quel volume ne nous

(1) Nous résumons ici l'histoire féodale de Rochefort, d'après divers mémoires de la fin du XVIII^e siècle.

(2) Il y en a une et des plus étendues : *Mémoire généalogique sur la maison des Porcellets*. Commercy, 1744.

faudrait-il pas écrire! Jusqu'où n'aurions-nous pas à remonter, si nous devions les prendre à leur berceau, lors de l'expulsion des Sarrasins! Une légende attribuait à leur race et à leur nom des origines ridiculement fabuleuses, dont ils n'avaient nul besoin pour avoir le premier rang. Elle les faisait descendre d'un Porcellos, fils de Rodéric comte de Castille, ainsi appelé, disait-on, à cause du prodigieux accouchement de neuf garçons que fit la comtesse, sa mère, en suite de l'imprécation d'une pauvre femme, à laquelle elle aurait refusé durement l'aumône, et qui lui aurait souhaité d'avoir autant d'enfants qu'une truie qui passait en menant une bande de petits porcs ou porcellets. Ce qui est sérieux et certain, c'est qu'établis à Arles dès le XI^e^ siècle, ils y avaient eu une situation prépondérante, comme seigneurs du vieux bourg de cette ville qui, leur ayant emprunté leur nom, s'appelait *la Porcelette* ou le *bourg des Porcellets*[1]. Ils y auraient même possédé une sorte de principauté, embrassant une certaine étendue des côtes méditerranéennes; et, encore vers la fin du XVII^e^ siècle, les pêcheurs arlésiens, gardant la tradition d'un très ancien hommage féodal dû par leurs devanciers du moyen âge, leur portaient chaque année, au son des flûtes et des tambou-

(1) ANIBERT, *Mémoires historiques et critiques sous l'ancienne République d'Arles*, t. I, p. 88.

rins, le premier des esturgeons de lait pêchés par eux dans le Rhône (1).

Nous ne les suivrons pas aux Croisades, où ils figurèrent à la suite des comtes de Toulouse ; en Italie, où Charles Ier d'Anjou entraîna avec eux la noblesse de Provence ; à Naples, dont ils furent les capitaines et où ils fondèrent des seigneuries ; enfin en Sicile, au milieu des événements dont les Vêpres siciliennes furent le dénouement tragique. La famille regardait, à bon droit, comme un titre d'honneur peu commun, le fait que, seul des Français venus dans le pays en conquérants, Guilhem des Porcellets avait été épargné, pour son esprit de justice qui l'avait fait respecter des populations. Plus tard, le roi René, auquel on prête bien des mots plus ou moins authentiques sur les plus anciennes et les principales familles de son comté, aurait dit d'eux : *La grandeur des Porcellets*. Lorsque la Provence eut été réunie à la France, après avoir été pendant plusieurs générations dans les conseils de la maison d'Aragon, dans ceux des deux maisons d'Anjou, ces grands Porcellets devinrent modestement gouverneurs et viguiers des château, ville et viguerie de Beaucaire ; là,

(1) Artefeuil, *Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. II, p. 239.

Il n'est pas un voyageur ayant visité les antiquités d'Arles, qui ne connaisse la chapelle fondée dans les Aliscamps, la vieille nécropole de cette ville, par Jean des Porcellets, seigneur de Galignan (10 janvier 1451). Le blason de la famille est gravé sur sa façade.

sans déchoir, ils tinrent une petite cour, d'autant plus brillante qu'ils comptaient dans leur parenté, ou parmi leurs alliances, les familles issues des vicomtes de Marseille, des comtes de Forcalquier et des Baux, des comtes de Castellane... Autre trait par lequel ils s'y distinguèrent : en 1639, la peste ayant éclaté à Beaucaire, Antoine des Porcellets, non content de procurer à la ville le secours d'habiles médecins, fit fondre sa vaisselle d'argent et en distribua le prix aux indigents.

Jusque dans un temps où le régime féodal était décrépit, tous ils représentaient bien ce qu'à sa plus belle époque avaient été tant de puissantes dynasties seigneuriales, dont les innombrables et vivaces rejetons *se provignaient au loin,* comme on disait autrefois, par l'effet d'une sève inépuisable. Sans compter ceux dispersés en Syrie et à Naples aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, et plus tard en Lorraine, dans combien de branches n'y aurait-il pas à les montrer se subdivisant en Provence? Mais, seuls, dans leur multitude, nous intéressent et nous occupent ici les Porcellets, connus sous le titre de marquis de Maillane. Nous les voyons au XVI^e^ siècle former de véritables peuplements, et c'est d'eux que sortirent alors les Porcellets, marquis d'Ubaye (1).

(1) Tout en voulant épargner à nos lecteurs des détails généalogiques, nous ne pouvons omettre ceux-ci, qui nous reportent à

Chez ceux-ci, même fécondité. Les enfants y sont presque invariablément de six à neuf, bon nombre se marient, et, au lieu de s'amoindrir, leur situation ne cesse de grandir. Comment y réussirent-ils? Leur secret s'est perdu avec eux; mais il est hors de doute que le savoir-faire et l'économie furent pour beaucoup dans leur longue prospérité.

Sous Louis XIV, non seulement on n'épargnait plus, mais on dépensait au delà de toute mesure, et on eût pu citer peu de maisons, ayant quelque ancienneté, qui se fussent maintenues dans leur splendeur première. Les Porcellets faisaient exception parmi elles. Telle était leur fortune foncière qu'elle était devenue et qu'elle est restée proverbiale à Beaucaire, où l'on disait d'eux qu'ils pouvaient, sans sortir de leurs terres, aller le long du Rhône jusqu'à la mer.

une époque des plus brillantes et des plus prospères, celle de Louis XII.

Pierre II des Porcellets, seigneur de Maillane et gouverneur de Beaucaire, eut de Marguerite de Piquet, treize enfants, six fils et sept filles. — Des six fils, cinq laissèrent une postérité : de là quatre nouvelles branches, au nombre desquelles nous nous bornerons à mentionner celle dont fut l'auteur Jean des Porcellets, marquis d'Ubaye. — Des sept filles, cinq également se marièrent. L'une d'elles, Florette, épousa Claude de Grimoard de Beauvoir; on la retrouvera plus loin dans notre deuxième appendice. Une autre, nommée Louise, mariée avec Jean de Budos, baron de Portes, fut l'aïeule de Charlotte-Marguerite de Montmorency, par laquelle les Porcellets devinrent les alliés de la maison de Condé et de la royale maison de Bourbon.

Hâtons-nous d'arriver à Henry des Porcellets, le père de l'héroïne de nos récits. Il fut des mieux pourvus en plantureux domaines : au marquisat d'Ubaye, il joignait celui de Serviès. Il était comte de Laudun, baron de Valérargues, seigneur de Sainte-Cécile, Saint-Christol, Jalène, Montan, Saint-Quentin, la Bouscarasse, Estezargues, Domazan, Tavel, Saint-Hilaire, Valliguières, Lascours, Saint-Maurice. En 1638, avait encore été ajouté à ces fiefs celui de Saint-Roman. Pour lui, trente années après, en 1668, nous le voyons couronner l'œuvre paternelle par l'achat de la baronnie de Rochefort. Comblé de biens, son sort semblait digne d'envie; et cependant il ne fut pas heureux. Marié, le 16 avril 1640, à Louise d'Albenas de Saint-Ferréol, il n'eut d'elle un fils unique, *François-Joseph,* que pour le perdre, au moment où toutes ses ambitions étaient satisfaites. Il n'eut la joie, le 9 janvier 1668, de le voir marié avec Marie-Rose de Crussol d'Uzès, une des plus nobles héritières de France, et il ne reçut du roi, de la reine, des princes du sang, l'insigne honneur dont ils le comblèrent en signant à son contrat, que pour pleurer sa mort quatre années après. En 1672, la campagne de Hollande s'étant ouverte, François-Joseph, qui y prit part dans les chevau-légers, sous le nom de baron de Valérargues, fut tué devant Zutphen, sans laisser de postérité.

Deux filles restèrent à Henry : *Madeleine-Ursule*

et *Louise*. Le 18 novembre 1681, celle-ci épousait Henry de Brancas, des barons de Villeneuve; c'était la cadette. Bientôt, un autre mariage était négocié pour l'aînée, Madeleine, avec André-Joseph de Brancas, le second des fils d'Honoré, des comtes de Forcalquier, baron de Cereste[1]; mais trois mois avant qu'il fût accompli, le 16 mai 1683, Henry des Porcellets disparaissait de ce monde.

Ses biens se partagèrent entre ses deux filles. Rochefort échut à Madeleine, et voilà comment celle-ci, mariée le 5 août suivant, le porta en dot à André-Joseph de Brancas.

Ce que furent les mariages dans l'ancienne France, nous l'avons raconté ailleurs, en distinguant les milieux et les époques[2]. Quel intérêt et quel charme n'avons-nous pas trouvés à les considérer dans la noblesse rurale de province, chez les gens de parlement et aux divers étages d'une bourgeoisie restée profondément chrétienne! Là, très longtemps, et même jusqu'à la Révolution, grâce à une simplicité que n'avaient pas entamée les envahissements du luxe, se maintinrent une multitude de familles exemplaires, dont on peut bien dire qu'elles eurent, dans sa plénitude,

(1) D'un premier mariage avec Marie de Castellane-Adhémar, Honoré de Brancas avait eu un fils, Henry, qui fut après lui chef de la maison de Brancas. André-Joseph, qui épousa Madeleine des Porcellets, était né d'un second mariage d'Honoré avec Françoise de Cambis.

(2) *Les Familles et la Société en France, avant la Révolution*, t. II.

le bonheur domestique. Leurs Livres de raison en témoignent; ils nous disent quelle sollicitude les parents mettaient à concilier les intérêts du foyer et du patrimoine avec les convenances morales et avec les inclinations de leurs enfants. Mais aujourd'hui nous voilà transportés dans un monde très différent, où trop souvent l'orgueil du nom, l'éclat des alliances, des calculs et des intérêts d'ambition décidaient des mariages[1]; et tel semble avoir été un peu le cas de Madeleine des Porcellets épousant un homme dont la famille était des mieux en cour, mais dissipateur.

Les Porcellets, disions-nous, avaient été jusque-là remarquables par leur esprit de conservation. Tout autres nous apparaissent les Brancas, et même la plupart d'entre eux furent typiques dans le sens contraire.

Pour eux, non plus, nous ne nous jetterons dans le dédale des généalogies. Ce qu'ils avaient été en Italie, au service de l'Église, qui compta dans leur famille jusqu'à six cardinaux, leur rôle à Avignon,

(1) M. Ernest Bertin n'a rien laissé à dire sur ce sujet, dans un livre dont la lecture est vraiment poignante. Les Mémoires de Saint-Simon sont la source où il a surtout puisé; et les familles de cour, soit celles qui en avaient pris les mœurs, sont presque exclusivement celles qu'il met en scène. Mais alors pourquoi intituler ce livre : *les Mariages dans l'ancienne société française!* La France aurait-elle donc été toute à Paris et à Versailles? Non, elle n'était pas là; la vraie France se trouvait ailleurs, et nos études ont pour but de la restituer à l'histoire, d'après les textes.

où ils s'étaient transplantés sur la fin du XIVe siècle, est étranger à nos études.

Prenons-les du jour où, après avoir recueilli, d'une branche des Sabran, le peu de biens que des partages avaient laissé à ceux-ci dans l'héritage des comtes de Forcalquier (1), à leur tour ils se divisèrent en deux branches, les Brancas-Cereste et les Brancas-Villars. A force de se morceler, leur patrimoine à chacun s'était considérablement réduit; mais grande était leur naissance, héréditaire leur bravoure, et cela leur mérita d'être comblés des faveurs royales.

Sous ce rapport, les Brancas-Villars, tout ca-

(1) Nous l'avons déjà observé, il y aurait toute une étude à faire sur le morcellement des fiefs en Provence au moyen âge. Ici, s'en offre à nous un exemple.

En 1220, une sentence arbitrale, rendue entre Raimond Bérenger, qualifié comte de Provence et de Forcalquier, et Guilhem de Sabran, qualifié comte de Forcalquier, avait mis fin à leur compétition sur ce dernier comté, en le partageant en deux portions égales. Raimond Bérenger en avait eu la moitié septentrionale, de Mane à Sisteron, et Guilhem la moitié méridionale, les droits sur Avignon et sur l'Isle demeurant communs aux deux intéressés.

Telle était encore la part de Sabran qu'elle constituait un véritable petit État, et que Guilhem put, sans outrecuidance, se parer de la vieille formule : « Comte par la grâce de Dieu. »

Mais, dès sa mort, son domaine se divisa, et bientôt de nouveaux partages vinrent le mettre en poussière, si bien qu'aucun de ses petits-fils n'osa garder le titre de comte, porté encore par un de ses fils. Sa descendance, soit directe, soit substituée, se ramifia en branches multiples, ayant chacune pour seigneuries quelques villages, les unes au midi, les autres au nord du Luberon. Parmi les premières, il faut citer celle d'Ansouïs, à laquelle appartenait Saint-Elzéar, et, parmi les dernières, celle de Cereste, dont héritèrent en 1483 les Brancas. — Communication de M. de Berluc-Pérussis.

dets qu'ils fussent, dépassèrent d'abord et de beaucoup leurs aînés. Sully avait connu l'amiral de ce nom [1]. C'était un grand batailleur et un ardent ligueur, un homme de fer qui avait soutenu en héros le siège de Rouen contre Henri IV, mais qui non moins fin politique, ne s'était pas oublié lui-même, quand il lui avait fallu se soumettre, se faisant maintenir dans toutes ses charges, plus 120,000 livres pour payer ses dettes. Et Sully de nous le dépeindre prenant alors le train d'un prince, paraissant à la cour escorté de plus de cent gentilshommes de la première noblesse de France. Georges, son cadet, était de la même trempe; l'amiral étant mort en 1595 sans postérité, il lui succéda dans ses biens et sa lieutenance de Normandie, pour s'élever ensuite plus haut encore. Ses devanciers lui avaient transmis et il possédait dans le diocèse d'Apt une terre sans château, un hameau sans remparts, mais dominé par une tour. Son nom de Villars seul était brillant. Sur cette terre de Villars, en 1627, il obtenait de Louis XIII, faveur inouïe! l'établissement de l'unique duché-pairie qui ait jamais existé en Provence.

Voilà donc les Brancas-Villars ducs et pairs. A quoi désormais ne pourront-ils prétendre?

(1) André-Jean-Baptiste de Brancas-Villars. Son portrait est au musée Calvet d'Avignon, à qui il fut donné en 1837, par M. de Brancas, duc de Cereste.

« Il ne faut pas s'étonner », avait dit le chancelier L'Hôpital, « si tant de grandes et illustres familles que nos pères ont veues au sortir de terre, ou d'un estre médiocre, monter tout à coup à une excessive et démesurée hauteur, se sont non seulement rabaissées, mais presque évanouies, comme si elles n'avoient jamais esté [1]. »

C'est ce qui allait se produire pour les Brancas-Villars. Riches, non par leurs biens fonciers, qui étaient peu de chose, mais par des faveurs royales presque illimitées, la tête leur tourna. Le second des fils de Georges, Charles, surnommé *le Distrait,* est particulièrement célèbre à ce titre. La Bruyère le prit pour modèle dans son *Ménalque;* Mme de Sévigné en faisait un de ses amusements de société [2]. Lorqu'il disparut de la scène, en janvier 1681, Mme de Scudéry dit de lui en manière d'oraison funèbre : « Brancas est mort

(1) *Traité de la réformation de la justice,* t. I, p. 165. — *Œuvres de l'Hospital,* publiées en 1824 par M. Dufey.

(2) « Brancas versa, il y a trois ou quatre jours, dans un fossé Il s'y établit si bien, qu'il demandait à ceux qui allèrent le secourir ce qu'ils désiraient de son service. Toutes ses glaces étaient cassées, et sa tête l'aurait été, s'il n'était plus heureux que sage. Toute cette aventure n'a fait aucune distraction à sa rêverie. Je lui ai mandé ce matin que je lui apprenais qu'il avait versé, qu'il avait pensé se rompre le cou, qu'il était le seul dans Paris qui ne sût point cette nouvelle, et que je voulais lui en marquer mon inquiétude. J'attends sa réponse. » (10 avril 1671.)

« Mme de Coulanges me mande qu'elle n'a point de nouvelles de Brancas, sinon que, de six chevaux de carrosse, il ne lui en est resté qu'un, et qu'il est le dernier qui s'en soit aperçu. » (10 juin 1671.)

fort chrétiennement. On demanda, au coucher du roi, s'il avait fait son testament. Ce badin de comte de Grammont répondit que oui, et qu'il avait fondé un hôpital pour tous les princes et ducs de France ruinés, lesquels se disposaient à y aller[1]. » Très singulier également fut son aîné, Louis-François, duc de Villars. Sa bosse lui avait valu le sobriquet de *gobin :* on l'appelait familièrement *Gobin Brancas,* ce qui ne l'empêchait pas, selon le mot plaisant de Bussy, d'être « un duc charmant ». N'avait-il pas su conquérir (un peu sans doute à cause de son tabouret à la cour) le cœur de trois femmes ? Le dernier de ses mariages, en 1678, fut la fable de tout Paris. Court d'argent, il s'était fait prêter 10,000 livres par la marquise de la Boulaye, avec promesse de l'épouser; il manqua à sa parole, la marquise réclama son argent, et des mois s'écoulèrent avant que, faisant flèche de tout bois, il pût s'exécuter[2].

Enfin, dans la galerie de ces originaux, comment ne pas mentionner, tout au moins, Louis, fils du précédent, et dont Saint-Simon nous fait un portrait qui ne caractérise que trop la perturbation morale propre à un tel milieu ? « Homme d'une imagination vive, singulière, plaisante, pleine de traits auxquels on ne pouvait s'attendre, qui sa-

(1) *Correspondance de Bussy-Rabutin,* lettre du 16 janvier 1681.
(2) *Correspondance de Bussy-Rabutin,* t. III, p. 351; t. IV, p. 151, 162, 163.

crifia la fortune à ses plaisirs, pauvre d'ailleurs et fort intéressé, incapable de rien de sérieux[1] », après avoir été l'ami et le compagnon de débauche du régent, puis un des prôneurs effrénés de Law au point d'en garder le sobriquet de *Brancas-Système*[2], totalement ruiné par ses spéculations, et désespéré, disait-il, « de n'avoir pas de quoi manger du pain sans le dérober à son boulanger »[3], n'ayant pour vivre qu'une pension de mille écus, donnée par le roi, avec ordre de ne plus mettre les pieds à la cour, il ne lui resta d'autre ressource que de se retirer dans l'Oratoire de Paris, où il mourut en 1739.

Saint-Simon ne tarit pas sur le compte de ce Brancas-Villars; mais que n'a-t-il pas également à nous dire, ~~au~~ sujet de son fils cadet, connu sous le nom de « marquis d'Oyse », exemple, s'il en fut, « de l'extrême folie d'une part et de l'énorme cupidité de l'autre, allumés en France par le système de Law! » Le marquis avait trente-

(1) SAINT-SIMON, t. XII, p. 9.

(2) « Vous savez sans doute que M. de Brancas, qu'on appelle *Brancas-Système*, parce que, dans le temps des billets, il assommait la cour et la ville de l'apologie du système de Law, qui l'a bien payé de ses éloges, était totalement ruiné... » — *Nouvelles de la cour et de la ville*, (1734-1738), publiées d'après une correspondance inédite de la Bibliothèque nationale (Paris, Ed. Rouveyre, 1879).

C'est même dans une dépendance de l'hôtel de Brancas, ajoute l'éditeur du journal, M. E. de Barthélemy, qu'au temps du système s'installaient les agioteurs.

(3) *Nouvelles de la cour et de la ville* (1734-1738), p. 67.

trois ans; sans ressources, il trouva le Pactole dans « la fille d'André, fameux Mississipien, qui y avait gagné des monts d'or, laquelle n'avait que trois ans », et dont le mariage devait se célébrer dès qu'elle en aurait douze. « Les conditions furent cent mille écus actuellement payés, vingt mille livres par an jusqu'au jour du mariage, un bien immense lors de la consommation, et profusions en attendant aux ducs de Brancas père et fils. Les discours ne furent pas épargnés sur ce beau mariage [1]. Que ne fait point faire *auri sacra fames?* Mais l'affaire avorta avant la fin de la bouillie de la future épouse, par la culbute de Law. Les Brancas, qui s'en étaient doutés, le père et les deux fils, s'étaient bien fait payer d'avance; le comble fut que les suites de cette affaire produisirent des procès plus de quinze ans après, qui furent soutenus sans honte. Les Brancas n'y étaient pas sujets [2] ».

Les moralistes enseignent qu'il y a une hérédité dans le mal comme dans le bien; nos Livres de raison de Provence nous font admirer là-dessus d'éloquentes adjurations adressées par les parents aux enfants, pour les prémunir contre des désordres de conduite qui feraient leur malheur et celui des générations à venir. Dans l'un d'eux nous

(1) « Toutes les petites filles, écrivait Mathieu Marais, ne veulent plus avoir de poupées et demandent des marquis d'Oyse pour jouer ».
(2) SAINT-SIMON, t. XI, p. 289.

lisons au sujet du mariage : « On n'est sûr que des vertus *qui tiennent au sang ;* celles-là seules ne se démentent jamais. Les familles parmi les hommes sont comme les familles parmi les plantes : les unes produisent la vertu, comme les roses la suavité de leurs parfums ; les autres produisent le vice et la honte, comme les plantes vénéneuses répandent une odeur fétide. C'est pourquoi, mes enfants, il faut vous attacher à une bonne race[1]. » Rien ne vaut donc, comme preuve expérimentale du vrai et du bien, l'histoire même des familles ; et M. de Loménie l'a fait ressortir, au sujet de cette branche des Brancas, dans son étude sur une autre comtesse de Rochefort (celle-ci du XVIII^e^ siècle), en montrant « leur pointe de bizarrerie, plus ou moins déréglée, se perpétuant et se reproduisant plus tard en la personne du comte de Lauraguais. »

Quelle n'avait pas été la splendeur des Brancas-Villars ! Si haut les avait placés leur duché-pairie, que, malgré le titre de comtes de Forcalquier pris par leurs aînés, les barons de Cereste, ceux-ci étaient, auprès d'eux, de petits personnages. Et n'est-ce pas même par leur crédit qu'ils purent s'élever ? Honoré, le père de notre André, comte de Rochefort, fut gouverneur de la ville d'Apt ;

(1) Livre de raison d'Antoine de Courtois, de Sault. *La Vie domestique,* t. I, p. 163.

Henry, qui, après lui, fut le chef de la maison, réussit en 1674 à faire ériger sa baronnie en marquisat[1]. Or, vint le jour où, ceux-ci montant toujours pendant que les autres dégringolaient de l'échelle, les situations premières furent renversées à leur profit. Louis-Toussaint de Brancas, un des fils d'Henry, fut un personnage considérable, sur lequel Saint-Simon, qui n'épargnait personne, n'a pas trouvé à mordre de sa plume acérée : « C'était un grand homme, fort bien fait, d'une figure avenante, avec des manières polies, aisées, entrantes, et qui, aîné de quinze frères ou sœurs, avec sept ou huit mille livres de rente entre eux tous, était devenu conseiller d'État, chevalier du Saint-Esprit et de la Toison, lieutenant général en Provence, gouverneur de Nantes, et tenant les États de Bretagne, grand d'Espagne, et maréchal de France[2]. » Dans ses vieux jours, il

(1) Le frère aîné d'André, devenu chef de la maison de Brancas, s'établit à Pernes (Vaucluse), après son mariage avec Dorothée de Cheylus, et il y menait une grande existence dans un hôtel magnifique, qui plus tard fut vendu par le maréchal.

(2) SAINT-SIMON, t. VIII, p. 224.

Parmi les innombrables enfants d'Henry de Brancas, nommons, à côté et même au-dessus du maréchal, le cinquième frère de ce dernier, Jean-Baptiste-Antoine de Brancas, lequel, entré dans les ordres, et en 1729 ayant remplacé, comme archevêque d'Aix, Mgr de Vintimille, déploya d'admirables vertus apostoliques pendant les quarante et une années de son épiscopat. « Il fut le fondateur du petit séminaire, » grava-t-on sur sa tombe, « un observateur ardent de la discipline et de la foi, le modèle et le généreux bienfaiteur de son clergé, le père de la patrie et le refuge des pauvres. Il a soutenu, pendant sa vie, beaucoup de maisons et d'innombrables familles... »

fit de son hôtel à Paris, et de l'appartement que le roi lui avait donné à Meudon, de brillants lieux de réception pour la société la plus distinguée et la plus lettrée; réceptions auxquelles présidait sa fille, une autre comtesse de Rochefort, dont la figure est si différente en tout point de celle que nous allons essayer d'esquisser [1].

Au début de ces simples notes sur les Brancas, nous nous étions promis de ne pas nous étendre sur leur généalogie. Et voilà que, trouvant en eux des personnifications on ne peut plus frappantes du mélange extraordinaire de bien et de mal dont est empreinte la société de cette époque, ils nous ont entraîné beaucoup au-delà de nos premiers desseins.

Si intéressante qu'elle puisse être, n'y insistons pas davantage [2], et terminons-la en revenant au mariage de Madeleine des Porcellets, riche héritière, avec André de Brancas, auquel devaient

(1) Louis de Loménie, *La Comtesse de Rochefort et ses amis, études sur les mœurs en France au* XVIII^e^ *siècle*, 1879.

Étrange effet du hasard! à l'inverse de ce qui s'était produit le 5 août 1683, pour André de Brancas-Cereste recevant son titre de comte de Rochefort de Madeleine des Porcellets, sa femme, cinquante-trois ans après, le 13 février 1736, Marie-Thérèse de Brancas-Cereste, fille du maréchal et petite-nièce d'André, prenait pour des lieux différents le même titre, par son mariage avec Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kerkadio, comte de Rochefort, fils d'un président au parlement de Bretagne.

(2) Voir des biographies étendues des Brancas, dans le *Dictionnaire historique du département de Vaucluse*, par Barjavel, t. I.

échoir des terres incomparablement moindres dans les Alpes. Nous le voyons bien ajouter à son titre héréditaire, qui le rattache aux comtes de Forcalquier, de nombreuses et en apparence brillantes qualités : il est baron de Vitrolles, marquis de Courbons, seigneur de Saint-Vincent, Oizette, Monjustin, Rochebrune, etc... En réalité, quelle était la valeur de tout cela? Sans doute, fort petite: car, sitôt après avoir épousé Madeleine, André prit et garda désormais exclusivement le nom de *comte de Rochefort*. Mais, s'il n'apportait pas grand'chose, il pouvait se prévaloir du crédit de ses cousins de Paris, et, chose enviable! il avait en perspective le gouvernement de Beaucaire, qu'avaient exercé les Porcellets, marquis de Maillane.

Nous touchons ici à un de ces sujets qui font bien ressortir les énormes changements par lesquels la France de la fin du XVII^e^ siècle ne ressemblait plus du tout à celle du XVI^e^. Rechercher ce qu'étaient devenus les gouvernements des villes et des provinces en général, et celui de Beaucaire en particulier, serait hors de proportion avec nos esquisses. Disons-en du moins quelques mots.

Longtemps, les pouvoirs d'un gouverneur avaient été presque sans limites. Véritable roi dans le pays où il commandait, c'était une sorte de souveraineté qu'il y exerçait, et, pendant les guerres de religion, la plupart s'y étaient rendus les

maîtres, au point que Henri IV, pour acheter leur soumission, dut épuiser ses dernières ressources. Après lui, Richelieu commença à les détrôner par la création des intendants. Puis, Louis XIV acheva de les déposséder de toute autorité, ne leur en laissant que les droits honorifiques et limitant à trois années la durée de leurs fonctions. Fonctions uniquement d'apparat; coûteuses étaient-elles à ceux dont le rôle ne consistait plus qu'à y *faire les rois* par leur faste et leur magnificence[1]; et cela ne les empêchait pas d'être convoitées par les grandes familles, qui, tout en gardant leur situation à la cour, étaient jalouses de ne pas perdre en province leur ancienne prééminence.

Entre tous les châteaux forts du Midi, celui de Beaucaire avait toujours été des plus importants. Quelle n'était pas son ancienneté! Ne la faisait-on pas remonter jusqu'à Charles Martel? Plus tard, augmenté de nouvelles fortifications par saint Louis, jusqu'à la réunion de la Provence à la

(1) Dans une de ses lettres, Mme de Sévigné s'indignait contre la décadence où étaient tombées les charges de gouverneur, si belles autrefois. « Trouvez-vous bien noble et bien juste », écrivait-elle à sa fille, « de se faire un mérite de dégrader ce beau gouvernement de Bretagne?... Hélas! ces pauvres gouverneurs, que ne font-ils pas pour plaire à leur maître? avec quelle joie, avec quel zèle ne courent-ils point à l'hôpital pour son service! Comptent-ils pour quelque chose leur santé, leurs plaisirs, leurs affaires, leurs vies, quand il est question de lui plaire? Et on leur plaindra un honneur, une distinction, une occasion de faire plaisir à des gens de qualité dans une province? Et pourquoi veulent-ils être honorés et *faire les rois?* n'est-ce pas pour le service du vrai roi?

France, il avait été considéré comme une des principales clefs du royaume. Autour de lui s'était groupée et se maintint une noblesse aux mœurs guerrières. Sorti sain et sauf de la tempête du XVI^e^ siècle, épargné par ses dévastations, il allait périr au XVII^e^ dans de tragiques circonstances. En 1632, la révolte du duc de Montmorency, dans laquelle entra Henry de Fayn, qui en était gouverneur, provoqua sa démolition, à la suite d'un siège où les habitants, restés fidèles à la cause royale, avaient par l'énergie de leur résistance (1) laissé au roi le temps de les secourir. Sur leurs instances, Louis XIII leur avait permis de le démanteler (2). Depuis lors, la charge de gouverneur avait été, sinon supprimée, du moins rendue vacante ; seul le titre en subsistait, et les consuls mettaient leur orgueil à s'en décorer. Le leur reprendre et en recouvrer les prérogatives, était l'ambition des plus illustres familles de Beaucaire et de la région. Ce fut celle de notre Brancas, et rien n'était mieux fait pour lui sourire

(1) Voir, au sujet de ce siège, les *Recherches historiques et chronologiques sur la ville de Beaucaire* (Avignon, 1718), attribuées au marquis de Maillane. — « Notre hôtel de ville, » y est-il dit, « garde en dépôt, comme des actes mémorables, les délibérations prises et les résolutions de ses citoyens de s'ensevelir sous les ruines de leurs maisons, plutôt que de manquer à l'obéissance au souverain légitime. »

(2) On n'en respecta que l'enceinte, laissée à peu près entière, avec une haute tour, d'une belle structure.

que l'espérance de pouvoir un jour la satisfaire.

Il devait y réussir, mais seulement une dizaine d'années après. Au moment où nous le voyons entrer dans la carrière, il débutait par de tels embarras d'argent, que ce jour semblait aussi loin que possible.

De la grande fortune territoriale de sa femme, comment usa-t-il ?

Madeleine se montre à cet égard très discrète. Un mot, un seul, la trahira dans son journal, bien malgré elle : c'est lorsqu'en ses jours d'épreuve, pressée de travailler à la conversion de son mari, elle aura à subir de sanglants reproches, au sujet de la mauvaise vie qu'il avait menée jusqu'alors. Le fait est qu'il était criblé de dettes ; suivant les traces des Brancas-Villars, il s'était dépensé et prodigué à tout, hormis au soin de ses propriétés, à la conduite de ses affaires.

Un des fléaux du temps était le jeu, et un jeu effréné. Pour savoir jusqu'où il était poussé, point n'est besoin d'en interroger la chronique scandaleuse[1] : il suffit d'ouvrir de simples livres de comptes : eux aussi seraient des témoins à entendre. Dans combien de pages brûlantes n'est-il

(1) Voir *La Police sous Louis XIV*, par PIERRE CLÉMENT (Paris, Didier, 1868), p. 80 et suiv.

pas dénoncé comme le principal auteur des tribulations qui ont fondu sur bien des familles ! Combien de parents ont peine à en défendre des fils entraînés par un courant presque irrésistible ! « O gens heureux ! ô demi-dieux ! si vous êtes au-dessus de la rage de *la bassette,* si vous vous possédez vous-mêmes, » écrivait Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin (28 décembre 1678). Malgré ses remontrances, sa fille y succombera, et M. de Grignan, un lieutenant général du roi, chargé de faire exécuter des édits, sans cesse renouvelés, contre le jeu, ne craindra pas de les violer lui-même ouvertement. « Je prends part à votre triomphe d'Avignon ; j'entretiens votre compagnie, que je trouve d'un mérite et d'une noblesse que j'honore. Je jouis enfin de votre beau soleil, des rivages charmants de votre beau Rhône ;... mais je ne joue point à la bassette, *parce que je la crains* (1)... Je crois être quelquefois près de vous : *deux grandes tables, deux fois le jour, et une grande bassette dont on ne saurait se passer.* » (19 juin et 24 juillet 1689.)

Eh bien ! c'est précisément à cette date de 1689, et sans doute par suite du jeu, que nous trouverons André de Brancas criblé de dettes, après six ans d'un mariage qui aurait dû en faire

(1) Les femmes n'y étaient pas moins passionnées que les hommes ; et certaines d'entre elles, par religion, allaient jusqu'à faire des vœux pour se l'interdire absolument.

un personnage des plus opulents. Qui sait même s'il n'avait pas figuré, comme invité des Grignan dans leur beau château, à cette « grande bassette dont on ne saurait se passer ? » Il ne serait pas téméraire de le croire; son aîné, Henry de Brancas-Cereste, n'avait-il pas avec eux des liens étroits de cousinage[1] ? » Ne serait-ce pas la grande bassette qui l'avait jeté dans la situation critique où M. de Grignan allait tomber de plus haut encore ?

Il semble même que cette passion lui était presque un héritage de famille, et qu'il suivit en cela les exemples paternels. Honoré de Brancas avait été quelque peu poète, si l'on peut appeler poésie les petits vers de salon, qui se fabriquaient par passe-temps à cette époque. Or, quels avaient été ses beaux sujets d'inspiration ? Et que s'était-il évertué à chanter ? Dans un recueil de stances, intitulé : *Les plaisirs de la table*[2], dont la paternité lui est expressément attribuée par l'auteur supposé, sous le nom duquel il l'avait fait pa-

(1) Nous avons déjà noté qu'Henry de Brancas-Cereste, frère aîné d'André, était né d'un premier mariage d'Honoré avec Marie de Castellane-Adhémar, tante de M. de Grignan (31 février 1635). Là ne se bornaient pas les alliances des deux familles. A la fin du siècle précédent, Gaspard de Brancas-Villars, l'aîné de l'amiral, avait épousé Françoise de Castellane-Adhémar. Le cousinage des Grignan avec les Brancas s'étendait donc aux deux branches de ceux-ci.

(2) Sur cette curiosité plus ou moins littéraire, voir ci-dessous une des dernières notes du chap. VII.

raître en 1655, cet épicurien n'avait eu garde d'oublier *les Cartes.*

Belles sœurs, dont l'esprit volage
Ne fait voir qu'inesgalité,
Qui sans malice ni bonté
Faites du bien et du dommage,
Vous qu'on connait à tous endrois,
Qui ne marchez qu'avec les rois,
Cartes, partout on vous désire;
Mais, pour éviter le cercueil,
Qu'on vous brusle ou qu'on vous déchire,
Venez-vous-en chez nous recevoir bon accueil.

Sur la fin du siècle, une femme auteur traçait le tableau suivant de la société mondaine d'Avignon : — « Les dames y sont galantes, les messieurs font de la dépense; le jeu, qu'on peut appeler le plaisir universel, est poussé aussi loin que l'on veut. Outre les paisibles parties d'ombre, on en trouve de bassette et de lansquenet dans des maisons de condition, où, tous les après-midi, la compagnie de l'un et de l'autre sexe se rassemble. On voit là de très belles dames mises d'un fort bon air; les unes coupent au lansquenet, les autres pontent à la bassette, et d'autres se donnent des airs penchés sur des canapés, et poussent de beaux sentiments avec des cavaliers bien tournés (1). »

(1) *Lettres historiques et galantes de deux dames de condition, dont l'une était à Paris et l'autre en province,* par Mme Dunoyer, édit. d'Amsterdam, 1738, t. I, p. 5.

La perturbation des fortunes, produite par le luxe et le jeu, fut alors d'autant plus funeste qu'il s'y joignit une crise agricole des plus intenses, crise sur laquelle notre journal nous offrira bien des faits à relever. Telle était la dépréciation de toutes choses, que la propriété avait perdu la moitié de sa valeur. Et ce n'était pas particulier à la Provence ; en Bourgogne, en Bretagne, il en était de même. Probablement, une des causes en était dans des guerres incessantes : elles avaient avili les prix des principales denrées, au point que les fermiers se refusaient à payer leurs rentes et menaçaient de laisser les terres sans culture. Mais le principe du mal se trouvait surtout dans l'abandon de ceux-ci par leurs maîtres. Pour les uns, à Paris et à Versailles, la vie de cour ; pour les autres, en province, une vie non moins désœuvrée et stérile, avaient tari les sources de la production nationale, dans le délaissement des champs et des premiers intérêts ruraux.

Mme de Sévigné se lamentait auprès de son cousin sur la diminution toujours plus grande de ses revenus : « Je ne sais comment vous vous trouvez de vos terres. Pour moi, ma terre de Bourbilly est quasi devenue à rien, par le rabais et le peu de débit des blés [1] et autres grains. Il n'y

(1) Déjà, en 1673, il en était de même : « Tout crève ici de blé, » écrivait-elle de Bourbilly, « et *de Caron pas un mot,* c'est-à-dire pas

a que d'y vivre qui pût nous tirer de la misère ; mais, quand on est engagé ailleurs, il est comme impossible de transporter ses revenus. » (31 mai 1687.) Or, telles étaient les mœurs, qu'il fallait n'avoir rien à espérer de la cour, ou même en être proscrit, pour se résigner à vivre aux champs, à s'occuper de ses propriétés. Tel était le cas de Bussy, et sa réponse mérite d'être recueillie, pour sa vérité autant que pour sa franchise : « Je tire plus de mes terres, à proportion, que vous ne tirez de Bourbilly, parce que je suis sur les lieux et que vous en êtes éloignée. Comme vous dites, on vit de ses revenus, quand on les consomme soi-même, et, transportés, ils ne reviennent presque à rien. Pour ce que vous me mandez que, quand on est engagé à la cour, il est impossible d'y transporter ses revenus, je vous dirai que j'en demeure d'accord. Mais, voulez-vous que je vous donne un remède à cela ? Faites-vous exiler [1], la

un sol... Si vous n'aviez pas de blé, je vous offrirais du mien ; j'en ai vingt mille boisseaux à vendre, je crie famine sur un tas de blé... »

(1) L'exil devait profiter à Bussy sous d'autres rapports en l'amenant à rechercher le passé de sa famille. « Consolons-nous, Madame, de ce que nous sommes au moins de bonne maison, » écrivait-il à Mme de Sévigné, en lui adressant sa généalogie. « Je le savais confusément, quand j'étais mestre de camp général de cavalerie ; mais ma disgrâce m'a donné le loisir de m'instruire à fond des particularités de ma naissance ; et c'est d'ordinaire aussi dans l'adversité qu'on apprend à se connaître. » *Correspondance*, t. V, p. 446.

chose n'est pas si difficile qu'on pense, et vous userez de vos denrées à Bourbilly. » (4 juin 1687.)

Ce n'est pas un exil à Rochefort, ni dans une de ses terres propres, qui vint surprendre André de Brancas ; ce fut un appel subit à l'armée.

Déjà, par un premier édit, il y en avait eu un fait aux milices. Le 18 décembre 1688, la *Gazette* avait publié cette note officielle : « Le Roy a fait un règlement du 29 du mois dernier, pour mettre sur pied des régimens de milices, dans toutes les généralités du royaume. » Alors, nul ne pensait à une résurrection de l'arrière-ban proprement dit. Plus tard, telles furent les menaces de l'Europe coalisée, si critiques devinrent les circonstances, qu'on recourut à cette suprême ressource [1]. En suite de lettres patentes, datées de Versailles le 26 février, et par mandement de Hector de Monteynard, marquis de Montfrin et sénéchal de Beaucaire, tout ce qu'il y avait de gentilshommes dans le pays fut convoqué d'urgence. André de Brancas n'eut que le temps de mettre en état ses équipages, et, le 17 mai, en compagnie de son beau-frère, Henry, du même nom que lui, de la

(1) Le 13 mai 1689, Bussy-Rabutin écrivait à Mme de Sévigné : « Voici le troisième arrière-ban que j'ai vu en ma vie ; mais les deux premiers furent convoqués à la fin des campagnes, après quelques méchants succès. Cet arrière-ban-ci est fort extraordinaire : c'est en déclarant la guerre qu'on le convoque ; cela marque un excès de précautions. »

branche des barons de Villeneuve, il partit pour Nîmes, où tous les convoqués appartenant à la sénéchaussée devaient être passés en revue.

Il eût fallu moins que cela pour achever sa déconfiture.

CHAPITRE II

Comment André de Brancas, ayant été appelé à l'arrière-ban en 1689, laissa à Madeleine des Porcellets de grands embarras d'affaires.

SOMMAIRE : L'année 1689 annoncée comme devant être marquée par de grands événements. — La révolution d'Angleterre et ses suites pour la France. — Résurrection du ban et de l'arrière-ban. — Leur décadence et ses causes. — Traits empruntés à la région de Beaucaire et à ses environs. — La vieille institution militaire du moyen âge ruinant les familles par le fait du luxe. — M^me^ de Sévigné et l'arrière-ban de Bretagne. — André de Brancas, partant pour l'arrière-ban du Languedoc avec ses équipages, laisse sa femme presque sans ressources. — Madeleine des Porcellets prenant en main la gestion et le règlement de ses affaires. — Ses lettres d'État. — Ses combinaisons économiques. — Sa résignation et son courage.

L'ANNÉE 1688 venait de finir dans l'ébranlement produit en Europe, et surtout en France, par la révolution d'Angleterre. « Tout est

tellement brouillé qu'on ne sait que dire, » écrivait Mme de Sévigné... « Voilà où tout le monde en est, comme nous finissons cette année et comme nous commençons l'autre, cette année 89 si prédite, si marquée pour de grands événements. Il n'en arrivera aucun qui ne soit dans l'ordre de la Providence, aussi bien que toutes nos actions, tous nos voyages. Il faut se soumettre à tout, et envisager tout ce qui peut arriver; cela va bien loin. » (31 décembre 1688.)

Mme de Sévigné ne s'alarmait pas à tort. « C'était une guerre continentale et maritime qui s'ouvrait, guerre implacable, universelle de tous contre un... Louvois ne perdit pas de temps : il fit levée sur levée, il augmenta les troupes régulières, il organisa les régiments de milices, et s'efforça même de ressusciter l'arrière-ban, non pour l'envoyer comme en 1674 donner de honteux exemples aux armées actives, mais pour l'employer seulement à l'intérieur du royaume. La campagne qui se préparait était essentiellement défensive[1]. »

On sait qu'au moyen âge le *ban* était la proclamation par laquelle étaient convoqués tous les propriétaires de fiefs devant l'*ost* et la *chevauchée*, selon la quotité de leurs biens, et que l'*arrière-ban*

(1) Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. IV, p. 157.

s'adressait aux milices communales. Ces deux mots devaient finir par être conjoints ; on ne les sépara plus, et on employa l'un et l'autre pour signifier le service militaire dont on avait à s'acquitter ; celui d'arrière-ban prévalut même, en dernier lieu, comme désignant une milice extraordinaire, la milice ordinaire étant formée par les compagnies permanentes. Au temps où les institutions féodales ne s'étaient pas encore altérées, le ban et l'arrière-ban fonctionnaient distinctement, selon les circonstances. En cas de danger, tous les citoyens valides, riches et pauvres, étaient également appelés. Dans le mois de juin 1355, la Provence étant à la veille d'être envahie, avaient même été requis les enfants de quatorze ans. « Vu l'urgence, les présentes reçues, mandait aux baillis royaux & seigneuriaux le lieutenant du sénéchal, il ne faut plus tarder de secourir la nation ; car nous voulons combattre pour la défense de la patrie et mourir plutôt que de la laisser envahir et réduire en servitude. Ordonnez donc de faire armer ceux qui ne le sont pas, depuis quatorze ans et au-dessus[1]. »

Dans le trait final, dans cet appel à une jeunesse non encore adulte, se peint une société toute guerrière. Les inventaires domestiques des

(1) « Qui non erunt ita cito parati, a XIV annis et supra, faciatis parari confestim... » *Notice sur les Archives communales de Toulon*, publiée par M. OCTAVE TEISSIER, p. 116.

XIVe, XVe et XVIe siècles, sont là-dessus des plus expressifs. Il n'y a pas que des châteaux forts, comme celui des Baux, où l'on trouve un arsenal plein des armes de la nouvelle artillerie mêlées aux anciennes[1]. Des paysans provençaux ont également le leur, où figurent épée, lance, javelots, bassinet, gorgerin, boucliers ronds, arbalète, carquois et viretons[2]...; et des archives communales gardent les parchemins sur lesquels, au moyen âge, s'inscrivait le rôle de l'armement imposé à chaque habitant[3].

Comment ces levées en masse s'effectuaient-elles, et par quels règlements, après les désastres de la guerre de Cent ans, qu'avait causés pour une grande part leur défaut d'organisation, s'efforça-t-on d'y mettre un peu d'ordre et de discipline ? Ce n'est pas le lieu de le rechercher[4], et non plus de montrer, nonobstant ces efforts, le ban et l'arrière-ban tombant en pleine décadence. La désorganisation des anciennes classes féodales elles-

(1) *Inventaire du château des Baux, en 1426*, publié par M. le docteur BARTHÉLEMY, *Revue des sociétés savantes*, 1887.

(2) Voir entre autres un inventaire, du 23 mars 1412, dans le très curieux ouvrage de M. CAMILLE ARNAUD : *Histoire d'une famille provençale, depuis le milieu du* XIVe *siècle jusqu'en 1883* (2 vol. in-8. Marseille, 1884), t. I, p. 375 et suiv.

(3) La commune de Pourrières (Var) en a un de 1380, dressé par des commissaires *in parlamento publico, ad recipiendum monstram et ad taxandum arnesia.*

(4) Ces règlements furent codifiés sous Louis XIII, lors des convocations de 1635 et 1639.

mêmes, allant de pair avec un changement radical des mœurs, le nombre croissant des anoblis, celui des exemptions qui grossissait sans mesure, la pauvreté des uns, la trop grande fortune des autres, enfin le luxe entrant dans les armées et y étant un nouvel agent de ruine, tout concourut à faire dégénérer l'institution[1]. Recueillons, en passant, quelques traits propres à la région que nous explorons.

Quand on ne sert pas en personne, on est tenu de présenter un remplaçant, avec obligation de l'entretenir tant que durera la campagne. C'est facile à édicter, mais de plus en plus difficile à appliquer, en l'état du morcellement des fiefs. Nous en avons pour témoin noble Antoine de Salsan, seigneur du château d'Arênes, près Alais[2]. En ce qui le concerne, il doit une moitié de l'équipage nécessaire à un archer, pour le service du ban et arrière-ban ; noble Antoine d'Espierres et Suzanne de Falcon, sa femme, ont l'autre à leur charge. Or ils s'y refusent : quatre fois, deux années durant, ils ont été assignés, sans qu'ils aient daigné répondre ; deux fois, en pure perte, Antoine de Salsan est allé les relancer dans leur

(1) Voir l'*Histoire des états généraux*, par M. Georges Picot (2e édit. Hachette, 1888), t. II, p. 110, 424 ; t. III, p. 338.

(2) Ces Salsan, aujourd'hui éteints, ont laissé des papiers de famille qui nous ont permis de les dépeindre ailleurs dans leur vie rurale. — *La Réforme sociale* (1882, t. I, p. 555).

maison de Beaucaire. Le 23 juin 1590, « comme tous les nobles viennent d'être encore assignés, à l'occasion de leurs fiefs », il porte sa requête par-devant Jehan de Fayn, baron de Venezobres, gouverneur et sénéchal de Beaucaire et de Nimes, « à l'effet d'estre remboursé de tous frais et despens qu'il faira à l'advenir, pour le service d'un demi archer, à quoy se monte la cote desdicts mariés, et pour qu'ils soyent contraincts à payer sur leurs biens la taxe qui en sera faicte ». Par sentence du sénéchal, « vu l'urgente nécessité des affaires du Roy », Antoine de Salsan eut à servir à l'arrière-ban, tant pour lui que pour la partie récalcitrante, « sauf à se pourvoir quant au remboursement de la portion incombant à celle-cy ». En 1593, le procès durait encore.

Les exemptions ! c'étaient demandes sur demandes pour en obtenir, et il faut reconnaître qu'il y en avait de légitimes.

A une date qui ne nous est pas donnée d'une manière précise, mais qui certainement nous reporte au XVII^e siècle, noble Daniel-Denys du Long, de Beaucaire, fait valoir ses motifs « pour estre dispensé du service personnel à l'arrière-ban et de toute contribution » [1]. — « Il n'est pas seu-

(1) A force de dégénérer, plus d'une fois l'arrière-ban fut remplacé par un *cotisement*, soit une contribution pécuniaire servant à la solde des troupes. — *Journal manuscrit du sire de Gouberville* (1555-1562), par l'abbé Tollemer (Rennes, Oberthur, 1880), p. 581 et suiv.

lement atteint de vertiges qui le mettent hors d'estat de pouvoir monter souvent à cheval ; il a une maladie de poitrine, maladie de famille et presque l'unique héritage de ses pères, qui fait craindre pour luy... Outre cela, il est si mal partagé des biens de fortune, qu'il ne sçauroît soutenir la moindre petite despence... Il advoue avec douleur qu'il n'y a pas, dans la province, de gentilhomme dont la destinée soit plus à regretter, puisqu'il faut qu'il s'applique sans cesse à fournir, avec très peu de bien, à l'entretien considérable d'une très nombreuse famille, pour laquelle il est forcé d'emprunter tous les ans. Ses médiocres commodités ne suffisent pas pour l'entière nourriture de cinq petits enfants, et la mère porte le sixiesme... Le dit suppliant se voit réduit à ceste dure extrémité, par les excessives despences que feu son père a esté obligé de faire, pendant près de trente années, dans le service de Sa Majesté [1],

(1) Brantôme disait des gentilshommes de son temps que, pour s'être donnés corps et biens au Roy, « ils estoient engagés dans ces biens jusques aux fenestres, et si endettés qu'ils n'y pouvoient suffire. » *Mémoires*, édit. de 1692, t. I, p. 216.

Pour l'époque qui nous occupe, voir sur ce sujet les lettres inédites de Vauban, recueillies par M. le commandant de Rochas d'Aiglun et naguère publiées par M. de Boislisle (*Bulletin du Comité des travaux historiques au ministère de l'instruction publique*, 1888, p. 223-262). Il y a là bien des traits sur la pauvreté d'une multitude de gentilshommes, servant aux armées, « qui sont absolument brouillés avec l'argent comptant. » Le 18 juin 1706, Vauban se représente lui-même à Chamillart comme étant à bout de ressources. « Souvenez-vous, » lui dit-il, « qu'il n'y a guère de maréchal de France chez lequel les eaux soient si basses que chez moi. »

où il a mesme perdu deux oncles et un frère; & finalement, il expose qu'il a un frère qui sert actuellement dans le régiment de Vertini, et qu'il ne possède aucun fief en justice[1] ».

Un semblable texte en dit long sur les charges que l'arrière-ban faisait supporter aux familles. En voici un autre qui met en scène un personnage très différent. Les fortes races n'ont pas disparu ; et du temps de Louis XIII, en 1635, les Espagnols ayant fait une descente dans les îles de Lérins, l'arrière-ban en donne la preuve dans la personne d'un gentilhomme nommé Roumoules.

« A l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, il se présenta au comte d'Harcourt, et lui demanda place parmi les enfants perdus... Le comte fut ravi de voir un gentilhomme si résolu & ne put se lasser de louer son zèle ; mais il le fut bien davantage, quand ses trois enfants estant venus se jeter à ses pieds, pour le conjurer de faire retirer leur père qu'un âge si advancé rendoit inutile au combat, il vit ce généreux vieillard irrité contre eux comme contre des ennemis de sa gloire : *J'ay assez vescu,* leur dit-il, *pour ma maison ; je dois mes derniers jours à ma patrie. Suivez-moy, et vous cognoistrez qu'il n'y a poinct d'âge inutile, quand on a le cœur de servir. Apprenez, par mon exemple,*

(1) *Placet présenté à Messieurs les commissaires de l'arrière-ban.* Manuscrit.

qu'il n'y a poinct de vieillesse qui dispense de nostre debvoir, et qu'il faut employer pour son Roy tous les moments de sa vie. Cette résolution tira des larmes de joie de tous les assistants... Le comte, embrassant le vieillard avec tendresse, le considéra comme un présage du bonheur de ses armes [1]. »

Mais rares étaient de tels descendants des anciens preux, et tout individuels étaient de pareils actes d'héroïsme. Est-ce à dire qu'il y eut moins de gentilshommes prenant le parti des armes, et, au nom du préjugé qu'une seule noblesse existait en France, celle d'épée, mettant leur ambition à faire preuve de la leur sur les champs de bataille? Non certes : car, tout au contraire, jamais il n'y en avait eu davantage ; ils trouvaient même des émules chez des gens de robe, qu'on voyait « vendre leurs charges, brûler leur robe rouge, pour acheter un régiment » [2]. Lorsque Louvois créa les nouvelles écoles militaires, si grand fut l'entraînement, que les parents ne purent retenir sur les bancs des écoles des enfants brûlant du désir d'y être admis [3]. On s'engageait de bonne heure dans les armées régulières, pour y pousser

(1) *Mémoires de Jacques de Gaufridi, président au parlement de Provence* (1626-1649). — Manuscrit de la Bibliothèque Méjanes, à Aix.

(2) Ernest Bertin, *Les Mariages dans l'ancienne société française*, p. 412.

(3) On en trouvera plus loin, au deuxième appendice, un exemple frappant chez les Grimoard de Beauvoir.

aussi loin que possible sa fortune. Ceux qui recevaient cette éducation et avaient ces ambitions, nourrissaient, exaltaient en eux les vieilles mœurs guerrières. Quant aux autres qui, retirés en leurs maisons, en étaient dépourvus, ne sachant commander et encore moins d'humeur à obéir, ils étaient les plus mauvais des soldats. Que devait-il donc en être chez les classes si nombreuses des anoblis !

Cependant l'institution vivait toujours, tant elle tenait au fond de l'organisation et de la tradition féodales. Le devoir du service militaire à remplir n'en était-il pas l'essence même ?

Un dernier coup allait lui être porté par un luxe qui débordait dans les camps comme dans le reste de la nation. Ici, nous nous trouvons sous Louis XIV, au sein d'une société de plus en plus policée, fière des lauriers que lui prodiguent ses grands capitaines, mais pour laquelle l'arrière-ban, qui semblait à jamais fini, produit l'effet d'un revenant, d'un sinistre trouble-fête.

Déjà, dans bien des familles, on avait peine à joindre les deux bouts ; pour elles, maintenant, c'est presque la ruine.

En ce qui la touche, M^me^ de Sévigné en est hors d'elle :

« Le lieutenant général d'Auxois me demande un homme de l'arrière-ban. Je dis que j'ai donné le fonds de Bourbilly à ma fille en la mariant. Si

on me tourmente pour l'usufruit, je vous demande pardon, mon cher cousin (Bussy-Rabutin), mais je me jetterai sans balancer dans la bourgeoisie de Paris [1]; je montrerai les baux de mes maisons, je produirai mes quittances de boues et lanternes, je ferai même voir que j'ai rendu le pain bénit. Enfin, je tâcherai de me sauver par les marais, comme je pourrai, plutôt que de payer cinq à six cents livres pour un homme de l'arrière-ban. Au reste, voici un étrange commencement de guerre, où d'abord nous faisons paraître notre dernière ressource. » (13 avril 1689.)

Son fils vient d'être convoqué en Bretagne. A quels périls ne va-t-il pas être exposé ?

« Toute l'Europe est en feu ; vous n'aviez pas songé au prince d'Orange, qui est l'Attila de ce temps... Enfin, tout est en l'air, tout est entre les mains de Dieu. » (13 avril.) Son fils ne la rassure pas à son gré : « Je m'ennuie fort de ne point savoir de nouvelles de mon marquis. Que de sacrifices à faire à Dieu ! Je le regarde souvent dans tout ce qui arrive, et nous sommes tous bien faibles et bien tremblants sous la main puissante qui remue l'Europe d'une telle manière, présentement, qu'on serait bien empêché de dire ce qui arrivera de ce nuage répandu partout. »

(1) Certaines villes, ayant un ancien droit de bourgeoisie, étaient exemptées de l'arrière-ban, et c'était un privilège fort envié.

(22 avril.) Autour d'elle, ce ne sont que désolation et larmes : « C'est chose pitoyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'avaient point vu de guerres depuis celles du comte de Montfort et du comte de Blois. » (9 mai).

Son fils est désespéré qu'on soit venu le chercher dans ses bois, « pour le faire rentrer dans le monde et dans la guerre par ce côté-là ». La noblesse de Rennes et de Vitré, au nombre de cinq à six cents gentilshommes, l'a mis à sa tête : « Cela passe pour un grand honneur, mais ce sera une sotte dépense... Il va s'établir avec toute cette noblesse, pour lui apprendre à escadronner et à prendre un air de guerre. Il tiendra une table enragée ; enfin, Dieu le veut. » (19 juin.) Dans ce mois de juin, l'orage semble s'éloigner de la Bretagne : elle n'a plus tant peur du prince d'Orange ; mais elle revient sur le chapitre de la bonne table, à laquelle se réduira dans le moment toute la guerre. « Vous croyez que le roi ou la Providence donne quelque chose à mon fils pour nourrir cette noblesse. Rien du tout, je vous assure, encore trop d'honneur. » Puis, lorsque l'arrière-ban va être licencié : « Le régiment de mon fils est beau et assez bien instruit. Mon fils recevait ces louanges avec un cœur qui me faisait plaisir, et moi je songeais que ce n'était pas pour être là que je l'avais élevé et que j'avais commencé sa vie et sa fortune. Je songeais, en le voyant si

joli à la tête de ses escadrons, comme Lully disait d'un air qu'il avait fait pour un opéra et qu'on chantait à la messe : « Seigneur, je vous demande « pardon, je ne l'avais pas fait pour vous. » Messieurs de l'arrière-ban, je ne l'avais pas fait pour vous. » (24 juillet.)

En Bourgogne, au témoignage de Bussy [1], l'arrière-ban a fort contristé toute la noblesse, comme celle de tout le royaume. « La dépense à ceux qui n'ont guère d'argent, et la fatigue à des gens que l'honneur ne fait point marcher [2], leur sont des choses insupportables. Je ne sais à quoi

(1) *Correspondance de Bussy-Rabutin*, t. VI, p. 245.

(2) Ceci s'adressait aux anoblis, à ces nobles de fraîche date sur lesquels Molière avait exercé sa verve comique dans son *Bourgeois gentilhomme*. Le 13 mai 1689, Bussy régalait Mme de Sévigné d'une pièce nouvelle, toute de saison, disait-il, dans laquelle Pavillon venait de chansonner le *Gentilhomme de l'arrière-ban :*

Dans ma maison des champs, sans chagrin, sans envie,
Je passois doucement la vie...
J'allois à Paris rarement,
Mais Paris quelquefois venoit dans mon village.
J'entends quelques amis qui venoient bonnement
Me voir et manger mon potage.
Je les traitois fort sobrement ;
Mes pigeons, mes poulets, tout leur sembloit charmant.
. . . . . .
La gloire et les honneurs n'étoient pas ma foiblesse ;
Et je me piquois de noblesse
Seulement pour ne pas payer
La taille et les impôts que paye un roturier.
Aujourd'huy j'ay regret d'être né gentilhomme ;
Ce titre glorieux m'assomme.
Hélas ! il me contraint en ce malheureux temps
De paroître à l'arrière-ban.

on les emploiera, mais je compte peu sur cette ressource. En récompense, je compte fort sur les troupes réglées qu'a le roi...» (17 mai.)

Tels sont le mouvement et l'entrain dont sont pleines ces correspondances, qu'à les lire on se croirait transporté dans la société de cette époque, que ses émotions nous sont rendues présentes comme si nous y assistions. Mme de Sévigné surtout nous donne une chronique de l'arrière-ban de Bretagne, à nulle autre pareille ; et, voulant montrer notre comtesse de Rochefort dans un cadre propre à faire ressortir sa figure, c'est pour cela que nous prenons tant de plaisir à interroger son illustre contemporaine. Grâce à Mme de Sévigné, oui, nous voilà bien dans le milieu où nous allons considérer Madeleine des Porcellets ; elle nous y sert d'introductrice, elle vient combler les lacunes d'un journal tout d'affaires. Ainsi, nous nous demandions à quoi, en Languedoc, fut employé l'arrière-ban de Beaucaire. Et Mme de Sévigné de nous le dire, au sujet d'une expédition en Dauphiné; que les remuements du parti protestant vont obliger M. de Grignan à faire par la plus mauvaise saison :

« M. de Grignan donnera la chasse à ces dé-

O vous, mon bisayeul, de tranquille mémoire,
Dont les armes n'étoient que l'aune et l'écritoire,
Qui viviez en bourgeois et poltron et prudent,
Reconnoissez en moy votre vrai descendant.
. . . . . .

mons qui sortent des montagnes et vont s'y recacher. Il y en a beaucoup en Languedoc. M. de Broglie (commandant) et M. de Basville (intendant) courent après ; ce sont comme des esprits qui disparaissent. Aussi, vous voyez des armées dans les provinces qui ne seront pas moins nécessaires. » (28 février 1689).

Ardentes et toutes prêtes à éclater dans une conflagration générale étaient, chez les protestants français, les passions soulevées par la révocation de l'édit de Nantes. Les étrangers coalisés y comptaient bien. Dans le Dauphiné, le Vivarais, les Cévennes, et l'on peut dire des Alpes aux Pyrénées, « elles s'exaltaient à l'appel des ministres proscrits, des prédicans et voyans exotiques de l'un et de l'autre sexe. Un livre de Jurieu, lancé de l'exil en 1686, annonçait la délivrance de l'Église et la ruine de la Babylone papiste. Un premier soulèvement fut pourtant bientôt comprimé, grâce aux mesures aussi habilement calculées qu'inexorables de l'intendant Basville. Le comte de Grignan n'était pas resté inactif de son côté[1]... »

(1) Mis DE SAPORTA, *La Famille de Mme de Sévigné en Provence.* — *Revue des Deux Mondes,* 15 janvier 1887. — Pour de plus amples détails, voir le livre très intéressant que M. le marquis de Saporta vient de publier sous le même titre (Paris, Plon, 1889).

Signalons sur ce sujet les curieux *Mémoires de Madame Dunoyer.* Émigrée pour cause de religion, en compagnie du ministre Noguier, son oncle, avec lequel elle avait quitté Nîmes et s'était retirée à La

Un Livre de raison nîmois nous traduit au vif cet état des esprits. Son auteur, Étienne Borrelly, un notaire doublé d'un annaliste, y écrivait à la date du 21 mars : « La province a fait un régiment de dragons et doit faire quatre régiments de milices. Le premier sera commandé par M. de Villevieille, qui était consul l'année dernière ; le deuxième, par M. le marquis de Chambonas ; le troisième, par M. le marquis de la Tourette, et le quatrième, par M. le marquis de Vaugueil. Ces régiments de milices ne sont composés que d'anciens catholiques, car le roi se méfie des nouveaux convertis. Nismes doit fournir cent hommes ; ils sont partis le 4 avril et sont envoyés du côté des Cévennes (1). »

C'est le 17 mai que notre Brancas, comte de Rochefort, partit pour l'arrière-ban. Les événements semblaient devoir se précipiter : ce jour-là même, Guillaume III ne venait-il pas de déclarer la guerre à la France ? Issu d'une race éminemment vaillante, il était de ceux qu'aucune consi-

Haye, elle nous dit ce qui la fit résister aux instances d'un autre oncle de Paris, fervent catholique, qui la pressait d'abjurer. « C'était le temps prescrit par M. Jurieu dans ses prophéties, où il promettait que la religion serait rétablie en France l'an 1689, et cette espérance aida beaucoup à me déterminer. » Édit. de Londres, 1739, p. 180.

(1) Livre de raison du notaire Étienne Borrelly (1654-1717). = *La Vie de nos ancêtres, d'après leurs Livres de raison, ou les Nîmois dans la seconde moitié du XVII^e siècle*, par ALBERT PUECH (Nimes, 1888).

dération n'arrêtait quand il fallait payer de sa personne ; mais il n'était pas moins jaloux de paraître à l'armée selon son rang. « On est au désespoir, » avait écrit Mme de Sévigné à Bussy-Rabutin, le 24 avril 1672 ; « on n'a pas le sou, on ne trouve rien à emprunter, les fermiers ne payent point, on n'ose faire de la fausse monnaie, on voudrait ne pas se donner au diable, et cependant tout le monde s'en va à l'armée avec un équipage. De vous dire comment cela se fait, il n'est pas aisé ; le miracle des cinq pains n'est plus incompréhensible. » Et Bussy de faire chorus avec elle : « Je trouverais plus beau, si j'étais à la place du roi, d'avoir de bonnes troupes, vêtues simplement, que ruinées par la richesse des habits et par la magnificence des équipages. »

Que n'eût-il pas dit, si, le 17 mai 1689, il avait vu des gens à bout de ressources se montrer plus magnifiques encore ! A Nîmes, où se rassemblèrent la noblesse de cette ville et celle de Beaucaire, ce fut toute une brillante parade que la revue dont elles donnèrent le spectacle. Étienne Borrelly eut la curiosité d'y assister. « Les gentilshommes, au nombre de cinquante, » nous raconte-t-il, « ont été passés en revue à l'Esplanade, par-devant M. de Montfrin. Tous portoient des justecorps avec de grands galons d'or ; ils avoient des plumes blanches à leurs chapeaux, et étoient supérieurement montés : car il y a de grands sei-

gneurs avec de grands équipapes. Ils partent demain pour Montpellier, où les officiers se feront en présence de l'intendant et de M. de Broglie [1]. »

Notre notaire n'était pas homme à prendre pour argent comptant ces grands galons d'or et ces beaux panaches. Il en savait long sur le fond des choses, sur le désordre des fortunes ; et, quand nous en serons aux détails de la crise économique du temps, il nous sera un témoin important à entendre. Le secret professionnel lui fermait la bouche au sujet des nobles clients dont il travaillait à conjurer la ruine ; mais d'autres ont parlé pour lui, et combien de traits ne nous offriraient-ils pas à citer ! Parmi les convoqués à l'arrière-ban, nommons, par exemple, Henri Brues, baron de Saint-Chaptes. Or celui-ci est malade et de plus ruiné, au point d'être réduit à se faire remplacer par son frère Louis ; « et, comme il n'a pas d'argent pour monter son équipage et faire la dépense de la campagne, il obtient de l'intendant, *vu qu'il s'agit du service du Roy,* une provision de 600 livres sur ses revenus saisis. » Bientôt après, il meurt. « Il laisse de telles dettes que ses biens sont mis sous séquestre, et que deux de ses fils, partant pour l'armée, sont obligés de solliciter de Basville une ordonnance qui leur per-

(1) « Ils ont été envoyés en Guyenne, » ajoute notre annaliste nimois. Nous verrons, par notre journal, qu'ils séjournèrent surtout dans le Quercy.

mette de retirer quelques fonds pour s'équiper. » — « Le 10 juin 1689, noble G. d'Arbaud, seigneur de Blauzac, convoque ses créanciers, et leur expose que les malheurs du temps présent, les désordres arrivés dans ses affaires et dans sa famille, et la fréquente stérilité des fruits, l'ont mis tout d'un coup dans l'impuissance absolue de les payer en argent comptant. En conséquence, il les prie de lui accorder un délai de grâce, de lui réduire les intérêts à un pied modique, et leur engage une métairie appelée le grand mas d'Arbaud et le domaine de Laspe (1). »

Plus que personne, Madeleine des Porcellets dut se croire ruinée, lorsque son mari, se rendant à l'arrière-ban, emporta même ce qui restait d'argent au ménage, et lui ravit jusqu'à Sicard, l'intendant de la maison. Sicard, l'homme plus que jamais nécessaire au logis, son maître s'en emparait, il le menait au loin pour conduire et tenir des équi-

(1) ALBERT PUECH, p. 52-53, et 259. — Autres traits recueillis par le savant érudit nimois : « Le 27 novembre 1687, noble Pierre de Serres, seigneur de Saint-Cosme, convoque ses créanciers, auxquels il doit 65,992 livres de capital. Il leur expose qu'il est dans l'impuissance de les payer, « à cause que plusieurs fugitifs de ce « royaume lui ont emporté des sommes considérables, dont il leur « avoit fait prest », et leur délègue 50,000 livres à lui dues en Provence par les communautés de la Cadière, de Pertuis et de Salon.» — « Le juge mage du présidial de Nimes est, en 1686, obligé de vendre sa charge et d'aliéner plusieurs fiefs, qui, depuis plus d'un siècle, étaient dans sa famille. Le lieutenant du roi en Languedoc a des affaires tellement embarrassées, qu'au premier abord on se demande ce qui restera de sa succession... »

pages qui contrastaient si fort avec les embarras où il la laissait.

Un des chagrins de la châtelaine des Rochers était que le départ de son fils lui eût enlevé, avec sa compagnie, *son liseur infatigable*. Combien autre fut celui de notre comtesse de Rochefort, à peine dans la sixième année de son mariage, lorsqu'elle se trouva seule, avec l'image de son frère tué à Zutphen, souvenir poignant et qui lui faisait tout craindre! Chaque année, le 13 juin ramenait pour elle, comme un sujet de recueillement, le douloureux anniversaire. Cette année, elle le consignera dans son journal avec un surcroît d'émotion : *13 juin, jour remarquable dans ma famille, puisque ce fut celuy de l'enlèvement de feu Monsieur de Valérargues, mon frère. Aussi, me suis-je levée de grand matin pour faire mes dévotions.* Tremblante est-elle également pour ses jeunes enfants, pour ses deux fils, dont les moindres maux lui causent d'incessantes alarmes, lui font faire neuvaines sur neuvaines : l'aîné, *André-Louis,* âgé de quatre ans et demi [1]; le cadet, *Henry-Thomas-Antoine,* encore dans les langes [2].

Si amères que soient ses tristesses, elle voudra de suite voir clair dans sa situation.

(1) Né à Beaucaire, le 10 novembre 1684. On le décorait déjà du titre de marquis.

(2) Né à Beaucaire, le 21 décembre 1688. Celui-ci, destiné à Malte, était appelé « le chevalier ».

Je soutiens qu'il faut approcher de ses affaires, qu'il faut les connaître, les supporter, les régler, prendre ses mesures, savoir ce qu'on peut et ce qu'on ne peut pas, que c'est cela seul qui fait riche, qu'avec cela on suffit à tout, et au devoir et aux plaisirs, qu'avec l'ordre on fait tout, que sans cela on ne fait rien, on manque à tout.

D'où nous viennent ces belles maximes ? Encore de Mme de Sévigné ; elle en est un vivant répertoire, et il y aurait presque tout un recueil à en faire, en les isolant du badinage, des choses frivoles auxquelles on les trouve entremêlées. Celles-ci, portant la date du 24 janvier 1689, ouvrent en quelque sorte l'année terrible, terrible pour Mme de Grignan, terrible pour Madeleine des Porcellets.

Du moins, une des deux, la dernière, les mettait consciencieusement en pratique.

« Le 30 may, j'ay employé une partie du jour à arrester des comptes...

« Le 31, j'avais fait dessein d'aller à la Bégude aujourd'huy ; mais, la pluye m'en ayant empêchée, j'ay arrêté le compte du rentier du Grès, & j'ay vu qu'il me devra encore de l'argent à la foire. — J'ay aussi arrêté le compte du meunier, qui me devra encore. — Je voulois bien faire un arrêté de compte, devant notaire, avec le rentier de la Bégude ; mais j'ay jugé à propos d'attendre le retour de M. Sicard... »

Ceci n'est qu'un jeu. Mais quel travail pour dresser l'état des dettes, et, avant tout, pour les connaître ! Il y en a de tout genre.

Et d'abord les *dettes criardes :* — dus à M. Michel, marchand d'Arles, 1,053 livres ; à M. David, droguiste de la même ville, 100 écus... Ce sont là de ces comptes qui s'allongent démesurément chez les fournisseurs, et finissent par former un total devant lequel on recule, avec la honte d'avoir à solliciter de nouveaux délais. Il ne semble pas cependant qu'aucun lui ait causé de trop grands remords : pas un article de toilette n'y figure. Comme Mme de Grignan, elle ne s'est pas mise et ne se mettra jamais dans le cas d'être relancée par quelque marchande de Paris, venant réclamer un payement en personne. Ici, nous ne comprenons plus du tout Mme de Sévigné. Que deviennent ses maximes ? et quel usage en fait-elle elle-même, au sujet de Mme Reinié ? « Disons un mot de Mme Reinié. Quelle furie ! Ne crûtes-vous point qu'elle était morte, et que tout son esprit et toutes ses paroles vous revenaient persécuter, comme quand elle était encore en vie ? Pour moi, j'aurais eu une frayeur extrême, et j'aurais fait le signe de la croix ; mais je crains qu'il ne faille autre chose pour la chasser. Comment fait-on cent cinquante lieues pour demander de l'argent à une personne qui meurt d'envie d'en donner, et qui en envoie quand elle

peut ? Nulle personne arrivée à Grignan ne pouvait plus m'étonner que celle-là ; j'en fis un cri. Vous faites bien cependant de ne pas la maltraiter, vous êtes toute raisonnable ; mais comment vous serez-vous tirée de ses pattes, et de ses inondations de paroles, où l'on se trouve noyée, abîmée ?... » (26 août 1689.) Cet endroit nous montre l'envers du caractère de Mme de Sévigné. Sa raison est bien simple et droite, comme elle l'appelle ; mais il y a chez elle un fond d'esprit mondain et surtout une idolâtrie pour sa fille, qui ne tarde pas à prendre le dessus. Ne soyons pas étonnés, après cela, du peu d'impression que laissent ses belles maximes[1].

Passons aux autres dettes de Madeleine : — « Aux consuls d'Arles, pour taxes locales arriérées

(1) Vingt-cinq ans après, lorsqu'il mourut, le 31 décembre 1714, le comte de Grignan laissa jusqu'à 44,661 l. de dettes, dont on peut bien dire qu'elles étaient au plus haut point *criardes*. Un état des plus exacts en fut dressé par les liquidateurs de sa succession ; et, dans ce document, que possède M. le comte Luc de Clapiers, en ce qui concerne notamment les valets et serviteurs, nous relevons entre autres les chiffres suivants :

« M. Féraud, garde, pour ses appointements . . 1,345 l.
« M. Francisque . . . . . 1,600 l.
« M. Jean, muletier, pour ses gages . . . . . 455 l.
« M. Audibert, garde, pour ses apointemens et fournitures . . . . . 2,011 l.
« M. Honoré, sommelier, pour fournitures . . 1,238 l.
Pour ses gages . . . . . 480 l.
« M. Ollivier, chef d'office, pour ses gages . . 750 l.
« Me Charpi, chef de cuisine . . . . . 1,270 l.

et accumulées, 2,000 livres. » Ceci est plus grave : en aucun temps, le fisc a-t-il fait miséricorde ?

Puis, combien de prêts venant de personnes vis-à-vis desquelles son savoir-vivre est plus qu'embarrassé ! car elles sont de sa société. Ce sont des parents ou des amis : M. des Porcellets de Beaucaire, 30,000 livres et les intérêts de plusieurs années ; pour des sommes plus ou moins importantes, M. Trévenan, de Villeneuve-lès-Avignon ; MM. de Chasteuil et de Quinson, d'Avignon ; M. de Montière, de Bagnols ; M. de Montpezat ; M. Maliverni, prêtre de Laudun ; M. Roubian, bénéficier de Saint-Trophime d'Arles ; MM^mes^ de Lubières et de Vendargues, M^lle^ d'Esparvier... Combien de communautés religieuses ont rendu à M. de Rochefort le service de lui

« M. Démonville, valet de chambre.	9,964 l. 12 s. 8 d.
« Plus à luy, tout déduit	1,159 l. 17 s. 8 d.

Quelques-uns des articles de bouche sont encore à citer, comme curiosités.

« M. Pontier, boulanger, pour pain, farine et son.	1,689 l.
« Jean Esmiou, charcutier, pour lard	684 l. 12 s. 6 d.
« D^lle^ Marguerite Marone, pour volailles. . . .	1,548 l. 3 s. 9 d.
« Mad^elle^ Moularde, pour fruits et herbes . . .	435 l.
« Mad^elle^ Gaye, pour œufs, beurre et légumes.	273 l.
« Magdeleine Pitreuse, poissonnière, pour 25 quintaux de poisson, à 25 l. par quintal.	625 l.
« Mad^elle^ Daniel, bouchère, pour viande de bœuf.	753 l. 10 s.
« Françoise Beguine, bouchère, pour 43 quintaux de mouton.	758 l. 8 s.
« Le pâtissier de Marseille.	274 l.
« Philibert Lacorvée, pâtissier	250 l.
« Le sieur Benezet, confiseur	1,200 l.

fournir des fonds, et elle est impuissante à leur payer même « leur pension ! » Sont dans ce cas les Pères de Rochefort, les Pères de Saint-Jean; les Dames de Sainte-Marie, de Sainte-Claire, de la Miséricorde, à Avignon; d'autres à Montpellier... Quant à la masse des vulgaires créanciers, elle est indéfinie, et de plus en plus impatiente : M. Pages, 1,572 livres; M. Viliaire, 1,100, etc...

Le journal les fait défiler un à un sous nos yeux; pendant cinq longs mois, c'est une procession non interrompue, soit à Rochefort, soit à Beaucaire, qui ne lui laisse ni trêve ni repos. Et à tous que pourra-t-elle répondre ? Quels pénibles aveux ne devra-t-elle pas renouveler, presque à satiété ! A M. de Chasteuil, elle dira que, *par l'effet de son malheur, Monsieur de Rochefort a été engagé cette année à de grandes dépenses, qui l'ont mise dans l'impossibilité de payer;* — à M. Trévenan, de Villeneuve-lès-Avignon, que *sa demande n'est guère de saison, Monsieur de Rochefort ayant porté tout l'argent qu'elle avoit pour faire sa campagne;* — à Laugier, son fermier du grand mas de Beaujeu, en Camargue, dont les inondations ont noyé les herbages, que nonobstant cela elle ne peut rien rabattre de la rente, qu'*elle en a besoin pour fournir aux dépenses extraordinaires que Monsieur de Rochefort est obligé de faire à l'arrière-ban.* Lorsqu'on est une Porcellet, toujours crier misère, quelle humiliation !

Même chez ses fournisseurs, elle trouvera des gens délicats dans leurs procédés. « Le 8 juin, j'arrestay mon compte avec M. Michel, marchand d'Arles, et j'ay vu que je luy devois 1053 livres. Il m'a promis de se contenter des intérêts [1] pour cette année; ils se montent à 210 livres. Je les luy ay cédés sur mon fermier de Sainte-Cécile. » M. de Chasteuil lui déclarera « fort honnêtement qu'elle payera quand elle pourra, mais qu'il lui faudra souffrir un acte de demande des intérêts, par la raison que, en vertu des ordonnances du roy, on ne pouvoit rien exiger après les cinq ans, si l'on n'avoit fait cette demande auparavant. » Les 9 et 10 juin, divers accommodements : « Mlle d'Esparvier m'a réclamé sa pension; *je luy ay répondu que, si je le pouvois, je la payerois après la récolte.* J'ay écrit encore à M. de Quinson, *et je luy ay démandé d'attendre, jusquà la récolte, les arrérages de pension que nous lui devons.* » — « Le 29 juin, M. Allègre, marchand de laine de Nismes, m'est venu demander la pension de Mme de Vendargues. *Je luy ay répondu que je ne pouvois la payer avant le mois d'aoust.*

En des temps où il y avait fort peu de numéraire, au moyen âge, août était le mois par ex-

(1) Sur le taux de l'intérêt au XVIIe siècle en Provence, voir, à la date du 13 septembre 1689, la note mise au bas des extraits du journal de la comtesse de Rochefort, qui terminent ce volume.

cellence dans lequel se produisait et vers lequel convergeait presque tout le mouvement des transactions, des ventes, achats, échanges. C'est à Notre-Dame d'août, *in festo beatæ Mariæ medii augusti*, que nobles et bourgeois recueillaient, avec le blé de leurs métairies, le montant des redevances constituant leurs censives; que les paysans soldaient, avec ces redevances, leurs menues dettes, et réglaient leurs grandes ou petites affaires. Parmi les plus grandes était le mariage de leurs filles, pour lequel ils acquittaient par fractions, entre les mains de leurs gendres, les annuités promises en payement de la dot. Souvent alors on les voyait, dans leurs sollicitudes paternelles, pourvoir un jeune ménage de la provision en grains nécessaire à sa subsistance, pendant la première année. Il n'était pas rare, non plus, que les amis de la famille y aidassent par des dons en nature, consistant en quelques têtes de bétail et charges de froment ou méteil. En pareil cas, ces dons figurant au contrat étaient toujours déclarés payables aux moissons prochaines. De nobles personnages, lorsqu'ils faisaient de semblables cadeaux à la fille d'un de leurs tenanciers, n'agissaient pas avec moins de simplicité. Le 27 avril 1449, aux fiançailles de Pierre Terni, de Rognes, avec Jeanne Vincent, Pierre d'Agoult, seigneur du lieu, promet à cette dernière une petite terre, plus une charge de blé à livrer *in messibus proxime futuris*.

Les mêmes bourgeois et paysans font-ils leur testament ? Pour ne pas grever leur héritage, ils disposent que les frais de funérailles seront acquittés, que les trenteniers de messes, objets de legs à la paroisse, seront soldés, que les *cantars* ou grand'-messes d'anniversaire seront célébrés, avec le concours des parents et amis, toujours au moment des récoltes, aux moissons de l'année courante et des années suivantes [1].

Comparée aux modestes patrimoines de ces bonnes gens, immense était la fortune territoriale de Madeleine des Porcellets ; et cela ne lui donne nulle fausse honte pour pratiquer leurs combinaisons économiques, jusque dans le système d'abonnement appelé *candou* [2] en provençal, usité par eux avec le maréchal-ferrant, le meunier ou le barbier-chirurgien du village. Nous la contemplerons bientôt dans son intérieur, et, à l'œuvre qu'elle accomplira, nous apprécierons ses qualités de ménagère. Ici, à propos de ses dettes et des embarras qu'elles lui suscitent, nous noterons

(1) Ces quelques traits sont détachés d'une étude toute spéciale, où nous avons essayé de retracer les mœurs rurales et villageoises de la Provence, vers la fin du moyen âge, d'après les actes des notaires d'alors. — *La Vie de village en Provence, au temps du roi René* (*La Réforme sociale,* 15 septembre et 1er octobre 1889).

(2) Terme qui semble être venu de *canda,* mot de la basse latinité, signifiant une espèce de taille ou de contribution (V. Ducange). Au moyen âge, en Provence, un abonnement de ce genre était appelé *candelum.* Encore aujourd'hui, on dit : *estre candou,* pour exprimer qu'on est abonné.

l'économie qu'elle réalise pour une certaine nature de dépenses que de fréquentes indispositions lui rendaient, semble-t-il, assez onéreuses. « Le 27 juin, j'ay passé une convention avec M. Darles, mon chirurgien, pour qu'il me serve *à cande*, moyennant deux salmées de bled ou dix écus d'argent, à mon choix. » — « Le 1er juillet, j'ay fait une convention avec M. Sellon, mon apothicaire, par laquelle il s'engage à me servir désormais *à cande*, pour cinq salmées de bled ou vingt-cinq écus par an, à mon choix. M. Saint-Jean, mon médecin, me l'a conseillé pour bien des raisons ».

Mais il est des créanciers exigeants, intraitables, et de ce nombre est le sieur David, droguiste à Arles. Le 3 juin, il lui fait commandement de payer cent écus. « J'ay répondu que j'ay des *lettres d'État*, pour surseoir à toutes poursuites, & je pense qu'on ne bougera pas jusqu'au retour de Monsieur de Rochefort. » — Dès le 21 mai, elle écrivait : « J'ay receu aujourd'hui des *lettres d'Etat*. » Ceci appelle quelques explications.

Dans les précédentes convocations du ban et de l'arrière-ban, notamment dans celles de 1635 et de 1639, il avait été réglé que, « pour donner à la noblesse les moyens de s'acquitter du service dû aux armées, il seroit sursis à toutes procédures, en matière civile, pouvant estre faites à

l'encontre des convoqués ». Il était interdit « à tous juges & officiers de justice de faire aucunes instructions, de rendre aucuns jugemens, sur les procez que ceux-ci avoient devant eux, de donner aucunes contrainctes par corps, pour raison de leurs debtes, et à tous sergens et huissiers d'en mettre aucunes à exécution, pendant le temps du service du ban & de l'arrière-ban ». A cet effet, les intéressés étaient tenus de rapporter des certificats signés par les baillis, sénéchaux, commissaires et contrôleurs, « ordonnés pour les monstres » [1].

De semblables immunités furent établies en 1689 : de là les lettres d'État dont André de Brancas se munit, comme nous voyons M. de Grignan le faire, lui aussi, dans cette même année [2]. Madeleine eut plus d'une occasion de s'en servir; mais elle avait trop compté sur leur secours : car, si elles lui étaient un moyen de défense en ce qui touchait son mari, elles la laissaient désarmée quant à elle-même et à ses propriétés. A Aix, capitale de la province, était établie Gabrielle de Brancas, sa belle-sœur; mariée à Jo-

(1) Article 20 du règlement sur la convocation du ban et arrière-ban, donné à Chantilly, le 30 juillet 1635.

(2) Au sujet d'une affaire qu'il avait à Paris contre un M. d'Aiguebonne, Mme de Sévigné écrivait le 14 mars 1689 : « Si la justice est écoutée, on rendra la requête comme une pièce folle, téméraire & sans fondement; si elle ne l'est pas, nous lâcherons nos lettres d'État. »

seph de Valbelle, marquis de Tourves, président au Parlement[1], son crédit pouvait la tirer de peine. « Le 10 juin, je priay Mme de Tourves d'avoir une ordonnance du subdélégué de M. l'intendant de Provence, contre les consuls d'Arles, au sujet de 2,000 livres que je leur dois, pour la taxe des biens de la communauté. Je leur ay fait signifier mes lettres d'État ». Vaine démarche ! non moins inutile voyage d'un de ses hommes d'affaires à Arles : « Le 28 juin, M. Aillaud est revenu et m'a rapporté mes lettres d'État. Messieurs les consuls ont répondu que leur signification étoit inutile, puisque les biens d'Arles m'appartiennent à moy en particulier et à mon propre. Il m'a rapporté aussi qu'il y auroit peu de bled au grand mas de Beaujeu et au mas de Sainte-Cécile. *Dieu soit loué de tout !* »

Certes, la déception est amère ; et cependant elle loue Dieu. N'en soyons pas surpris, et ne nous étonnons pas davantage de le lui voir consigner par écrit. Dans les familles chrétiennes, long-

(1) Avant d'épouser Joseph de Valbelle, le 6 juin 1674, Gabrielle de Brancas avait passé sa jeunesse à la cour, et, d'après Loret, elle y avait compté parmi les beautés du temps. Ses traits purs et délicats, dit-il, étaient d'une blancheur incomparable. Atteinte de la petite vérole, elle fut l'objet d'un tel intérêt que les gazettes de la cour s'en occupèrent. M. Victor Fournel nous la montre au nombre des nobles personnes, transformées en muses, qui figurèrent dans un ballet des plus brillants, donné le 2 décembre 1666 à Saint-Germain-en-Laye, et dont le succès fut extraordinaire (*Les Contemporains de Molière*, t. II, p. 611).

temps ce fut une formule consacrée, et on la retrouve partout accompagnant la mention des douleurs et des joies domestiques.

Le 4 juillet 1699, à Barbentane, Antoine de Chabert, sitôt après son mariage avec Marguerite de Gauffridy, commence son Livre de raison, « pour toutes les affaires notables qui luy surviendront pendant le cours de vie qu'il plaira à Dieu luy donner. » Le 5 mai 1700, naissance d'un « gaillard garçon », nommé Jean-Antoine : *Dieu veuille le conserver et le bénir, et que ce soit pour sa plus grande gloire!* Le 10 juin 1701, il s'agit d'une fille, Madeleine, dont sa femme vient d'accoucher « très heureusement, Dieu merci. » Pour elle, même invocation, mêmes souhaits. Le 10 décembre suivant, elle meurt : *Dieu soit loué de tout! Elle sera un ange dans le ciel qui priera Dieu pour nous.*

Bien autrement malheureux est Étienne Borrelly, le notaire de Nîmes, avec lequel nous faisions tantôt connaissance. Père de sept enfants, il les perd un à un : c'est une longue et lamentable succession de catastrophes domestiques. Le 5 mars 1683, il dira de Joseph, que vient de frapper la petite vérole : *C'estoit l'enfant le plus beau que l'on pût voir; il donnoit du plaisir à toute la maison... C'est le cinquième garçon que Dieu m'a ôté. Dieu soit loué et béni!* En 1692, un seul lui reste, Marc-Antoine, enrôlé dans le régiment de Mollac ; le

19 octobre, il lui est enlevé dans l'Hôtel-Dieu de Dunkerque : *J'aurois voulu le faire recevoir dans mes charges. Me voilà sans successeur. Dieu soit béni de tout!*

Et même, dans des journaux agricoles, au sujet de choses en apparence très vulgaires, comme le rendement des propriétés, mais qui importent essentiellement à la vie de la famille, un professeur à l'Université d'Avignon, Henry des Laurens, écrira : « 16 novembre 1631. Nous avons eu beaucoup d'huile dans nos bastides. *Dieu soit loué et glorifié ! et grâces luy soient rendues pour tout le bien qu'il nous faict!* — 13 octobre 1651. Le prix du bled a grandement augmenté. De plus, les ravages des eaux ont emporté la moitié de mes renforts (digues)... *Dieu soit béni de tout ce qu'il luy plaît de nous envoyer!* — 1658. J'ay mandé un courrier dans mes bastides, pour me faire payer de mes débiteurs ; mais il n'a rien avancé, estans tous si pauvres qu'ils ne le peuvent encore ; il y a une très petite récolte. *Dieu soit loué de tout!* »

En Alsace, où de simples familles du peuple tiennent des Livres de raison appelés *Hausbuch*, un tonnelier, à Cernay, dira : « 1739. Dieu miséricordieux nous a envoyé une inondation, suivie d'un orage si terrible que nous nous réfugions tous à l'église. — 1740. Dieu nous a envoyé un long et froid hiver, et l'on fut obligé de faire du feu jusqu'au 25 mai. Ce jour-là, dans sa souve-

raine bonté, Dieu nous a donné un temps très chaud, et l'année a été bonne. *Qu'il soit béni et remercié* (1) ! »

Plus l'on pénètre dans les profondeurs de notre ancienne société, plus l'on est frappé du pouvoir qu'y avaient les mœurs chrétiennes, en des temps où, à en juger par les surfaces, tout était livré à la corruption. Et c'est ce que notre comtesse de Rochefort va achever de nous montrer, par sa pratique personnelle.

(1) Voir notre travail sur *les Livres de raison en Allemagne et le Tagebuch d'Albrecht Durer* (Paris, Levé, 1886); et le beau livre dans lequel M. l'abbé Cetty vient de faire revivre, avec tant de charme, *la Famille d'autrefois en Alsace* (Rixheim, 1889).

CHAPITRE III

Comment et dans quel but Madeleine des Porcellets entreprit son journal.

SOMMAIRE : Le prieuré de Rochefort et sa chapelle de Notre-Dame de Grâce, objets d'un pèlerinage des plus anciens, des plus populaires. — Madeleine des Porcellets y priant, y faisant prier pour son mari et pour ses deux jeunes enfants. — Son départ pour Beaucaire. — Comment elle y est reçue par la société du lieu. — Son salon. — Tirage d'une loterie. — Les loteries de salon, une des formes du jeu et du luxe à cette époque. — Voyage spirituel à Saint-Remy. — La sœur Simone pressant Madeleine de se convertir et de convertir son mari. — Madeleine dans son labeur journalier de correspondance. — Le service de la poste organisé par Louvois.

LA nature ne lui avait rien donné de ce qui fait la femme forte. Sa frêle santé avait achevé de la rendre insouciante et superficielle. Au fond,

elle avait de la religion, mais avec une teinte de mélancolie qui alanguissait sa vertu ; et, dans les premiers éblouissements du mariage, cette mélancolie innée, elle ne l'avait secouée que pour suivre des entraînements tout mondains, se laissant et laissant les choses autour d'elle aller à la dérive, sans s'être rendu compte jusqu'alors des suites que cela devait avoir.

Sous le coup qui était venu la surprendre, dès le 17 mai, date de la cruelle séparation, elle avait commencé son journal ; et, pendant cinq mois, jusqu'au retour de son mari, qui lui rendit la joie le 28 septembre, elle le tint avec une scrupuleuse exactitude. Elle s'y appliqua, non par passe-temps et comme à une œuvre de sentiment, mais par devoir de mère de famille et comme à une œuvre de salut. Sous sa plume, nous l'avons dit, peu de réflexions accompagnant la reddition de compte qu'elle s'est imposée l'obligation de faire ; rien qu'un relevé de ses actes tracé en toute simplicité, et, si lasse qu'elle pût être le soir des tracas de la journée, elle ne manqua jamais de lui confier ce qu'elle avait vu ou exécuté par elle-même.

Il n'y a rien de meilleur, pour faire réussir ses affaires, que de les offrir à Dieu et de mener une vie réglée, mais sur toutes choses, avant tout, de servir Dieu. Car c'est là le solide, le monde n'estant qu'une pompe, où l'on ne reçoit que des amertumes par toutes

les déraisons que l'on y voit. Telle sera sa conclusion, qu'on nous permette le mot, expérimentale, c'est-à-dire appuyée sur la connaissance du monde qu'elle aura acquise. Comment, et au prix de quelles épreuves morales et de quels efforts y arriva-t-elle? C'est ce qu'il nous faudra, sans craindre les détails, raconter un peu par le menu, d'après le manuscrit qui en fut le confident et en est resté le témoin.

Tout à côté de Rochefort, au sommet d'un rocher nu et presque à pic, s'élevait, nous le savons, un sanctuaire consacré à Notre-Dame de Grâce. Or, ce sanctuaire faisait autrefois partie d'un prieuré, qui a toute une histoire. Arrêtons-nous y quelques instants.

Il n'est pas de commune un peu ancienne, en Provence, où l'on ne trouve, datant presque toutes du moyen âge, de semblables fondations religieuses, lesquelles portaient autrefois le nom de prieurés ou de chapellenies. Suscitées par l'esprit de prière, elles étaient devenues autant de centres de vie chrétienne pour les populations rurales. Ici, des habitants d'un quartier un peu loin de la paroisse avaient construit, en se cotisant, une chapelle de secours ; là, de riches propriétaires en avaient fait tous les frais. Souvent c'est en reconnaissance de grâces signalées, obtenues en des circonstances critiques, sous le coup de fléaux

publics, que, soit des familles, soit des villages, les avaient érigées presque comme des *ex-voto,* en l'honneur du saint patron domestique ou du saint patron de la localité. Les campagnes de la Provence s'étaient ainsi couvertes de rustiques églises, plus ou moins ornées à l'intérieur, mais surtout éminemment pittoresques par leur site [1]. D'ordinaire on en décorait le point culminant d'un mamelon, et, aux jours des fêtes patronales, on y faisait processionnellement des pèlerinages.

Charmants sont les tableaux de mœurs qu'au sujet de ces processions nous donnent d'anciennes chroniques villageoises. Dans la région marseillaise et toulonnaise, l'une d'elles, faite le jour de l'Ascension, était appelée *la procession des Vertus,* parce qu'on y portait sur un brancard un trophée de fleurs dont chacune symbolisait une vertu : le jaune figurant la foi; le rouge, le courage des martyrs; le blanc, l'innocence; le violet, l'humilité; le bleu, l'espérance. Le cortège parcourait les champs, et le prêtre les bénissait. Hommes et femmes tenaient également un bouquet; ceux qui n'en avaient pas au départ, s'en faisaient un le long de la route. Puis, autour de l'église, les cérémonies du culte étant terminées, tous dans un

(1) Ainsi, Ollioules, près Toulon, n'avait pas moins de onze chadelles essaimées sur son vaste territoire.

commun banquet pratiquaient des agapes fraternelles[1].

Delille n'a pas tout dit, lorsque, dans son poème des *Jardins* il écrivait :

> C'est une antique et modeste chapelle,
> Saint asile où jadis, dans la saison nouvelle,
> Vierges, femmes, enfants, sur un rustique autel
> Venaient pour les moissons implorer l'Éternel.

Ce que Delille n'a pas dit, c'est que, dans ces solennités, à la fois religieuses et civiles, en tête de leurs administrés, marchaient les consuls, les conseillers de la commune, le capitaine du village, escortés de la milice locale. Racine, se trouvant à Uzès, en novembre 1661, était ravi de pareils spectacles, si nouveaux pour lui : « C'est une belle chose de voir le compère cardeur et le menuisier gaillard, avec la robe rouge, donner des arrêts et aller les premiers à l'offrande ; vous ne voyez pas cela à Paris. »

Rechercher ce que furent, à leurs débuts, les plus anciens de ces prieurés ruraux, n'est pas chose indifférente. Des érudits s'y sont appliqués, et ils y ont appris souvent beaucoup sur les origines propres aux localités. Mais ici nous rencon-

(1) Magloire Giraud, *Notice historique sur l'église de Saint-Cyr.* — *Bulletin de la Société des sciences et belles-lettres de Toulon,* 1855.

trons bien davantage. Ne sommes-nous pas en présence d'une fondation qui, selon la légende, remontant à Charlemagne[1], se confondrait avec celle de la grande abbaye bénédictine de Saint-André, située près de là, à Villeneuve-lès-Avignon? Passons outre, quant au problème historique. Le fait de la haute antiquité du sanctuaire et de son prieuré seul nous importe. L'immémoriale possession qu'en eurent les bénédictins en témoigne. Grâce à eux, il traversa plus d'une époque de bouleversements sans y périr.

Au XVI^e^ siècle, les guerres de religion le ruinèrent. Au XVII^e^, l'année 1631 marqua et ouvrit pour lui une ère pleine de merveilles. D'après les chroniques du temps, un notaire du pays y exerçant la charge de lieutenant de viguier, Jacques Sicard (sans doute un ancêtre de Sicard, intendant des Porcellets), ayant fait vœu d'aller à Notre-Dame

(1) « C'est une chapelle de fondation royale, » lisons-nous dans un acte du Parlement de Toulouse, « ayant été fondée par le roi Charlemagne, de très auguste mémoire, lequel, ayant vaincu les Sarrazins qui étaient à Arles, bâtit une chapelle au lieu où il avait gagné la victoire, qui fut appelée à raison de ce *Sainte-Victoire.* » Les savants bénédictins de Saint-Maur écrivaient aussi, il y a deux cents ans, dans une relation qu'ils appelaient certaine : « Telle est la tradition que la sainte chapelle de la bienheureuse Vierge Marie de Rochefort a été bâtie anciennement par Charlemagne, dans la Gaule Narbonnaise, partie du royaume de France. » — *Notre-Dame de Rochefort, histoire de sa chapelle, de son pèlerinage et de son couvent depuis leur origine jusqu'à nos jours.* — Avignon, A. Chaillot, 1861.

Cette publication est pleine d'intéressants détails, dont nous donnons ici un aperçu.

de Lorette et en ayant été empêché, « inspiré et entraîné par un mouvement venu du Ciel, » le réalisa sur place en réparant, pour y ramener les pèlerins, l'antique sanctuaire, dont les bergers avec leurs troupeaux souillaient l'enceinte. L'impulsion une fois donnée, des multitudes y accoururent, au point qu'en 1635, trois jours durant, du 23 au 25 août, on y compta plus de quarante mille personnes, gens du Languedoc, du Comtat, de la Provence et d'ailleurs. Dès lors, on vit des paroisses entières s'ébranler au loin, affronter les dangers de la navigation du Rhône, et leurs consuls, jaloux d'être de la partie avec le clergé, conduire des troupes de pèlerins au pacifique assaut de la sainte montagne. C'étaient des processions de toute sorte, d'énormes quantités d'*ex-voto* appendus autour de la madone, en mémoire de très nombreux miracles. Pauvre restait le prieuré; mais un riche trésor se formait dans son église, qui ajoutait à l'éclat du culte. Une confrérie y fut établie, à laquelle les seigneurs du pays, les la Baume-Suze, après eux les Porcellets, et les plus grandes familles de la région, les Grignan entre autres, voulurent appartenir, qu'ils dotèrent de fondations nouvelles. En 1652, François-Louis de la Baume faisait donation aux bénédictins du sol de la montagne. Cinquante années après, en 1701, notre comte et notre comtesse de Rochefort devaient les affranchir de toutes taxes et cen-

sives, des lods et ventes, et autres droits et devoirs seigneuriaux.

Tel est le sanctuaire, vraiment privilégié, où, au lendemain du départ de son mari, Madeleine voudra commencer une nouvelle vie, en allant demander aide et secours. De son logis à Notre-Dame de Grâce, rude est le sentier circulant sur les flancs du rocher; elle ne le gravira pas moins neuf jours durant presque chaque matin. Dame de Rochefort, elle y a ses entrées grandes et petites. N'y a-t-elle pas même trouvé un aumônier en la personne du P. Archias, lequel, quand elle ne peut faire son habituelle ascension, lui dit la messe dans sa chapelle particulière, et puis devenu son conseiller, plus que cela, son homme d'affaires en chef, remplira auprès d'elle l'office dont l'abbé Charrier s'acquitta si bien auprès de Mme de Sévigné?

Le prieuré était en ce moment fort délabré. Le 22 janvier de cette année 1689, un effroyable ouragan s'était abattu sur les constructions hâtivement réparées par Jacques Sicard, « au point de les faire branler comme un roseau » et d'y occasionner de grosses lézardes. Deux années après, les bénédictins ayant entrepris de le refaire à neuf, le 5 mai 1691, André de Brancas allait poser la première pierre d'un édifice digne d'un sanctuaire lui-même agrandi. Jusqu'alors également, l'église

de Notre-Dame avait été des plus exiguës, et cela n'empêchait pas les pèlerins, sinon d'y pénétrer en foule, du moins de s'y succéder.

« Le 30 may, j'ay été le matin à Nostre-Dame. Il y avoit un très-grand concours de monde, non seulement du voisinage, comme les processions de Saze et de Roquemaure, mais encore de bien loin; de quoy j'ai été fort édifiée et touchée.

« Après disné, j'ay assisté à vêpres et à la prière qui s'est faite pour Monsieur et pour toute la famille. Après les vêpres, j'ay été à Tavel et y ay visité l'église et adoré le saint Sacrement...

« Le 1er juin, j'ay ordonné dans toutes mes terres de faire des prières pour Monsieur de Rochefort, jusques à son retour. Les Pères de Nostre-Dame se sont soumis agréablement à cet ordre, et diront chaque jour, comme les curés des paroisses, les litanies de la sainte Vierge avec l'oraison pour la paix. Les mêmes prières seront récitées, tous les jours, dans ma chapelle, durant mon séjour à Rochefort, et on les continuera dans ma maison de Beaucaire. »

Madeleine ne se bornera pas à prier pour son mari, exposé aux risques de la guerre ; elle ira jusqu'à suivre des processions de pénitents... Mais le séjour de Rochefort lui pèse trop pour qu'elle le prolonge. Elle a besoin d'un peu de

société, et la voilà, dès le lendemain, précipitant son départ pour Beaucaire. Elle nous y fait assister, comme si nous y étions ; toute sa maison, son aumônier en tête, sont en mouvement ; et, sur le parcours de la route, il nous semble être avec eux les témoins des honneurs rendus à la comtesse de Rochefort, traversant ses terres jusqu'au pont du Gard, à Remoulins, où se croisent les routes d'Avignon à Beaucaire, à Uzès et à Nîmes.

« *2 juin.* — Je me suis levée devant le jour et ay fait lever tous mes gens. Le Père Archias a dit la messe dans ma chapelle, puis je suis partie avec mon fils le marquis et toute ma maison. J'ay passé par le pont du Gard. Redon, mon lieutenant de la terre de Rochefort, estoit allé m'y attendre, avec sa femme, son fils, et les consuls de Saint-Hilaire ; et là, il m'a régalé d'un grand et splendide déjeuner, après quoy j'ay continué ma route.

« Je suis arrivée à Beaucaire, mais si lasse que j'ay esté obligée de me mettre au lit. Néanmoins à peine ay-je été couchée que M^me^ des Porcellets et une grande quantité de personnes notables de la ville me sont venues voir. »

Son arrivée à Beaucaire y est la nouvelle du jour, presque un événement. Les moindres villes provençales avaient alors leur société de gens de

qualité, formée à l'image de celle de Paris, dans l'existence de laquelle tenaient une grande place les relations et récréations mondaines. La noblesse y donnait le ton, ses salons y étaient une école de politesse et de savoir-vivre ; avec elle, de plus en plus prépondérante en influence effective, une riche bourgeoisie rivalisait d'urbanité et d'élégance [1] : c'étaient autant de petits mondes, où un commerce journalier de bons rapports et procédés entre ceux qu'on appelait « les honnêtes gens » entretenait un esprit de sociabilité dont nous avons perdu l'idée dans notre tourbillon actuel. Les fêtes domestiques y prenaient les proportions de fêtes publiques, auxquelles s'associait toute la population. Celles des mariages étaient célébrées avec une magnificence et des démonstrations extraordinaires, et il n'était pas jusqu'aux prises d'habit dont les Livres de raison du temps ne nous tracent des descriptions qui nous étonnent par leur mondanité. Magnifiques aussi étaient les fêtes universitaires et scolaires. Bernardin Pellicot, reçu docteur à Aix, le 9 février 1642, nous dit : « Il y eut à la maison plus de cinq mille personnes. »

Parmi les villes commerçantes de cette époque, Beaucaire comptait au premier rang. Chacun sait

(1) M. Albert Babeau vient de la faire revivre, dans ses *Bourgeois d'autrefois* (Paris, Firmin-Didot, 1886), avec la puissante et attrayante érudition qui a valu un si grand succès à ses beaux livres sur *la Ville, le Village et la Vie rurale, dans l'ancienne France.*

la célébrité de sa foire, à laquelle pouvaient seules être comparées celles de Saint-Denis, de Saint-Germain et de Troyes, en France, et les foires de Leipzig, Francfort, Novogorod et Sinigaglia, à l'étranger. Grâce à sa position sur le Rhône et à sa proximité de la Méditerranée, à la sauvegarde que longtemps lui donna son imposant château fort et aux franchises dont jouissaient les marchandises qu'on y apportait, Beaucaire était devenu un grand marché européen. Bientôt notre journal nous déroulera le curieux spectacle de ses hôtels aristocratiques, et il y en avait de fort beaux, s'ouvrant pendant la foire pour de riches marchands étrangers, et même pour des objets de leur négoce.

Mais nous ne sommes pas encore au 22 juillet, et, en attendant, nous pouvons prendre un aperçu des plaisirs de société qu'on y goûtait.

A ce moment, les loteries faisaient fureur. Importées d'Italie en France, elles avaient commencé par passionner le monde de la cour, et, là comme ailleurs, on y mit un faste, on prodigua des sommes presque incroyables. Ainsi Mazarin, ayant donné à souper au roi, à la reine mère, à la reine d'Angleterre et à Mademoiselle, « avec quelle ostentation et quel habile désir de plaire ne les avait-il pas menés dans une galerie où l'on voyait », dit une relation, « *tout ce qui vient de joli de la Chine,*

des chandeliers de cristal et des miroirs, des tables et des cabinets, des senteurs, des gants, des rubans et éventails, tout cela rassemblé pour en faire don aux dames et messieurs de la cour ! Dans sa loterie, point de billets blancs ; *chacun eut son fait*, sans autre distinction que la valeur diverse des objets assignés par le sort. Mademoiselle gagna un diamant de 4,000 livres. Le gros lot, un diamant de 4,000 écus, échut à un sous-lieutenant des gendarmes du roi[1]. » Le surintendant Fouquet, lorsqu'il était au plus haut degré de l'échelle, d'où il allait être précipité, ne mettait-il pas en lots des bijoux, des costumes superbes, des armes de prix, des chevaux de luxe[2] ? Saint-Simon nous représente Louis XIV, devenu vieux, lorsqu'il allait dîner à Marly ou à Trianon, son travail avec les ministres étant fini, « passant jusqu'au soir à se promener avec les dames, à jouer avec elles, et assez souvent à leur faire tirer une loterie toute de billets noirs, sans y rien mettre. » — « C'était ainsi une galanterie de présents qu'il leur faisait, au hasard, de choses à leur usage, comme d'étoffes et d'argenterie, ou de joyaux, ou beaux ou jolis, pour donner plus au hasard. Mme de Maintenon tirait comme les autres, et donnait presque toujours sur-le-champ ce qu'elle avait

(1) H. Baudrillart, *Histoire du luxe privé et public, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours*, t. IV, p. 70.
(2) Id., *ibid.*, p. 76.

gagné. Le roi ne tirait point, et souvent il y avait plusieurs billets sous le même lot[1]. »

A peine arrivée en Provence, Mme de Grignan est toute occupée à amuser les dames d'Aix comme on le fait à Versailles. « J'approuve fort votre loterie, » lui écrit Mme de Sévigné ; « vous me manderez ce que vous aurez gagné. » (22 avril 1671.)

Les salons de Beaucaire avaient également leurs loteries, et celui du comte de Rochefort, qui primait dans la ville, ne pouvait y être des derniers en ce genre de récréation, comme dans les diverses sortes de jeux à la mode. Madeleine avait été jusqu'alors trop femme du monde pour que son veuvage momentané la fît rompre avec lui ; elle n'était pas encore au point où devait la conduire, par degrés, sa crise intérieure de conscience, et où elle confesserait, dans la sincérité de son cœur, que ce monde tant aimé par elle « estoit une pompe où l'on ne reçoit qu'amertumes ». Elle nous apprend que, dès le troisième jour de son installation à Beaucaire, le 5 juin, fête de la Trinité, après avoir assisté aux vêpres et à la bénédiction, elle tint une grande compagnie au logis.

« On y a joué et refait la loterie qui se trouva fausse la veille du départ de Monsieur le comte.

(1) Saint-Simon, t. VIII, p. 187.

J'ay gagné une paire de gants et six pans de dentelles ; Monsieur le comte a aussi gagné une paire de gants ; M. d'Ycard et Mme de Carrière de même, et M. de Boisverdun, six pans de dentelles, plus une autre paire de gants... Ensuite, on a proposé une écharpe à loter, pour le prix de six escus. »

En province, où l'on sait se récréer à bon marché, il n'y a pas les folies du luxe de cour ; mais, dans la situation où elle se trouve, ce luxe, si mitigé qu'il soit, est-il bien de circonstance ? Et puis, nous dit-elle tout sur le jeu [1] ?

(1) Telle était devenue la passion du jeu, qu'elle avait envahi toutes les relations de société, et que les femmes ne pouvaient se visiter sans avoir les cartes en main. Dans un livre publié en 1644, et intitulé *la Famille sainte*, un Père jésuite, homme d'esprit, Jean Cordier, s'attaquait à ces mœurs nouvelles avec le vieux sel gaulois.

« Outre que les visites, quand elles sont trop fréquentes, montrent un esprit léger et qui n'est point capable de s'entretenir, elles sont ordinairement suivies de beaucoup de fautes. Il est assuré que le moindre blâme qu'on peut donner à ces coureuses, c'est qu'elles vont perdre leur temps ; c'est qu'elles abandonnent le soin de leur ménage ; c'est qu'elles laissent une famille à la discrétion des valets et des servantes, qui vivent comme des rats en paille, et qui rongent les plus florissantes maisons, comme la teigne les meilleurs habits. Que fait-on en ces visites ? On y joue, et le jeu nous dérobe souvent trois grands biens : l'argent, le temps et la conscience. On y mange ce qui fait besoin aux enfants... ; on y raille... ; on s'y vante quelquefois, et c'est assez souvent pour tirer de l'honneur d'actions qui donneraient de la honte aux païens. Les paroles à double entente y passent pour des traits d'esprit ; on réplique, on duplique là-dessus, comme si un mauvais mot pouvait passer trop tôt. »

Ce livre de Jean Cordier, œuvre éminemment originale, vient d'être remarquablement réédité par le P. Clair (Paris, Féchoz, 1885, 1 vol. in-8°.)

Elle va se mettre dans le cas de voir plus clair sur elle-même. Bientôt après, ayant visité plusieurs de ses mas de Camargue, reçue à Fourques par MM. de Boisverdun et de Boche, régalée à Beaujeu par Mme de Laugier ; en un mot, traitée partout avec une distinction et des honneurs bien propres à la flatter, et cependant, au fond de son âme ressentant toujours une tribulation qui ne la quitte pas, elle trouve, dans son passage à Arles, une occasion de rechercher une consultation et des consolations d'un ordre tout spirituel, dont elle semble avoir un pressant besoin.

Non loin d'Arles, la petite ville de Saint-Remy possédait une communauté religieuse d'ursulines. C'était une des vingt-neuf maisons de cet institut qui existaient alors en Provence, s'y consacrant à l'éducation des filles (1). Or, parmi les sœurs du couvent de Saint-Remy il y en avait une, nommée sœur Simone, que sa sainte vie faisait particulièrement vénérer. Madeleine veut se ménager un accès auprès d'elle ; il lui faut une lettre très particulière de recommandation, et elle réussit à l'obtenir.

« Le 7 juin, j'ay vu le Père Rupé, gardien des récollets d'Arles. Il m'a donné une lettre pour la sœur Simone, et après j'ay esté ouïr la messe de

(1) *État de la Provence,* par l'abbé ROBERT, publié en 1693, t. I, p. 168-170.

M. l'abbé de Boche. Puis je suis partie pour Saint-Remy.

« Je ne pus y voir ce jour même la sœur Simone, parce qu'elle estoit malade, et, sans M. le prévost de l'Isle qui s'y trouva heureusement pour moy, je n'aurois pas eu l'espérance de mieux réussir le jour suivant, ce qui m'obligea de rester.

« Le 8 juin, je me suis levée à cinq heures du matin, j'ay ouy la messe au couvent de la sœur Simone, et j'ay vu cette sœur, qui m'a charmée. Elle m'a dit qu'il falloit songer à me convertir, et M. de Rochefort aussi. Elle m'a fort assurée que Dieu me le feroit revenir en santé et qu'il me conserveroit mes enfans. Elle me déclara ensuite que le mestier qu'il faisoit n'estoit pas propre pour un homme de son estat, et qu'il l'apprendroit à ses dépens. Elle m'exprima cela plusieurs fois différentes, en répétant toujours : *Je veux qu'il se convertisse, et Nostre-Dame de Consolation le préservera de tout danger.*

« J'ay promis quelque chose à Nostre-Dame de Consolation, qui est dans le couvent de la sœur Simone, pour l'époque du retour de M. de Rochefort. »

Dès lors il y eut une correspondance suivie entre elle et la sœur Simone. Que n'avons-nous ses lettres, ainsi que celles à son mari ! Elles compléteraient, sur le travail de conversion dont

une voix du Ciel la pressait d'être l'instrument, ce que son journal nous apprend sur celui d'un tout autre ordre qui la concernait. Mais, sans qu'elle nous mette dans son secret, il est hors de doute que cette conversion fut d'autant plus sérieuse et durable qu'au retour de M. de Rochefort elle put lui montrer, en elle, une femme toute renouvelée et transformée.

Quant à la facilité avec laquelle s'échangeaient en 1689 les communications épistolaires, Madeleine des Porcellets nous est un témoin non moins précieux que Mme de Sévigné.

Grâce à Louvois, qui en avait la surintendance, le service de la poste et des exprès ayant à distribuer les dépêches ravissait la châtelaine des Rochers par sa célérité et son exactitude. « Je suis en fantaisie d'admirer l'honnêteté de messieurs les postillons, qui sont incessamment par les chemins, pour porter et reporter nos lettres. Il n'y a jour dans la semaine qu'ils n'en portent quelqu'une à vous et à moi ; il y en a toujours et à toutes les heures par la campagne. Les honnêtes gens ! qu'ils sont obligeans ! et que c'est une belle invention que la poste, et un bel effet de la Providence que la cupidité ! J'ai quelquefois envie de leur écrire pour leur témoigner ma reconnaissance. » (12 juillet 1671.) Elle ne tarit pas sur ce sujet : « Je suis fort aise que vous ayez remarqué, comme moi, la diligence admirable de

nos lettres, et le beau procédé de Riaux et de ces autres messieurs si obligeans, qui viennent les prendre et les portent nuit et jour en courant de toutes leurs forces, pour les faire aller plus promptement. Je vous dis que nous sommes ingrats envers les postillons, et même envers M. de Louvois qui les établit partout avec tant de soins. » (16 octobre 1675). Elle regarde comme un miracle qu'une lettre, « partie de Vitré le dimanche, à dix heures du soir, le quatrième jour, arrive à Grignan en six jours, le samedi dixième, deux heures après midi [1]. »

Quelle reconnaissance Madeleine ne doit-elle pas à M. de Louvois, elle aussi ! Énorme est son labeur presque journalier de correspondance : avec son mari, auquel elle rend compte de toutes choses; avec l'intendant de la maison, Sicard, qu'elle consulte dans les cas difficiles; avec une multitude de gens de lois et procureurs, s'occupant de ses

(1) Une déclaration du roi (12 avril 1676) tarifa ainsi qu'il suit les droits pour ports de lettres :

« De Paris à Bordeaux, la Rochelle, Toulouse, Montauban, Aix, Avignon, Marseille, et desdits lieux à Paris, 5 sols pour les simples lettres, 6 sols pour les lettres avec enveloppes, 8 sols pour les doubles lettres. »

Quant aux villes non marquées dans le tableau, le tarif était :

Pour 25 lieues et au dessous, les simples lettres, 2 sols; avec enveloppes, 3 sols.

De 25 lieues à 80, les simples lettres, 4 sols; avec enveloppes, 5 sols.

Pour 80 lieues et au dessus, les simples lettres, 5 sols; avec enveloppes, 6 sols.

affaires, ou ses adversaires, les sieurs Carretier et Belot à Toulouse, Penaut à Montpellier, Poustoly à Nîmes, Bourges à Aix..... Elle y consacre ses matinées : « J'écrivis tout le matin, parce que c'étoit le jour du courrier. » Pour y vaquer plus commodément, elle s'outille en conséquence : « J'ay receu d'Arles une table que j'ay fait faire tout exprès pour écrire. »

Avec quelle impatience n'attend-elle pas chaque *ordinaire !* Ces jours-là, elle est tout entière à sa correspondance [1]. Lorsqu'elle est sans nouvelles, elle en a la tête aux champs. « Le 12 juin, j'ay esté accompagner la procession des pénitens noirs. J'ay envoyé à l'ordinaire pour voir s'il y avoit des lettres de Monsieur de Rochefort, et, comme il n'y en a point, cela m'a fort chagrinée. » — « Le 10 juillet, j'ay receu une lettre de sœur Simone, mais je n'ay point de nouvelles de Monsieur de Rochefort, de quoy je suis inquiète et chagrine. » Le corps auquel appartient son mari se déplaçant souvent, de Cahors à Moissac, à Lectoure, etc..., pour éviter quelque fausse direction donnée à ses lettres, elle recourt à l'entremise de serviables maîtres de poste. « Le 20 juillet, une dépêche du

(1) « Il n'y a point de femme de condition qui se laisse voir chez elle les jours de poste. Son laquais a toujours ordre de dire dans ce temps-là que *Madame fait son ordinaire ;* et ces animaux s'expriment quelquefois là dessus en des termes qui font les plus plaisantes équivoques du monde. » Mme Dunoyer, *Lettres historiques*, etc..., t. I, p. 227.

maître de poste de Lectoure me marque que toutes mes lettres à Monsieur de Rochefort ont été envoyées par un exprès, et qu'il ne s'en est perdu aucune.... » Ces alarmes ne sont du reste que passagères. M. de Rochefort et le fidèle Sicard se montrent généralement exacts à écrire : « M. Sicard me mande que Monsieur m'a écrit par le même courrier, et me dit que j'ay dû recevoir sa dépêche. J'ai eu beaucoup de plaisir de savoir que la santé de Monsieur et celle de M. de Brancas sont bien établies. » D'autres fois, la joie lui mettra sous la plume qu'elle en a eu « un fort gros plaisir », plaisir aussi gros que l'était son cœur dans l'attente. Une de ses ressources, pour être tout à fait tranquille, sera dans la *Gazette,* à laquelle elle s'est abonnée. « Le 15 juin, j'ay fait marché pour recevoir la *Gazette* et le *Manuscrit*, deux fois la semaine, moyennant sept écus. On me la fera tenir à Tarascon. »

Ce manuscrit expédié régulièrement tous les trois jours [1], consistait en deux feuillets contenant les principales nouvelles politiques, surtout celles venues du théâtre de la guerre.

(1) Nous en avons trouvé, dans nos papiers de famille, toute une collection pour les années 1680 et 1681, et regrettons beaucoup qu'elle ne s'étende pas jusqu'en 1689.

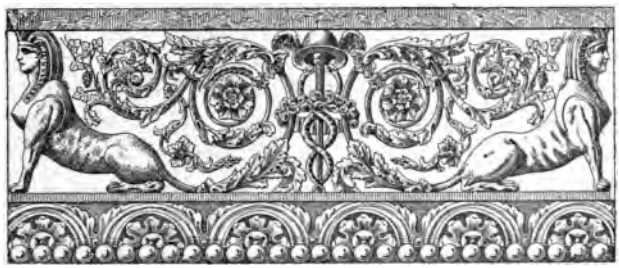

CHAPITRE IV

Le Ménage de Jeanne de Chantal à Bourbilly à la fin du XVI[e] siècle.

SOMMAIRE : Le désordre des fortunes dans les familles de cour commençant au XVI[e] siècle. — Femmes éminentes entreprenant de le réparer. — Au XVII[e] siècle, règlement de la duchesse de Liancourt. — Dans les familles de noblesse militaire, pendant que le mari est à l'armée, sa femme ayant la charge des affaires. — Jeanne de Chantal à Bourbilly, se faisant ménagère. — Habitudes matinales des femmes dans les maisons bien ordonnées. — Madeleine des Porcellets prenant la résolution de se lever matin, et y demeurant inviolablement fidèle.

NOTRE comtesse de Rochefort n'était pas la première femme de sa condition que de semblables circonstances eussent jetée dans un tel sauvetage de fortune.

Au XVI^e^ siècle, les grands propriétaires féodaux se trouvaient déjà très appauvris par les longues guerres contre les Anglais ; mais la plupart furent à peu près ruinés, lorsqu'aux désordres financiers causés par le premier avènement du luxe, d'effroyables et longues guerres civiles, où les partis contraires n'épargnaient rien dans leurs dévastations, vinrent ajouter des pertes de revenus presque totales. Conçoit-on Henry de Guise écrivant à sa femme ? « Je n'ay ny argent ny chemise... Je ne puis me repaistre de paroles, mais de beaux escus bien larges et pesans, que vous m'enverrez dans six jours ; ou, dans douze, Marchais sera vendu... »

M. le marquis de la Jonquière nous en donne un exemple dans la maison de Nevers, à laquelle il a consacré une de ses monographies pleines de faits puisés aux sources, où revit au vrai l'état social d'une époque. Si nombreux que soient leurs duchés, leurs baronnies, leurs châtellenies, les ducs de Nevers sont criblés de dettes, au point d'être mis en danger de faire faillite. Puissamment aidé par Henriette de Clèves, sa femme, Louis de Gonzague ne se sauvera d'un désastre qu'en prenant en main le gouvernement de ses affaires et en pratiquant l'économie. « Désormais », écrira-t-il en 1586 à un confident de ses peines, « les affaires de nostre maison seront réglées par moy et par

la duchesse, qui ne sera plus tourmentée du souci perpétuel de manquer d'argent pour le lendemain [1]. » Les terres vendues par eux, et beaucoup d'autres qui, en ce temps-là, sortirent des mains de grands seigneurs également besogneux, formèrent l'assiette foncière d'une bourgeoisie dont, par contraire, la fortune grossissait par l'épargne « de capitalistes qui, ayant placé leur argent au denier douze, s'enrichissaient promptement, achetaient des fiefs et en prenaient les noms [2]. »

Plus tard, ce seront les débordements du luxe qui achèveront la ruine de ces anciennes maisons ; ce sera le jeu poussé jusqu'à l'oubli complet de la famille. Cinquante ans après les mauvais jours que traversa Henriette de Clèves, la duchesse de Liancourt sera dans une situation presque aussi difficile, et où elle n'aura à compter que sur elle-même.

Jeanne de Schomberg, sœur du second des maréchaux de ce nom, n'avait que vingt ans, lorsqu'en 1620 elle épousa Roger du Plessis-Liancourt, presque aussi jeune qu'elle. Le torrent où il était l'entraîna ; son existence de cour le rendit dépensier et débauché. Établir l'ordre dans ses affaires en déconfiture et le ramener à une meil-

(1) Mis DE LA JONQUIÈRE, *Catherine de Gonzague-Clèves, duchesse de Longueville* (Alençon, 1888).
(2) ID., *ibid.*

leure vie, telle fut la double tâche à laquelle Jeanne de Schombert se dévoua avec une de ces persévérances qui triomphent de tous les obstacles. En même temps qu'elle faisait de Liancourt une des plus belles habitations de France, elle trouvait le secret de solder les dettes de son mari. Observant que, sans une tenue régulière des comptes, « les maistres de maison s'embrouillent de plus en plus, et finissent par ne voir goutte à leurs biens et à leurs affaires », elle s'imposa le devoir d'y veiller en personne, et se traça, dans ce but, un règlement :

Je verray moy-mesme et examineray toutes nos affaires avec soin, selon la capacité que Dieu me donnera pour cela, sans rien désirer faire davantage que ce qui m'est possible; et, avant que d'y travailler, je feray une petite élévation de mon cœur au Saint-Esprit, pour luy demander le don de conseil et de force, afin d'agir en tout avec prudence et fermeté.

Je songeray que je suis obligée à ce travail, puisque c'est celuy que Dieu m'a imposé, et que je dois conserver avec soin le bien qu'il m'a donné en charge...

Tous les jours, je verrai la feuille de nostre maison pour la dépense qui aura esté faite du jour précédent. Tous les lundis, je confronteray lesdites feuilles avec celles des cuisiniers, sommeliers et paleſreniers, qui servent de contrôles... Tous les mois, j'arrêteray le mois de l'argentier et celui des provisions.

Et tous les ans j'arrêterai le compte général de nostre maison...

Si bien fera-t-elle, qu'elle réussira dans ces deux entreprises. Renonçant au jeu et à ses désordres, le duc de Liancourt deviendra un chrétien exemplaire ; par leur concert mutuel, tous ses créanciers seront satisfaits [1]. Puis, dans ses vieux ans, elle composera pour sa fille, la princesse de Marsillac, un règlement semblable au sien, mais plus étendu, vrai chef-d'œuvre où elle donnera la mesure de son esprit pratique dans les conseils relatifs *aux affaires en général, à celles qui regardent l'économie du dedans de la maison, à l'ordre des comptes, à l'ordre pour les terres.* Quatorze ans après sa mort, arrivée le 14 juin 1674, il fut publié par l'abbé Boileau, « comme un modèle de conduite pour les dames de qualité » [2]. Il venait donc de paraître, l'année qui précéda celle où notre

(1) Au XVIII[e] siècle, et dans un monde de plus en plus désordonné, une grande dame d'alors accomplira de semblables prodiges, en relevant la vieille famille des Phélypeaux, dont on eût dit que tous les membres s'étaient donné le mot pour se ruiner. A force de *ménager,* pendant les quarante années de l'exil de son mari, le futur ministre de Louis XVI, au château du Plessis, M[me] de Maurepas put se rendre le témoignage qu'elle avait sauvé sa maison. *J'ay payé pour onze millions de dettes, s'il vous plaît, tout en lésinant,* écrivait-elle. — FERNAND LABOUR, *La Châtellenie suzeraine d'Oissery,* 1876.

(2) Une nouvelle édition en a été donnée, avec une notice sur la duchesse de Liancourt, par la marquise de Forbin d'Oppède. (Paris, Plon, 1881.)

comtesse de Rochefort commença son journal.

C'est là un bel exemple. La duchesse de Liancourt s'efface, cependant, devant le modèle tout à fait incomparable que la fin du XVI^e siècle nous donne de la femme chrétienne, vivant non à Paris, mais aux champs. Nos lecteurs ont nommé une autre Jeanne, qui, avant de se faire la fondatrice de la Visitation, releva la fortune des Chantal.

« Le système féodal », dit M. Viollet-Leduc, « était singulièrement propre à donner à la femme une prépondérance marquée dans la vie journalière... Si le seigneur faisait quelque lointaine expédition, il fallait bien qu'il confiât ses plus chers intérêts à quelqu'un ; que, lui absent, il eût un représentant puissant et considéré comme lui-même. Ce rôle ne pouvait convenir qu'à sa femme... Il ne faut donc pas s'étonner si, au moment où la féodalité était dans toute sa force, le rôle de la femme devint important, si elle prit dans le château une autorité et une influence supérieures à celles du châtelain, sur toutes les choses de la vie ordinaire (1). »

(1) VIOLLET-LEDUC, *Dictionnaire du mobilier*, t. I.

Bien que le moyen âge soit en dehors de notre cadre d'études, nommons ici, entre autres, Delphine de Sabran, à qui Elzéar remettait *lo regimen e govern del castel e de la terra*, lorsqu'en partant pour l'Italie, il la laissait à Ansouïs (Marquise DE FORBIN D'OPPÈDE, *La bienheureuse Delphine de Sabran*, p. 241). Jusque dans les plus mauvais jours de la fin du XIV^e siècle, il n'est pas rare de voir de nobles châtelaines investies de l'administration du fief, au sein de leur veuvage. C'est ainsi qu'en 1381 Philippine de Vintimille fut instituée

Beaucoup de cela subsistait à l'époque de Jeanne de Chantal, et des traces s'en étaient conservées, au XVII^e^ siècle, pour le temps de service du mari à l'arrière-ban.

Le rapprochement mérite que nous nous y arrêtions. Jeanne de Chantal ne nous a pas laissé de journal ; mais elle a eu un biographe comme il y en a peu, dans Madeleine de Chaugy.

Celle-ci nous fait assister au solennel entretien que le jeune baron, appelé aux camps, eut avec Jeanne, dès le lendemain de leur mariage.

par François des Baux, son mari (testament du 8 octobre), gouvernante d'Aubagne, château important près de Marseille. Il est vrai que le tableau n'est pas alors sans ombres ; mais, si grand que soit le relâchement des mœurs, dans une partie des hautes classes féodales, quelle énergie ne garde pas chez elles le ressort moral ! Une contemporaine de Philippine de Vintimille, qui fut une de ses parentes, Catherine des Baux, est à mentionner sous ce rapport. Ayant à se reprocher bien des manquements, il ne lui suffit pas d'être résolue à s'amender, elle veut faire une pénitence publique de ses fautes.

Un érudit provençal, M. L. Barthélemy, nous décrit la scène dans son *Inventaire des chartes de la maison des Baux* (p. 433). Le premier acte se passe devant la porte de l'église, le second au dedans.

« Le 3 octobre 1373, Catherine des Baux, dame de Courtheson, déclare en présence de son confesseur et de son mari, Bertrand des Baux, seigneur de Brantes, Plaisians et Caromb, qu'elle a depuis longtemps négligé le soin de son âme, à cause de la dureté de son cœur, de sa jalousie et de sa méchanceté envers diverses personnes, qu'elle a fait peu d'aumônes parce qu'elle est pauvre, et qu'elle a de plus à se reprocher certains chagrins causés à son mari. Elle lui demande pardon ainsi qu'aux personnes qu'elle a offensées, et déclare publiquement se repentir de ses fautes.

« Après son entrée dans l'église, elle se met à genoux devant l'autel, en présence de l'hostie consacrée, et jure, avant de communier, qu'elle sera obéissante à son mari, qu'elle ne fera rien qui lui soit préjudiciable, et lui fait l'abandon de ses biens pour en jouir à sa volonté. »

« Après toutes les bienvenues et réjouissances, le baron de Chantal, qui avoit donné son cœur à sa jeune espouse, voulut aussi luy donner le soin de sa maison, où il n'y avoit pas peu de besogne.

« Elle y eut une extresme répugnance ; car elle n'avoit jamais su ce que c'estoit que soucis, sinon par ouy-dire, et il luy faschoit extresmement de sacrifier sa liberté innocente aux tracas embarrassans du mesnage. Le baron, qui avoit un esprit fort sage, luy dit un jour fort sérieusement qu'il falloit qu'elle se résolût à porter ce fardeau, *que la femme sage édifie sa maison, que celles qui mesprisent ce soin destruisent les plus riches.* Pour l'encourager à se résoudre, il luy donna l'exemple de feue la baronne de Chantal, sa mère, femme d'une incomparable vertu et constance, demoiselle de très-bon lieu, qui avoit esté eslevée à la suite d'une des premières princesses de France, et, par conséquent, dans des exercices bien éloignés des soins domestiques. Néantmoins, quand elle eut espousé M. de Chantal, voyant qu'elle entroit dans une maison fort embrouillée d'affaires, elle en prist le soin avec tant de vigilance que, dans peu de temps, elle y mist bon ordre [1]. »

Comment Jeanne répondit-elle à la confiance de son mari ? comment sut-elle accomplir sa tâche ? Madeleine de Chaugy nous le raconte tout au

(1) *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte J. Frémyot de Chantal,* par la Mère DE CHAUGY. (Publiés par l'abbé Boulangé. Paris, 1853.)

long, et avec une charmante ingénuité, dans des pages qui rappellent, en leur donnant la noblesse de l'idéal chrétien, les peintures domestiques et descriptions rustiques de la *Mesnagerie de Xénophon*, traduite par Étienne la Boétie :

« *Elle ceignit ses reins et fortifia son bras*, pour entretenir la charge de cette maison, où, comme dans un mesnage de garçon, elle trouva toutes choses fort mal réglées... Elle mist ordre à l'ordinaire et aux gages des serviteurs et servantes, le tout avec un esprit si raisonnable que chascun estoit content. Elle commanda aussi que les grangers, subjects, recepveurs et aultres, avec lesquels on auroit à traicter, s'adresseroient immédiatement à elle... C'est une grande marque de sa prudente et douce conduite qu'en huict ans qu'elle a demeuré mariée, et neuf ans après son veufvage, elle n'a presque poinct changé de serviteurs ni de servantes, excepté deux qu'elle congédia, pour ne pouvoir les amender de quelques vices auxquels ils estoient adonnés. Elle n'estoit poinct crieuse ny maussade parmi ses domestiques ; sa vertu la faisoit esgalement craindre et aimer. Bref, sa maison estoit le logis de la paix, de l'honneur, de la civilité, de la piété chrétienne, d'une joie douce et innocente [1]. »

(1) *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte J. Frémyot de Chantal*, par la Mère de Chaugy, ch. v : « Comment elle se comporta en son mesnage. »

Lorsque le paganisme de la Renaissance eut amené de telles mœurs, Montaigne raillait la paresse de certaines femmes, occupées seulement de leur [illegible], et chez lesquelles tout allait au plus mal : « Je vois avec despit en plusieurs mesnages Monsieur venir maussade et tout marmiteux du tracas des affaires, environ midy, que Madame est encore apres à se coiffer et attifer en son cabinet. C'est à faire aux Roynes, encore ne sçay-je (1). »

Au sortir de cette époque de corruption et des guerres civiles qu'elle avait provoquées, lorsque se produisit la mémorable renaissance morale qui a marqué le règne de Henri IV, Olivier de Serres prêcha aux femmes ce qu'il enseignait aux hommes, comme « fondement du mesnage ».

(1) *Montaigne, Essais*, liv. III, chap. IX.

Au XVIIIe siècle, bien différent de Montaigne, l'abbé Barthélemy ne trouve rien à redire au genre d'existence qu'on mène à Chanteloup, où la duchesse de Choiseul « se lève à dix heures, dîne à trois et demie, soupe à dix et se couche à minuit. » — « Nous en faisons tous, de notre côté, à peu près autant », ajoute-t-il, en envoyant le 6 mai 1769 à Mme du Deffand « les grandes chroniques de Chanteloup sur les oisivetés, repos, silences, occupations et autres événements remarquables de la vie passive qu'on y mène. » Vie passive ou plutôt négative, en fait de choses sérieuses et utiles, mais terriblement active, quant au faste ruineux qu'on y déployait ! Avec [illegible] livres de rente, le duc de Choiseul, à sa mort arrivée en 1785, devait laisser six millions de dettes. Alors, rachetant le manque d'ordre de son mari et le sien, la duchesse consacra tout son revenu à satisfaire une multitude de créanciers ; et pour cela, retirée à Paris, au couvent des Recollettes, elle ne garda à son service que deux femmes et deux laquais. — *Notice sur Mme du Deffand*, par le marquis de Sainte-Aulaire, mise en tête de la *Correspondance complète de Mme du Deffand*, t. I, p. CXIX.

« Nostre mesnager ne s'oubliera au lict la matinée, afin que lors, veu des siens, chascun se range à sa besogne dès la pointe du jour, après avoir prié Dieu de vouloir bénir la journée, article que je redis pour l'importance du mesnage, n'estant possible de le faire aller bon train, sans telles sollicitudes. Je rediray ensuite que la diligence comble tost une maison de tous biens, comme par le contraire la négligence vuide la riche en peu de temps. Et le préservera telle dextre prévoyance du chagrin qui, communément, accompaigne ceux dont les affaires vont mal, le faisant vivre joïeusement dans sa maison, avec sa femme, en l'amitié et concorde ordonnées de Dieu ; car, Dieu les aïant unis en une chair, ils ne doivent avoir qu'une volonté pour le bien de leurs affaires[1]. »

Mais les femmes, quand elles sont pénétrées de leurs devoirs, mieux que les hommes savent être courageuses et constantes dans leur mise en pratique. Et notre biographe de Jeanne de Chantal, qui nous retrace sa vie sur le ton d'une agréable causerie, d'y ajouter, non peut-être sans une pointe de malice, le trait suivant : « Elle s'accoustuma à se lever grand matin ; elle avoit déja mis ordre au mesnage et envoyé ses gens au labeur, quand son mari se levoit. » Le baron de Chantal

(1) *Théâtre d'agriculture et Mesnage des champs*, conclusion.

était un soldat, probablement ayant peu le loisir de s'adonner à l'agriculture, de s'appliquer à ce que recommandait Olivier de Serres, « pour l'election et la conduite des fermiers et métaïers ».

Dans ces études sur les vieilles mœurs, quel charme n'y a-t-il pas à trouver tant de femmes éminentes, l'honneur de leur sexe, se ressemblant en tout point dans la pratique des vertus qui font prospérer un foyer ! Ce que vient de nous dire Madeleine de Chaugy, nos Livres de raison provençaux des siècles suivants le redisent, au sujet de mères de famille exemplaires, dont les enfants et petits-enfants célèbrent le grand esprit de devoir et le grand cœur, dont ils veulent perpétuer la mémoire :

« Nostre petit bien de Lambesc s'est accru par le bon mesnage de nos auteurs, » écrira en 1728 Pierre-César de Cadenet. «.....J'ay ouy dire à mon oncle que, du temps de mon arrière-grand-père, la maîtresse de la maison garnissoit elle-même la besace de ses valets, et les faisoit partir pour le travail l'heure qu'il falloit [1]. »

Et, sans aller chercher au loin des exemples, ne verrons-nous pas, tout près de Rochefort, à Villeneuve-lès-Avignon, Marguerite-Mathilde de

(1) Livre de raison de Pierre-César de Cadenet de Charleval, commencé en 1728, continué en 1763 par François de Charleval, fils de ce dernier, et clos par M. Victor de Jessé-Charleval, son petit-fils.

Cabassole ayant la coutume de se lever chaque jour à quatre heures et se couchant après les domestiques [1] ?

Se lever matin était la règle, presque un principe fondamental, dans les éducations d'alors, et les parents y obligeaient leurs enfants, fils et filles, dès le bas âge. *Je vous ai accoutumé, il y a déjà longtemps, à vous lever dès quatre heures du matin,* disait en 1749, au comte de Gisors, le maréchal de Belle-Isle. *Conservez cette habitude heureuse ; jamais vous n'aurez un plus grand besoin du temps, car jamais vous n'aurez autant d'études à faire et de choses à exécuter* [2]. — En 1764, un Marseillais, Nicolas de Gardane, consul de France à Tripoli, laissera à ses deux fils de semblables conseils : *Bien employer le temps, c'est savoir vivre ; être désœuvré, c'est végéter : le premier est de l'homme, le second est de l'animal. Levez-vous matin, c'est d'ailleurs salutaire pour la santé. Raisonnez sur votre état, voyez ce que vous lui devez et ce que vous pouvez faire de mieux. Distribuez vos heures, exécutez et ne ren-*

(1) Voir au premier appendice le bel éloge que son fils lui consacra, en 1737, dans son Livre de raison.

(2) *Instruction du maréchal de Belle-Isle au comte de Gisors. — Le Comte de Gisors* (1732-1758), par M. Camille Rousset.

Au XVI[e] siècle, c'est pour tous les écoliers le premier article de leur règlement de vie. Henry de Mesmes, envoyé en 1545 à Toulouse, avec un précepteur, « pour y estudier en loix », le constate dans ses Mémoires : « Nous estions debout à quatre heures, et, ayant prié Dieu, nous allions à cinq heures aux estudes, nos gros livres sous le bras, nos escritoires et nos chandeliers à la main. »

voyez rien à demain de ce que vous pourrez faire aujourd'hui.

Par quel acte, après ses prières du soir, Jeanne de Chantal terminait-elle ses journées? « Elle entendoit le récit de l'homme qui avoit la charge de ses affaires, ayant l'œil à tout, et jamais ses dévotions ne la rendirent moins vigilante à conserver et à accroistre le bien de ses enfans... Elle visita toutes ses terres, les titres principaux des biens et maisons; bref, fist ce qui estoit requis pour establir un bon ordre. »

Évidemment, nous touchons au point sur lequel Madeleine des Porcellets avait dû être vertement morigénée par la sœur Simone. En cela, elle avait à se convertir, et ses dévotions resteraient mal entendues, aussi longtemps qu'elle ne règlerait pas sa maison.

Peut-être pour achever de lui donner du courage, lui recommanda-t-elle de lire et méditer les avis de saint François de Sales à sa Philothée : « Quand j'ay vu en la vie de saincte Catherine de Sienne tant de ravissemens et d'élévations d'esprit, tant de paroles de sapience et de prédications faictes par elle, je n'ay point douté qu'avec cet œil de contemplation, elle n'eust ravi le cœur de son époux céleste. Mais j'ay esté également consolé, quant je l'ay veue en la cuisine de

son père tourner humblement la broche, attiser le feu, apprester la viande, paistrir le pain, et faire tous les plus bas offices de la maison, avec un courage plein d'amour et de dilection envers son Dieu; et n'estime pas moins la petite et basse méditation qu'elle faisoit, parmy ces offices bas et abjects, que les extases et ravissemens qu'elle eut si souvent, qui ne luy furent donnés qu'en récompense de cette humilité et abjection.

« J'ay dict cet exemple, affin que vous sçachiez combien il importe de bien dresser toutes vos actions, pour viles qu'elles soient, au service de la divine Majesté. Pour cela, je vous conseille, tant que je puis, d'imiter cette femme forte que le grand Salomon a tant louée, laquelle, comme il dit, mettoit la main à choses fortes, généreuses et relevées, et néantmoins ne laissoit pas à filer et tourner le fuseau [1]. »

Si notre comtesse de Rochefort n'eut pas, comme Catherine de Sienne, à pétrir le pain et à tourner la broche, elle dut se soumettre à des offices et à régler des affaires plus pénibles. D'une condition où beaucoup de ses pareilles, selon le mot d'un contemporain, « par l'effet d'une paresse naturelle et d'une certaine hauteur d'âme, se ressentant de leur origine, s'étoient habituées à trai-

(1) SAINT FRANÇOIS DE SALES, *Introduction à la vie dévote*, III[e] partie, ch. XXXV.

ter un devoir comme une bassesse », elle ne ressemblait pas cependant à Armande des *Femmes savantes*. Elle n'eût pas dit :

> Mon Dieu ! que votre esprit est d'un étage bas !
> Que vous jouez au monde un petit personnage
> De vous claquemurer aux choses du ménage,
> Et de n'entrevoir point de plaisirs plus touchants
> Qu'une idole d'époux et des marmots d'enfants !
> Laissez aux gens grossiers, aux personnes vulgaires,
> Les bas amusements de ces sortes d'affaires.

Par éducation, elle n'était pas étrangère aux choses du ménage. En province, dans les meilleures maisons, les jeunes filles y étaient préparées de bonne heure [1]. Dès qu'elle se fut résolue à en reprendre le soin quotidien, elle y exerca son esprit et sa vertu : son esprit pour les bien mener, sa vertu pour que Dieu les bénît.

Sur l'article des matinées, significative est sa formule, répétée à satiété : *Je me suis levée de bon matin, de grand matin, pour voir ce qu'il y avoit à faire. — De bon matin, j'ay donné mes ordres à mon*

(1) Le chancelier d'Aguesseau écrivait à sa fille aînée, Claire-Thérèse, qui plus tard épousa le comte de Chastellux : « J'espère que vous humilierez, par vos réponses, la vanité de vos frères qui se croient d'habiles gens, et que vous leur ferez voir que la science peut être le partage des femmes, comme des hommes. Ce que je trouve de beau en vous, c'est que vous ne dédaignez pas de descendre des hauteurs de votre érudition, pour vous abaisser à faire tourner le fuseau. »

ordinaire..... Suivent, méthodiquement notés et coordonnés, les moindres détails de ses journées. En juillet et août, quand il s'agira de visiter ses métairies, c'est dès trois heures qu'elle sera debout, et elle le marquera non moins ponctuellement. Elle s'est tracé une règle : l'heure du lever est chose capitale dans son réglement de vie[1], et constater qu'elle lui demeure fidèle est pour elle une satisfaction. Saint François de Sales appelait les matinées « les meilleures et plus fructueuses pièces du jour ». — Certes, ce temps-là est le plus gracieux, le plus doux et le moins embarrassé d'affaires. Les oiseaux mesme nous provoquent en iceluy au réveil et aux louanges de Dieu. Si que le lever matin sert à la santé et à la sainteté[2]. » — « Sauvez votre matinée, et défendez-la comme on défend une place assiégée », écrivait Fénelon, le 21 mars 1692, à une de ses correspondantes, la comtesse de Grammont, fort embarrassée par le tracas du monde. « Faites des sorties vigoureuses, nettoyez la tranchée, et puis renfermez-vous dans votre donjon..... » Se renfermer dans

(1) Les règlements que nous voyions plus haut établis dans les Universités se retrouvent alors au palais. Pourra-t-on croire que, d'après l'ordonnance, les magistrats du Parlement étaient tenus d'y entrer à cinq heures du matin en été, et à six heures en hiver ? Il est vrai que tous ne paraissent pas y avoir été très exacts. Plus d'une fois, au XVII^e siècle, ils furent admonestés, parce qu'ils tardaient jusqu'à sept heures, et que le président ne pouvait ouvrir les audiences avant neuf heures.

(2) *Introduction à la vie dévote,* III^e partie, ch. XXIII.

son donjon, qu'est-ce, sinon se recueillir, rester au logis pour la culture de l'âme et le bon ordre de la maison, en un mot, faire œuvre de chrétienne et de ménagère ?

Madeleine des Porcellets mit en pratique les préceptes de saint François de Sales et de Fénelon. Ses journées, commencées de la sorte, ne purent qu'être bien remplies et devenir fécondes.

Ne pouvant les raconter une à une, essayons d'en relever les traits essentiels, dans lesquels sont venues s'empreindre les mœurs du temps.

CHAPITRE V

Madeleine des Porcellets réglant et gouvernant sa maison.

SOMMAIRE : Organisation à la fois mondaine et rurale des hôtels aristocratiques en Provence, au XVII[e] siècle. — Le magnifique hôtel des Brancas à Beaucaire. — Sa nombreuse domesticité. — Industries textiles pratiquées dans les localités, sous la direction de bonnes ménagères : cardage, filage, tissage du chanvre et de la laine, tirage de la soie. — Madeleine des Porcellets présidant à tout cela, et veillant à sa lingerie. — Mobilier et tapisseries. — L'étain dans les usages domestiques à cette époque. — Un luxe d'argenterie grandissant. — La foire de Beaucaire. — L'hôtel des Brancas logeant marchands et marchandises. — Un vrai noble, de cœur et de race, faisant une fondation religieuse toute populaire. — Remarquables avis qu'Antoine de Courtois, de Beaucaire, adresse à ses enfants en 1690. — Madeleine dans son esprit d'ordre et d'économie.

DANS sa *Réforme sociale,* F. Le Play, groupant en un tableau d'ensemble les traits relevés par lui chez les paysans européens, nous initie à leurs conditions d'existence et d'aisance.

« Le domaine du paysan à famille-souche n'est pas seulement un atelier agricole ; c'est aussi un atelier domestique et manufacturier. On y exécute toujours les travaux du ménage, le blanchissage du linge et l'entretien des vêtements ; on y exerce diverses industries, telles que le tissage des matières textiles, la confection des vêtements, la confection et l'entretien d'objets variés appartenant à l'outillage, aux bâtiments et au mobilier. Ces objets de fabrication domestique sont souvent, en raison de leur solidité, d'un usage plus avantageux que les équivalents livrés à un moindre prix par les nouvelles usines à engins mécaniques. » Constitué de la sorte, « le foyer domestique est un petit monde complet, dont le gouvernement réclame toute la sollicitude de la mère de famille, tandis que le père porte son activité au dehors [1]. »

Les inventaires du moyen âge, que nous ont conservés les vieilles minutes notariales, nous montrent cette organisation établie de toute ancienneté chez les paysans provençaux, sinon dans les campagnes, alors rarement habitables, du moins dans les bourgs fermés de l'époque. Des plus intéressants, sous ce rapport, sont ceux des familles seigneuriales. Le plus remarquable des

(1) Le Play, *La Réforme sociale en France*, 6e édit., t. II, p. 47, 208-209.

châteaux de Provence, celui des comtes des Baux, nous en est un exemple. Non loin des chambres de parement et autres, que remplissent une multitude de coffres, gardiens d'objets précieux, qu'embellissent tentures de soie, tapisseries de haute lisse, tapis velus, s'en ouvrent un grand nombre qui sont employées aux approvisionnements et usages agricoles, aux industries du ménage. « Le lardier contenait les viandes salées, et le grenier le blé qu'un moulin à bras pouvait convertir en farine, qu'on transformait en pain dans la boulangerie. Les celliers renfermaient les piles pour conserver l'huile, et les fûts destinés aux vins qu'on vendangeait dans le domaine. Les provisions de laine, de lin et de chanvre, étaient accompagnées des instruments nécessaires pour les filer. On tissait au dehors, sans doute, le linge et les étoffes dont on confectionnait des hardes dans la taillerie. Les lessives enfin se faisaient au château... Les comtes des Baux, vivant sur les produits des domaines où ils nourrissaient de nombreux troupeaux de vaches et de moutons, étaient munis de tout ce qui était nécessaire aux besoins quotidiens (1). »

Un des détails les plus frappants par lesquels se caractérisent les sociétés du moyen âge, est une

(1) ALFRED DARCEL, *Inventaire du château des Baux*, en 1426, communication de M. le docteur Barthélemy. — *Revue des sociétés savantes*, 1878.

très grande uniformité de mœurs, qui, aux points extrêmes du monde rural, rapproche des hommes séparés en droit par des abîmes.

Au XVI^e^ siècle, et de plus en plus au XVII^e^, un changement se produit. Les champs ne sont pas encore tout à fait désertés ; mais les villes, agrandissant leur enceinte et travaillant à s'embellir, attirent à elles une aristocratie foncière, avide de plaisirs que ceux-ci ne sauraient leur procurer. Au lieu des petites maisons urbaines d'autrefois, de vastes hôtels s'y construisent à double fin : luxueux, magnifiques, dans des salons destinés à satisfaire les goûts nouveaux de vie mondaine, pour le reste aménagés comme dépendances et presque comme dédoublement du château. Au manoir sont les ateliers agricoles proprement dits ; ils en sont inséparables. Quant aux récoltes, elles viendront s'emmagasiner dans l'habitation de ville, où des ateliers domestiques seront affectés à quelques-unes, demandant une certaine manipulation ; et telle sera la proximité du domaine, si fréquents seront les rapports des maîtres du sol avec leurs fermiers ou métayers, que les familles pourront encore s'y croire à la campagne.

Ainsi, dans leurs villages crénelés, vécurent longtemps les paysans et bourgeois du moyen âge. Ce qu'ils avaient fait par nécessité, de très grands seigneurs, sous un tout autre régime, furent amenés à le pratiquer par une sorte de

compromis entre leurs intérêts et les entraînements du jour.

C'est le genre d'existence que mènent Madeleine des Porcelets et son mari, se partageant entre Rochefort et Beaucaire, d'où ils rayonnent sur leurs terres essaimées le long du Rhône.

Madeleine parsème son journal de bien des indications sur l'hôtel des Brancas, et elles ne sont guère que de l'ordre économique. Nous ne pouvions nous en tenir là. Curieux étions-nous de faire avec lui plus ample connaissance, et, avant tout, de savoir s'il subsistait encore. Grâce au plus obligeant des érudits, à M. le baron d'Anglas, qui sait son ancien Beaucaire sur le bout du doigt, nous voilà fixé sur son compte. Depuis 1689, il a subi plusieurs transformations, mais il est toujours debout, et les souvenirs de ce qu'il fut jadis ne se sont pas perdus. Au milieu du dernier siècle, la branche des Brancas qui nous occupe s'étant éteinte, il fut vendu et devint la propriété d'Étienne de Roques, seigneur de Clausonnette, lequel en refit la façade, et dont la famille continue à le posséder. Dans cette reconstruction partielle il trouva une nouvelle solidité, tout en gardant son premier caractère. Aristocratiquement habité jusqu'à la Révolution, comme il l'avait été sous Louis XIV, avec grand fracas de laquais et de chevaux, il était remarquable par son escalier

d'honneur, par son immense salle des gardes, à quatre cheminées, donnant accès aux appartements de réception... Enfin est venu le jour où, à l'image de ce qui se produisait autour de lui, il s'est transformé une dernière fois, mais pour se subdiviser [1]. Aujourd'hui, ces subdivisions sont devenues autant de foyers pour divers ménages. Combien de vieilles demeures seigneuriales, épargnées par la Révolution, n'ont-elles pas eu le même sort ! Toute une portion de la ville moderne de Sault n'est-elle pas logée dans l'enceinte de l'ancien château des d'Agoult [2] ?

Magnifique dans ses appartements d'apparat, l'hôtel des Brancas est, sous d'autres rapports, des plus rustiques. Madeleine nous le fera visiter de la cave aux greniers : n'est-ce pas son royaume à elle ? et, résolue qu'elle est à y remplir sa tâche de ménagère, du moment qu'elle se sera mise à l'œuvre, ne voudra-t-elle pas nous initier aux moindres parties de son gouvernement ? Commençons par jeter un coup d'œil sur sa basse-cour. « Le 14 juin, Catin est arrivée de Rochefort... Elle a apporté cent poulets qui restoient de ceux que j'avois achetés ; en y ajoutant les vingt-huit que j'avois ici, cela fait cent vingt-huit. J'ay de plus quarante poules, un coq et dix dindons. » N'est-ce

(1) Telles étaient ses proportions monumentales et sa grandeur, qu'il y a eu 10,000 francs de cloisons à faire.

(2) *La vie domestique*, t. I, p. 38.

pas que voilà une basse-cour bien approvisionnée? Que sera-ce lorsque viendront les réserves dues par fermiers et métayers? Ils sont autant de pourvoyeurs journaliers, soit en provisions de bouche, soit pour les matières premières qui concernent le vêtement. A ces grandes maisons il fallait beaucoup de domestiques, non moins pour la représentation que pour le service; mais leur nombre avait fini par dépasser toute mesure. Certes, les Brancas de Beaucaire n'étaient pas à l'égal des ducs de Nevers, dont nous parlions plus haut, lesquels, si criblés de dettes qu'ils fussent, entretenaient cent quarante-six personnes appointées ou gagées et défrayées de leur dépense de bouche; ni des Ponchartrain, chez lesquels nous en trouvons cent treize [1]. Mais, à en juger par la quantité de galons nécessaire à la livrée des leurs, ils en avaient peut-être autant que Mme de Sévigné, qui en entretenait une trentaine à son château des Rochers [2]. « Le 14 juin, » raconte Madeleine, » j'envoyai prendre le sieur Patron, passementier, afin de savoir combien il faudroit

(1) Au XVIIIe siècle, à Chanteloup, chez le duc de Choiseul, « quatre cents personnes vivaient de la paye du maître, dont cinquante-quatre gens de livrée. Quoique la plupart ne fussent pas nourris, on peut imaginer la consommation qui se faisait dans cette maison par le seul article du pain, qui était de 300 livres par jour. » DUTENS, *Mémoires d'un voyageur qui se repose.* — Voir *Les Artisans et les Domestiques d'autrefois,* par M. ALBERT BABEAU, 1886.

(2) DE LA BRIÈRE, *Mme de Sévigné en Bretagne* — *Le Correspondant,* janvier 1881.

de galons pour ma livrée. Il me dit qu'il en falloit 80 cannes (160 mètres) des grands, et 30 cannes (60 mètres) des petits. »

Avoir à faire marcher dans l'ordre un semblable train, quelle besogne ! pour peu qu'on se relâche à y avoir l'œil, quel coulage !

Sur la fin du dernier siècle, le 5 mai 1797, J.-B. Garron de la Bévière, ancien député aux États généraux, étant à la veille de marier sa fille, fit, pour elle et pour son futur gendre, ce qui se pratiquait autrefois en pareille circonstance dans beaucoup de familles : il rédigea et leur remit, sous forme de *Conseils pour le mariage*, tout un précis des devoirs « dont l'observation leur importait le plus ». Et, entre autres avis, il leur adressait ceux-ci :

« Le mari administre les biens et a dans son ressort toutes les affaires extérieures ; la femme règle les dépenses de l'intérieur, et c'est là qu'elle doit faire régner l'ordre et l'économie la mieux entendue. Là, les dépenses se renouvellent chaque jour; il faut en régler l'emploi, prévenir l'excès des consommations, pourvoir aux approvisionnements en temps favorable, disposer des états de comptes, de telle manière qu'on puisse apercevoir aisément les objets qu'il convient de réduire.

« Vous avez, ma fille, des connaissances pratiques sur ce genre d'administration domestique : il me paraît superflu d'entrer dans de plus grands

détails ; mais je vous invite à ne pas perdre de vue que la prospérité de votre maison dépendra de l'ordre économique que vous y aurez établi [1] ».

Il fallait que cet ordre économique eût bien manqué jusqu'alors chez notre Madeleine, puisque, plus tard, dans ses retours sur le passé, elle s'accusera si amèrement d'avoir eu sa maison « très mal réglée ». La première condition d'un bon règlement est de bien tenir sa comptabilité. Elle y pourvoit de suite quant aux serviteurs. « Le 23 juin, j'ay fait faire un livre des domestiques... Le 26 juillet, j'ay arrêté les comptes de plusieurs de mes domestiques... » Aujourd'hui, elle les paye régulièrement, elle ne les laisse plus soupirer indéfiniment après leurs gages. Les domestiques ne sauraient se passer d'une livrée ; elle est à renouveler, mais elle sera sans luxe : — pour les casaques des laquais, du petit cadis rouge ; pour celle du cocher, du cordat, soit de la toile. —

(1) Nous avons publié en entier ces *Conseils* dans le t. II de *la Vie domestique*, p. 381-393. En rapprocher ceux qu'au XVII[e] siècle M[me] de Maintenon adressait à son frère d'Aubigné, peu après le mariage de celui-ci : *A l'égard de la dépense réglez-la, et comptez que ce n'est que notre vanité qui nous rend nécessiteux*, lui écrivait-elle le 28 février 1678. L'année suivante, le 25 septembre 1679, elle allait jusqu'à lui dresser tout un budget, pour les articles de ménage, pain, vin, viande, fruits, bois, bougie et chandelle, et même pour les menus des repas. Si curieux étaient les détails de cette lettre, que Voltaire en cita un fragment dans son *Dictionnaire philosophique*, au mot Économie. De nos jours, M. A. Geffroy nous en a donné le texte complet dans son livre sur *Madame de Maintenon, d'après sa correspondance* (Paris, Hachette, 1887).

Avec les 220 cannes de galons fournis par le sieur Patron, tout agreste qu'elle soit, elle sera de mise.

Les moindres villages provençaux ont des tisserands, et en grand nombre, gens pour la plupart dont l'industrie est prospère, et qui, après les riches paysans, comptent parmi les premiers de la localité. Et eux aussi ne sont-ils pas paysans ? Au moyen âge surtout, nous les voyons réaliser dans sa plénitude l'alliance bienfaisante entre l'agriculture et les arts mécaniques, problème dont les machines et l'outillage modernes rendent la solution si difficile dans les villes [1]. Alors, les étoffes de luxe, draps violets de Bourges, draps rouges ou bleu foncé de Troyes, draps gris du Poitou, draps de Montpellier et autres, appelés *draps de boutique*, étaient le partage des familles aisées ; et les contrats de mariage des XIV^e^ et XV^e^ siècles nous initient, sous ce rapport, au goût des jeunes fiancées, que leurs futurs époux laissaient maîtresses dans le choix de leur robe nuptiale. Mais les étoffes d'un usage quotidien se fabriquaient sur place, avec le simple métier à bras du tisserand de village, installé à son foyer ; et les

(1) Sur l'organisation toute urbaine du tissage, telle qu'elle s'est constituée de nos jours, et sur les souffrances qu'elle entraine, voir la monographie du *Tisserand de Mamers* (Maine), par MM. DE SAINT-LÉGER et PÉLISSON, dans *Les Ouvriers européens* de F. LE PLAY, t. VI.

testaments nous les montrent, sous forme de cottes, de cotardies, de tuniques, de manteaux, d'une solidité tellement inusable, qu'elles sont l'objet de legs faits par les mères aux filles, pendant plusieurs générations.

La plus commune était le cadis. Des gens de la meilleure société s'habillaient en cadis, quand ils étaient aux champs. Il est vrai que ce gros drap, tout en laine, et d'une teinte rousse chez les paysans, prenait les plus belles couleurs lorsqu'il devait être porté dans un monde plus distingué.

« Mon arrière-grand-père », racontait Pierre-César de Cadenet en 1728, « n'estoit jamais vestu que de cadis, avec du drap de trame et des courroies à ses souliers. » Pendant la première moitié du XVII^e^ siècle, en Provence, le cadis entre pour sa part dans les ameublements, à côté de tissus d'un grand prix. Le 4 novembre 1636, Henry des Laurens se marie, à Avignon, avec Catherine de Rhodes, appartenant à la famille d'où sortira le P. Alexandre de Rhodes, le premier des apôtres qui ont évangélisé le Tonkin. Le 21 février 1637, il la mènera dans ses propriétés de Menerbes, et il y fera faire « vingt cannes de cadis couleur verd brun, teint en garance, à 40 sols la canne, du plus large et fort, pour le lict en housse de sa chambre d'Avignon ». La pièce en sera livrée « d'icy à la Saint-André, s'il plaît à Dieu ». Le jour dit, elle est prête.

« Elle est très bonne ; je l'ai payée 43 livres, et mandée à Avignon, pliée en rond dans un sac, sur un cheval que conduisoit mon laquais. »

La serge, qui était en demi-laine, mélangée de fil, avait été portée au XVI^e^ siècle, à peu près dans toutes les classes. Jeanne de Chantal en fila une pièce pour saint François de Sales, et en 1606 elle la lui envoya comme étrenne, après l'avoir fait teindre en violet.

Quant à la toile de maison, les vieilles armoires en province gardent, comme des monuments, des piles énormes de draps de lit et objets de lingerie, provenant de la fabrication qui s'en faisait jadis chez les nobles, les bourgeois et le peuple. Nous parlions plus haut des inventaires : il n'en est pas un où, à côté des coffres pleins de laine, n'en figurent d'autres garnis de lin, de chanvre, filé ou non filé ; où ne se rencontrent quelques-uns des outils employés aux opérations de peignage et de cardage.

Dans son traité d'économie domestique, Xénophon, résumant les préceptes et la pratique des anciens, met en scène un mari agriculteur qui entreprend l'éducation de sa jeune femme, dont il veut faire une bonne ménagère. Un dialogue s'engage sur les principaux ministères qu'elle devra remplir à la maison ; charmant en lui-même, il le devient plus encore, tel que la Boétie l'a traduit avec la saveur de la langue du XVI^e^ siècle :

« Comment doncques, » dit lors ma femme, « faudra-t-il que je face ? — Il faudra que tu demeures à la maison et que tu envoyes dehors tes serviteurs qui ont là leur journée, et, à ceux qui doivent travailler dedans, que tu ordonnes ce qu'ils auront à faire. Il faudra que tu reçoives ce qu'on apportera, et de cela que tu distribues ce qu'il en faut despendre, et que tu pourvoyes à ce qui restera et le gardes bien, afin que la provision d'une année ne s'en aille pas dans un mois. Quand on aura apporté la laine, tu auras le soin d'en faire des habillemens à ceux à qui il en faudra, et aussi, quant au bled, que le pain soit bien faict et bien appresté à nostre train..... Encores, auras-tu d'autres pensemens qui te seront propres et plaisans à mon advis, comme, quand tu auras prins une chambrière qui n'entende rien à faire la laine, de la mettre au mestier, et l'enseigner, et ainsi la faire valoir pour lors le double de ce qu'elle valoit. De mesme, quand parfois d'une servante que tu prendras mal habile à servir, et n'entendant rien à manier le faict de la despense, tu en feras une bien apprise, loyale et diligente, que puis après tu tiendras si chère que tu ne voudrois l'avoir donnée pour chose du monde [1]. »

(1) La conclusion du dialogue est encore à citer : « Mais surtout le plus grand plaisir seroit si tu pouvois te montrer meilleure que moy, et me faire par ce moyen moindre que toy et aucunement ton subject. Ainsi il ne te faudra point craindre, quand tu seras

Il y a deux cents ans, presque tout cela se retrouvait chez nous, dans des châteaux continuant à être des ateliers domestiques, et, sans avoir lu Xénophon, de nobles dames ne se montraient pas moins expertes que ne le devint la ménagère athénienne.

« *28 may.* — J'ay pris un quintal de laine de mon rentier de Rochefort, à neuf escus le quintal, et un demi-quintal de ceux de la Bégude ; tout cela est en paiement de ce qu'ils me doivent. Mon dessein est d'en faire vingt cannes de serge, une vingtaine de cadis, huit de *crespon* (1), et autant de *burate en filoselle* (2).

« Le 1er juin, j'ay commencé à tenir les cardeurs...

« Le 14 juin, Catin, ma servante, est arrivée aujourd'hui de Rochefort, où elle étoit depuis le

plus avant en l'âge, que tu en sois pourtant moins honorée en la famille. Ains seras assurée qu'estant plus âgée, d'autant que tu seras en mon endroit plus loyale compagne et à nos enfans plus fidelle trésorière de nostre bien, de tant seras-tu en plus grand honneur et réputation à ceux de la maison.

« Car de vray, » lui dis-je, « tout ce qui est de bel et bon en la vie des hommes leur vient et s'augmente par la vertu, mais point par la fleur de la jeunesse ny de la beauté. — *La Mesnagerie de Xénophon, traduite de grec en françois par feu* M. Estienne de la Boétie, *conseiller du roy en sa court de parlement de Bordeaux*, 1571.

(1) Le *crépon* avait la chaîne plus forte que la trame, ce qui rendait l'étoffe crépue.

(2) La *burate* était d'une finesse plus grande que le cadis, et sa couleur était plus claire. On y entremêlait à la laine de la filoselle ou grosse soie.

départ de Monsieur, pour faire travailler les cardeurs ; ils ont achevé, et on a baillé toute la laine à filer. »

Dans la première moitié du siècle, sous Louis XIII, ces vieilles coutumes du foyer étaient plus vivantes encore, et les maîtresses de maison s'y distinguaient, pour une large part, comme travailleuses. Ainsi, nous les voyons remarquablement pratiquées, soit à Avignon, soit à Menerbes, par la jeune femme d'Henry des Laurens, Catherine de Rhodes, sous la surveillance d'Anne Carbonelle, véritable type des servantes d'alors qui étaient préposées à cet office. Anne avait épousé Elzias Barralier et tous deux concouraient à la même besogne. Or, si dévoué se montrera le mari qu'Henry voudra être le parrain d'un des fils que sa femme lui donnera. De quel œil vigilant Anne ne suit-elle pas le *penchinage* (1), le travail exécuté par les cardeurs ! Combien de quintaux de laine et de chanvre (2) ne passeront-ils pas par ses mains, pour être transformés en pièces

(1) Du mot provençal *penchinar*, qui signifie « peigner ». — Cette industrie avait donné naissance à un nom propre, autrefois des plus répandus, celui de *Pinchinat*.

(2) Jadis, il n'était pas rare même que les rentes annuelles des terres se payassent en fil. C'était une coutume séculaire, et elle se maintient, notamment dans la vallée de la Neste, canton de Saint-Laurent (Hautes-Pyrénées). Ce fil, donné aux tisserands du pays, sert à fabriquer le linge de maison. — Communication de M. le baron Marc de Lassus.

de serge, de cadis ou de toile ! De son côté Catherine ne perd pas son temps. Henry, qui, dans son Livre de raison, tient note de tout, au sujet de cette laine et de ce chanvre, objets des labeurs de sa chère épouse, ne négligera pas de nous dire ceci, par exemple : « 1640. — Ma femme a fait filer dix livres de laine de trame à deux sous la livre, et, l'estame (1), elle le file à la maison, pour des bas de laine à moy et à mes enfans (2). »

Rochefort manquant d'un cours d'eau pour le blanchissage, Madeleine expédie son fil à Pernes, que baigne la Nesque : « Le 14 juin, j'ay envoyé quatre livres de savon à Pernes où l'on me blanchit du fil. » Mais déjà elle a reçu une pièce de *cordat* (3), qui lui vient d'un précédent filage. « Le 4 juin, ma pièce de cordat a esté partagée en six grandes nappes, six petites et deux dou-

(1) C'est la partie la plus fine de la laine.

(2) Ces mœurs ne disparurent pas de sitôt ; encore au XVIII[e] siècle, nous voyons de nobles dames les premières à l'ouvrage, dans les ateliers domestiques auxquels elles président. « M[me] de Vence file pour me faire des chemises, » écrivait le 22 septembre 1730 à sa mère, au sujet de sa belle-mère, l'arrière-petite-fille de M[me] de Sévigné, Madeleine-Sophie de Simiane, marquise de Villeneuve-Vence. En ce qui la concerne, elle dira avec un gracieux badinage : « Il me reste un plaisir, c'est de travailler à un bas de soye que je conduis moy-mesme, sans le secours de personne. J'en suis au vingt-sixième point de couture du coin du second bas. Quand ils seront finis, ils auront l'honneur de s'aller jeter à vos pieds. » (30 novembre.) Ajoutons que M[me] de Simiane faisait de même dans son bel hôtel d'Aix. — *La Famille de Madame de Sévigné en Provence*, par M. le marquis DE SAPORTA, p. 379 et 383.

(3) Le cordat était une toile en façon de coutil.

zaines de sacs. *J'ay moy-même coupé tout cela.....* » Si elle l'avait toujours fait, la pensée ne lui serait même pas venue d'écrire une chose pareille ; mais, ne perdant pas de vue ses bonnes résolutions, elle a contentement à marquer que, peut-être pour la première fois, elle s'est montrée bonne coupeuse et qu'elle s'est utilement occupée de cet article essentiel.

Bientôt le tirage de la soie lui sera un sujet de récréation. Cette opération faite à l'eau chaude, et par laquelle on dévide ensemble plusieurs brins ou fils de cocons, réunis, arrondis et agglutinés par la chaleur, exige beaucoup d'adresse et une longue pratique. De sa bonne exécution dépendent, en grande partie, la beauté et la bonne qualité de la soie. Le fil doit être égal, autant que possible, dans toute son étendue ; les brins cassés sont rattachés avec soin, leur croisure demande une parfaite régularité. C'était alors une des industries auxquelles beaucoup de maîtresses de maison présidaient dans leur séjour aux champs, et on y employait un tour du Piémont, que perfectionnèrent depuis Vaucanson, Villard et Tabarin.

« On a commencé à tirer la soye, » écrit Madeleine le 13 juin. « La soye, la burate et le cadis, que j'ay fait préparer à Rochefort, tout cela est prêt à estre travaillé. Le crespon seul ne l'est pas encore. Neuf livres de cocons ont rendu une

livre, moins une once, de soye fine. » Et le 27 juin : « J'ay achevé de tirer la soye ; j'en ay eu vingt-une livres et demie, il y est entré dix livres de cocons par livre. »

Elle a coupé de la grosse toile ; mieux encore vaquera-t-elle à tout ce qui concerne la lingerie. « Le 20 juin, j'employay une partie du jour à couper et à faire travailler du linge pour mes enfans [1]. » Son petit Antoine, que son père a laissé au maillot en mai, se trouve en âge d'être habillé et chaussé ; et, pour cela, elle pratique l'économie usuelle autrefois dans les familles bourgeoises, mais qu'on ne s'attendrait guère à voir de même chez une si grande dame. « Le 21 juin, j'ay baillé à Cordredonne mes vieilles jupes, avec lesquelles elle façonnera des robes à mon fils le chevalier. — Le 9 juillet j'ay donné l'usage des pieds à mon fils le chevalier, et l'ay mené aux Capucins, où j'ay fait dire une messe à son intention, et l'ay consacré à Dieu avec mon fils le marquis. » Ce jour-là, la belle robe, dans laquelle se sont fondues les jupes de Madeleine, ne lui a pas fait déshonneur dans l'accomplissement de son acte de consécration.

Oserons-nous la suivre dans ses lessives ? C'est bien prosaïque ; mais comment ne pas noter cette

(1) Un autre jour, elle écrira encore : « Je m'occupay à faire du linge pour le marquis. »

industrie essentiellement domestique, et qui en tout temps a été l'un des principaux attributs de toute bonne ménagère ? Elle y trouve l'occasion d'appliquer son nouvel esprit d'économie. Un matin, descendue à la cave, et y faisant arranger des tonneaux, en vue des vendanges prochaines, elle découvre de vieilles cuves bonnes à utiliser : « Je me suis résolue à en garder une pour mes lessives. »

Dans son traité sur l'éducation des filles, Fénelon avait insisté auprès des mères de famille pour que, de bonne heure, elles les accoutumassent à s'occuper activement du ménage, à pratiquer l'économie, « à gouverner quelque chose, à faire des comptes, à voir la manière de faire le marché de tout ce qu'on achète, à savoir comment il faut que chaque chose soit faite pour être d'un bon usage. » Il demandait également qu'on leur apprît « les soins à avoir pour les revenus des campagnes, pour les rentes et pour les maisons, qui sont les revenus des villes[1]. » Bientôt, quant au ménage des champs, notre Madeleine des Porcellets nous dira à quel point elle s'était mise à son école. Ici, puisqu'il s'agit de saisir sur le fait l'ordre rétabli dans sa maison, achevons de la

(1) *De l'Éducation des filles,* chap. XI et XII : *Instruction des femmes sur leurs devoirs.*

considérer chez elle, dans son intérieur. Naguère, elle semble avoir été l'imprévoyance et la nonchalance même ; aujourd'hui elle devient de plus en plus une femme d'action, une de ces *femmes pratiques* dont Fénelon avait tracé le modèle, et qu'il eût souhaité de trouver en grand nombre dans bien des familles de son temps pour les relever.

Sitôt après le départ de son mari, à Rochefort, elle a visité son logis pour voir ce qu'il y avait à faire, et qu'y a-t-elle découvert ? des menaces de ruine, dont elle ne s'était pas aperçue jusque-là. « Le maçon m'a dit qu'il falloit, de toute nécessité, mettre un *encoule* (contrefort en maçonnerie) contre la chambre qui donne sur la cour, afin de soutenir la muraille ; à la chambre où couchent les laquais, le couvert (toit), ne valant rien, est à refaire. Il faut en faire un au poulailler, dont la voute tombe en ruine ; en la cave, il y a plusieurs ais à changer. — Plus, j'ay été voir l'écurie, et j'ay remarqué qu'il étoit tout à fait nécessaire de faire accommoder le couvert ; il faut pour cela trois doublis et quelques ais pour la porte... » Et ce qu'elle a fait pour son logis de Rochefort, elle le continuera dans son grand hôtel de Beaucaire, puis dans ses fermes, allant même, dès le matin, donner ses ordres à ses ouvriers et les surveiller dans celles qui sont à sa portée.

« La belle chose que l'ordre dans une maison ! »

disait Fénelon dans ses instructions aux femmes sur leurs devoirs. « Rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté que de tenir toujours chaque chose à sa place. Cette règle ne paraît presque rien; cependant elle irait loin, si elle était exactement gardée... Ce qui frappe le plus les yeux, est de voir cet arrangement si exact. D'ailleurs, la place qu'on donne à chaque chose étant celle qui lui convient davantage, non seulement pour la bonne grâce et le plaisir des yeux, mais encore pour sa conservation, elle s'y use moins qu'ailleurs, elle ne s'y gâte par aucun accident... L'esprit d'exactitude, qui fait ranger, fait aussi nettoyer... »

Fénelon ne dédaignait pas de pousser jusque-là ses leçons d'économie domestique. Pour lui, en ces matières, il n'y avait pas de petits détails qui n'eussent leur importance. Or, quel disciple fervent n'avait-il pas dans notre comtesse de Rochefort! A ces menus soins, il lui arrivait de s'attacher, au point d'y épuiser ses forces, surtout à ses débuts. — « Le 18 may, je m'appliquay à faire ranger la maison, et j'en fus bien lasse le soir. — Le 28, je m'amusay tout le jour à reconnoître mes meubles... » Et ainsi de suite. Pour les meubles de ses immenses appartements de Beaucaire, lorsqu'elle y sera, quel travail pour les « reconnoître », eux aussi! Depuis combien de temps ne les a-t-on pas laissés dépérir! « Le

15 juin, je me suis levée de grand matin, et, après avoir donné de petits ordres, j'ay payé 51 livres à M. Juet; ainsi, je ne luy dois plus rien. Je lui ay baillé toutes les pièces de tapisserie à raccommoder; après quoy, il fera de même pour toutes mes chaises et autres meubles... La femme du Picard s'est chargée de réparer tous les points de France que j'avois, moyennant huit livres. »

Les tapisseries de prix étaient alors le grand luxe des familles provençales. En 1638, Henry des Laurens, à Avignon, nous décrit celle dont il a orné la chambre de sa jeune femme, Catherine de Rhodes : elle est formée de « quatre-vingt-trois cannes et demie (167 m.) d'une bonne, belle et fine soye, couleur jaune doré, avec quatre rayes d'amaranthe et un filet de soye blanc, lesquelles pèsent 18 livres, 8 onces de soye, et lui ont cousté 111 escus, 20 sols, à raison de 4 livres par canne ». Toujours à Avignon, mais un peu plus tard, en 1692, Joseph de Sudre dresse dans son Livre de raison un état des siennes, les unes en cuir doré, les autres de Bergame et de Flandre. Il est tout fier de les avoir montrées à un prince, Frédéric de Danemark, qui, le 28 juin de cette année, lui a fait l'insigne honneur de descendre chez lui. Si belles qu'elles fussent, elles n'étaient pas comparables à celles d'un autre Avignonnais, le marquis d'Entraigues. Jacques III d'Angleterre,

réfugié dans les domaines des Papes, lui ayant demandé l'hospitalité, en 1716, il le reçut royalement dans la plus belle pièce de son hôtel, décorée d'une tapisserie en damas de 840 livres. Enfin, on citait comme le *nec plus ultra* de la magnificence, à Aix, l'hôtel de Jean de Mesgrigny, premier président. On y comptait : une tapisserie de haute lisse avec verdure et animaux, en douze pièces; une à pots de fleurs fond blanc; sept pièces en paysage de Bruxelles; sept figurant les prophètes; sept vieilles d'Oudenarde, à grand feuillage et chasse; onze de Bergame, plus neuf autres [1]...

Combien de Livres de raison ne nous ont-ils pas transmis des inventaires de ce genre! Rien de semblable ne pouvant figurer dans un journal d'affaires, sur cette partie du mobilier pas plus que sur les autres, Madeleine ne satisfera notre curiosité, hormis pour une tapisserie en cuir doré qu'elle a commandée à un fabricant d'Avignon, le sieur Benoît, et qu'elle destine à son salon. Ce dont elle tient à prendre note, c'est que, l'été venant, le 17 juin, elle fit enfermer ses autres tentures. Il le fallait bien, pour qu'elles ne devinssent pas des nids de poussière. N'était-ce pas assez

(1) En 1655, Henry de Forbin, baron d'Oppède, ayant succédé à Jean de Mesgrigny dans sa première présidence, acheta tous ses meubles; et c'est à son Livre de raison, où il en dressa l'inventaire, que nous empruntons les détails ci-dessus.

d'avoir à secouer les habits de M. de Rochefort, à les loger dans le garde-meuble ? Tant d'étoffes à y colloquer aussi, quel embarras! Avec le défaut de clarté qu'on leur reprochera, ce sera un des griefs qui les feront proscrire sous Louis XV[1].

Les tapisseries, disions-nous, étaient le principal luxe des Provençaux sous Louis XIV; et, ladessus, nos lecteurs se seront peut-être demandé si la belle argenterie, ornementée et ciselée, dont il y avait alors tant de chefs-d'œuvre, ne méritait pas de passer avant elles.

Notre silence à son égard s'explique par le fait qu'elle était chose assez rare; jusqu'à ce moment, la plupart des inventaires domestiques mentionnent presque exclusivement de la vaisselle d'étain. La noblesse vivant aux champs n'use guère que de celle-là. Jean de Meyran Laceta, baron de Lagoy, enregistre « quinze grandes assiettes, dix-sept pe-

(1) « Le blanc et l'or devinrent les couleurs des pièces de réception sous Louis XV, alors qu'on commença à proscrire les tapisseries. On enveloppa dans une même défaveur les tapisseries de point de Hongrie et de Bergame, qu'on fabriquait en Normandie pour la petite bourgeoisie; les tapisseries de haute lisse à personnages et à verdure, sortant des manufactures de Flandre, d'Auvergne, de Beauvais ou de Paris; les tentures de cuir doré et argenté. Malgré leurs qualités si décoratives, si meublantes, qui concourent si heureusement à l'harmonie du décor intérieur, les tapisseries paraîtront, à une certaine époque, manquer de la qualité qu'on prise le plus : la clarté. On les déclare enfumées, on y voit des nids de poussière; elles sont devenues surannées et hors de mode : on les confine dans les antichambres, on les relègue dans les greniers... » A. Babeau, *Les Bourgeois d'autrefois*, p. 20.

tites, quatorze escuelles, une salière, le tout en estain »; les objets en argent semblent se réduire à cinq cuillers et à une salière. La faïence n'étant entrée dans l'usage courant qu'au XVIII^e siècle, le bosselage mettait vite cet étain hors de service, et il fallait souvent le renouveler, le faire refondre. C'est ce que pratique Madeleine :

« Le 4 juin, j'ay acheté quelques livres d'étain, et en ay fait refondre cinquante-cinq livres.

« Le 14 juin, j'ay fait aussi refaire et marquer des plats et deux douzaines d'assiettes, et rebattu tout mon étain.

« Le 16 juin, j'ay acheté vingt-trois livres d'étain de M^me de l'Arche, à 7 sols la livre. »

Comme nous sommes loin, très loin de Paris, où Fouquet dans la fameuse fête qu'il donna à Louis XIV, le 17 août 1661, mit son orgueil à étaler trente-six douzaines d'assiettes d'or et tout un service en or également! Ce luxe insensé devait avoir un terrible lendemain, non seulement pour Fouquet, mais pour le pays. En 1689, les besoins de la guerre vinrent faire requérir toutes ces valeurs improductives; force fut aux plus grands de les sacrifier.

« Sa Majesté, M. le Dauphin et Monsieur ont envoyé tous leurs meubles d'argent à la Monnaie, » écrivait M^me de Sévigné le 11 décembre. Et le 18 : « Que dites-vous de l'exemple que donne le roi de faire fondre toutes ses belles ar-

genteries? Notre duchesse du Lude est au désespoir : elle a envoyé la sienne; Mme de Chaulnes, sa table et ses guéridons, et Mme de Lavardin, sa vaisselle d'argent qui vient de Rome. »

Mais, la bourrasque passée, ce sera bien pis qu'avant, et le luxe reprendra le dessus, jusqu'aux mauvais jours qui termineront le règne. En 1704, à Avignon, le marquis d'Entraigues n'a pas moins de quatre douzaines d'assiettes en argent; en 1707, il calcule que le poids total de son argenterie consistant en plats et objets de table, bassins, aiguières, cuvettes, sucriers, fruitiers, compotiers, chandeliers, etc..., s'élève à 206 marcs, 6 onces, 2 gros. Des chenets de feu, et jusqu'à des bassinoires, sont du même métal. Après 1713, il en vendra 80 marcs, pour un bon placement à constitution de rente. Il aura l'imprudence de croire à la banque de Law, et il y engloutira ce qu'il avait retiré de son argenterie [1].

Juillet vient de s'ouvrir, et quels nouveaux tracas ne va-t-il susciter? Proche est le 22 du mois, jour où Beaucaire tiendra sa grande foire, où cent mille étrangers produiront dans une ville de dix mille âmes l'effet d'une véritable inondation. Bientôt, chargements énormes portés par des bâtiments catalans, expéditions du levant et de l'Ita-

(1) Livre de raison du marquis d'Entraigues (1687-1732).

lie, marchandises d'Allemagne et de la Suisse, descendant le Rhône avec celles des provinces du Nord et de Lyon, en feront un immense bazar, comme une Exposition universelle. Les produits industriels les plus divers, soies, draps, tissus en tout genre, articles de luxe, y prendront matériellement peu de place; mais les laines, cuirs, salaisons, savons, encombreront des magasins trop étroits (1). Boileau s'est amusé à nous crayonner *les Embarras de Paris*. Les poètes du Midi ont également déployé leur verve comique au sujet des *Embarras de la foire de Beaucaire* (2). Habiles à tirer parti de ces embarras sont les gens du pays, de tout rang et de toute classe. Ils se réduisent au strict nécessaire dans leurs maisons, et louent le reste aux étrangers. Les dépendances, les moindres recoins sont utilisés et aménagés pour les marchandises.

Et voilà l'hôtel aristocratique des Rochefort subissant la commune loi, non dans ses salons réservés, mais dans son vestibule et ses vastes annexes. Ce trait bien original des mœurs locales

(1) Chose intéressante à noter : la librairie y tient également sa place, et l'on s'y approvisionne même en ouvrages de piété. — « 1689. Mon frère m'a apporté de la foire de Beaucaire les *Méditations de Beuvelet*, la *Théologie morale d'Abelly*, et celle de Bonnal, et un *Bréviaire* pour mon fils. Ces sept volumes ne luy ont coûté que dix livres; car, à ce qu'il m'a dit, les ouvrages étoient à donation cette année.» *Livre de raison d'Étienne Borrely, notaire à Nîmes.*

(2) *L'Embarras de la fiero de Beaucaire*, en vers burlesques, par JEAN MICHEL, drapier de Nîmes (1657).

ne rappelle-t-il pas les villes d'Italie au moyen âge, avec leur noblesse toute commerçante (1)?

Le 24 juillet, fuyant les embarras de la foire, Madeleine se retirera non loin de Beaucaire, dans sa métairie du Mazet, qu'elle vient de remettre à neuf; et, profitant de son séjour, elle la fera bénir. En attendant, et ici s'accentue le piquant de son rôle, elle s'embesogne pour disposer le logis des marchands et des marchandises. « Le 16 juin, je me suis occupée tout le jour à me préparer pour la foire. — Le 23 juin, je me suis levée de grand matin, et, après avoir ouy la messe à la *chapelle du Pré,* en continuation de ma neuvaine, j'ay fait abattre la petite armoire qui est au coin du vestibule attenant à la salle basse, parce qu'elle incommodoit les marchands qui la louent pour y faire magasin, et qu'elle occupoit la place de trois ou quatre balles. — Le 6 juillet, j'ay passé une partie du jour à vérifier les meubles de bois, comme lits, chaises et autres choses semblables, afin que rien ne dépérisse en la foire. — Le 12 juillet, je me suis occupée de grand matin à faire préparer les lits pour la foire. — Le 13 juillet, dès le grand matin, j'ay fait nettoyer mes magasins. — Le 17 juillet, j'ay logé dans mon magasin de la grande Pasterie des balles de laine de M. Ménard. »

(1) Du temps où la foire de Beaucaire était encore brillante, de grands hôtels étaient loués jusqu'à 12,000 fr. pour toute sa durée.

Malgré tous ces tracas, Madeleine reste fidèle à ses habitudes pieuses, et elle nous en donne la preuve dans ses visites matinales à la *chapelle du Pré*[1]. Mais comment une maison de prière pouvait-elle se trouver en un tel lieu? *Le Pré* n'était-il pas le champ même où se tenait la foire?

Or, c'est précisément à cause de la foire qu'elle y avait été construite. L'historien de Beaucaire nous l'apprend : « En 1682, noble Antoine de Courtois obtint du conseil de ville la permission de bâtir une chapelle dans le champ de foire, offrant d'y faire dire la messe pendant le mois de juillet, et d'épargner par ce moyen aux marchands qui habitent les baraques les difficultés de l'entendre[2]. » Sa construction était donc très récente; c'était une de ces fondations dont nous parlions plus haut, comme il y en avait eu tant au moyen âge, pour les besoins spirituels et temporels les plus variés, et comme, jusqu'à la Révolution, il devait s'en faire encore dans des pays restés profondément religieux.

Noble Antoine de Courtois, l'auteur de celle-ci,

(1) Avant le 23 juin, elle avait plusieurs fois mentionné ces pieuses visites :

« Le 19 juin, j'ay fait mes dévotions au Pré, et y ai continué la neuvaine que je commençay hier à *Nostre-Dame de la Chapelle du Pré*, pour mon fils le marquis.

» Le 20 juin, je me suis levée de bon matin, j'ay ouy la messe *au Pré....* »

(2) *Histoire de Beaucaire*, par le chevalier DE FORTON, p. 396.

était non seulement un fervent chrétien, mais un homme des plus distingués par l'esprit et le caractère. A l'époque même où se déroulent nos scènes de vie domestique, en avril 1690, nous le voyons écrire pour ses enfants d'admirables conseils, comme devait le faire longtemps après lui, et avec quelle éloquence! son homonyme de la vallée de Sault[1].

Ce testament moral devait être, jusqu'à nos jours, un principe de vie pour la famille à laquelle il était adressé. Le reproduire en entier nous entraînerait bien loin; citons-en quelques traits, pour apprendre à connaître le monde des vieilles mœurs que la province gardait au plus profond d'elle-même.

Mes enfans se souviendront tousjours de servir Dieu fidèlement, d'observer les dix commandemens et ceux de la sainte Église catholique, apostolique et romaine, hors de laquelle il n'y a point de salut; de mourir plutôt que d'offenser Dieu, et de n'avoir jamais égard à aucun intérest ni considération, au préjudice de la conscience, quoy que ce puisse estre.

S'ils se marient, ils prendront garde d'y porter

(1) Antoine de Courtois, l'auteur du beau Livre de raison rédigé par lui en 1812, et publié par nous dans le tome I[er] de *la Vie domestique*, appartenait à une famille tout autre que celle d'Antoine de Courtois, de Beaucaire. Jusqu'à lui, cette famille n'était pas sortie de la vallée de Sault (Vaucluse), où, pendant six générations, elle avait exercé l'office de juge seigneurial.

l'esprit de Dieu et de l'Église..... Ils s'attacheront plus à la vertu qu'à la richesse..... Ils garderont la fidélité conjugale : la maison adultère ne prospère jamais. Ils vivront en paix, supportant leurs foiblesses les uns les autres; ils éviteront les querelles et débats, s'ils veulent estre heureux, et surtout la coquetterie et les jalousies mal fondées, auxquelles ne doivent pas donner lieu surtout les femmes, qui seront respectées d'autant mieux qu'elles seront exemptes de tout soupçon.

Ils élèveront les enfans qu'il plaira à Dieu leur donner, dans sa crainte et dans son amour. Ils les détacheront, autant qu'ils le pourront, de l'esprit du monde, et ne violenteront pas leurs inclinations pour entrer en religion, ni dans l'état ecclésiastique, et ne les en dissuaderont pas s'ils y sont portés...

Ils se moqueront des préséances et déféreront mesme à leurs inférieurs, ne mespriseront personne et rendront service, quant ils le pourront, aux pauvres tout comme aux riches, en accommodant leurs affaires.

Ils seront charitables et aumosniers; car l'aumosne n'appauvrit personne...

Ils aimeront la civilité et salueront dans les rues librement tout le monde, s'ils veulent estre aimés du peuple, duquel la douceur et la civilité gagnent le cœur, au lieu que l'arrogance et l'orgueil sont en horreur à Dieu et aux hommes. Ceux-cy haïssent tous la despendance et supériorité, et déférent à ceux qui ne l'affectent pas.

Ils tascheront de se rendre honestes gens, et d'ac-

quérir toutes les vertus morales et chrestiennes; mais ils se souviendront tousjours que le plus honeste homme est celuy qui sert Dieu le plus fidèlement (1).

Nous trompions-nous, au début de ces pages, en disant que, jusqu'ici, on a trop exclusivement jugé toute la société du temps de Louis XIV par les désordres et les vices du monde de cour ou tenant à la cour, celui-là seul dont se sont occupés les nouvellistes d'alors, les auteurs de mémoires? Très précieux est ce texte, en ce que, point par point, il nous en montre absolument le contre-pied dans les profondeurs du pays. Ce n'est pas dans les seuls articles relatifs au mariage, à l'éducation, etc., qu'il est remarquable : c'est aussi dans ses anathèmes contre l'orgueil, contre la recherche passionnée des préséances, d'individu à individu, de classe à classe, se substituant à l'antique simplicité et aux bons rapports sociaux d'autrefois; c'est dans ses expresses recommandations de respecter, aimer et servir le peuple.

En faisant sa pieuse fondation, Antoine de Courtois manifesta d'une manière touchante l'esprit chrétien qui l'animait, et d'où lui venaient ses préoccupations pour tout ce qui touchait aux intérêts populaires. Cette chapelle du Pré qu'il avait érigée, eut l'heureuse fortune de survivre à la Ré-

(1) *Advis que donne noble Antoine de Courtois, ce 12e avril 1690.* — Extraits de son Livre de raison.

volution, mais pour disparaître bientôt après. En 1810, elle fut démolie, comme gênant la promenade du champ de foire. Madeleine des Porcellets nous l'a fait retrouver, et nous avons voulu donner un souvenir à ce contemporain et compatriote de notre comtesse de Rochefort, qui réalisa si excellemment en sa personne le type du noble de cœur en même temps que de race.

On sait quelle fut l'origine, toute religieuse, des plus anciennes et des plus célèbres foires du moyen âge. Celle de Saint-Denis s'établit dans la plaine, entre le village de la Chapelle et l'abbaye, parce qu'il n'y avait pas dans Paris d'église pouvant contenir les foules de pèlerins venues pour assister à l'exposition des saintes reliques. A la suite des pèlerins, les marchands affluèrent; ce qui faisait dire à un poète du temps :

Premièrement, la procession
De Nostre-Dame de Paris
Y vient. Que Dieu garde de périr
Tous les bons marchands qui y sont,
Qui les grants richesses y ont!
Que Dieu les puit tous avancier!
L'évesque ou le penancier
Leur faict de Dieu beneysson.

Il en était de même pour les fêtes patronales de province, dans les villes et les villages. Le culte de sainte Madeleine étant le grand culte po-

pulaire de la Provence, celui qui y amenait, même de tous les points de la France et aussi de l'étranger, des multitudes se rendant à la Sainte-Baume, ne soyons pas surpris que la foire de Beaucaire, dont l'ouverture avait lieu le 22 juillet, après en être née en quelque sorte, lui ait dû beaucoup de son importance.

La veille du jour de sainte Madeleine, en robe et en chaperon, précédés d'une brillante musique et escortés de leurs archers, les consuls parcouraient les rues et carrefours, faisant publier à son de trompe cette ouverture pour l'heure de minuit. Les formules des criées dont ils se servaient étaient des plus naïves. Elles contenaient, en substance, la proclamation des privilèges de la ville, celle des franchises assurées aux marchands et marchandises; elles rappelaient les règlements de police, et se terminaient en annonçant aux *gentils compaignons* les jeux où ils auraient à conquérir les prix par leur agilité et leur adresse. « Leur est faict sçavoir que demain, après la procession, se faira le cours, et au mieulx courant se délivrera le mouton et au mieulx saillant l'espée, et le drap sera livré et parti au mieulx luttant. — Item, est aussi faict sçavoir aux fillettes qui vouldront venir courir, que à la mieulx courante seront baillés les chausses et sabatons [1]. »

(1) Joseph Mathieu, *La Foire de Beaucaire, son origine et son histoire. — Revue de Marseille et de Provence, 1867.*

Autres récréations, celles-ci offertes à tous, et auxquelles prenait part la meilleure société de la ville. Lorsque étaient finis les labeurs du jour, chaque soir, violons, mandolines, flûtes, hautbois, galoubets, tambourins, et avec eux les musiques des régiments, entraient en lice, et on dansait à force le long de la promenade. « Ce sont, je vous jure, des plaisirs infinis, » écrivait un Beaucairois d'alors, « que de voir cette multiplicité de bals champêtres, et que d'y entendre cette variété d'instruments dont jouent la plupart des jeunes gens qui composent eux-mêmes le bal... Ils durent, pour l'ordinaire, jusqu'à minuit et une heure; il ne s'y passe jamais aucun désordre[1]. »

Dans la tristesse qui ne la quitte pas, Madeleine n'a nul souci de mentionner ces réjouissances populaires, et encore moins de s'y mêler.

Le 22 juillet, jour et feste de la Madeleine, écrira-t-elle, *j'ay consacré tout ce jour à la dévotion de sainte Madeleine, comme je dois, puisque j'ay l'honneur de porter son nom.*

Les choses sérieuses seules peuvent l'intéresser, et seules elles l'occupent. Dès le 23 juin, elle marquait dans son journal : « J'ay dressé des mé-

(1) Ch.-M. Domergue, *La Musique à Beaucaire au siècle dernier*, 1879.

moires de tout ce qu'il me faudra acheter à la foire. » Elle ne veut pas se laisser entraîner, elle se bornera au strict nécessaire. « Le 18 juillet, sur le soir, j'ay fait le tour de la foire, et ay commencé d'y acheter quelques nippes dont j'avois bien besoin. — Le 21 juillet, j'ai changé une partie de mon étain commun pour du cristallin, et ay acheté une coutelière de douze couteaux à manches d'ivoire, qui m'étoient d'une grande nécessité. — Le 23 juillet, j'ay employé ce jour à faire des emplètes pour diverses choses nécessaires à la maison. » Cette foire de Beaucaire, où s'étalaient les plus beaux produits du monde entier, ne pouvait qu'être un sujet de grandes tentations. En 1671, Jean de Chabert était parti de Barbentane, en compagnie de sa femme, pour y faire, lui aussi, ses emplettes, et il en avait rapporté un joli miroir, mais qui lui avait infiniment moins coûté que celui de la comtesse de Fiesque. « Ma femme a achepté à la foire de Beaucaire le miroir que nous avons à la salle. Il luy cousta trois pistoles et demie. » Le Livre de raison où il écrit cela n'est destiné, dit-il, qu'à contenir « ses affaires notables. » L'achat du joli miroir, paraît-il, était du nombre. Madeleine des Porcellets ne se donne pas ce luxe; et même, l'année suivante, en 1690, toujours à propos de la foire, elle se reprochera d'avoir trop dépensé : *Ayant des dettes, puisqu'il me faut espargner pour*

les payer, j'eusse dû me priver de voir la foire; j'aurois de la sorte évité la tentation que donne la vue, et je me serois dispensée des emplètes que j'ay faites.

Avec ce trait d'économie contraste l'anecdote que, cinquante années après, Pierre-César de Cadenet contait à ses enfants[1], et qui se place vers l'époque où nous sommes.

« Mon grand-père voulut aller à Paris, et dans un an il dépensa 14,000 livres, ce qui fit dire à son père qu'une paire de lunettes, qu'il luy apporta en présent, lui coûtoit 14,000 livres. Il y avoit déjà un équipage dans la maison et quatre chevaux blancs; mon grand-père vint de Paris avec un grand goût pour les chevaux de main. Il étoit bel homme et menoit fort bien un cheval; il en eut toujours, depuis lors, de fort jolis dans son écurie. Il avoit amené de Paris un valet de chambre, duquel son père disoit, en badinant, qu'il n'osoit lui demander à boire, le voyant mieux vêtu que luy.

« Peu à peu le luxe empira, et on ne fit plus de capitaux. On a bien de la peine à s'entretenir avec ce qui reste. »

(1) Dans son Livre de raison, déjà cité, commencé en 1728.

CHAPITRE VI

Madeleine des Porcellets dans son ménage des champs.

SOMMAIRE : Une vie toute nouvelle de cour faisant abandonner les campagnes au XVI^e^ siècle. — Les États de Blois demandant que les seigneurs du royaume et les grandes dames de France y reviennent. — Renaissance rurale sous Henri IV. — Génération de femmes qui y concourent activement. — Par qui elles sont remplacées. — Appel aux femmes, par Fénelon, en 1687. — Comment Madeleine des Porcellets y répond en 1689. — Visite qu'elle fait de ses terres à Rochefort, le long du Rhône. — Ce que n'avait pas vu l'intendant Sicard, et ce qu'elle y observe. — La Camargue et ses familles de gros fermiers. — La dynastie des Laugier au grand mas de Beaujeu. — Laugier invité à la table de Madeleine. — Les anciens baux de métayage. — Baisse énorme de la valeur des terres et des prix de fermage, en 1689. — Saint-Roman en Argence, son antique abbaye et sa seigneurie. — Madeleine, de grand matin, y présidant aux moissons et réglant ses vendanges. — Une ligue de paix sociale au XVII^e^ siècle. — Madeleine travaillant à garder la paix entre ses tenanciers.

ARRIVONS à ce qu'il y a peut-être de plus original et de plus rare, comme traits de mœurs, dans le journal qui nous est l'occasion de ces

études. Nous ne pouvons mieux le caractériser qu'en empruntant au vieux français un de ses mots les plus expressifs : *le ménage des champs*. Cela dit tout; c'est l'art agricole, pratiqué avec l'ordre et l'économie le mieux entendus, pour le plus grand bien de la famille et la plus grande prospérité de la terre qui la nourrit.

Notre comtesse de Rochefort va nous offrir à cet égard l'exemple remarquable d'une femme, distinguée par sa naissance et son rang social, s'y employant avec dévouement, et même, à défaut de son mari, en assumant toute la charge. Déjà, là-dessus, Jeanne de Chantal nous est apparue comme le modèle par excellence. Elle-même fut-elle une exception? Pour en juger, sans nous jeter dans de trops longs développements, remontons un peu en arrière.

Les cartes géographiques nous donnent les divers états territoriaux de la France, depuis les plus lointaines époques. Quelles cartes morales n'y aurait-il pas à dresser qui détermineraient quelque chose de semblable, quant aux conditions dans lesquelles se sont succédé, au sein de nos campagnes, les phénomènes de prospérité ou de souffrance !

« Les nations ne sauraient rester stationnaires, » écrivait F. Le Play en tête de sa *Réforme sociale* : « dès qu'elles ne s'adonnent plus au bien, elles font le mal; elles tombent dès qu'elles cessent de

monter. Chaque fois que j'ai tenté d'établir une classification dans l'histoire d'un peuple, j'ai été amené à prendre, comme subdivisions essentielles, les époques de réforme ou de corruption[1]. »

Or, jamais ces deux grandes alternances ne se manifestèrent d'une manière plus frappante qu'au XVI^e siècle. A ses débuts, grâce aux réserves de forces accumulées pendant le moyen âge, éclate un merveilleux épanouissement de vie, qui bientôt fait oublier les misères et la dépopulation causées par la guerre de Cent ans. Claude de Seyssel n'est pas seul à nous décrire, en historien du règne, le haut degré de splendeur auquel la France s'éleva sous Louis XII. Dans les profondeurs du pays, de nobles personnages, des gens très obscurs, de simples bourgeois, eux aussi, en témoignent à l'envi; et, lorsque ce n'est pas dans un Livre de raison, c'est dans leurs testaments qu'ils nous disent quel concours ils ont trouvé dans leurs femmes, pour assurer la reconstitution de leurs foyers et de leurs patrimoines fonciers[2].

Mais, avec François I^er, et du moment que la

(1) LE PLAY, *La Réforme sociale en France,* introduction.

(2) Nous avons recueilli beaucoup de testaments provençaux de la fin du XV^e siècle et des premières années du XVI^e. En général, les femmes y sont investies des plus grands pouvoirs, pour la gestion des propriétés, à l'égard, non seulement des enfants mineurs, mais aussi de ceux qui sont en âge de majorité. Il en est où les maris déclarent expressément vouloir les récompenser de la peine qu'elles ont prise dans la création d'un domaine rural.

cour prend naissance, dans le sens propre donné depuis lors à ce mot, un changement radical se produit. On ne le sait que trop : des derniers Valois date le vide qui se fit au cœur même de la nation, vide d'autant plus sensible que les familles, en qui se concentrait la meilleure partie de la richesse et de la puissance publiques, lui enlevèrent tout, pour ne rien lui rendre, sauf la corruption. Est-il besoin d'ajouter quelles en furent les conséquences ?

Les plaintes des députés du Tiers, aux États de Blois, en 1576, sont à cet égard saisissantes.

« Au lieu qu'anciennement et jusqu'au règne du feu roy François Ier, vostre ayeul, les seigneurs du royaume n'avoient accoustumé de vous suivre qu'à la guerre, ou s'ils n'estoient mandés par vous, auquel cas ils ne séjournoient qu'autant que vous aviez besoin d'eux, et n'y venoient jamais les grandes dames de France, sinon quand elles estoient mandées à quelque entrée ou acte solennel, par le moyen de quoy il y avoit en chascune province de grands seigneurs résidans... ; *et, quant aux dites dames, elles avoient leurs maisons réglées en toute discipline, où les filles de la noblesse du pays estoient élevées en toute vertu*[1] : à présent

(1) Un siècle après, et sous un régime de cour toujours plus funeste, qui avait amené une nouvelle dépopulation des campagnes, Bussy-Rabutin, dépouillant de vieux titres de la terre de Coligny, y relevait avec admiration des traces de cette belle époque : « Cette

la noblesse, tant grande que petite, veut estre à vostre suite et à la suite des grands seigneurs qui sont autour de vous, par le moyen de quoy vostre cour est remplie de tant de gens qu'elle est insupportable, et n'y a pays qui incontinent ne soit opprimé, quand elle y séjourne. »

Et ce n'est pas seulement le Tiers qui se plaint. La noblesse pense et conclura comme lui, demandant « que dames et damoiselles, estant à la suite de la cour pour leur plaisir, soyent contrainctes se retirer promptement en leurs maisons[1]. »

Tels sont les résultats de l'abandon des campagnes, dont grands seigneurs et grandes dames ont donné l'exemple, qu'ils produisent l'effet d'une révolution.

Bientôt, avec le règne de Henri IV, s'ouvrira une nouvelle ère de réforme, qui, se continuant sous Louis XIII, rendra à la France, dans la première moitié du XVII^e siècle, son ancienne prospérité. « Il leur déclara hautement (aux gens de sa cour) qu'ils s'accoutumassent à vivre chacun de son bien, et, pour cet effet, qu'il seroit bien aise,

terre a été entre les mains de trop grands seigneurs pour être en bon état. Nous avons trouvé une Louise de Montmorency, sœur du grand connétable et mère de l'amiral, qui était une très habile femme. Si ses enfants avaient eu autant de conduite qu'elle, nous n'aurions pas tant de peine à rechercher les droits perdus ou égarés de son arrière-petit-fils. » *Lettre du 27 août 1687.*

(1) GEORGES PICOT, *Histoire des États généraux*, 2^e édit., t. III, p. 324-25.

puisqu'on jouissoit de la paix, qu'ils allassent voir leurs maisons et donner ordre à faire valoir leurs terres. Ainsi, il les soulageoit des grandes et ruineuses dépenses de la cour, en les renvoyant dans les proyinces, et leur apprenoit que *le meilleur fonds que l'on puisse faire est celui d'un bon ménage.* Avec cela, sachant que la noblesse françoise se pique d'imiter le roi en toute chose, il leur montroit, par son propre exemple, à retrancher la superfluité des habits ; car il alloit ordinairement vêtu de drap gris, avec un pourpoint de satin ou de taffetas, sans découpures, passemens ni broderies. Il louoit ceux qui se vêtoient de la sorte, et se rioit des autres, qui portoient, disoit-il, leurs moulins et leurs bois de haute futaie sur leur dos[1]. »

Au sortir de longues tourmentes, d'effroyables guerres civiles, un mot se rencontrera sur toutes les lèvres, sous toutes les plumes : l'*économie*.

Avant de l'inscrire en tête de ses Mémoires politiques, Sully n'en avait-il pas fait la règle de sa vie ? Dès son mariage avec Anne de Courtenay, en 1584, n'avait-il pas commencé à « tesmoigner, en sa conduite, une œconomie, un ordre et un mesnage merveilleux, prenant la peine de voir et de sçavoir tout ce qui concernoit la recepte et la

(1) HARDOUIN DE PÉRÉFIXE, *Histoire du roi Henry le Grand*, édit. de 1749, p. 271-72.

despence de son bien, escrivant tout par le menu, sans s'en remettre ni fier à ses gens »[1] ? Plus tard, lorsqu'il aura la charge des affaires publiques, quelle aide ne lui donnera pas sa femme, pour ses affaires particulières, pour le soin de ses terres, pour la vente même de son blé ! « Je n'eus le loisir d'estre longtemps marchand de bled, « nous dira-t-il, » et me résolus de laisser madame ma femme pour achever la vente. » Anne de Courtenay le suppléera, chaque fois qu'un appel de Henri IV l'arrachera à cette vie champêtre, où il va se délasser.

Enfin, mieux que personne, Olivier de Serres nous montrera le rôle de la femme française, à cette époque de relèvement.

« Ce sera un grand support et aide, à nostre père de famille, que d'estre bien marié et accompagné d'une sage et vertueuse femme, pour faire leurs communes affaires avec une parfaite amitié et bonne intelligence. Et si une telle luy est donnée de Dieu, qui est descrite par Salomon, se pourra dire heureux et se vanter d'avoir rencontré un bon trésor, estant la femme l'un des plus importans ressorts du mesnage, de laquelle la conduite est à préférer à toute autre science de la culture des champs, où l'homme aura beau se morfondre à les faire manier avec tout art et diligence, si

(1) *Sages et royales Œconomies d'Estat de Henry-le-Grand.*

les fruicts en provenant, serrés dans les greniers, ne sont par la femme gouvernés avec raison..... Aussy

On dit bien vray qu'en chascune saison
La femme fait ou défait la maison. »

De cette vie rurale, non plus simplement enseignée par Olivier de Serres, mais pratiquée presque passionnément par des familles ayant à refaire les bases de leur existence, tous les textes domestiques d'alors nous diront des merveilles [1].

Ici, Henry des Laurens, d'Avignon, que nous avons plus d'une fois nommé, rentre en scène, avec son journal agricole, tenu de 1629 à 1669. Pendant quarante années, il y a noté les moindres détails intéressant la gestion de ses propriétés de Menerbes. Issu d'une noble et vieille race de jurisconsultes, qui, transplantée de Nice dans la cité des Papes au XV^e^ siècle, y a fait souche de docteurs et professeurs dans son université, lui-même y exerçant l'office de régent et y joignant celui de membre du tribunal de la Rote, il n'a pas toujours le temps d'aller surveiller ses métayers ou fermiers, présider à ses moissons, à ses vendanges. Mais sa mère et sa sœur sont d'une

(1) Dans notre deuxième appendice, on trouvera chez les Grimoard de Beauvoir, de Barjac, plusieurs portraits de femmes, vrais modèles au sein de la vie rurale, et qui appartiennent au temps de Louis XIII.

vaillance que rien n'arrête. Faisant une navette incessante entre Avignon et Menerbes, à défaut d'un laquais, elles vont sous la conduite d'un fermier, et une mule est la monture favorite de la famille.

« 15 juillet 1629. Ma sœur Hélène est allée à Menerbes, avec Anne, la servante. Un valet l'a conduite et a ramené sa monture, et c'est pour donner ordre aux moissons....

« 11 octobre 1630. Ma mère est restée à Menerbes pour les vendanges... Elle a fait un gros flacon de vin cuit et des confitures... ; plus elle a fait faire une toile de lin de vingt-deux cannes...

« Décembre 1630. Ma mère est deça à Menerbes pour faire les huiles. Je l'y ai laissée avec ma sœur Hélène et Françoise, la servante.

« 5 janvier 1631. Un dimanche matin, je suis venu à Menerbes, où ma mère est encore pour donner ordre aux affaires....

« 22 juillet 1631. Ma sœur Hélène et la servante sont à Menerbes, depuis le 17 juin, commencement des moissons....

« 8 septembre 1631, feste de Nostre-Dame. Ma sœur Hélène est revenue de Menerbes, pour aider aux vendanges à Avignon ; puis elle s'en retournera, s'il plaît à Dieu, pour faire les huiles.... »

Et ce train de vie, Hélène le mènera jusqu'en 1656, année où, l'ayant perdue, son frère écrira dans son journal : *Un dimanche, à trois heures*

après midy, est décédée en Avignon ma très chère sœur Hélène des Laurens, après avoir receu tous les sacremens, en réputation de saincte. Dieu nous fasse misèricorde, et son nom soit béni éternellement ! J'ay eu une très grande affliction de la mort d'icelle; car elle gouvernoit toute nostre maison et m'aimoit uniquement.

Vers la fin du siècle, qu'est devenue cette génération de femmes ? par qui sont-elles remplacées ou sur le point de l'être ? Fénelon va nous le dire, pour le monde de la cour et de Paris, avec lequel il était le plus directement en contact.

« La plupart des femmes négligent l'économie, comme un emploi bas qui ne convient qu'à des paysans ou à des fermiers, tout au plus à un maître d'hôtel ou à quelque femme de charge ; surtout les femmes nourries dans la mollesse, l'abondance et l'oisiveté, sont indolentes et dédaigneuses de tout ce détail. Elles ne font pas grande différence entre la vie champêtre et celle des sauvages du Canada. Si vous leur parlez de vente du blé ou de culture des terres [1], des différentes na-

(1) Rapprocher de ce passage de Fénelon ce qu'à la même date (1688) écrivait la Bruyère :

« On s'élève à la ville dans une indifférence grossière des choses rurales et champêtres ; on distingue à peine la plante qui produit le chanvre d'avec celle qui produit le lin, et le blé froment d'avec le seigle, et l'un ou l'autre d'avec le méteil : on se contente de se nourrir et de s'habiller. Ne parlez pas à un grand nombre de bour-

tures de revenus, de la levée des rentes et autres droits seigneuriaux, de la meilleure manière de faire des fermes ou d'établir des receveurs, elles croient que vous voulez les réduire à des occupations indignes d'elles... Il faut, sans doute, un génie bien plus élevé et plus étendu pour s'instruire de tous les arts qui sont en rapport avec l'économie, et pour être en état de policer toute une famille, qui est une petite république, que pour jouer, discourir sur des modes, et s'exercer à de petites gentillesses de conversation. C'est une sorte d'esprit bien méprisable que celui qui ne va qu'à bien parler. *On voit de tous côtés des femmes dont la conversation est pleine de maximes solides, et qui, faute d'avoir été appliquées de bonne heure, n'ont rien que de frivole dans la conduite*[1]. »

Et Fénelon de s'élever contre l'étrange économie des femmes, « qui se savent bon gré d'épargner une bougie, pendant qu'elles se laissent tromper par un intendant sur le gros de toutes leurs affaires. »

geois ni de guérets, ni de baliveaux, ni de provins, ni de regains, si vous voulez être entendu : ces termes pour eux ne sont pas français. Parlez aux uns d'aunage, de tarif ou de sou pour livre ; aux autres, de voies d'appel, de requête civile, d'appointement, d'évocation. Ils connaissent le monde, et encore par ce qu'il a de moins beau et de moins spécieux ; ils ignorent la nature, ses commencements, ses progrès, ses dons, ses largesses. » *Les Caractères*, chap. VII, *de la Ville*.

(1) FÉNELON, *De l'Éducation des filles*, chap. XI : Instruction des femmes sur leurs devoirs. »

Fénelon sentait et prouvait excellemment qu'une éducation aboutissant à une telle nullité pour le sérieux de la vie, était à reprendre par la base; et, après avoir écrit son petit livre à la demande de la duchesse de Beauvilliers, pour servir à l'éducation de ses huit filles, il l'adressait aux femmes les plus intelligentes de son temps, voulant les entraîner à se faire les propagatrices d'une œuvre urgente de réforme.

L'ouvrage parut en 1687 [1]; or notre journal, auquel nous avons hâte de revenir, est de 1689. Madeleine des Porcellets avait-elle été une des lectrices de l'abbé de Fénelon ? Au moment où nous la rencontrons, elle est trop affairée pour penser même à nous l'apprendre. En tout cas, curieux est le rapprochement : d'une part, l'enseignement donné, et avec quelle précision [2]! sur la voie à suivre ; de l'autre, cet enseignement suivi de point en point, presque mot pour mot.

Un de nos regrets est qu'elle ne nous ait pas laissé un relevé de ses nombreuses terres ; nous n'avons pour être renseignés à leur sujet que des

(1) Chez Pierre Auboin, quay des Augustins, près l'hôtel de Luynes, à l'Écu de France et à la Croix d'or.

(2) « Nos modernes leçons de choses n'ont rien de supérieur aux explications que Fénelon fait donner à ses élèves, soit à la campagne, devant un moulin ou une grange ; soit à la ville, dans une boutique ou à la porte d'un atelier. » A. Delesse, *La Réforme sociale*, 15 mars 1887.

indications, éparses çà et là dans son manuscrit, et elles seules pourront nous guider. Passons sur ses droits seigneuriaux, soit à Rochefort, Saint-Hilaire, Tavel, Valliguières et autres villages dépendants de sa baronnie, soit à Saint-Roman d'Argence. A en juger par ce que nous avons vu presque partout en Provence, où ils avaient été successivement réduits presque à rien, et où bien des communes mêmes en avaient racheté la meilleure partie, ils ne devaient pas lui être une grosse source de revenus. Arrêtons-nous à ses fermes ou métairies, à ses *mas* (1). Terres grandes ou petites, nous en comptons près d'une vingtaine éparpillées un peu partout le long du Rhône : en première ligne, le grand mas de Beaujeu, qui, à lui seul, en vaut plusieurs, vraie curiosité rurale qu'elle se réserve très spécialement de nous montrer ; puis, sinon par rang d'importance, du moins par ordre alphabétique (le seul qu'il nous soit possible de suivre), la Bégude, Bellegarde, Chabert, l'Estagnol, la Grande-Ile, le Grés, l'île de Gueydan, Jonquières, Maubuisson, le Mazet de Coquillade, le Pré de Maillane, le Radeau, mas de Rochefort, Rouvière de Domasan, mas de Sainte-Cécile, Saint-Maurice.

(1) Mot dérivé du *mansus* gallo-romain, signifiant un tènement rural avec habitation, et qu'on retrouve un peu partout sous les formes les plus diverses : en Bourgogne, *le meix ;* en Normandie, *le mois*, etc...

Avoir à régir, à régler tant d'intérêts épars, quelle besogne ! Sicard, l'intendant, le factotum de la maison, n'étant plus là, comment débrouiller un chaos d'affaires où seul il peut se reconnaître ?

Affaires de toute nature et qui sont autant de nids à procès. Ici, c'est le berger de Mme Fabre, la conseillère, qui retient l'eau du mas de Jonquières, ou M. de Ledignan, un voisin, qui y a usurpé des terres. Ailleurs, sortant de ses limites, Mme de Mendre a fait un acte indu de possession sur une parcelle de pré, où elle a planté des saules. Dans un autre endroit, l'entrepreneur d'un pont à construire pratique des extractions de gravier, qui rendent inévitable une inondation de la rivière. Chaque fois que de pareils désagréments lui surviendront, elle s'en tirera par des arbitrages[1], et, là où elle trouvera résistance, sa bonne mémoire la servira pour tenir tête à des exigences mal fondées : « J'ay déclaré que ma résolution est prise de plaider, parce que j'ay ouy dire à M. Sicard que je ne dois pas ce droit. »

Du reste, elle n'est pas sans avoir une certaine teinture du droit usuel. « Il serait bon », écrivait

(1) Sur la coutume des arbitrages, et sur la façon dont ils étaient pratiqués, non seulement entre simples particuliers, mais entre seigneurs et paysans, nous avons produit ailleurs tout un ensemble de textes, qui caractérisent les conditions dans lesquelles la paix sociale régnait, au sein des campagnes provençales, à la fin du moyen âge. — *La Vie de village en Provence, au temps du roi René*, 1889.

Fénelon, que les filles sussent quelque chose des principales règles de la justice : par exemple, la différence qu'il y a entre un testament et une donation ; ce que c'est qu'un contrat, une substitution... Si elles se marient, toutes leurs principales affaires rouleront là-dessus... » Quant aux filles ayant ou devant avoir des biens considérables, Fénelon voulait qu'elles fussent instruites des devoirs des seigneurs dans leurs terres : « Dites-leur ce que c'est que fiefs, seigneur dominant, vassal, hommages, rentes, *droit de champart,* lods et ventes... Ces connaissances sont nécessaires, puisque le gouvernement des terres consiste en toutes ces choses[1] ». Entre autres affaires, Madeleine en a une avec le fermier d'un *droit de champart,* pour une de ses îles du Rhône ; et elle saura parfaitement traiter au mieux avec lui[2].

Dans les cas trop difficiles, elle remettra toutes choses à l'époque du retour de Sicard ; mais, pour ce qui intéresse la gestion ordinaire de ses propriétés, l'ordre à y apporter, les réparations d'urgence à y faire, elle ne l'attendra pas. Trop bonne est l'occasion de les voir par elle-même, pour qu'elle ne s'y mette pas tout de suite. Nombreux est son personnel : Aillaud, Chamboredon, Gibert et autres, sont journellement par monts et par

(1) *De l'Éducation des filles,* ch. XII.

(2) Là-dessus, voir, aux extraits de son journal, le passage portant la date du 17 juin, et la note qui l'accompagne.

vaux, pour ce qui est le plus pressant et lointain; mais ce ne sont que des agents subalternes. Le 18 février 1689, fermant ses salons de Paris, et à la veille de partir pour la Bretagne, en compagnie de Mme de Chaulnes, Mme de Sévigné en écrivait à Mme de Grignan, dans des termes qui étaient une incitation à payer, elle aussi, de sa personne. « Il faut que je donne ordre à une terre que j'ai en ce pays-là, et qui vient à rien, si la capacité de l'abbé Charrier et ma présence ne la rétablissent. Il faut donc que je prenne ce voyage sur moi. » Ce qu'en février de cette année 1689 l'abbé Charrier a été en Bretagne pour Mme de Sévigné, en mai et les mois suivants, jusqu'au retour de M. de Rochefort et de Sicard, le P. Archias (un des Pères du prieuré de Notre-Dame de Rochefort) le sera pour notre grande dame de Provence [1]. Déjà il était son aumônier; elle en fera une sorte d'intendant provisoire et jusqu'à son secrétaire. Une moitié du journal doit être de sa main : une écriture cursive, des plus déliées et rapides, y contraste avec l'écriture à jambages démesurément longs, fort embarrassée

(1) Avec cette différence que Mme de Sévigné ne pouvait se passer de l'abbé Charrier pour tenir ses comptes, tandis que notre comtesse de Rochefort les tenait elle-même, n'en laissant le soin à personne. — « L'abbé Charrier m'offre tous les jours ses soins et ses services, et de venir de cinquante lieues d'ici, pour faire un compte où il m'est nécessaire; c'est assez vous dire combien je dois lui être obligée. » (6 juillet 1689.)

et pleine de fautes d'orthographe, par laquelle se distingue celle de Madeleine des Porcellets.

Et c'est ainsi que, sans trève ni repos, elle ira de métairie en métairie ; et si agile sera son pied, que, nous mettant de la partie, nous aurons peine à l'y suivre. « Le 30 juin, il m'arriva un petit accident », nous dit-elle : « *je tombay pour aller trop vite.* » Ne nous semble-t-il pas la voir, dans son activité fébrile, presque dévorant l'espace ?

En septembre 1787, Arthur Young, voyageant à travers la France, visite le château de Brasseuse, près d'Ermenonville, et il y est reçu selon ses mérites par Mme du Pont, sœur de la duchesse de Liancourt. « Quelle ne fut pas ma surprise de trouver un grand agriculteur dans cette vicomtesse ! Une dame française, assez jeune encore pour goûter tous les plaisirs de Paris, vivant à la campagne et s'occupant de ses terres, c'était un spectacle inattendu. Elle fait probablement plus de luzerne que qui que ce soit en Europe : deux cent cinquante arpents ! Elle me donna, avec agrément et une simplicité charmante, des détails sur ses luzernières et sa laiterie[1]. »

Notre comtesse de Rochefort est loin de savoir et de pratiquer l'agriculture comme le fera

(1) *Voyages en France pendant les années 1787, 1788 et 1789,* édit. Guillaumin, t. I, p. 104.

Mme du Pont; elle y est même tout à fait novice; mais elle ne manque pas de coup d'œil. Trois jours après le départ de son mari, visitant la Bégude[1], elle en donnera la preuve : « En m'en retournant, j'ay remarqué une terre en *hermas* (inculte), propre à être plantée en vignes. Pour cet effet, il faudra la préparer, à la fin d'aoust, par un labourage. Un *connoisseur* m'a dit que cela ne cousteroit pas davantage de cinquante écus. » — Le 24 mai, ce sera le tour de la Rouvière : « J'y ay remarqué que, si j'avois un troupeau pour engraisser mes champs, ils me rendroient une fort grande quantité de grains. On m'a fait aussi observer qu'il y a dans une *combe* (creux de vallée) une très belle source qui ne tarit jamais, et que, là même, se trouve un fonds de terre assez bon pour y faire un jardin. En construisant là un bâtiment, on pourroit, de tous les champs qui sont dans ce quartier, faire un tènement capable d'occuper un rentier, et qui seroit d'un plus grand rapport que ce que nous en percevons. »

Ici, il nous semble non seulement la voir, mais l'entendre et entendre avec elle ces *connoisseurs,*

(1) Nom souvent donné en Provence soit à des habitations rurales, soit à des auberges, lorsqu'elles sont situées le long des routes, parce que les passants s'arrêtent pour s'y rafraîchir et les bergers pour y abreuver leurs troupeaux. M. Germer-Durand, dans son *Dictionnaire topographique,* ne compte pas moins de seize *Bégudes* dans le Gard. Le mas dont il est ici parlé se trouve entre les Angles et Rochefort.

tous ces braves gens du pays qui lui font faire de si utiles observations. Eussent-ils été reçus de même par M. Sicard? celui-ci n'aurait-il pas rembarré d'importance ces donneurs d'avis? Aujourd'hui que la comtesse veut bien s'adresser à eux en personne, ils en sont tout fiers, ils ne lui ménagent pas la vérité; ils lui font encore remarquer, par exemple, que « ce seroit une bonne réparation de faire planter des oliviers et des mûriers à Rochefort ». Il s'agit, bien entendu, de ses terres à elle : car, pour le reste du territoire, il est si bien pourvu en oliviers qu'ils sont une de ses principales richesses. L'hiver de 1689 vient d'en faire périr un bon nombre, et c'est une nouvelle calamité ajoutée à tant d'autres[1]. Mais de tels accidents ne se reproduisent qu'à de longs intervalles, et puis il y a des abris où le risque est bien moindre. Sans doute, le mas de Rochefort offre un de ces abris. Ainsi pensent les *connoisseurs* dont s'entoure Madeleine. N'est-il pas étonnant que cela vienne d'eux, que M. Sicard ne lui en ai rien dit?

Le 4 juillet, nous sommes avec elle sur les bords du Rhône, en route pour aller visiter son domaine de la Grande-Ile.

Elle est courageuse, mais non imprudente. On

(1) Une délibération communale de 1689 parle de grands froids qui auraient sévi à Rochefort, et y auraient tué, avec tous les fruits, les oliviers, « formant le principal revenu de ce lieu ».

ne traverse pas toujours impunément le fleuve dans une simple barque. Combien d'accidents et de morts en ont été les suites[1]! En 1671, Mme de Grignan n'avait-elle pas été sur le point de se noyer, en arrivant à Avignon? « Ha! ma fille, quelle lettre! quelle peinture de l'état où vous avez été!... Il est impossible de se représenter votre vie si proche de sa fin, sans frémir d'horreur... Ce Rhône qui fait peur à tout le monde, ce pont d'Avignon où l'on aurait tort de passer en prenant de loin toutes ses mesures, un tourbillon de vent vous jette violemment sous une arche, et quel miracle que vous n'ayez pas été brisés et noyés dans un moment! J'en frissonne. Trouvez-vous toujours que le Rhône ne soit que de l'eau?... » (4 mars 1671.)

« Comme je crains l'eau », nous raconte Madeleine, « pour traverser le Rhône avec moins de danger, j'ai passé par Comps et ay pris *la traille* de Valabrègues. » *La traille* (en provençal, *tralha*) est un câble tendu, d'un bord à l'autre d'une rivière, sur lequel glisse la poulie ou le mât des bacs ou bateaux qui servent à la passer. Ce câble doit être des plus solides, sinon l'on irait à la dérive; et c'est ce qui faisait dire à Mme de Sévigné, sermonnant sa fille sur un autre chapitre que la traversée du Rhône : « Je vous vois dans une

(1) Nous en donnons plus loin un exemple dans notre premier appendice.

dépense si violente que, si c'était pour plus longtemps, je vous dirais comme à Mme de Chaulnes : *Vous me paraissez dans un grand bac dont la corde est rompue.* » (15 juin 1689.)

Heureusement, la corde ne se rompt pas au bac de Valabrègues, et nous voilà débarquant sains et saufs dans la Grande-Ile. « M'y étant finalement rendue, j'ay remarqué qu'en faisant une *pallière*[1], en teste de l'isle nous gagnerions, tout le long du rivage, pour le moins quinze saumées d'étendue[2] en terres bonnes à produire des grains et du bois, et que, faute de ces réparations, nostre isle, au lieu d'augmenter, dépérira et finira par être emportée dans les inondations du Rhône. »

La digue dut être faite, car la Grande-Ile a résisté depuis aux plus fortes crues. Combien de fois Sicard a-t-il passé par là ! et il ne s'en est pas aperçu !

Vigilante pour ses terres, elle ne l'est pas moins pour ses bois ; elle s'assure qu'il ne se commet aucun abus dans les coupes mises en train, qu'on les exploite en bon père de famille. Et, quant à celles dont il lui faut avoir une estimation, elle suit toujours sa méthode : « Le 30 may, j'ay en-

(1) En provençal, *paliero*, terme dérivé du mot *pal* et signifiant une digue formée avec des pieux.

(2) La salmée de Beaucaire équivalant à une superficie de 6,132 mètres carrés, les quinze salmées ou saumées d'étendue dont il est ici parlé représentent environ une dizaine d'hectares.

voyé à la Bégude des gens qui examineront le bois à vendre. On m'a dit depuis qu'ils ne sont pas *connoisseurs ;* mais mon procureur m'a promis de les faire estimer par un sien parent de Saze *qui s'y connoist bien,* et ce sera sur le rapport de celuy-là que je régleray la vente à faire. » Hélas ! bientôt surviennent de fâcheuses découvertes. Tout expert qu'il soit dans la matière, Sicard ne s'est-il pas laissé tromper lui-même ? Avant de partir, il a vendu pour vingt-trois écus une coupe de bois qui valait dix louis d'or. Le négociateur du marché, Gibert, un agent même des Rochefort ! était de compte à demi avec l'acheteur, dont il s'était fait le compère. Et de qui, comment Madeleine a-t-elle fini par le savoir ? De son garde de Saint-Roman. Il ne l'eût certainement confié à qui que ce fût, si elle ne s'était occupée en personne de ses affaires.

« L'œil du maître engraisse la terre, » dit un proverbe. Notre comtesse de Rochefort voyait de plus, par son expérience, que seul il la conserve. Si fidèle que Sicard pût être à ses yeux, elle dut penser quelque peu des intendants, ce sur quoi les gens avisés n'ont jamais différé d'opinion : c'est que, sauf de rares exceptions, ils se sont toujours enrichis aux dépens de leurs maîtres (1).

(1) Bussy-Rabutin était un de ces hommes avisés. Le 23 mai 1667, il écrivait à Mme de Sévigné : « Je vais passer cette campagne dans mes châteaux à les embellir et à augmenter mon revenu, que

Un poète provençal de nos jours (1) l'a exprimé d'une façon piquante :

En vérité, je vous le dis,
Les grands dévorent les petits;
Mais, qu'ils deviennent intendants,
Les petits dévorent les grands.

Dans son appel aux grands propriétaires de son temps, Olivier de Serres leur tenait un semblable langage au sujet des fermiers :

Quoique sans art, le maistre, avecques peu d'esprit,
Conduira mieux par soy son héritage
Qu'aucun fermier qui soit, lequel, pour tout mesnage,
N'a dans l'entendement que son propre profict.

Mais comment se passer de fermiers, lorsqu'on a tant de terres éparpillées aux quatre vents du ciel?

Les fermiers de Madeleine des Porcellets! ils méritent que nous fassions connaissance avec eux, surtout ceux de ses *mas* de Camargue.

ceux qui se mêlaient de mes affaires avaient fort diminué, par les *belles mains* qu'ils prenaient de mes fermiers. Quoique je n'aie jamais fait jusqu'ici le métier d'un homme qui fait valoir son bien lui-même, je ne m'en acquitte pas trop mal, et je ne le crois pas si pénible que je me l'étais figuré. Je pense que le profit en ôte les épines. » — Voir sur ce sujet, dans *Les Familles et la Société en France avant la Révolution,* t. II, p. 205, une curieuse anecdote racontée par Pierre-César de Cadenet pour l'instruction de ses enfants.

(1) M. Fortuné Pin.

Et d'abord, quelles surprises ne nous réserverait pas la Camargue en elle-même, s'il s'agissait pour nous de la visiter quelque peu en touriste ! Quel singulier pays ! C'est un monde absolument à part que le Delta, compris entre les deux bras que le Rhône forme avant de se précipiter dans la mer ; et rien n'y rappelle celui dont les eaux limoneuses du Nil ont doté la plantureuse Égypte. Ici, au lieu d'un vaste jardin, parsemé de nombreux villages, que signalent au voyageur des bouquets de palmiers, on est perdu dans une steppe basse et marécageuse, véritable ébauche de la nature, sorte d'intermédiaire entre le fleuve, la terre et la mer (1). Frédéric Mistral nous l'a peinte en grand poète (2). « L'immensité de ses horizons, le silence grandiose de ses plaines unies, son étrange végétation, son mirage, ses étangs, ses essaims de moustiques, ses troupeaux de bœufs et de chevaux sauvages font penser aux *pampas* de l'Amérique du Sud (3). » D'autres nous ont dit les curieuses particularités et coutumes de son régime pastoral, ressemblant à celui de la campagne romaine. Mais, comme il faut nous borner, nous n'en considérerons que les parties cultivées, occupant à peine un cinquième de sa surface (4), et cela à un

(1) Léonce de Lavergne, *Économie rurale de la France depuis 1789*, p. 282.
(2) Dans le chant X[e] de *Mireille*.
(3) *Mireille*, p. 168.
(4) Elle est de 74,727 hectares.

point de vue qui nous intéresse par-dessus tout, celui du monde de ses paysans.

A la différence du reste de la Provence, qui fut toujours un pays de petite propriété, de petite culture,les terres de Camargue, par le fait de leur constitution et de leur industrie principale, l'élevage du bétail, ne purent jamais être possédées que par de grands propriétaires, et mises en valeur que par des fermiers pourvus de capitaux et d'intelligence, ayant un certain degré d'instruction au-dessus de la moyenne. De bonne heure, ces fermiers furent qualifiés d'un nom qui marquait leur supériorité : on les appelait de « gros fermiers », et tels on les appelle encore aujourd'hui. Ils y étaient et continuent à y être l'élite de leur classe.

De leur nombre, en 1689, se trouvait Laugier, du grand mas de Beaujeu. Saluons en lui plus qu'un homme intelligent : c'est le chef d'une famille comme il y en a peu; il est l'ancêtre dont une longue postérité pourra dire à bon droit qu'il régnait, *renhava*[1], à cette époque.

Si, à l'exemple de plusieurs de leurs pareils des campagnes d'Arles, les Laugier avaient tenu des Livres de raison, quel sujet de monographie ne seraient-ils pas pour nous ! Car leur dynastie

(1) Jaume Deydier, bourgeois agriculteur d'Ollioules, près Toulon, dressant en 1477 sa généalogie dans son Livre de raison, applique ce mot à tous ses devanciers, lesquels *renhavan, en Olioll, en bon renom et bona fama.*

s'est perpétuée jusqu'à nos jours; Beaujeu était encore dans ces derniers temps leur petit royaume, pas si petit cependant que le morcellement ordinaire de nos campagnes donnerait à le supposer, puisqu'il comprend trois cents hectares[1]. Ils l'ont échangé contre un autre du voisinage. Savaient-ils, en le quittant, quelles immémoriales traditions eussent dû les y retenir? En deux cents ans, combien de propriétaires n'ont-ils pas vus s'y succéder! Les Brancas, comtes de Rochefort, s'étant éteints vers le milieu du XVIII^e siècle, le grand mas passé en d'autres mains ne garda de ceux-ci, comme souvenir, que leurs armes sculptées sur sa porte d'entrée. Seuls, les Laugier ne changèrent pas; seuls, ils s'y maintinrent dans une fixité presque inébranlable. Les mœurs de ces fermiers ont subi depuis plus d'une atteinte; mais ils n'ont pas perdu le vieil esprit et le légitime orgueil de leur race, et nous voudrions pouvoir reproduire en français, dans sa vive originalité, le mot provençal par lequel l'un d'eux s'en faisait un titre d'honneur, en causant avec le propriétaire moderne de Beaujeu : *Nous aussi, nous sommes d'une bonne famille; il n'y a chez nous de grossier que l'habit.*

Ample sera la connaissance que notre dame de Beaujeu, du XVII^e siècle, va nous faire faire avec

(1) Il est petit cependant, si on le compare à une propriété de Camargue, dont M. Léonce de Lavergne parlait en 1860 comme n'ayant pas moins de 20,000 hectares.

le Laugier de 1689. Pour cela, mettons-nous à sa suite.

Elle part de Beaucaire le 6 juin, au matin, et arrivée au point où, à la hauteur de Trinquetaille, le Rhône se divise en deux branches, elle y trouve, l'attendant, de nobles gentilshommes d'Arles. Issu d'une très ancienne famille consulaire de cette ville, fils de François, marquis de Boche, et de Sibylle des Porcellets, des marquis d'Ubaye, Henri de Boche est pour Madeleine un de ces parents dont elle eût pu dire, dans le style classique de son temps, que « son amitié lui était un bienfait des dieux. » Après avoir servi en Flandre sous le duc de Beaufort, comme major d'une brigade des gendarmes de la maison du roi, puis en Allemagne comme capitaine de chevau-légers, retiré dans son pays, non content d'y faire œuvre d'agriculteur pour son compte, il y veille de près et avec le plus grand zèle aux intérêts de sa cousine en Camargue. De la société de Madeleine, et venu également à sa rencontre, est M. de Boisverdun, autre ami de la famille. Tous deux sont là pour lui prêter aide et assistance; ils ne la laisseront pas aller seule dans une semblable expédition, et, lui faisant escorte, longeant la principale des branches du Rhône, avec elle ils s'acheminent vers le grand mas.

L'accueil qu'elle va y recevoir sera magnifique,

et surtout plantureux sera le dîner dont on se prépare à lui faire honneur, un de ces dîners de ferme, dans lesquels sont totalement mises de côté l'économie et la sobriété ordinaires des Provençaux, où s'entasseront sans mesure victuailles sur victuailles. Que ne nous en a-elle donné le menu ? Elle ne nous le dépeint que d'un mot : « Madame de Laugier nous a bien régalés. » Mais pouvons-nous en croire nos yeux ? Ce *de*, accolé au nom des Laugier, serait-il la fameuse particule à laquelle de plus en plus, aujourd'hui, nous voyons attachée l'idée de noblesse ? La comtesse de Rochefort, visitant ses terres, y ferait-elle des nobles à volonté ? Détrompons-nous ; Mme de Laugier est tout simplement désignée ici comme la femme du fermier, celle que les gens du mas appellent *dona* : c'est la maîtresse de maison (mot dérivé du latin *domina*) (1).

— « Après le disné, j'ay examiné ce qu'il y avoit à réparer... Plus, j'ay visité les terres, et on m'a dit qu'il seroit de toute nécessité de planter une vigne ; on m'a dit encore qu'il falloit faire un *levadon* (petite digue), pour empêcher l'inondation des herbages... »

(1) A ce trait, où se traduit d'une manière des plus expressives le respect dont était entourée la mère de famille, chez les paysans de l'ancienne Provence, ajoutons-en un autre, celui-ci alors général, et qui montre à quel point les barrières s'étaient abaissées entre les classes, dans les relations sociales. On sait que la qualité de *Madame* fut longtemps réservée aux femmes de la première noblesse. Or, à

Jusque-là, rien que d'ordinaire; mais voici quelque chose de moins commun : « Ensuite, j'ai été voir les *hources,* et j'ay trouvé que M. Laugier ne disoit pas la vérité, puisqu'ils reviennent fort bien et qu'il y en a peu de morts. » Pour comprendre l'intérêt de l'observation, il faut savoir que l'*hource*[1] est une plante sauvage propre au pays, y pullulant comme ailleurs le chiendent, et que des labours réitérés ou des arrachis peuvent seuls faire disparaître. Une terre qui en est infestée en demeure stérilisée, et le propriétaire presque déshonoré. Dans la scène de *Mireille,* où s'engage la lutte entre Vincent et Ourias, Frédéric Mistral fait dire à ce dernier en signe de mé-

la fin du XVII[e] siècle, elle était si bien prise par toutes, presque sans exception, que notre comtesse de Rochefort va jusqu'à en décorer sa fermière de Beaujeu.

Vers cette époque, Boursault faisait dire à un des personnages de sa *Comédie des mots à la mode.*

> C'est un titre abusif que tant de femmes ont,
> Qu'il ne fait plus d'honneur à celles qui le sont.
> On traite également, tant on rend de justice,
> Et la femme d'un duc et celle de son suisse;
> Et l'on distingue à peine, en un même quartier,
> Celle d'un président de celle d'un huissier.

Avant Boursault, Molière, dans son *École des femmes,* s'était de même attaqué à la vanité de petits bourgeois qui, pour se donner des apparences de noblesse, portaient la particule *de* avec le nom d'un brimborion de propriété :

> Je sais un paysan que l'on nommait Gros-Pierre,
> Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
> Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux,
> Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

(1) C'est le nom donné en Camargue à l'*ansérine.*

pris : *Ta mère bohémienne te berçait au pied d'un hource (d'une ansérine)*[1]. Laugier s'est donc mis dans le cas de recevoir de vifs reproches, d'autant plus qu'il a caché la vérité. Encore une fois, comme le proverbe a raison! et quelle vertu n'a pas l'œil du propriétaire!

Nonobstant ce, le régal de Mme de Laugier ne sera pas oublié; entre la comtesse de Rochefort et son fermier, il y aura même échange de politesses. Le 15 juillet suivant, il vient la voir à Saint-Roman, près de Beaucaire, et elle le fera dîner avec elle[2].

Comme Arthur Young, s'il eût vécu cent ans plus tôt, aurait été volontiers de la partie! En octobre 1788, reçu à Bissy par le duc de Penthièvre, il veut tirer profit de sa station pour ses notes de voyage. « Le duc eut la bonté d'ordonner à son régisseur de me renseigner sur l'agriculture du pays, et de voir tout le monde qu'il faudrait pour éclaircir tous les doutes. Chez un noble de mon pays, on eût à cause de moi invité trois ou quatre fermiers, qui se seraient assis à table à côté de dames du premier rang. Je n'exagère pas en disant que cela m'est arrivé cent fois

(1) Quand te bressavo au pèd d'un ourse. » Chant Ve.

(2) « Le 15 juillet, M. Laugier est venu me voir et il a disné avec moy. »

dans les premières maisons du Royaume-Uni. C'est cependant une chose que, dans l'état actuel des mœurs en France, on ne verrait pas de Calais à Bayonne, excepté, par hasard, chez quelque grand seigneur ayant beaucoup voyagé en Angleterre[1]. »

Madeleine des Porcellets, tout en n'ayant jamais vu de près les Anglais, agissait comme eux, et elle n'était pas la seule. La coutume en Camargue voulait que, chaque année, tout propriétaire invitât une fois son fermier à sa table, et cette coutume continue à être observée.

Le 27 juin, toujours dévoué, M. de Boche arrive à Beaucaire, avec Laugier, pour aider sa cousine dans des règlements de comptes. Ceux-ci sont particulièrement hérissés de difficultés.

« M. Laugier s'est abouché avec moy, après disné, et est entré en conférence de plusieurs choses. — Premièrement, il veut être dédommagé de l'inondation *pluviale* des herbages, à quoy j'ay répondu que je ne devois rien, *selon le jugement de personnes intelligentes;* que, néanmoins, j'en passerois par ce qu'en diroient les experts, au retour de M. Sicard. — Secondement, il m'a représenté que, pour son dédommagement, il souhaitoit se retenir rière luy quelque partie de la rente

(1) ARTHUR YOUNG, p. 175.

de cette année ; à quoy j'ay répliqué que, supposé qu'il luy soit dû quelque chose, je ne pouvois consentir qu'il se paye cette année, *ayant le plus grand besoin de mes rentes pour fournir aux dépenses extraordinaires que Monsieur de Rochefort est obligé de faire à l'arrière-ban.* »

De plus, il s'agit de traiter avec Laugier une affaire autrement importante. Bientôt, dans deux ans, son bail arrivera à terme, et, ne voulant pas être prise au dépourvu, déjà elle s'en occupe. Comment et dans quelles conditions sera-t-il renouvelé ?

De divers côtés déjà sont arrivées des offres. Le 10 juin, Jean Artaud lui a fait les suivantes : « 700 écus des herbes et le bled *au tiers,* ou, à rente fixe, 5,000 livres. »

Madeleine veut davantage. « Le tiers du blé, mais on me jugule !... » croyons-nous l'entendre s'écrier. Si elle eût consulté les vieux actes de fermage, elle s'en fût moins étonnée. Les Quiqueran, qui avaient eu Beaujeu cent années auparavant, en savaient quelque chose, et l'un d'eux, auteur d'un livre d'agriculture publié en 1551, y avait dit de quoy l'instruire. « J'ai vu ès livres et journaux de feu mon père une chose assez digne à raconter. Il avoit baillé à ferme une sienne possession, en l'isle d'Arles, à un certain laboureur, sous telle condition que, de tous les fruits y revenant, il en auroit la quatriesme partie, et le

surplus demeureroit au profit du fermier. Bien que, de prime abord, cette manière de contracter ne semble guère à l'advantage du maistre, elle estoit pourtant fort usitée en ce temps-là. Car, ès terres plus hautes du mesme terroir d'Arles, l'endroit où elles rendent beaucoup moins, je sais que, par pacte exprès, on y perçoit la moitié du revenu. Toutefois, pour lors, les métayers ne prenoient les fermes à autre condition qu'à celle du quart, et n'en vouloient de rien surhausser le prix. La cause n'estoit, selon son advis, trop injuste ni trop advantageuse pour eux; car, le fermier y ayant contribué pour tout son travail, fourny à tous les frais, et baillé à la terre la semence mesme de son propre, joinct qu'alors le Rosne faisoit si souvent des siennes, qu'avec ses importunes inondations il tuoit partout les blez..., c'estoit donc la cause que les prix des fermes leur estoient ainsi rabaissés; encore n'y vouloient-ils entendre, si on ne leur allongeoit le temps de cinq années[1] ».

Ce que Quiqueran de Beaujeu mettait sur le compte des inondations, dans le Delta du Rhône, ne lui était pas particulier : car nous le trouvons, au XV^e^ siècle, sur les points les plus divers de la Provence, et dans des conditions qui allaient jus-

(1) QUIQUERAN DE BEAUJEU, *De Laudibus Provinciæ*, Parisiis, 1551. — Une traduction en français de ce curieux ouvrage fut faite en 1614.

qu'à rendre, du moins à notre point de vue, les droits de la propriété presque illusoires.

Se figure-t-on des colons partiaires donnant aux propriétaires souvent même moins qu'un quart des grains récoltés : un cinquième, un sixième, et cela non pour des défrichements, mais pour des fonds en valeur! Quant aux vignobles, généralement c'était un tiers, eux gardant les deux autres: part énorme, pour une culture qui, semble-t-il, devait leur coûter fort peu. Nous ne pouvons ici qu'indiquer ce qui exigerait bien des développements, avec les textes à l'appui[1]. Bornons-nous à dire que, les parties basses des vallées et beaucoup de plaines étant occupées par des marais, longtemps le travail agricole se concentra sur des terrains de colline, dont l'entretien était dispendieux et difficile; que pour le blé, les contrats, et à défaut la coutume, obligeaient le colon à pratiquer

(1) Dans tout le cours du moyen âge, en Provence, il en avait été de même. C'est ainsi qu'au milieu du XIII[e] siècle, le *Polyptique de Charles I[er]* donnait à divers ténements ruraux les qualifications de *media, tercia, quarteria, quinteria,...., octaveria* (*ad octavam partem*), selon la part des fruits, part en rapport avec la valeur des fonds, dont les colons ou fermiers étaient annuellement redevables au propriétaire. (*Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille,* préface, t. I, p. XXXIX-XL.)

Quant aux défrichements proprement dits, faits sur le sol forestier, la rente était souvent fixée au douzième du blé et autres grains. Des baux emphytéotiques nous la montrent réduite au dix-huitième, lorsqu'il s'agissait de repeupler en pays montagneux tout un territoire devenu inculte, comme cela fut pratiqué à Pontevès par un acte d'habitation du 15 avril 1477.

jusqu'à six labours... Malgré tout, on demeure frappé de l'écart entre les conditions d'alors et celles d'aujourd'hui; et de là, comme d'autres faits, du taux des salaires notamment, il résulterait que le sort des paysans provençaux du XV^e^ siècle n'était pas à plaindre.

Le bail de Beaujeu à renouveler! quelle matière à négociations! Entre une simple femme et un fermier, tel que Laugier, mettant en jeu toutes ses batteries, ayant toute une politique où il est passé maître, la partie ne saurait être égale, quant aux talents du tacticien. Mais, si Laugier est retors, elle est avisée, et, au besoin, elle lui montrera ce dont elle est capable. « Nous avons parlé de l'arrentement. Il ne m'a offert que 800 écus des herbages de Beaujeu, et 200 de ceux de Sainte-Cécile[1]; il ne veut pas les uns sans les autres. Je luy ai déclaré qu'il ne les auroit jamais à ce prix-là, *et que j'étois résolue à tenir la terre moy-même.* »

Les pourparlers sont à suivre jusqu'au bout. Laugier est un trop bon manœuvrier pour se laisser démonter. Encore repoussé dans de nouvelles offres, le 15 juillet, il fera en sorte que Beaujeu, du moins, n'aille pas à un autre. S'il plaît à M^me^ la comtesse de devenir sa propre fermière,

(1) C'était un mas voisin de Beaujeu, et qui appartenait de même à la comtesse de Rochefort.

rien de mieux; il est tout disposé à l'y aider. « Touchant mon arrentement, il m'a dit que, si je veux le tenir moy-même, il me fournira un *instruc*[1] que je luy payeray à ma commodité, et que, quand je seray lasse de le tenir, il le reprendra toujours avec tout l'instruc qu'il aura fourni. » Cela semble bien généreux, mais n'est-ce pas que, dans ses calculs, Madame la comtesse n'ira pas loin dans son aventure?

Tout provençal qu'il est, Laugier donnerait des leçons de finesse à un Normand; et, là-dessus, on a bientôt de ses nouvelles.

« Le 26 juillet, M. Esparvier[2] a informé le Père Archias que, sitôt retourné d'ici à Arles, M. Laugier publia qu'il avoit arrenté les deux mas de Beaujeu et de Sainte-Cécile, et en même temps qu'il luy fit dire de ne pas le croiser en cet arrentement, mais d'aller de concert ensemble, que par là ils me réduiroient à la nécessité de leur arrenter pour ce qu'ils voudroient. »

On n'est jamais trahi que par les siens. Laugier croyait trouver dans Esparvier un compère, et il

(1) Mot dérivé d'*instructus*, qui, dans la basse latinité, signifiait l'outillage agricole. Ducange n'en fait pas mention; et il semble n'avoir pas été employé ailleurs qu'en Provence, où, au XI[e] siècle, une charte de Saint-Victor de Marseille (t. I, n° 42, p. 64) lui attribuait très clairement ce sens : *Commanentes inibi...., cum bobus, et cum semine, et cum omni suo instructu, laborent.....* » Dans le provençal actuel, *instruc* s'est transformé en *estru*.

(2) C'est le fermier du mas de Sainte-Cécile, dont il a été parlé ci-dessus.

s'est pris dans ses propres filets. Cet imbroglio aurait pu se prolonger indéfiniment, au désespoir de Madeleine, sans l'intervention du cousin de Boche, de plus en plus admirablement serviable et secourable. Le 11 août, il fait tout exprès le voyage d'Arles à Beaucaire, pour lui dire « qu'il ne falloit pas se presser d'affermer ses terres, *et que MM. Laugier et Esparvier faisoient les fins* ». Et il n'en sera plus question.

Nous nous sommes peut-être trop complu à raconter cet épisode. Et cependant, n'y avait-il pas là un tableau de mœurs à présenter en son entier ?

Soyons juste envers Laugier du grand mas de Beaujeu. Si dans ses finesses il excédait les bornes, au fond sa tenacité pour une réduction de son fermage s'explique. Les temps étaient mauvais, des plus intenses était la crise agricole. A deux siècles de distance, deux années 89 apparaissent également marquées par une perturbation économique; et, entre elles, l'année 1789 ne fut pas non plus heureuse pour le pays provençal. Assurément, les causes de la crise de 1689 furent tout autres que celles de la crise d'aujourd'hui; mais nous assistons à un semblable spectacle.

Déjà, en 1672, M^me^ de Sévigné se déclarait presque aux derniers expédients : « On est au désespoir, on n'a pas le sou, on ne trouve rien à

emprunter, les fermiers ne paient point[1]. » Et Bussy de lui avouer qu'il est logé à la même enseigne : « L'argent est aussi rare en Bourgogne qu'en Bretagne, je cherche partout à troquer du blé et du vin contre du brocart et du velours, pour les habits de noce de ma fille (19 octobre 1675). « En 1689, c'est bien pis. « Je dépense très peu, » écrira-t-elle le 24 juillet, « et j'envoie de petites lettres de change à Paris, qui sont tout aussitôt dévorées. » Elle avait jusqu'alors gardé bonne opinion des terres de Provence, en comparaison de « ses vilaines terres de Bretagne, lesquelles devenaient des pierres, au lieu d'être du pain ». Apprenant que les fermiers de sa fille, eux aussi, commencent à ne plus la payer, dans la détresse où elle la voit, elle compte sur le secours du bon, du généreux, du saint M. de la Garde, « avec ses vingt-huit mille livres de rente bien venantes, sa terre dix, ses pensions dix-huit. » Hélas! bientôt s'écroule ce beau château en Espagne, lorsqu'elle apprend que « la terre de dix mille livres de rente n'en vaut plus que deux ».

(1) Ses gémissements ne cessent pas en un si triste sujet : « J'ai donné d'assez grosses sommes depuis mon arrivée aux Rochers : un matin, 800 fr., l'autre 1,000, l'autre 500, un autre jour 300 écus. Il semble que ce soit pour rire; ce n'est que trop une vérité. Je trouve des métayers et des meuniers qui me doivent toutes ces sommes, et qui n'ont pas un unique sou pour les payer. Que fait-on? Il faut bien leur donner. Vous croyez bien que je n'en prétends pas un grand mérite, puisque c'est par force. »

— *Voilà une grande extrémité!* s'écrie-t-elle le 28 décembre[1].

C'était le cas de notre comtesse de Rochefort; elle surtout était dans une grande extrémité. Un moment, elle espère trouver quelques ressources, en vendant des terres qui lui sont advenues dans une collocation; mais il lui faut y renoncer. « Les biens ont beaucoup diminué », et elle ne veut pas les donner pour rien, après y avoir déjà beaucoup perdu.

Pour que ses fermiers et tenanciers la paient, elle a tout un service d'agents, nommés *Bailes,* lesquels ont charge de percevoir les rentes et redevances. Le 19 juin, elle les convoque : « Tous les bailes de mes métairies, que j'avois mandé chercher, sont venus, et je leur ay ordonné à tous de faire bien exactement leur devoir. » Or, le 15 août, jour de Notre-Dame de l'Assomption, elle vient de faire ses dévotions à l'église, lorsque le baile de la Bégude lui porte la nouvelle que ses rentiers, non contents de ne vouloir pas la payer,

(1) Il en est de même, à plus forte raison, dans les pays particulièrement exposés aux risques de la guerre. Le 1er octobre 1679, à Lille, François-Daniel Le Comte avait affermé pour neuf ans son fief de Bus, près Tourcoing, au prix de 550 florins. Ce terme étant expiré, il ne trouve plus de preneur, et, le 10 avril 1690, force lui est de réduire le fermage à 300 florins pendant la guerre, et 400 pendant la paix. En 1699, à grand'peine obtiendra-t-il 460 florins. — *La Finance d'un bourgeois de Lille au* XVIIe *siècle. Livre de raison de François-Daniel Le Comte,* par AIMÉ HOUZÉ DE L'AUNOIS, avocat, ancien bâtonnier, Lille, 1888.

menaçent même de ne plus semer. « J'ay escrit de m'en chercher d'autres, et qu'au *besoin je suis résolue de tenir la métairie moy-même ;* et, en même temps, je lui ay donné ordre de prendre garde aux effets desdits rentiers, en sorte que je puisse faire des saisies, pour ce qui m'est dû. »

Le 18, un de ces rentiers se présente en personne. « Il m'a dit qu'il ne vouloit plus rester, si je ne luy retranchois quelque chose de ce qu'il devoit, et si je n'avois pas esgard aux mauvaises récoltes. Je lui ay répondu que, pour diminuer, je n'en ferois rien. »

Sur toute la ligne, ce ne sont que semblables requêtes. « Le rentier de ma terre de Bellegarde n'en veut plus, à moins que je ne lui diminue la rente de beaucoup. Je luy répondis qu'il se moquoit de moy. » Elle est propriétaire du four de Rochefort, et il lui est un gros embarras. Le fournier ne s'avise-t-il pas de solder sa rente en nature ? « Le 19 aoust, je receus le pain du fournage de Rochefort. Je vois bien qu'il faudra me résoudre à une diminution, car je ne saurois que faire du pain. »

Ces diminutions, elle sera forcée de les accorder successivement à tous. En cela, pratiquant le précepte de l'Évangile, elle fera pour les autres ce dont elle a besoin pour elle-même. « Le 22 septembre, j'ay prié M. de Quinson d'attendre, encore quelques jours, les arrérages d'intérêts que

nous luy devons, à cause que le bled ne se vend pas et n'a aucun prix[1]. » L'année suivante, toujours dans ses tribulations de fermiers, mieux instruite de toutes choses, d'elle-même elle cédera sur bien des points. *Nous sommes dans des temps où il faut faire comme l'on peut.*

Là où elle ne se relâchera pas, c'est sur une exacte tenue des comptes avec les gens qu'elle emploie pour ses affaires, avec fournisseurs, ouvriers, métayers... « Quant à eux, il faut toujours écrire, car autrement ils vous font la loy. » — « J'ay payé le vitrier, mais je trouve qu'il grossit ses comptes. Désormais, avant de luy donner du travail, il faudra faire marché avec luy et agir de

(1) Il en est de même à Pernes (Vaucluse). J.-B. de Sudre, père de très nombreux enfants, a toutes les peines du monde pour les faire élever, tant les conjonctures des temps sont mauvaises, les denrées ne se vendant pas ». — Obligé de faire un emprunt, il écrit : *Il ne faut jamais rien ménager, quand il s'agit de l'éducation des enfans. Le bon Dieu me fera la grâce de pouvoir espargner l'année prochaine, n'ayant pas de plus forte passion que celle de conserver le bien et héritage que mon père m'a remis.*

A Nîmes, Étienne Borrelly nous retrace année par année, avec sa détresse personnelle, celle du pays. « 1672. Tout le monde est très misérable, y aïant point d'argent. Les denrées n'en valent point : le bled le plus beau ne se vend que onze livres ; on ne trouve pas mesme à le débiter. — 1686. La misère est la cause du grand bon marché... ; encore un peu et nous sommes réduits à la mendicité. » Plus calamiteuse encore est l'année 1689. Comment payer les nouvelles impositions votées pour l'entretien des milices ? A cela le bon notaire nîmois répond d'une manière touchante, et en des termes où se manifeste le puissant ressort qui soutenait la nation : « Nostre grand roy a tellement d'affaires sur les bras qu'il est juste de se saigner. » Et plus loin : « On ne travaille pas et les guerres en sont causes. Dieu soit béni et nous donne la paix ! »

même avec les autres ouvriers ; car c'est une méchante méthode d'agir autrement. » Elle fait mieux encore, en ce qui concerne son maître maçon de Beaucaire le sieur Mille : « Je luy donneray toutes les années deux saumées de bled, moyennant quoy il sera dans l'obligation de me raccommoder tous les couverts (toits) de mes métairies du terroir de Beaucaire, et de fournir tout ce qu'il faudra pour cela. » Le partage en nature de certains produits lui semblant trop prêter à la fraude, elle y pourvoira : « Le rentier de Jonquière vint me compter l'argent des oignons. Il faudra plus tard le régler à rente et ne pas se fier à sa bonne foy. »

A la voir ainsi éplucher des comptes d'oignons, ne va-t-on pas dire qu'elle se ravale ? Elle pourra répondre que rien n'est petit, lorsqu'on veut faire de la bonne administration.

Dresser des baux, percevoir des rentes, régler des comptes, est-ce à cela que se bornerait le rôle d'un propriétaire ? D'autres soins ne s'imposent-ils pas à lui, pour lesquels il faut l'œil du maître et son action exercée en personne ?

Après avoir suivi Madeleine en bien des lieux déjà, dans ses métairies de Rochefort et de Camargue, jusque dans sa Grande-Ile, terminons nos excursions en l'accompagnant à Saint-Roman, dont elle a également la seigneurie. Nous n'aurons pas

à aller bien loin : c'est tout près de Beaucaire, entre le Rhône, le petit Rhône et le Gardon. Avec elle, intéressante sera la promenade : plein de souvenirs est le pays, et le pittoresque du site suffirait à nous y attirer.

On l'appelle le *pays d'Argence*. Il en est peu de plus fertiles, et les oignons de Jonquières, qui est un de ses nombreux villages [1], eussent pu rivaliser avec ceux d'Égypte. Ajoutons que le feuillage argenté des aubes *(populus alba)*, qui y croissent spontanément, et les efflorescences salines dont y est blanchi le sol, concourent à lui prêter une physionomie caractéristique.

Telle est sa fertilité que, dès les temps les plus anciens, des centres de population s'y multiplièrent. Parmi eux, Saint-Roman fut célèbre par son abbaye. D'abord simple maison de prière, autour de laquelle des moines agriculteurs établirent leurs cellules, puis lieu de pèlerinage pour les contrées environnantes, et y groupant plusieurs églises sous sa dépendance, l'abbaye de Saint-Roman finit par étendre ses possessions au point d'exercer une suprématie seigneuriale sur tout le territoire. Elle a trouvé de notre temps un historien [2] dont

(1) En 1355, la reine Jeanne avait donné à Raymond des Porcellets le bourg de Jonquières. — De Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, 1808.

(2) C.-M. Domergue, *Saint-Roman en Argence*, mémoire couronné par l'Académie de Nîmes. Avignon, Seguin, 1881.

En 1102, Saint-Roman avait été réuni à l'abbaye de Psalmody.

l'érudition a su nous intéresser, par le vivant tableau de ses époques de prospérité et de décadence. Chez elle, se produisirent en raccourci les vicissitudes que les institutions monastiques eurent à subir jusqu'aux mauvais jours du XVI^e siècle. Alors, ayant été aliénée, elle descendit au rang de simple prieuré séculier et de modeste chapellenie.

Construit sur un pic élevé, d'où lui est venu le nom de *Saint-Roman de l'Aiguille*[1], le monastère primitif devait subir de non moins grands changements. Sa sécularisation le transforma en un château fort avec créneaux, tourelle à plan demi-circulaire, double enceinte, fossés, et sa porte extérieure pourvue d'une échauguette. Après l'exécution du duc de Montmorency, Richelieu le rasa. « Il ne reste rien à la campagne et terroir de Beaucaire, » dit Vincent Sève, le plus ancien historien de cette ville, « qui soit plus de mémoire et considérable que Saint-Roman, qui est un vieux château depuis le christianisme, et où saint Roman et saint Rosier souloient habiter. Auquel lieu les chrétiens souloient porter leur vœux, à cause des fréquents miracles qui s'y faisoient et s'y font encore, où l'on confirme lesdits vœux et pèlerinages, servant de retraite aux pèlerins passants, ce que je témoigne pour l'avoir vu du temps qu'il étoit

(1) L'église, vénérable berceau de l'abbaye, était creusée dans le roc.

à aller bien loin : c'est tout près de Beaucaire, entre le Rhône, le petit Rhône et le Gardon. Avec elle, intéressante sera la promenade : plein de souvenirs est le pays, et le pittoresque du site suffirait à nous y attirer.

On l'appelle le *pays d'Argence*. Il en est peu de plus fertiles, et les oignons de Jonquières, qui est un de ses nombreux villages[1], eussent pu rivaliser avec ceux d'Égypte. Ajoutons que le feuillage argenté des aubes *(populus alba)*, qui y croissent spontanément, et les efflorescences salines dont y est blanchi le sol, concourent à lui prêter une physionomie caractéristique.

Telle est sa fertilité que, dès les temps les plus anciens, des centres de population s'y multiplièrent. Parmi eux, Saint-Roman fut célèbre par son abbaye. D'abord simple maison de prière, autour de laquelle des moines agriculteurs établirent leurs cellules, puis lieu de pèlerinage pour les contrées environnantes, et y groupant plusieurs églises sous sa dépendance, l'abbaye de Saint-Roman finit par étendre ses possessions au point d'exercer une suprématie seigneuriale sur tout le territoire. Elle a trouvé de notre temps un historien[2] dont

(1) En 1355, la reine Jeanne avait donné à Raymond des Porcellets le bourg de Jonquières. — De Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'Histoire d'Arles*, 1808.

(2) C.-M. Domergue, *Saint-Roman en Argence*, mémoire couronné par l'Académie de Nîmes. Avignon, Seguin, 1881.

En 1102, Saint-Roman avait été réuni à l'abbaye de Psalmody.

état une de ses métairies, un *Mazet*, qui menace ruine. Le jour est proche où s'ouvriront les moissons ; et alors nouvelles courses, de plus en plus matinales.

« Le 30 juin, je me suis levée de bon matin, pour aller voir au Mazet de Saint-Roman les réparations que j'y fais faire, et j'ay trouvé que cela va très bien...

« Le 4 juillet, je suis allée de bon matin au Mazet, où se foule mon bled de la disme de Saint-Roman. Il y a sept couples de mulets des gens de Comps, qui servent toutes les années à cet usage...

« Le 8 juillet, je suis allée au Mazet de Coquillade, *dès trois heures du matin*, pour voir mes maçons et mon aire. *Ces gens-là m'auroient gasté tout mon bastiment, si je n'y eusse été ;* et, pour l'aire, j'ay ordonné qu'on passât mon bled à un drageoir *espaussadou* (un van), afin qu'étant dépouillé de la terre il fût d'une vente plus aisée.

« Le 10 juillet, le rentier de Jouquières [illegible] me demander si je voulois [illegible] dit qu'auparavant il [illegible] solu de faire de [illegible] afin que mon [illegible] chand...

« Le [illegible] *du jou* [illegible] *dès l'o*

un coin et les cordes de chanvre ou de tille tendues d'un mur à l'autre, et où, parmi les vieux meubles hors d'usage, se reposait pendant la saison d'été le moine avec son chaudronnais ; — la chambre à blé, munie de tous les instruments nécessaires pour remuer et mesurer le grain, au milieu de laquelle on voyait trois tas : un d'avoine, deux de blé, l'un de la récolte précédente et l'autre de la récolte courante. La chambre à blé est une division peu usitée dans les appartements modernes ; on conçoit son utilité et son importance pour des gens qui touchaient en grains une partie, non seulement de leurs revenus, mais de leurs honoraires [1]. »

Eh bien ! l'hôtel aristocratique des Brancas à Beaucaire nous offre également ses greniers, et une des sollicitudes de la maîtresse de maison est de les tenir en état. Entre deux de ses courses champêtres, Madeleine y emploie une journée.

« Le 6 juillet, je me suis levée de bon matin, pour faire préparer les greniers à recevoir les bleds nouveaux. Les rats ravageoient et gastoient nos grains ; on m'a fait apercevoir qu'ils venoient tous d'une cheminée, qui est au grenier du dessus de la petite écurie ; et je l'ay fait fermer par le maçon. »

Et ce qu'elle fait pour ses greniers, elle le pra-

(1) Adrien Delahante, *Une Famille de finance au* xviii^e *siècle* (Mémoires, correspondance et papiers de famille). Paris, Hetzel, 1881, t. I, p. 87-88.

tique, s'il est possible, plus assidûment encore pour ses celliers, traitant même en personne avec les marchands. Renommés et très recherchés étaient les vins de Rochefort, de Tavel, et de tous ces pays des côtes du Rhône.

« Le 15 juin, Delor est venu goûter le vin ; je luy en ay demandé quatre livres le barral[1]. — Le 20 juin, on a goûté tous les vins de ma cave. Il y en a vingt-deux tonneaux, ils sont excellens. J'ay résolu d'en garder trois pour l'arrière-saison, et de vendre les autres. — Le 12 juillet, j'ay visité mes caves, et, ayant fait goûter tous mes vins, j'ay marqué les meilleurs tonneaux, afin de les garder pour Monsieur, et deux autres pour le commun. »

En septembre, viendront les vendanges, clôturant la série annuelle des récoltes, et elle nous mettra au fait de l'ordre qui devra y être établi. Il y a un ban des vendanges ; un baile, sous lequel fonctionneront douze *courriaux,* sera préposé à la perception des redevances pour les terres censives...

Mais restons-en là. Ne sommes-nous pas déjà allé trop avant ? Nos lecteurs partageront-ils l'intérêt que nous trouvons à analyser cette vie ru-

(1) Le barral étant alors de quarante-cinq litres, le prix demandé pour l'hectolitre n'aurait été guère inférieur à neuf francs, lesquels, au pouvoir que l'argent avait à cette époque, représenteraient environ vingt-cinq francs de notre monnaie.

rale, se prolongeant, se continuant dans le monde très différent de la ville, et ayant pour cadre un hôtel, siège d'une petite souveraineté seigneuriale fort éparpillée, où greniers et celliers ne sont pas très loin des salons à belles tapisseries, dans lesquels la meilleure société du lieu tient en quelque sorte ses assises?

Ne terminons pas pourtant ce chapitre sans recueillir et noter un trait qui a bien son prix en un genre plus relevé. Ici, la femme d'intérieur, sans disparaître, s'efface un peu, et c'est la dame du château qui nous apparaît remplissant une mission, non plus seulement d'ordre domestique, mais de paix sociale.

En abandonnant les campagnes, une trop grande partie de la noblesse française les avait livrées à mille désordres, qu'elle avait charge de prévenir. Ce mal de l'absentéisme avait été inconnu avant le XVI^e^ siècle. Qu'on se reporte aux plaintes émises, dans les états de 1576, contre l'émigration des seigneurs autrefois résidants; les grandes dames de France, elles aussi, y étaient mises en cause. A cette date, le chancelier L'Hôpital, rappelant les mœurs du temps de Louis XII, disait : « Le villageois n'avoit aultre soucy que de son labourage et mesnage champestre... S'il survenoit quelque dispute entre paysans, ils s'en accordoient de voisin à voisin, ou le gentilhomme du village ou quel-

que aultre homme de bon sens les apaisoit pour la plupart[1]. » Le retour aux champs qui se produisit sous Henri IV fut malheureusement éphémère, et il n'est pas besoin de redire ce que devint sous Louis XIV la vie de cour.

Toute notion de leur rôle social se perdit-elle chez les classes alors prépondérantes ? Non certes, et il nous en est resté un témoignage bien éloquent dans un écrit du prince de Conti, Armand de Bourbon, frère cadet du grand Condé. Sous ce titre : *les Devoirs des grands,* il dressa une sorte de formulaire des obligations strictes leur incombant : « Être principalement les hommes du prochain, pour le soulager dans ses besoins, le consoler dans ses afflictions, le corriger dans ses manquemens, lui rendre justice, le tirer de l'oppression, le garantir et le venger de la violence[2]. » Et le prince de Conti avait prêché d'exemple. Dans ses gouvernements de Guyenne et de Languedoc, dans ses terres, deux fois par semaine, on l'avait vu donner des audiences populaires ; tous, jusqu'aux plus pauvres, y étaient admis, et, lorsqu'il ne pouvait les accommoder lui-même, il les faisait convenir d'arbitres et signer un compromis.

(1) *Traité de la réformation de la justice,* édit. de 1824, t. I, p. 314. La Provence du xv[e] siècle nous a laissé des textes bien curieux sur le rôle de conciliateurs, alors rempli par les seigneurs dans les villages, souvent pour de minimes intérêts. Nous les avons mentionnés dans notre travail déjà cité sur les mœurs rurales de cette époque.

(2) Édit. de 1717, un vol. in-18.

De là naquit l'œuvre dont un prieur de Saint-Pierre se constitua l'apôtre. Elle est aujourd'hui des plus oubliées, mentionnons-la pour l'honneur de la France du XVII[e] siècle. Un programme expliquant la marche à suivre fut publié par lui, et il y précisait dans les termes suivants le but de la croisade à entreprendre : « Les grands seigneurs doivent se souvenir que leurs terres et fiefs ne leur ont été concédés par les souverains qu'à charge de rendre la justice à leurs sujets, et gratuitement, aux termes de la première concession... » Évêques, curés, gouverneurs de province, seigneurs de grands fiefs et autres, étaient pressés d'aviser aux moyens à prendre *pour éviter les procès et querelles, ou pour les terminer promptement et sans frais*[1].

Fénelon nous est un autre témoin de l'impulsion donnée par cette ligue de paix sociale. Voulant y entraîner les femmes, il écrivait ce qui suit dans son traité d'éducation : « Les filles qui ont une naissance et des biens considérables, ont besoin d'être instruites des devoirs des seigneurs dans leurs terres. Dites-leur donc ce qu'on peut faire pour empêcher les abus, les violences, les chicanes, les faussetés, si ordinaires à la campagne[2]. »

Enfin, donnons la parole à notre comtesse de

(1) Petit in-4°, publié en 1668, avec gravures sur bois, et portant dans son intitulé les mots que nous soulignons.

(2) *De l'Éducation des filles*, chap. XII.

Rochefort. C'est elle que nous avions en vue dans tout ce qui précède; elle aussi est dans le mouvement, et elle va nous le traduire en pratique.

« Le 26 juin, j'ay employé la matinée à faire mes dévotions ordinaires, et au retour d'icelles, j'ay trouvé au logis Jean Lagier de Saint-Hilaire, lequel m'a porté plainte, contre mes officiers de Rochefort, de ce qu'ils se sont taxés excessivement dans un inventaire de quelques effets appartenant aux neveux dudit Lagier. Sur ce, j'ay écrit à Redon[1] de surseoir à toutes poursuites et de m'instruire de quoy il s'agit, afin de le faire régler par personnes intelligentes. » Ce Lagier, paraît-il, est d'un esprit difficultueux et processif. Quelques jours après, il faut encore s'occuper de lui. « Le 7 juillet, j'ay écrit à Palegay, de Rochefort, de venir icy avec Lagier de Saint-Hilaire, et la femme intéressée en leur procès, parce que je veux les tirer d'affaire par un accommodement raisonnable. » Elle aura le regret d'y avoir perdu sa peine. « Le 31 juillet, sur le soir, le baile de Rochefort arriva avec Lagier de Saint-Hilaire et Ricorde, du même lieu, à qui j'avois envoyé dire de venir, parce que je voulois les accommoder, Ricorde avec Lagier, et le baile avec le dit Lagier, pour les dépens que le baile a obtenus contre luy. Mais j'y travaillay inutilement, et aussi M. le procureur du roy, que

(1) Lieutenant de juge à Rochefort.

j'avois fait appeler pour cela. » Deux jours après, elle sera plus heureuse, et elle réussira du moins à concilier deux des contendants. « Le 2 août, feste de Nostre-Dame des Anges, je recommence à vouloir persuader ces gens de Saint-Hilaire de se laisser *ménager ;* mais il n'y eut rien à faire à l'égard de Ricorde, et je pus régler seulement le baile de Rochefort avec Lagier. »

Si tous les grands seigneurs du temps, au lieu de vivre en courtisans à Versailles, avaient fait comme notre comtesse de Rochefort, demeurant les chefs et les protecteurs naturels de leurs tenanciers, n'auraient-ils pas été plus réellement heureux? et la France ne se serait-elle pas réformée pacifiquement, comme les autres nations ses rivales y ont réussi, sans avoir à subir la catastrophe révolutionnaire, où se sont perdues beaucoup de ses meilleures traditions?

CHAPITRE VII

Comment, après de cruelles épreuves, Madeleine des Porcellets vit ses affaires se relever, et promit à Dieu de bien élever ses enfants.

SOMMAIRE : Ferveur religieuse de Madeleine. — Son culte des anniversaires domestiques. — Sa retraite absolue du monde pendant l'absence de son mari. — André de Brancas revient de l'arrière-ban. — Crise finale causée à Madeleine par ses embarras d'affaires. — Leur relèvement. — Promesse faite à Dieu par Madeleine de travailler de mieux en mieux à régler sa vie et sa maison, à bien élever ses enfants. — Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, semblable esprit se manifestant dans les familles soucieuses de leur avenir.

C'EST ainsi que, sans trêve ni repos, au dehors comme au dedans, elle se multipliait, malgré une santé chétive, ménageant toutes choses, hormis ses forces, et, au milieu d'extrêmes soucis et tracas, allant toujours de l'avant.

Une seule fois, bon gré malgré, il lui fallut s'arrêter. « 27 juin. Je me suis préparée à la saignée, que je dois me faire faire à la cheville du pied, à cause des grands maux de tête que je souffre depuis longtemps. » — « 28 juin. J'ay tenu le lit aujourd'huy, tant à cause de ma fluxion que parce que je n'étois pas remise de ma saignée[1]. »

Le lendemain, elle se remettra au travail, comme si rien n'était.

C'est que, plus elle se dévouait à son œuvre, et mieux elle sentait le secours d'en haut venir à son aide; plus sa piété renaissait dans un travail intérieur, et mieux elle supportait tout ce qui la

(1) La saignée, sous toutes ses formes, était avec les purgations une des panacées de la médecine à cette époque. Dans la maladie que Louis XIV eut à Calais en juillet 1658, il fut saigné huit fois: six fois au bras et deux fois aux pieds, et purgé quatre fois. — Voir le très curieux journal de Vallot, publié par M. Le Roi dans le *Journal de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711.* (Paris, Durand, 1862.)

Les lettres de Mme de Sévigné sont pleines de semblables traits. « Un lavement, un lavement; une saignée, une saignée... J'ai vu de quelle façon les médecins font saigner une pauvre personne; mais, sachant que je n'ai point de veines, je déclarai hier que, si je suis jamais en danger de mourir, je prierai de m'amener M. Sanguin dès le commencement. J'y suis très résolue ; il n'y a qu'à voir ces messieurs pour ne vouloir jamais les mettre en possession de son corps. » (25 septembre 1676.) Mais elle avait affaire avec forte partie, et, quand lui revenaient ses accès de rhumatisme, il lui fallait se soumettre. « Ne croyez point qu'on n'ait pas eu soin de notre maman mignonne, » écrivait le marquis de Sévigné à Mme de Grignan ; « il y a à Vitré un très bon médecin, elle a été saignée du pied en perfection. » (21 janvier 1676.)

poussait à l'extérieur, l'arrachant à une vie molle. Chez elle le ressort de l'âme soutenait la débilité du corps. Peut-être, à ses débuts, aurait-elle pu s'appliquer à elle-même ce que Fénelon [1] écrivait le 21 mars 1692, à la comtesse de Grammont : « Vous êtes une bonne montre, mais dont la corde est courte, et qu'il faut remonter souvent. » Maintenant, si assidues étaient ses dévotions, que le remontage s'effectuait sans qu'elle y pensât.

Elle avait le culte des anniversaires : ceux de sa naissance [2], de la naissance de ses enfants, et, par-dessus tout, de l'anniversaire de son mariage.

« Le 5 aoust, jour de Nostre-Dame des Neiges, je me suis levée de bon matin, pour faire mes dévotions. *C'est le jour où j'épousay Monsieur de Rochefort, il y a six ans.* » L'année suivante, comme elle continuera quelque peu son journal, mais plus brièvement, elle écrira : *5 aoust 1690. Jour de mon mariage et jour mémorable pour moy.* Si grands qu'aient été et que soient encore les embarras d'affaires où son mari l'a jetée, pas un mot de plainte ; sous la plume de cette fidèle et tendre épouse, que ne nous dit pas le mot, le seul mot de *mémorable*, profond comme le sentiment qu'elle a pour lui !

(1) *Lettres spirituelles de Fénelon*, publiées par M. SILVESTRE DE SACY, t. II, p. 365 (édit. Techener, 1856).

(2) « 28 aoust. Je me suis levée bon matin pour faire mes dévotions ; c'est la feste de St Augustin, qui est le jour de ma naissance. »

Depuis qu'il est parti, elle a compté les mois comme autant de siècles. « 17 juin. Il y a un mois aujourd'huy que Monsieur de Rochefort est parti. » Le 17 août, après avoir marqué que trois mois ont passé, elle nous dira sa consolation : « J'eus des nouvelles de Monsieur de Rochefort qui me firent beaucoup de plaisir. » Le 21 août, un petit fait qui en dit long lui aussi : « On m'a porté deux paires de perdreaux de la chasse d'Estezargues. J'ay escrit que je n'en voulois plus que Monsieur de Rochefort ne fust arrivé. » Encore un rapprochement entre elle et Jeanne de Chantal qui se place en cet endroit. Madeleine de Chaugy nous dépeint cette dernière, pendant les séjours que le baron de Chantal faisait à la cour ou aux armées : « Quand il s'en alloit, elle luy laissoit emporter tous ses plaisirs... ; elle ne sortoit point de son logis pour aller en aucune visite, sinon de quelque proche voisine ; elle ne prenoit plus le soin de s'habiller, coëffer et agencer. » Sauf la loterie tirée le 5 juin dans les salons de Beaucaire, le journal de Madeleine ne porte pas trace d'un amusement, ni d'une distraction quelconque. La foire, où s'étaleront à ses yeux bien des objets tentants de toilette, la trouvera se refusant tout achat, hormis pour ce qu'elle appelle « ses nippes » à renouveler. Le seul luxe qu'elle se permettra sera de « faire emplumer et accorder son clavecin ». Par là nous apprenons qu'elle était quelque peu

musicienne. Ce clavecin lui était cher, comme confident de sa « mélancolie ».

Ce mot ne vient ici sous notre plume que parce que, dans un instant, il va éclater sous la sienne. Oui, elle est mélancolique, mais non à la façon dont le sera René, pour des peines imaginaires. Chez elle, c'est le chagrin d'une mère de famille, se demandant si, malgré toute la peine qu'elle se donne, elle mènera sa petite barque au port.

Enfin, dès les premiers jours de septembre, arrive la grande nouvelle : l'arrière-ban va être licencié[1]. Alors elle se hâte : il faut que son mari trouve à Avignon tout ce qui lui sera nécessaire. « Le 6 septembre, j'ay envoyé à Avignon, à Mr de Saint-Martin-Pouzilhac, la veste rouge brodée de Monsieur de Rochefort. » Le 21 septembre, dépêche annonçant le retour; le 24, Sicard reparaît avec partie de l'équipage de son maître; le 26, rentrée au logis du comte de Rochefort en personne, et de son beau-frère Henry de Brancas, qui a fait campagne avec lui. Plusieurs jours durant, visites de tout le monde de Beaucaire, ré-

(1) L'arrière-ban du Languedoc fut gardé sous les drapeaux un peu plus longtemps que celui de Bretagne; mais, les régiments de milices levés par la province seuls pouvant être utiles, on dut finir par le licencier. « Nos gentilshommes envoyés en Guyenne sont rentrés dans leurs foyers sans s'être battus », écrivait, à la fin de 1689, Étienne Borrelly, le notaire et annaliste nîmois, dans son Livre de raison que nous avons plus d'une fois cité.

ceptions auxquelles Madeleine a peine à tenir tête. Pour fêter l'événement, on n'a pas tué le bœuf gras ; mais une pièce de venaison qui, après avoir été commune au moyen âge dans ces pays comme dans toute la Provence, avait fini par devenir chose rare : un chevreuil, tué à Saint-Hilaire et porté par les consuls du lieu, figurera à l'un des festins.

Si Madeleine, en ce moment, nous eût donné l'état de son cœur, comme elle venait de nous traduire par le menu celui de ses affaires, quelle page débordante de joie n'aurait-elle pas confiée à son journal ! Mais elle en avait fait uniquement le livre du devoir, un règlement permanent de vie bien ordonnée ; et c'est à ce titre que, toujours fidèle à ses habitudes de lever matinal, toujours au travail, elle le continuera, surtout pour le soin de son intérieur. Toujours aussi, même formule consacrée sous sa plume : *Je me suis levée de bon matin, et me suis occupée dans la maison à mon mesnage.* Cela lui est devenu un charme : *Je me suis amusée chez moy à mon mesnage.* Quant aux intérêts de fortune, aux détails d'administration, elle ne cessera d'y veiller ; dès lors, si les mentions qu'elle en fera seront plus brèves, c'est qu'elle n'en aura plus seule la charge. Son mari sera quelquefois appelé au dehors par des devoirs à remplir ; il lui arrivera parfois de la quitter quelques jours, pour aller rendre visite au comte

de Broglie [1], aux marquis d'Oraison [2] et de Montfrin[3], et autres gentilshommes du voisinage. Mais, d'ordinaire, ne sera-t-il pas là, qui lui allégera le fardeau qu'elle veut persévérer à porter? Puis surtout, dès sa rentrée au logis, Sicard n'a-t-il pas repris son intendance? n'est-il pas chaque jour en course, à Rochefort, à Arles, en Camargue, sur les divers points qui le réclament?

Chez elle, cependant, les ressorts avaient été trop tendus, pour qu'elle n'en subît pas le contre-coup, le jour où ils viendraient à se détendre.

Bientôt, le 10 novembre, la plume même lui tomba des mains, avec ces mots: « Je me trouvay incommodée... ». La crise éclate, et à une activité fébrile succède un mortel et long accablement.

Or, ne voilà-t-il pas que, pendant cette crise, par une sorte de prodige où elle voit une intervention directe du bon Dieu, ses affaires, elles, se relèvent! Madeleine ne nous dit pas comment cela se fit. Sans doute, à nous découvrir en entier

(1) Victor-Maurice, comte de Broglie, maréchal de France en 1724, mort le 7 août 1727. — Il commandait dans le Languedoc en 1689, et c'est sous lui qu'André de Brancas avait servi dans l'arrière-ban.

(2) André, marquis d'Oraison et de Cadenet. Sa seconde fille épousa le chevalier de Grignan-Adhémar. Sa maison avait pris pour devise ces mots de l'Évangile : *Domus mea, domus orationis.*

(3) Hector de Monteynard, marquis de Montfrin, sénéchal de Beaucaire et Nimes.

l'abîme duquel elle était providentiellement retirée, il lui eût fallu révéler bien des choses que mieux valait passer sous silence.

Dès qu'elle fut un peu remise, vite elle se réfugia au château de Lascours, près de Louise, sa sœur cadette, dans un ménage pleinement heureux. Mariée avant elle, le 18 novembre 1681, à Henry de Brancas, de la branche des barons de Villeneuve [1], Louise était en train de lui donner de si nombreux enfants, qu'ils finirent par être dix-sept, huit fils et neuf filles. A Lascours, quand elle eut tout à fait repris possession d'elle-même, en un jour de rassérènement, elle jeta sur le papier une sorte de confession qui, pour elle, fut un cri de l'âme. Son cœur, longtemps comprimé, y prenait sa revanche, et il lui dicta ce qui suit :

Le 30 may 1690, à Lascours. — Depuis le dix de novembre jusques au premier de février, j'ay esté si fort accablée de mélancolie, par le mauvais estat où je voyois mes affaires, que je ne mangeois ny ne dormois; j'avois fort maigri, et j'estois asseurément dans le cas de tout craindre... La mélancolie n'est bonne ny pour le corps, ny pour l'âme. Après février, elle m'avoit laissé une telle indolence que je ne me soucios de rien que par raison; car je n'aurois rien fait sans cela.

(1) Henry de Brancas, des barons de Villeneuve, fut successivement viguier d'Avignon en 1692, premier consul de cette ville en 1701, et procureur du pays de Provence en 1705.

Présentement, cela m'a un peu passé, et je commence à revenir à moy. Je ne me pressois pas beaucoup, parce que Sicard fait des mémoires sur toutes les affaires ; ainsi, je m'en fiois à luy. Mais aujourd'huy je me remets à travailler.

Il n'y a rien de meilleur, pour faire réussir ses affaires, que de les offrir à Dieu et de mener une vie règlée, mais sur toutes choses, avant tout, de servir Dieu, le monde n'estant qu'une pompe où on ne reçoit que des amertumes par toutes les déraisons que l'on y voit. Aussi le meilleur est de ne s'y point attacher.

Enfin, le bon Dieu nous a fait la grâce de remédier à l'estat de nos affaires, dans le temps que j'y pensois le moins. J'espère, moyennant sa grâce, de les régler dans quelques années. Mais il faut pour cela que la maison soit bien réglée ; il faut même espargner tout ce que l'on peut ; car, autrement, on ne sçauroit lier les deux bouts dans les mauvaises années. Et puis on doit se priver de bien des choses, pour donner aux pauvres.

Elle avait fait l'office de la femme forte, sans qu'elle le fût par tempérament[1] ; et tant avait-elle

(1) Ses incommodités sont souvent notées dans la suite de son journal, et avec elles reparaissent les saignées.

« Le 16 juin 1690, je me trouvay incommodée ; l'on m'a saignée à la cheville.

« Les 18 et 19, j'ay été toujours incommodée ; j'ai fait écrire nonobstant cela.

« Les 24 et 25, je fus incommodée ; *on me resaigna.*

violenté sa nature, qu'elle avait failli y succomber. Se possédant mieux, sinon plus ardente à la lutte, devait se montrer une autre femme éminente, l'admirable mère de M. de Lamartine, dont le journal, celui-ci tout de conscience et où les affaires sont sur le second plan, traduit si bien le haut degré de résignation chrétienne.

« 2 septembre 1801. — La volonté de Dieu soit faite! Nous avons été hier horriblement maltraités par un grand orage; la grêle a achevé de détruire toute notre récolte. Nous devions faire une année superbe; à peine nous restera-t-il de quoi subsister et faire exister nos pauvres familles de cultivateurs. J'en suis malade de saisissement et d'inquiétude. Ce malheur nous oblige à bien des retranchements et des privations : tous nos projets d'aller passer les hivers à Mâcon, pour l'éducation de nos enfants, sont renversés; nous vendrons probablement notre cheval et notre char-à-banc. Mais Dieu le veut : cette pensée doit me suffire pour consoler de tout. Moins j'aurai d'agrément dans ce monde, moins je m'y attacherai,

« Les 13 et 14 aoust, je me suis trouvée incommodée ; ainsi je n'ay rien pu y faire. »

Triomphant d'elle-même, elle n'était pas moins sur pied, quand il le fallait, et surtout au temps des moissons. « Du 1er au 6 juillet, je me suis occupée à tout faire préparer pour la récolte. — Le 12 juillet, j'ay été au mazet de Saint-Roman, pour faire fouler nos bleds et faire un pigeonnier qui nous sera d'une grande utilité. — Du 18 au 22, je me suis occupée à faire ranger la maison pour les bleds. »

plus je songerai au seul monde important et impérissable, le monde éternel..... Mon mari a eu un bien grand courage, plus grand que le mien, bien qu'il souffrît davantage dans le moment. Il m'a dit : « Pourvu que toi ni nos enfants ne me « soyez enlevés, j'accepte tout : mes biens sont « dans vos cœurs ». Puis il a prié avec moi, au bruit des grêlons qui cassaient les branches et les vitres, et des sanglots des paysans qui se désespéraient dans la cour. »

« — 25 septembre 1806. — Mon mari vient de subir une nouvelle banqueroute de 21,000 fr. de son marchand de vin. C'est un terrible coup qui nous frappe; mais mon mari le supporte sans se plaindre, parce que le marchand, qui est de Nuits, n'est que malheureux ; c'est un très honnête homme. Il est venu lui-même nous annoncer qu'il suspendait ses paiements, et qu'il convoquait ses créanciers pour se partager tout ce qu'il a. Comment ne pas estimer une pareille conduite et ne pas plaindre celui qui nous ruine involontairement ? Mais nous allons être bien pauvres cette année; nous n'avions que cette somme, elle est perdue! La volonté de Dieu soit faite! J'admire le calme de mon mari dans ses revers; il souffre pourtant bien dans ses enfants et dans moi; mais c'est un homme d'acier pour les choses de la vie[1]. »

(1) *Le Manuscrit de ma mère*, p. 102, 144.

Si Madeleine des Porcellets ne trouvait pas près d'elle un homme d'acier, du moins, après avoir tout fait pour tenir sa place, elle avait la satisfaction de se dire que cette lutte contre elle-même l'avait bien servie, en la ramenant à la pratique de ses premiers devoirs. Lorsqu'elle le constatait dans son journal, comme Mme de Lamartine l'exprima plus tard dans le sien, sans doute avait-elle la pensée que ses enfants ne la liraient pas sans profit.

Nous ne voudrions pas trop moraliser à son sujet et à propos de sa conclusion. Pourtant, comment ne pas noter ici qu'elle avait toujours été et que, surtout dès cette époque, elle fut un texte à de pressantes recommandations, par lesquelles nous voyons de très nombreux pères de famille s'appliquer à prémunir leurs enfants contre les désordres du temps ? C'est alors que, dans ses *Conseils aux demoiselles,* Mme de Maintenon écrivait : « On manque aujourd'hui à tous ses devoirs par maxime ; c'est là le grand changement et la grande corruption du siècle.... *On dit que la vie n'est donnée que pour se divertir, qu'il ne faut point se contraindre, qu'un mari ne doit pas se soucier de la réputation de sa femme, de la conduite de ses enfants et de la règle de sa maison*[1]. » Plus ces

(1) *Conseils aux demoiselles,* publiés par M. Th. Lavallée, t. I, p. 144.

maximes-là prévalent, et plus, dans les familles soucieuses de leur avenir, on inculque aux jeunes gens les éternelles maximes de la pratique desquelles dépend le vrai bonheur.

« Vous ferez tous vos efforts, sans empressement, mais avec grand soin, ma chère fille, pour vous acquitter dignement du soin de votre ménage, » avait dit la duchesse de Liancourt à la princesse de Marsillac, « considérant le bien de vostre maison comme un dépost que Dieu vous a mis entre les mains, et dont vous estes responsable envers luy, envers vostre mari, vos enfans, vos domestiques et les pauvres... »

Et cela nous l'entendons répété à tous les degrés, sous toutes les formes. Ainsi, en 1687, un modeste gentilhomme, nommé de Mongé, habitant Puy-Michel (Basses-Alpes), le mettra en tête de ses *Conseils à ses fils :*

« Ayez la prudence de conserver en hommes de bien ce que vous aurez, soit pour vous-mêmes, soit pour vos enfans qui vous feront revivre, soit pour les plus proches de vostre sang. Soyez toujours à l'abri d'emprunter... Souvenez-vous que qui ne vivra pas avec cinquante escus de rente et ne sçaura pas se mesurer là dessus, ne le sçauroit pas davantage avec cinquante mille. Soyez vertueux et contents avec ce que Dieu vous donne, et vostre conscience sera en bon estat, et Dieu,

de qui tout dépend, donnera bénédiction et assistance à vostre maison; car il faut que tout vienne de là, c'est l'unique route qu'il faut prendre pour réussir....

« Soyez espargnans et ayez toujours de reste... Il n'y a pas de satisfaction et de quiétude plus grandes que celles, en premier lieu, d'estre dans la crainte de Dieu, et après bien dans ses affaires.

« Quand une maison est endettée, elle ne fait rien à son avantage, et, dès que la pauvreté la saisit, elle perd la qualité et laisse l'honneur de ses successeurs en risque. La bonne conscience et la quiétude des affaires sont d'un grand secours pour bien faire et bien dire [1]. »

Nos lecteurs n'ont pas oublié les belles instructions que, le 12 avril 1690, Antoine de Courtois de Beaucaire adressa à ses enfants [2]. Achevons ici d'en donner un aperçu.

« Mes enfans espargneront autant qu'ils le pourront, sans bassesse, les premières années de leur mariage, et auparavant; car la famille, qui vient à augmenter, augmente aussi les dépenses auxquelles les rentes ne peuvent quelquefois suffire par la suite.

« Ils éloigneront leurs enfans des jeux, et leur

(1) Jules de Terris, *Un Provençal oublié. — Mémoires d'un père de famille au* XVII[e] *siècle*, p. 19-32 (Forcalquier, 1889).

(2) Ci-dessus, p. 166-168.

fairont bien tard manier de l'argent; et, quand ils leur en donneront, ils examineront soigneusement l'emploi qu'ils en font[1]. »

Vers le milieu du siècle suivant, Ange-Nicolas de Gardane, après avoir servi vaillamment la France comme consul à Tripoli, rentré à Marseille, écrira pour ses deux fils de beaux avis, qui sont tout un cours de science domestique :

« Ne rien devoir, n'avoir besoin de personne, avoir un revenu honnête, c'est la position la plus heureuse et la plus enviable; c'est celle où nous aurons, votre mère et moi, s'il plaît à Dieu, la satisfaction de vous laisser. Vous vous y maintiendrez, chers amis, et vous serez riches avec peu, si vous mesurez exactement votre dépense à votre revenu. Voilà la vraie science.

« Cette dépense ne consiste pas seulement dans l'entretien des personnes de la maison, mais dans celui du linge, des habits et ustensiles de ménage, ensuite dans les réparations et améliorations des capitaux qui seront les sources de vos revenus... Vous devez économiser un fonds, pour pour-

(1) Cette sollicitude paternelle, tous les descendants d'Antoine de Courtois, pénétrés des leçons de leur aïeul, l'auront de même. On les verra se faire les premiers éducateurs de leurs enfants, et l'un d'eux, Jean-Baptiste, né à Beaucaire, le 23 juillet 1763, écrira dans son Livre de raison : « Je passai les premières années de ma vie sous les yeux de mon père. Il m'apprit à lire sur des cartes qu'il avoit faites lui-même, avec de petites allégories pour chaque lettre, et en s'aidant des mots commençant par cette lettre qui m'étoient familiers. »

voir, en cas de besoin, à un cas imprévu. Un fermier, un rentier, pourront ne pas vous payer; un incendie, une inondation, viendront faire brèche à votre fortune. Comment ferez-vous, si vous êtes sur le simple courant ? — Emprunter ? — Vous aurez le désagrément d'essuyer dix refus avant de trouver un prêteur. — Aurez-vous trouvé ? — Il ne vous faudra pas moins supporter les intérêts, retrancher d'autant vos revenus et payer le capital au terme.

« Ne soyez pas non plus avares, c'est le vice le plus détestable pour la société; mais ayez de l'ordre et de la prévoyance. L'avarice est la soif insatiable de l'argent pour la possession de l'argent. L'économie au contraire est vertu, sagesse, prévoyance; c'est à la vérité amasser de l'argent, mais pour en faire en son temps un digne emploi.

« L'argent est un maître abominable, il ne doit être que le serviteur.

« Qu'il n'y ait pas chez vous un excès dans les dépenses de la table, et n'ayez pas ce genre d'ostentation. C'est l'argent le plus mal employé, lorsqu'on n'est pas en situation de représenter[1]. Recevez et traitez vos amis, soyez hos-

(1) On s'étonnerait de l'importance donnée à de telles recommandations, si l'on ne savait combien chers étaient aux Français d'autrefois les plaisirs de la table. Le luxe les avait rendus ruineux, et ce luxe était descendu des grands aux petits.

Là-dessus, une anecdote vient d'elle-même sous notre plume;

pitaliers pour les étrangers recommandés ; attachez-vous alors aux convenances, à la délicatesse, à l'honnêteté, à l'amabilité et à la gaieté. »

Mais voici, se rapprochant beaucoup des résolutions prises par Madeleine des Porcellets, une sorte de confession inscrite à la fin d'un Livre de famille d'il y a cent ans.

« Que mes enfans et descendans apprennent, par le détail des dettes de ma famille que je viens de faire, à ne jamais se déranger. Qu'ils se fassent honneur de leur bien, sans le dissiper. Celui qui dérange ses affaires en est tôt ou tard la victime, surtout quand il avance en âge, parce que les besoins de l'homme augmentent dans la

elle a trait précisément aux Brancas, et, parmi eux, à celui qui fut le père de notre comte de Rochefort. Père prodigue, paraît-il, surtout pour sa table. Gouverneur d'Apt, le principal rôle d'Honoré de Brancas avait été d'y festiner ses administrés ; et il en avait tiré vanité au point de composer, sous ce titre : *Les Plaisirs de la vie,* un recueil de stances gastronomiques, sorte d'Iliade de ses dîners. N'osant toutefois s'en déclarer l'auteur, il le publia en 1655 (à Aix, chez Jean Roize, imprimeur de l'Université), sous la signature de César Pellenc, son maître d'hôtel. Celui-ci le lui dédiait en ces termes :

« *A Monseigneur Honoré de Brancas de Forcalquier, baron de Villeneufve, Cereste,* etc.

« Monseigneur, il y a trop longtemps que je voy comme vostre table est servie, et que je profite des restes de votre bonne chère, pour ne sçavoir qu'il vous plaist qu'on y mange des excellens ragoust. Vous avez cela de commun avec toutes les personnes du plus haut rang qui se piquent de bien traiter....

« Ne voulant rien retenir à autruy, il faut que je vous restitue vos biens. Je les appelle vos biens, Monseigneur, puisque vous ne verrez que peu de stances dans ce recueil qui ne soient de vostre stile... »

vieillesse. C'est par là que les familles tombent et se détruisent, et c'est ce qui seroit arrivé à la mienne, si, par la faveur du Ciel, je n'avois recueilli des successions qui l'ont rendue plus riche qu'elle ne l'avoit jamais été.

« Mes enfans et descendans doivent conserver avec grand soin les biens que je leur laisserai, en vivant pourtant honorablement, autant que leur revenu pourra le permettre, et en n'oubliant jamais *qu'un bon père de famille ne doit pas dépenser tout son revenu, et qu'il en doit épargner une partie, pour fournir à des dépenses imprévues qu'il faut faire, souvent, lorsqu'on y pense le moins, et pour s'en aider dans des événemens malheureux qui sont inévitables dans le cours de la vie de l'homme*[1].

« Que mes enfans et descendans évitent surtout de s'adonner au jeu : c'est de toutes les passions la plus ruineuse, et celle dont il est le plus difficile de se corriger, quand on s'y est une fois livré. Ils peuvent s'en rapporter à moy pour tous

(1) La duchesse de Liancourt insistait sur ce point dans le règlement donné par elle à la princesse de Marsillac, sa fille : « La première chose qu'il faut faire est un état de vostre revenu certain. Vous ferez aussi l'état des rentes que vous devez, et celuy des dépenses et charges de chaque terre. Après, vous ferez, sur ce qui vous reste, un projet de la dépense de vostre maison ; et vous essayerez de la faire moindre, s'il se peut, que vostre revenu ordinaire, à cause des hasards, des non-valeurs, des pertes et des diminutions qui arrivent, outre les dépenses inopinées qu'on est quelquefois obligé de faire, ou par des voyages, ou par des guerres, ou par d'autres choses. »

les avis que je viens de leur donner, car j'ay toujours vu de près l'horreur du dérangement, quoique, grâce à Dieu, j'aye été toute ma vie fort rangé... [1] »

Tous ces enseignements paternels, si remarquablement concordants, se placent d'eux-mêmes au terme de cette étude, pour en fixer l'inspiration et le but. Ils n'ont rien perdu de leur actualité : car, en nous révélant ce qu'il y a eu de plus vital dans l'ancienne famille française, ils nous montrent ce qui seul peut remettre l'ordre dans nos propres foyers, et rendre une vie durable à tant de familles profondément troublées de notre temps.

Le 30 mai 1690, lorsque Madeleine concluait de toutes ses épreuves que, pour faire réussir ses affaires, « il n'y a rien de meilleur que de mener une vie réglée et surtout de les offrir à Dieu », elle ne disait pas assez. Peu de mois après, le 14 octobre 1690, elle reprenait la plume pour ajouter au sujet de son fils aîné : *Il faut maintenant songer à le bien élever ; car tout l'avenir des enfans est dans l'éducation.* Et le lendemain, 15 octobre, fêtant sainte Thérèse, elle renouvelait une consécration faite précédemment : « J'ay

(1) Livre de raison de Honoré de Gras, conseiller au Parlement de Provence (1725-1799).

voulu que mon fils le marquis reçut aujourd'huy le saint scapulaire. *C'est de bonne heure que les parens doivent offrir leurs enfans à Dieu.* »

La suite de son journal s'étant perdue, l'histoire de cette éducation nous manque, avec celle des résultats obtenus par le travail d'épargne qu'elle s'était promis de continuer, Dieu aidant. Nous regrettons non moins d'ignorer comment elle accomplit l'œuvre de conversion morale dont, à Saint-Remy, le 8 juin 1689, sœur Simone lui avait imposé la charge.

Tout semble indiquer qu'André de Brancas finit par se ranger. Deux ans après la terrible crise où les dettes causées par son inconduite avaient jeté sa femme, nous le voyons, certainement grâce à une meilleure vie, porté à de hautes magistratures : d'abord, en 1692, premier consul d'Aix et procureur du pays de Provence, il fut pourvu en 1697 du gouvernement de la ville et viguerie de Beaucaire, charge qui combla toutes ses ambitions et qu'il exerça jusqu'à sa mort (8 juin 1709).

Deux années avant cette dernière date, le 13 novembre 1707, *André-Louis,* l'aîné de ses fils, avait épousé Jeanne de Tache. Gouverneur de Beaucaire, lui aussi, il maintint dans son pays la primauté que son père y avait acquise.

Son cadet, *Henry-Antoine-Thomas,* que nous

avons vu dans les langes en 1689 et l'objet des plus vives sollicitudes de sa mère, prit la carrière des armes et s'y distingua. Successivement capitaine de cavalerie au régiment de Berry, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, en 1710 il mérita, par sa belle défense de la ville d'Aire, que le roi lui donnât le régiment d'Aunis, et le fît brigadier de ses armées en 1721.

Aucun ne laissa de postérité ; et, avec eux, vers le milieu du XVIII^e^ siècle, devait disparaître la branche des Brancas, comtes de Rochefort [1].

Quant à Madeleine des Porcellets, à partir du 30 décembre 1690, date où son journal finit avec la dernière page du registre, nous ne savons d'elle qu'un fait : c'est qu'elle mourut le 12 décembre 1706, après vingt-trois années de mariage. Frêle avait toujours été sa santé, et son état maladif, s'aggravant avec l'âge, dut hâter sa fin. Admirable épouse, mère héroïque, plus que nulle autre femme, elle eût mérité la joie de se voir survivre dans des petits-enfants dignes d'elle. Elle eut du moins la suprême consolation de pouvoir se dire qu'elle avait en conscience rempli sa

(1) Les Porcellets se sont éteints, eux aussi, mais à une date plus rapprochée de nous. Le dernier de leur sang, Rodolphe, page de Charles X, passa en 1830 dans les cadets, au service du roi de Sardaigne ; et, mortellement blessé à la bataille de Novare, trois jours après il mourut dans une ambulance, des suites de ses blessures. « Je l'ai beaucoup connu, » nous dit M. le baron d'Anglas, « et avec lui a fini noblement une grande race. »

tâche, accompli son œuvre, et qu'elle ne s'était pas épargnée pour que les siens reçussent d'elle, intact, avec un patrimoine de vertu, l'héritage venu des aïeux.

Oubliée était-elle; nous avons essayé de lui donner la place à laquelle elle avait droit dans l'histoire de la famille provençale.

Il n'y a eu rien en elle d'éclatant, rien des précieuses de l'hôtel Rambouillet, ni des brillantes héroïnes de la Fronde; mais elle a réalisé et elle représente pour nous quelque chose d'infiniment plus solide et nécessaire, l'esprit et la pratique du devoir.

En un temps où la corruption avait envahi les hautes classes sociales, Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort, fut une noble et touchante personnification de la vraie réforme, de cette réforme dans la famille et par la famille, pour laquelle les femmes d'aujourd'hui n'ont pas moins mission que leurs devancières.

Appendice.

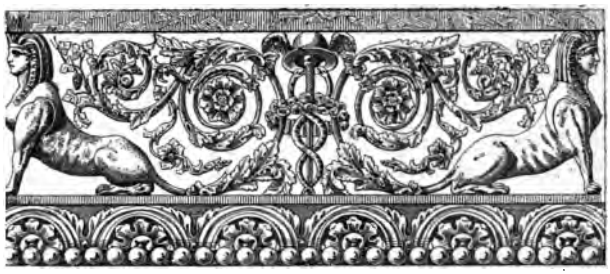

I

Madame Calvet

(Marguerite-Mathilde de Cabassole)

D'après son Livre de raison (1718) et celui de son fils (1737).

Sommaire : Les femmes de l'ancienne France et leur œuvre dans le gouvernement de la famille, d'après les textes domestiques. — Les Calvet, vieille race de jurisconsultes de Villeneuve-lès-Avignon. — Mort tragique de Michel-Antoine Calvet, qu'un naufrage fait périr dans le Rhône. — Marguerite-Mathilde de Cabassole, héroïne chrétienne. — Femme forte dans son veuvage, élevant ses enfants, réglant les affaires de son mari, et y déployant des qualités maîtresses. — Célébrée par un de ses fils comme une mère incomparable.

Pour l'honneur de notre pays et l'instruction des générations présentes, on ne saurait rappeler assez quelles admirables vertus ont recélé les foyers domestiques de l'ancienne France, assez

faire connaître les femmes éminentes qui les ont réellement illustrés. Souhaitons que beaucoup d'érudits s'appliquent à cette tâche [1] : il n'en est point de plus féconde en enseignements utiles. Faisons des vœux pour que les familles ayant le privilège de posséder dans leurs archives des trésors de souvenirs veuillent y rechercher, avec ce qui constitue leur histoire intime, la meilleure partie de notre histoire nationale, celle qui éclaire la formation morale de notre pays et explique sa conservation à travers tant d'époques où le désordre des mœurs l'a jeté dans de si graves périls.

Ce travail de recherche, pratiqué dans chaque région, permettrait d'offrir de belles galeries de portraits, portraits plus précieux que ceux de nos

(1) Pour des temps très reculés, M. Édouard Bondurand, archiviste du Gard, vient de publier, sous les auspices du ministère de l'instruction publique et de l'Académie de Nîmes, un texte du plus grand prix : c'est le *Manuel de Dhuoda*, remontant au IXe siècle, et édité pour la première fois d'après les fragments d'un manuscrit carolingien de la bibliothèque de Nîmes, combinés avec la copie d'un autre exemplaire du même document, laquelle fait partie du fonds latin de la Bibliothèque nationale, n° 12293.

Le 24 juin 824, aux palais d'Aix-la-Chapelle, Dhuoda, noble fille de la Septimanie, avait épousé Bernard, duc de ce pays et allié de la famille de Charlemagne. Sa vie fut une longue suite d'épreuves. De 841 à 843, reléguée à Uzès et se sentant près de sa fin, elle rédigea pour ses deux fils, Guillaume et Bernard, des enseignements, à la fois des plus élevés et des plus pratiques, sur les devoirs. Ils sont remarquables par leur valeur morale, et donnent une haute idée du savoir des femmes de sa condition, à cette époque, en Septimanie.

musées, ceux-ci fussent-ils de peintres renommés. Les femmes y auraient une place digne d'elles et du rôle considérable qu'elles eurent, comme épouses et mères de famille, comme éducatrices par excellence, dans la société de leur temps.

« Le rôle des femmes chrétiennes ressemble à celui des anges gardiens ; elles peuvent conduire le monde, mais elles restent invisibles comme eux. » C'est une pensée de Frédéric Ozanam, et, depuis l'avènement de l'Évangile, elle n'a pas cessé d'être vraie.

A la distance où nous sommes, comment réussir à connaître celles dont on peut bien dire qu'elles ont fait la France ? Comment les retrouver, elles les bons génies du foyer, qui se plurent à s'y dérober d'autant plus qu'elles y étaient effectivement souveraines ? Des biographes n'ont pas manqué à plusieurs. Regrettons que, pour la plupart, ceux des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles nous en aient donné des crayons effacés, sans relief et au fond très incomplets. En général, ces biographes attitrés visaient haut, si haut que le côté positif des choses domestiques et les détails d'intérieur leur eussent paru trop vulgaires[1]. Lorsqu'il arrive de

(1) Il en est bien autrement pour les historiens et les biographes du XVI^e^ siècle, dont la langue vive, simple, colorée, nous traduit tout cela avec tant de vérité et de saveur. Les Mémoires de Madeleine de Chaugy sur Jeanne de Chantal, auxquels nous empruntions plus haut quelques traits, sont à cet égard un chef-d'œuvre.

les relire aujourd'hui, on croirait qu'ils prirent à tâche de les supprimer par système. Combien ils se trompaient, en enlevant à leurs récits ce qui eût fait leur charme ! Peintres des plus appliqués à retracer des vertus héroïques [1], ils laissèrent dans l'ombre les vertus, souvent non moins difficiles, qui sont le partage de la vie commune, en sorte que, sauf quelques natures privilégiées, mises hors pair par des dons suréminents, quand on se reporte à la famille, là où est le fondement de l'ordre moral et le siège de la vie nationale, nous ignorons ce que furent tant de vaillantes femmes, ayant à y exercer, dans un oubli entier d'elles-mêmes, le premier et le plus important des gouvernements.

Or, à cet égard, une source sûre d'informations nous est ouverte, et elle est à nulle autre pareille. Comme expression de la substance des choses, rien n'est supérieur au témoignage de gens racontant ce qu'ils ont vu, dans la simplicité de leur langue pratique, sans prétentions littéraires et encore moins sans préoccupation de publicité. Il n'est pas de panégyrique, si éloquent qu'il puisse être, dont l'inspiration soit plus péné-

(1) L'héroïsme est essentiellement simple, et il est d'autant plus beau qu'il se produit dans la pratique et sous l'inspiration des vertus de famille. C'est ce que nous avons essayé de faire ressortir dans l'histoire de *Deux Chrétiennes pendant la peste de 1720*. (Paris, Baltenweck, 1874, un vol. in-18.)

trante et réconfortante que celle de cette multitude d'éloges domestiques, où de bons maris, des fils ou filles reconnaissants, mettaient autrefois leur religion à consigner par écrit les qualités maîtresses de la sainte épouse, de la mère incomparable, dans laquelle ils vénéraient et admiraient une providence terrestre, qu'ils proclamaient un trésor surpassant tous les trésors [1]. A défaut de

(1) S'il ne fallait nous borner, bien des textes provençaux, et des plus remarquables, seraient à noter ici ; mais ils ont été déjà l'objet de nos précédentes études : *Une Famille au XVI^e siècle ; Les Familles et la Société en France*, etc... Une précieuse moisson d'autres, trouvés depuis lors en divers pays, pourraient également fournir matière à des citations très intéressantes. Mentionnons notamment le *Livre de raison de la famille de Fontainemarie* (1640-1744) publié par M. P. Tamizey de Larroque (Agen, 1889) ; — *Les Mémoires de Jean Maillefer, négociant et bourgeois de Reims au XVII^e siècle, continués par son fils jusqu'en 1716*, dont M. H. Jadart s'est fait l'éditeur (Reims, 1890). Il y a là de beaux portraits de mères de famille.

Pour une époque rapprochée de la nôtre, parmi nos Livres de raison de Provence, nous n'en connaissons pas de comparable à celui qu'écrivit en 1812, dans la vallée de Sault (Vaucluse), Antoine de Courtois, dont il a été parlé ci-dessus (p. 166), à propos de son homonyme de Beaucaire. Avec quel cœur le père n'y adresse-t-il pas de pressantes adjurations à ses enfants, pour imprimer jusqu'au fond de leur âme le plus grand des respects !

« Je vous recommande à tous d'honorer d'un respect tout particulier votre bonne mère. Elle mérite de vous une tendresse sans borne et une soumission absolue. Vous lui devez tout ce que vous êtes et tout ce que vous avez. Par son économie, elle a conservé les biens de la famille ; par ses exemples et ses leçons, elle vous a donné toutes les vertus que vous pouvez avoir. C'est dans son sang que vous avez puisé vos bonnes inclinations, et c'est à ses soins infatigables que vous êtes redevables de la conservation de vos jours.

« On n'a jamais vu une meilleure mère, ni une femme plus vertueuse ; elle fit le bonheur de ma vie et l'honneur de notre nom. A vous, maintenant, de la rendre heureuse ; vous devez accomplir à

biographies proprement dites, des traits fournis par les testaments seraient intéressants à recueillir, jusque chez des gens très modestes ; et c'est en les suivant à travers plusieurs générations, où ils se reproduisent toujours les mêmes, qu'on comprend par quelles forces morales certaines familles (on en aura bientôt un exemple chez les Grimoard de Beauvoir) étaient en quelque sorte, pour les populations au milieu desquelles se passait leur existence, de perpétuels modèles du bien.

D'autres fois, ainsi que nous l'observions au début de ces pages, la femme en personne prend la plume : c'est dans son veuvage, en vue de nouveaux et plus ardus devoirs à remplir vis-à-vis d'enfants en bas-âge. Elle ne sera pas seulement leur tutrice et plus que jamais leur éducatrice. Souvent, il advient que son mari lui a délégué, avec ses pouvoirs, la propriété du patrimoine ; il l'en a rendue maîtresse, l'instituant provisoirement son héritière, afin qu'elle choisisse, pour succéder au foyer et dans le domaine de famille « celuy de ses fils qu'elle advisera [1] ».

son égard vos devoirs et les miens. Ah ! que ne puis-je vous laisser mon âme pour l'aimer, comme je l'aimais !....

« Elle sera votre tutrice, elle exercera sur vous une autorité que vous respecterez toute la vie, j'en suis sûr.

« Votre mère a une prudence rare, un jugement infaillible. C'est elle qui doit vous diriger dans le choix d'un état, et c'est elle aussi qui doit présider à votre mariage..... » — *La Vie domestique, ses modèles et ses règles, d'après des documents originaux.* (Paris, Baltenweck, t. I, p. 227-231).

(1) *Les Familles,* etc..., t. II, p. 134 et suiv.

Et voilà la veuve commençant un Livre de raison ou continuant le Livre de son mari. Mille détails d'affaires la pressent. Avant de rien inscrire à leur sujet, son cœur aura besoin de s'épancher ; et, dans ces épanchements, avec quels talents innés, sans le vouloir, souvent ne se peindra-t-elle pas elle-même !

Jeanne Le Duc, fille de Pierre Le Duc, écuyer, seigneur de Compertrix, et de Marie de Bar, a épousé le 25 novembre 1630 Gilles Hennequin, seigneur de la Motte et de Cramant, conseiller du roi et président au grenier à sel de Châlons-sur-Marne. Elle a la douleur de le perdre le 10 février 1661, et, bientôt après, elle ouvre son Livre de raison par les lignes suivantes :

« Je suis demeurée veuve avec cinq enfans, sans aucun secours humain, dans le plus pitoyable état où puisse être réduite, en un moment, une femme qui avait été trente ans fort heureuse. Mais Celui qui m'avoit donné ce bien, sans me le faire connoître au point où je pouvois le posséder, et qui m'a frappée par ce cruel coup de séparation, m'a aussi soutenue et protégée par une providence divine et par une bonté paternelle que je ne mérite pas. J'adore ses ordres sacrés, je consens à tout ce qu'il luy plaira de faire de moy et de la famille qu'il m'a fait l'honneur de me confier. Je ne veux d'autre protection pour

eux et pour moy que la sienne. J'espéreray en Dieu seul, et je prie mes enfans de se tenir fermes sous cet asile, sans murmurer des fausses apparences de bien qu'ils verront aux autres. Mais, qu'ils attendent avec patience le moment du bonheur que Dieu a ordonné pour eux. Je les prie aussi de croire à une grâce que Dieu me fait; elle n'est pas commune, et il m'inspire de la dire dans le plus sincère de mon âme : c'est que je les aime également tous avec tendresse, quoiqu'il semble qu'elle ne paroisse pas pour ceux que je veux *mettre à leur devoir;* mais Dieu le veut. »

La Champagne et la Provence sont bien loin l'une de l'autre; et, cependant, on va voir à quel point, dans des situations semblables, de nobles femmes ont senti, écrit et agi de même.

Revenons à Rochefort, ou plutôt arrêtons-nous un instant tout près de lui, à Villeneuve-lès-Avignon, petite ville alors centre d'une société qui, sans égaler celle de la vieille cité des Papes, ne manquait pas de distinction. Marguerite-Marie de Cabassole appartient au milieu où vécut Madeleine des Porcellets, et elle représente pour nous l'élite de la génération qui lui succéda. Donnons-lui un souvenir.

Madeleine est la première à nous y inviter. Ne nous a-t-elle pas dit qu'un jour de cette terrible

année 1689, le 16 juillet, au milieu d'inextricables embarras d'affaires, elle députa un de ses agents à Villeneuve-lès-Avignon, pour y consulter très spécialement M. Calvet? L'année suivante, le 1er septembre, étant à Rochefort, elle notera dans son journal que, de grand matin, elle-même est allée à Villeneuve pour lui demander encore une fois un de ces conseils qui en faisaient, en quelque sorte, un arbitre indiqué dans tous les cas difficiles.

Cet homme de loi, auquel on s'adressait avec tant de confiance et dans lequel elle voyait presque un oracle, personnifiait au plus haut point des races, de véritables dynasties de jurisconsultes, comme il y en avait beaucoup autrefois. Nul ne les a mieux dépeintes que le comte Portalis, retraçant, dans des pages inspirées par la piété filiale, l'influence qu'avaient exercée sur son illustre père la famille dont il était sorti et l'éducation qu'il en avait reçue : « Il existait dans les bourgs et villages de Provence des familles indépendantes, dédaignant les spéculations du commerce et les ressources de l'industrie. Le modique produit d'un champ héréditaire, ou les honoraires bornés que procurait à leurs chefs un modeste emploi de judicature ou l'exercice de quelque profession libérale, suffisaient à leurs besoins. Elles jouissaient d'une considération fort au-dessus de la médiocrité de leur fortune, et se main-

tenaient, durant une longue suite de générations, dans la paisible possession d'une condition honorable. Jean-Étienne Portalis appartenait à une de ces familles..[1] » Telle était la famille Calvet, à un niveau particulièrement élevé, et même, on peut le dire, supérieur. Des plus anciennes, elle n'était pas moins distinguée par les dons de l'esprit, devenus héréditaires chez ses divers membres ; et, jusqu'à nos jours, elle devait produire des savants, des érudits, des hommes remarquables par leur généreux attachement au pays natal.

Une de ses branches s'était consacrée aux lois. Chez elle, de père en fils, se recrutaient les juges de Villeneuve. Et quels juges! Nous ne saurions mieux les comparer qu'aux Courtois, de la vallée de Sault, lesquels y exercèrent sans discontinuité leur office pendant six générations, de 1619 à 1790. Dans la première moitié du XVII[e] siècle, nous voyons, à Villeneuve-lès-Avignon, *Pierre* Calvet, vrai patriarche, après avoir eu vingt-deux enfants d'un seul mariage, recommencer une vie active dans les ordres sacrés et mourir sur la brèche, étant grand vicaire de l'évêque de Nîmes. *Antoine,* qui lui succéda dans son cabinet et dans sa judicature, fut un jurisconsulte célèbre, et dont ses contemporains nous racontent des merveilles.

(1) Notice biographique placée en tête du livre de Portalis sur *l'Usage et l'Abus de l'esprit philosophique durant le* XVIII[e] *siècle.*

Il fut le conseil, non seulement de notre comtesse de Rochefort, mais des principales familles d'Avignon; on s'adressait à lui de tout le Languedoc, et des souverains même eurent recours à ses lumières [1].

Enfin, nous arrivons à *Michel-Antoine,* fils du précédent, encore un jurisconsulte. Celui-ci épouse, en 1711, Marguerite-Mathilde de Cabassole, d'une famille de Villeneuve très ancienne également, et, comme celle des Calvet, faisant de la pratique des lois un sacerdoce civil. Courte fut sa vie, et, sans qu'il eût eu le temps de mettre à profit les exemples paternels, tragique fut sa mort. Dans la septième année de son mariage, le 12 octobre 1718, le Rhône, qu'il traversait avec sa femme et ses enfants, fut son tombeau.

Nous avons eu occasion de le marquer, de semblables catastrophes n'étaient que trop fréquentes [2]. En 1671, dès son entrée en Provence, et au moment de débarquer à Avignon, Mme de

(1) Dans son *Dictionnaire historique du département de Vaucluse,* M. Barjavel nous donne une intéressante notice sur ce jurisconsulte, et aussi sur un autre personnage de la même famille, Esprit-Claude-François Calvet, celui-ci médecin, savant distingué, et de plus poète, mort le 25 juillet 1810, après avoir légué à la ville d'Avignon, avec sa bibliothèque, un cabinet riche en antiquités et en curiosités d'histoire naturelle. De là le nom du musée Calvet qu'ont reçu ses collections, et qui a perpétué la mémoire du fondateur.

(2) L'abord de la ville des Papes par le Rhône semble avoir eu autrefois un fâcheux renom. « En arrivant à Avignon, nous pensâmes périr... », écrivait en 1635 Jean Maillefer, bourgeois de Reims, allant faire un voyage en Italie. — *Mémoires* déjà cités.

Grignan n'avait-elle pas failli se noyer? Vingt années après, en 1690, un de ses anciens domestiques est emporté par le fleuve. « Je n'eusse jamais cru pleurer, comme j'ai fait, le pauvre La Chau, » lui écrit Mme de Sévigné à cette nouvelle; « mais il n'est pas possible de lire ce que vous mandez de la douleur, si vive et si naturelle, de sa pauvre femme, sans avoir le cœur touché et en même temps les larmes aux yeux... Tout le monde se retrouve dans cet accident et dans la douleur de cette femme; comme nous sommes exposés à de pareilles détresses, c'est notre intérêt qui nous fait pleurer, quand nous croyons pleurer le malheur des autres. » (26 février). Or, le 12 octobre 1718, tous les Calvet, père, mère, enfants, sont dans une frêle barque qui chavire; et c'est par miracle que, sauvés du naufrage où périra le chef de la famille, échapperont à la mort Marguerite de Cabassole, un de ses fils qu'elle a avec elle, et une fille qu'elle porte dans son sein.

Mais dans quelle situation cet affreux événement ne va-t-il pas la laisser? Elle-même va nous l'apprendre.

« Mon époux est décédé le douzième d'octobre de la présente année 1718, par le plus funeste des accidens, ayant eu le malheur de se noyer dans le Rhône, au retour de notre métairie de

Meynargues. Nous y estions allés en famille ; et ce fut sur les cinq heures et demie du soir que ce malheur arriva, par l'imprudence du patron qui nous conduisoit. Le bateau, ayant donné contre le pieu d'une pallière voisine, creva sur-le-champ, et nous fûmes submergés. M. Calvet fut noyé dans l'instant ; mon fils aîné, Jacques-Marie Calvet, qui n'avoit encore que cinq ans et cinq mois, fut heureusement sauvé par l'adresse de l'autre patron qui estoit avec nous. Le Seigneur permit aussy que je me tirasse de ce danger imminent, quoique enceinte d'environ cinq mois de ma fille, Marie-Thérèse Calvet.

« Je laisse néanmoins à penser dans quel pitoyable état je fus alors, et pendant un très long temps, d'avoir perdu un mari que je chérissois autant que je le devois, et surtout par une telle mort.

« Cependant, après avoir donné à la tendresse tout ce qui convenoit, il a fallu songer incessamment à remédier aux accablantes affaires que M. Calvet m'a laissées, et à payer les dettes considérables qu'il avoit contractées, soit pour les capitations, impositions ou ferme des greffes dont il s'estoit chargé, soit pour autres causes [1].

« J'y ay satisfait, comme il sera détaillé ci-

(1) Michel-Antoine Calvet était alors consul de Villeneuve-les-Avignon.

après. Je marqueray de même, dans ce livre, les dépenses que je fairay à l'avenir, pour l'éducation de ma famille, laquelle consiste en deux fils et une fille, dont je vais faire mention avant de parler d'aucune affaire. »

Si tragique qu'ait été la catastrophe, si cruelle que soit la séparation, l'épouse a refoulé sa douleur au plus profond d'elle-même. Prenant la place du père, la mère de famille entre de suite en action avec une énergie toute virile, et, faisant de son Livre de raison le confident des moindres détails de son œuvre, elle déploiera avec tant de dévouement des qualités maîtresses, que plus tard ses enfants ne trouveront pas de termes au niveau de leur admiration, lorsqu'ils voudront la louer.

Ses fils se sont levés et l'ont proclamée bienheureuse, est-il dit de la femme forte, à la fin du portrait qu'en trace la Bible.

Le journal de Madeleine des Porcellets n'est parvenu jusqu'à nous qu'à l'état d'épave, fragment isolé des archives d'une famille aujourd'hui éteinte. Tout au contraire, le livre de Marguerite de Cabassole, conservé pieusement dans sa descendance, se présente accompagné de celui que François Calvet, un de ses fils, devenu viguier royal de Villeneuve, consacra à sa mémoire, avant d'y enregistrer ses propres affaires.

Abrégé de la vie de dame Marguerite-Mathilde de Calvet, ma mère (1).

« Mon ingratitude seroit des plus notoires, si je n'apprenois à mes successeurs tous les mérites de dame Marguerite-Mathilde Cabassole de Calvet, ma mère, et si, en les instruisant de sa vertu et de sa conduite, je ne mêlois à mes éloges ceux du public. C'est à quoy je me sens obligé, sçachant combien ils sont légitimes et pouvant en parler avec plus de connoissance que tout autre, sans que ma qualité d'enfant, dont je me glorifierai toujours, me rende suspect.

« Oubliez, en lisant ces lignes, que c'est un fils qui parle d'une mère qu'il adoroit; apprenez cependant la vérité des faits par sa bouche.

« La sagesse que demoiselle Marguerite de Cabassole montra dans toute occasion, et surtout en étant auprès de sa mère, sa soumission à sa volonté, son respect pour ses ordres, son attachement, sa douceur et sa patience, étoient de sûrs garans d'une conduite sans reproche.

(1) Nos lecteurs partageront certainement tous nos sentiments de gratitude pour M. le baron de Roubin, descendant de Marguerite de Cabassole, qui a bien voulu nous communiquer ce texte domestique, où se révèle, avec une éloquence à la fois si simple et si pénétrante, le beau caractère de sa noble aïeule.

« Ce fut en 1711 qu'elle épousa M. Michel-Antoine Calvet, son cousin, et qu'en quittant sa maison paternelle, elle vint manifester combien elle étoit propre à avoir soin d'un ménage et à pourvoir aux plus grands détails, combien elle étoit digne d'avoir des enfans, le seul but et la consolation du mariage.

« Retirée dans sa maison, elle se levoit chaque jour à quatre heures, et se couchoit après tous les domestiques, ne sortant de chez elle que quand la bienséance l'y obligeoit, et lorsque la politesse exigeoit qu'elle fit quelques visites. Elle nourrit et allaita trois enfans qu'elle eut, après plusieurs fausses couches intermédiaires, et sans le secours d'aucune nourrice : chose bien rare parmi les mères d'un certain rang. Ce fut là un préjugé de sa grande affection pour ses enfans, ayant pour tous les trois la même amitié, la même tendresse, la même complaisance, prenant pour tous les trois les mêmes soins. Elle montroit à tous un cœur de mère, les prévenant dans leurs demandes, et se privant de bien des choses pour les satisfaire.

« Si elle ne vivoit que pour eux, elle avoit du moins la consolation de les voir unis et reconnoissans. Sa vie fut une succession de chagrins, de peines et de fatigues. Son naturel robuste la mettoit au-dessus de tout; et, dans ses plus grands déplaisirs, elle avoit, non un cœur faible comme son sexe, mais un cœur d'héroïne chrétienne,

tant étoit inébranlable sa soumission aux ordres du Seigneur, se disant à elle-même : *Qu'avons-nous que nous n'ayons reçu de notre Dieu?*

« Les fâcheuses conséquences de la mort de son époux, dont elle se vit séparée par un naufrage des plus tristes et qui faillit luy être commun, ainsi qu'à mon frère, mirent pendant de longues années son esprit à l'épreuve. Mon père mourut, chargé des papiers de la communauté par sa charge de consul. A peine la nouvelle de sa mort fut-elle répandue dans la ville, et ma mère étoit à peine de retour, qu'elle vit venir les huissiers, la justice et une foule de gens dont le seul aspect alarme les personnes les plus tranquilles. Elle subvint à tout malgré sa douleur, elle se comporta à l'égal des praticiens les plus éclairés. Elle étoit enceinte de ma sœur, quand des coups si accablants la frappèrent; elle en accoucha quatre mois après, elle l'allaita, et ne luy donna pas moins de marques de tendresse qu'à mon frère et à moy.

« M. François de Mourgier, mon parrain, n'ayant aucun enfant, prit inclination pour moy, et sembla avoir puisé dans les eaux du baptême l'amitié que les autres ne trouvent bien souvent que dans le sang. Je suis contraint d'avouer que, si je luy ay succédé dans ses biens et en sa charge [1], c'est

(1) François de Mourgier avait été pendant plus de trente ans, de 1694 à 1725, année de sa mort, viguier royal dans son pays de Villeneuve; mais il s'était distingué auparavant sur un plus grand.

en grande partie aux soins de ma mère que je dois son hérédité...

« A son retour de Toulouse, où elle avoit terminé un procès de mon frère, dont elle étoit curatrice, procès qui duroit depuis près de vingt années, elle commença à ressentir la maladie qui devoit nous l'enlever. Elle la tint cachée pendant quelque temps; mais son visage s'amaigrissoit à vue d'œil.

« Elle alla consulter à Avignon, à Montpellier, à Paris; elle fut déclarée atteinte d'hydropisie. Les suites ne l'ont que trop appris : ce mal étoit sans remède. Elle en souffrit pendant trois années, étendue sur une chaise, et donnant ses ordres pour ses affaires comme elle avoit fait jusque-là.

« Comme ses forces ne cessoient de diminuer, elle jugea à propos de marier ma sœur, et la

théâtre. Il avait commencé par servir sous les ordres de Maupertuis dans la première compagnie des mousquetaires à cheval du roi; puis il était entré chez le marquis de Seignelay, ministre d'État, pour y faire l'éducation du marquis de Lonré, son fils; et, devenu l'ami de la maison, il s'y était étroitement lié avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, ses beaux-frères. Nous empruntons ces détails à une biographie de François de Mourgier, que Marguerite de Cabassole a insérée dans son Livre de raison. « C'étoit un des beaux esprits du siècle, » nous dit-elle; « il étoit savant et profond pour les sciences; il avoit un génie supérieur pour les belles-lettres, et possédoit parfaitement l'Écriture sainte, dont les passages lui étoient si familiers qu'il en citoit fort à propos... Il avoit un goût merveilleux pour le dessin, et il excelloit en miniature... »

Providence luy fit trouver pour elle un époux, M. d'Alissac, bien fait pour la rendre heureuse.

« La séparation qui s'en suivit, trois ou quatre mois après le mariage, la plongea dans une très grande tristesse, dont elle ne parla pas, selon sa coutume, ce qui ne contribua pas peu à l'augmentation de son mal. Le 9 décembre de la même année 1736, elle s'alita, ses douleurs devinrent des plus aiguës. Elle demanda qu'on lui portât le Viatique et qu'on lui administrât l'Extrême-Onction; elle pria qu'on exposât le Saint-Sacrement, pour donner ensuite la bénédiction des agonisans. Elle resta pendant un mois dans cet état; elle dit à mon frère et à moy ce qu'il convenoit que nous fissions après son décès, qu'elle sentoit approcher. Elle se fit mettre de l'eau bénite auprès d'elle et porter un cierge bénit pour l'heure de la mort [1].

(1) Les moindres détails, ici relatés, nous traduisent les rites de la mort, tels qu'ils étaient établis et pieusement observés comme coutumes dans les familles chrétiennes d'alors. Sur le cierge bénit, mentionnons le trait suivant, que nous trouvons dans un journal du xv[e] siècle, celui de Philippe de Vigneules, bourgeois de Metz. Philippe nous fait assister à la mort de son père : « En cellui temps se réempiroit fort la maladie de Jehan...; et tellement qu'il fut aministré deux ou trois fois...; et, après qu'il eust receu les saincts sacremens, et qu'il ne pouvoit comme plus parler, il dist à bien grant peine : *Jhésus, Maria.* Puis, quand il l'eust dit, il fist signe à Philippe son filz qu'il luy donnast le cierge en main; et, ce fait, le tint grant pièce tous jours en tirant à la mort, et rendit son esprit à Dieu. « *Gedenkbuch des metzer Burgers von Vigneules, aus den Jahren 1471 bis 1522.* Stuttgart, 1852.

Rapprocher du récit de la sainte mort de Marguerite de Cabassole

« La patience qu'elle montra dans ses souffrances, sa résignation à la volonté de Dieu, sa grande confiance à la sainte Vierge, firent l'admiration de M. Palpecœur, curé de cette ville, et de tous ceux qui l'approchoient. Elle parut un peu mieux l'avant-veille de sa mort, elle fit et vit finir bien des choses qu'elle avoit commencées avant de s'aliter. Cela nous donna quelque espérance, mais notre espoir fut bientôt renversé. Elle garda sa connoissance dans son agonie, elle eut son esprit présent jusqu'au moment où elle expira et qui fut à onze heures et demie du matin, le 10 janvier 1737. Dieu jugea à propos, en l'appelant à luy, de mettre fin à son martyre, pour la récompenser de ses vertus et la placer parmi ses élus. Ainsi soit-il.

« La mort d'une mère si tendre m'obligea de prendre l'administration de mon bien. L'on trouvera, dans ce cahier, ma dépense qui commence à l'année 1737. »

CALVET MOURGIER DE MONTOLIVET.

celui qu'Albrecht Durer nous a laissé sur celle de sa mère. Voir notre travail : *Les Livres de raison en Allemagne et le Tagebuch d'Albrecht Durer*.

II

Les Grimoard de Beauvoir

D'après le Livre de raison de Jacques de Beauvoir (1638-1702).

SOMMAIRE : Les Beauvoir depuis le XI[e] siècle. — D'où leur vient le nom de Grimoard. — Au XVI[e], se divisant en deux branches, dont l'aînée reste catholique et l'autre se fait protestante. — Jacques représentant celle-ci. — Sa naissance, son éducation, son régime scolaire. — Portrait de son grand-père mourant. — Jacques d'abord soldat, puis, redevenu un rural, épousant D[lle] de Boniol. — S'employant à établir ses sœurs. — Avec tous les siens, se faisant catholique. — Son père et sa mère, vrais patriarches; leurs derniers adieux. — Femmes éminentes de sa famille. — Jacques, éducateur de ses enfants. — La jeunesse abandonnant le travail scolaire pour la profession des armes. — Crise qui en résulte pour les familles en général et chez les Beauvoir en particulier. — Le jeu dans l'armée. — Comment, s'adressant au cœur et à la conscience de son fils aîné, Jacques le ramène au bien.

TOUT un ensemble de textes on ne peut plus probants nous a représenté au vrai la vie rurale, telle qu'elle subsistait en Provence à la fin

du XVII^e^ siècle, et aussi la terrible crise qu'elle subit à cette époque. Aller au delà serait étendre démesurément nos esquisses. Nous ferons cependant une exception pour une famille qui, dans un autre genre, est un type dont on n'a plus l'idée aujourd'hui.

Parmi les contemporains de Madeleine des Porcellets, vivant non loin d'elle, et même un de ses alliés par une de ses arrière-grand'tantes du XVI^e^ siècle, Jacques Grimoard de Beauvoir mérite une place en quelque sorte hors cadre, comme un des derniers témoins et comme peintre éloquent de mœurs restées jusqu'alors admirablement patriarcales.

Sans sortir de la région où nous avons conduit nos lecteurs, mais quittant les bords du Rhône, allons le rechercher dans la viguerie d'Uzès, à Barjac, lieu de sa résidence et siège d'une baronnie qui députait aux états du Languedoc.

Disons-le tout de suite, les Beauvoir avaient, on ne sait à quelle date, embrassé le parti de la Réforme. Pendant que leurs cousins de la branche aînée, les comtes de Roure, demeuraient fidèles à l'orthodoxie et combattaient pour elle dans le Vivarais, eux s'étaient comportés toujours en zélés protestants ; ou plutôt ils appartenaient à cette catégorie de demi-protestants, comme il y en avait beaucoup de leur temps, gens religieux et pieux, pensant, avec Leibnitz, que la funeste

séparation dont souffrait la chrétienté « ne pouvait être assez pleurée de toutes leurs larmes »[1], et sur lesquels s'exerçaient les efforts des Bossuet et des Fénelon pour les décider à la faire cesser. Des habitudes contractées dès l'enfance, le point d'honneur, plus encore que les questions de dogme, les retenaient. Inquiets et perplexes, ils bataillaient au sujet d'articles de discipline et avaient peine à se démêler au milieu de contradictions douloureuses. D'une part, nourris dans la tradition et sentant bien sa nécessité morale et sociale, ils s'appliquaient à en raffermir les fondements dans leurs familles par l'autorité paternelle ; et, de l'autre, ils suivaient, en craignant toujours de se laisser entraîner trop loin, les hommes de nouveautés qui, sous le prétexte d'abus à réformer, travaillaient à la renverser dans le gouvernement de l'Église. Aussi ne voulaient-ils pas se reconnaître exclus de cette Église de la tradition. On en voyait plus d'un vivre en bonne intelligence avec le clergé ; parfois même, nous en serons témoins, ils ne craignaient pas de prendre des prêtres pour maîtres de leurs enfants. La plupart de ces protestants à demi catholiques finirent par le devenir tout à fait. De leur nombre fut Jacques de Beauvoir ; et en cela il fit, non spontanément, mais sincèrement et sans esprit

(1) *Lettre de Leibnitz à M^me^ de Brinon,* 29 septembre 1691.

de retour, ce dont son grand-père lui avait donné l'exemple.

Combien de traits intéressants ne nous offrira-t-il pas à recueillir sous ce rapport! Là, néanmoins, n'est pas ce qui nous fait aller vers lui. Le beau Livre de raison auquel il confia l'état de son âme et celui de ses affaires, est particulièrement remarquable dans ce qu'il nous apprend sur le milieu moral où il fut élevé, sur les patriarches et sur les femmes en tout point éminentes de sa famille, sur cette famille en elle-même, celle-ci étrangère à la cour et à l'esprit de cour, quant à la branche que Jacques représente.

La famille et le foyer, voilà le monde où se renferme Jacques de Beauvoir.

Petit est le monde de Barjac; mais comme il est plein de grandes choses!

I

Dès la première page du Livre de raison [1], la pensée religieuse prend son vol avec ce verset du *Magnificat*, qui s'y trouve inscrit : *Misericordia*

(1) Nous devons la communication de ce précieux document à la bienveillance de M. le vicomte de Pontbriand, aux archives duquel il appartient, avec tous les papiers de cette branche des Grimoard de Beauvoir du Roure.

Domini a progenie in progenies timentibus eum. Dans les familles chrétiennes, les généalogies ne sont pas choses vaines ; elles se subordonnent à une idée supérieure : c'est Dieu qui fait, protège et conserve les bonnes races.

« Notre famille, du nom de Beauvoir, dont il paroît des actes depuis Guillaume de Beauvoir, seigneur du Roure, marié à Alix de Lagarde-Guérin en 1042, porte aussi celui du Roure pour se distinguer des autres du mesme nom qui existent en ce royaume. M. le comte du Roure, qui est le chef de nostre maison, prend aussi le nom de Grimoard, suivant volonté d'Urbaine de Grimoard, dame de Grisac, près Florac en Gévaudan, laquelle épousa Guillaume V, et, par son testament du 4 octobre 1530, institua pour héritier Claude de Beauvoir, seigneur du Roure, son fils, à condition de porter le nom de Grimoard et les armes de la maison de Grisac... »

A cet endroit, il y a une lacune frappante dans la généalogie.

Urbaine de Grimoard était petite-nièce d'un saint pape qui avait été l'un des plus grands hommes du XIV^e^ siècle. L'illustration par excellence des Beauvoir du Roure, issus d'Urbaine, venait bien de ce Guillaume de Grimoard, qui, d'abord simple moine bénédictin, puis couronné en 1362, à Avi-

gnon, sous le nom d'Urbain V[1], avait gouverné l'Église avec une sagesse exemplaire, réformant la discipline et les mœurs, fondant ou relevant une multitude d'universités, travaillant sans relâche à garder ou à rétablir la paix entre les princes chrétiens. « Le pape Urbain V », disait de lui Froissart, « fut vaillant clerc, preudom et bon françois ». Après huit ans de glorieux travaux, il était mort à Avignon, le 19 décembre 1370, en odeur de sainteté. Ses restes, transportés triomphalement le 5 juin 1372 à l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, dont il avait été abbé, y étaient vénérés et entourés d'un culte ; des miracles sans nombre s'étaient produits sur sa tombe, et sa fête, du temps de Jacques, continuait à se célébrer tous les ans, le 19 décembre[2].

Jacques se tait sur des souvenirs dont il devrait être fier : c'est qu'au moment où il commence son livre, il est encore protestant. Son calvinisme, si mitigé qu'il soit, le gêne. Même

(1) M. le vicomte de Pontbriand possède un portrait de ce pape qui est, lui aussi, tout un monument historique. La tête en est de grandeur naturelle, et remarquable par l'énergie de l'expression. Notons avec lui une non moins précieuse miniature, d'une exécution fine et soignée, qui nous a conservé également la figure d'un frère d'Urbain V, le cardinal Anglic, évêque d'Avignon.

(2) De nos jours, ce culte, longtemps populaire en Provence et au loin, a été l'objet des savantes études de M. l'abbé Albanès, dans son *Abrégé de la vie et des miracles du bienheureux Urbain V* (Paris, 1872). Le 10 mars de l'année 1870, cinquième anniversaire séculaire de la mort du saint pontife, un décret du pape Pie IX l'a solennellement consacré.

silence significatif sur un autre vénérable personnage de sa famille, contemporain d'Urbain V, dom Elzéar de Grimoard [1], mort et invoqué comme un saint à la Chartreuse, dont il avait été un des prieurs.

Reconnaissons-le, du reste, les détails généalogiques qui le touchent directement ont un point de départ beaucoup plus rapproché de lui, et c'est à eux qu'il s'attache d'une manière spéciale.

Claude, fils d'Urbaine, épousa en 1521 Florette des Porcellets de Maillane [2]; et en eut sept fils et trois filles. La fécondité était en honneur dans ces vieilles races chrétiennes; alors, les familles nombreuses étaient chose générale, au lieu qu'elles sont aujourd'hui des exceptions.

Jamais peut-être, en Provence, cette fécondité ne se produisit au degré où nous l'y trouvons vers la fin du XV^e^ siècle et dans les premières années du XVI^e^. Les Porcellets et les Grimoard n'en sont pas les seuls exemples, chez les classes

(1) Elzéar de Sabran était parent des Grimoard : de là, sans doute, l'adoption de son prénom par un de ceux-ci. Des historiens racontent qu'en 1310, au château de Grisac, il tint sur les fonts du baptême Guillaume de Grimoard, celui qui devait jouer un si grand rôle dans l'Église, et que, par un vrai miracle, ses prières sauvèrent l'enfant venu au monde non viable.

(2) Elle était le huitième enfant de Pierre II des Porcellets-Maillane, gouverneur de Beaucaire, qui en avait eu treize, et comptait parmi ses frères Jean des Porcellets qui fit la branche des marquis d'Ubaye. — Voir ci-dessus, p. 38.

féodales. Une multitude d'autres seraient à citer avec eux. Ainsi, rien qu'à Ollioules, près Toulon, dont le fief se partageait entre deux coseigneurs, nous voyons Bertrand-Rambaud de Simiane, marié le 27 novembre 1509 avec Pierrette de Pontevès-Cabanes, en avoir dix-huit enfants, onze garçons et sept filles ; et Gaspard de Vintimille, qui avait épousé le 19 avril 1518 Anne d'Arcussia, en compter un nombre égal, avec l'unique différence qu'il avait une fille en plus et un fils en moins.

Dans le même temps, à Rognes, Foulquet Vincent d'Agoult, seigneur du pays, et Anne de Bouis, sa femme, pouvaient, non sans orgueil, montrer leurs douze enfants tous vivants ; en leur faveur même, ils jouissaient d'une exemption totale d'impôts (1). Nous avons eu déjà occasion de le dire : l'époque de Louis XII fut des plus prospères. Au sortir de longues calamités dont elles avaient cruellement souffert, les vieilles familles provençales, épargnées par les guerres et les pestes, ne se reprirent pas seulement à la vie ; elles la multiplièrent et l'essaimèrent autour d'elles, dans une renaissance rurale, qui, grâce à l'appel de nouveaux colons, allait bientôt transformer en contrées florissantes beaucoup de leurs domaines dépeuplés et laissés sans culture (2). Le séjour des

(1) *Archives des B.-du-Rhône,* série B, 24 (1380-1518).

(2) Ch. de Ribbe, *La Vie rurale en Provence au temps du roi René.*

villes et le luxe n'avaient pas encore changé leur mode traditionnel d'existence. Résidant aux champs ou au village, côte à côte avec leurs tenanciers, la plupart avaient gardé une grande simplicité de mœurs.

Antoine, l'aîné des fils de Claude, continua la branche principale ; de lui sortirent les comtes du Roure, avec lesquels notre gentilhomme nous fera bientôt faire connaissance, comme représentant les chefs de sa maison. Chevaliers des Ordres du Roi, ayant réuni et possédant trois baronnies des états du Languedoc, Barjac, Florac et Largentière, lieutenants généraux et gouverneurs du Pont-Saint-Esprit de père en fils, honorés de l'amitié de plusieurs rois de France, ils étaient de très grands seigneurs, et l'on en rencontrait peu dans leur voisinage de plus puissants.

Le second des fils de Claude, Louis, fut l'auteur de la branche cadette, dite de Saint-Florent, à cause du fief de ce nom, qui lui échut ; c'est de celle-ci que descendait Jacques de Beauvoir, arrière-petit-fils de Louis.

Comment cette branche de Saint-Florent s'établit-elle à Barjac? et par suite de quelles circonstances, sans égaler la branche aînée, y prospéra-t-elle? Autrefois, on ne négligeait pas, et l'on regardait même comme un devoir de rappeler aux enfants l'histoire du patrimoine ; on leur expliquait les origines de la terre nourricière de

la famille. C'était le moyen de faire qu'ils en usassent bien et chrétiennement, et de les y attacher par le cœur non moins que par l'intérêt, en sorte que, dans les partages successoraux, ils respectassent d'autant mieux les volontés et dispositions paternelles. Telle est une des préoccupations exprimées, dès le début, dans notre Livre de raison : « Le dessein que j'ay de noter par année une suite des événemens survenus dans la famille, pour descouvrir d'une seule vue ce qui peut me satisfaire et servir à mes affaires et à celles des miens, a fait que j'ay réduit en sommaire ce que j'ay trouvé dans les papiers de mon grand-père et de mon père. Je souhaite que ceux qui viendront après moy suivent ce dessein, que je voudrois avoir entrepris plus tôt. Une telle conduite, en soulageant l'esprit et la mémoire, ne peut que tourner au bien des affaires de nostre famille et servir au principal intérêt, qui est celuy du salut... » Or, voici en substance ce qu'il nous apprend.

S'appliquant à lui-même une parole des Livres saints, il reconnaît et proclame que « de la vertu seule lui viennent tous ses biens. » Son arrière-grand-père, Louis de Beauvoir, n'avait été qu'un cadet; son grand-père, Jacques I[er], simple cadet aussi, n'avait eu en partage que la terre de Pazanan. « En 1601, le 4 janvier, il se maria à Barjac avec demoiselle Gabrielle de Sautel... »

L'origine et l'histoire des Sautel nous sont brièvement retracées, et en eux est un exemple à citer, après beaucoup d'autres, de la manière dont les gens les plus modestes s'élevaient au premier rang des supériorités sociales. Le point de départ de leur fortune avait été également dans un cadet. Philippe Sautel, « né de parens peu distingués, mais honestes, du lieu et de la paroisse d'Assions »[1], s'était fixé à Barjac, et par son industrie et labeur, il y avait acquis la meilleure partie de la seigneurie du pays. Son fils acheva son œuvre : « toute sa vie, il s'occupa d'établir une bonne maison sur les fondemens jetés par son père. » A la terre de Barjac, il joignit celle de la Bastide-Virac[2], en prit le nom, et y fit construire ou agrandir une belle résidence rurale[3]. « M. de la Bastide mourut le 7 may 1608, rassasié de jours et laissant l'odeur d'une bonne vie. Ceux qui l'ont vu en ont donné bon témoignage. Il estoit bienfaisant, s'intriguoit à la paix de plusieurs particuliers et au bien de leurs affaires; on déféroit beaucoup à ses sentimens. Il prestoit sans usure, s'estant acquis du bien considérablement et une estime singulière en ce païs... »

Ce sieur de la Bastide, homme riche, résidant

(1) Les Assions, commune du canton des Vans (Ardèche).
(2) Canton de Vallon (Ardèche).
(3) Ce château fut brûlé, en 1703, par les Camisards de Jean Cavalier.

dans ses terres, qui *s'intrigue* à la paix de ses voisins, au succès de leurs affaires et à leur bon accord, et dont un des mérites est de prêter libéralement et sans *usure*, n'est-ce pas le type du père de famille exerçant noblement et chrétiennement son office de propriétaire foncier, tel qu'Olivier de Serres le décrivait sous Henri IV [1]? Ce que l'Angleterre a développé chez elle dans l'institution des *magistrates*, la vieille France le possédait dans l'élite de ses familles rurales.

Du mariage de Jacques Ier de Beauvoir avec Gabrielle de Sautel naquit Claude, qui fut le père de notre gentilhomme.

Claude, jeune encore, s'engagea comme soldat et prit part aux diverses entreprises tentées par ses coreligionnaires. En 1621, il servit sous les ordres du duc de Rohan; mais son ardeur guerrière ne tarda pas à se calmer. Bientôt après, en 1625, âgé de vingt-trois ans, il épousait N. de Broche, dame de Méjannes-le-Clap [2], qui en avait à peine

(1) « Nostre père de famille adjoustera à ses œuvres charitables de s'emploïer à pacifier les débats et querelles entre ses subjects voisins, les gardant d'entrer en procès, et à les en sortir s'ils sont, à ce que la paix estant conservée parmi eux, il participe lui-mesme à l'aise et repos qu'elle aura produits, imitant par son exemple tremise plusieurs grands seigneurs et gentilshommes de ce roïaume lesquels avec beaucoup d'honneur ont telle exquise partie en recommandation. » (Olivier de Serres, *Théâtre d'agriculture et Ménage des champs*, t. I, chap. VI.)

(2) Autrefois seigneurie, aujourd'hui commune située à 12 kilomètres de Barjac.

treize, « nourrie dans une maison champestre, mais bien élevée, et d'une famille honeste qui, depuis quatre cents ans, vivoit de son revenu et s'estoit provignée en branches également honestes. » Onze enfants, dont trois garçons et huit filles, furent les fruits de ce mariage, et se succédèrent du 26 juin 1627 au 9 octobre 1651. Jacques, l'aîné des fils, fut le sixième dans l'ordre des naissances. Jusqu'à ce moment, il ne s'est agi que de ses devanciers ; maintenant, c'est de lui-même qu'il va parler.

II

« 1638. — Dieu, dont je tiens l'estre et la vie, le mouvement et la raison, et qui me donna part au trésor de ses grâces par Jésus-Christ, mon Sauveur, et à celle de son enfant d'adoption par le Saint-Esprit, me donna le jour au monde le 12 de janvier 1638, un mardi, entre sept et huit heures du matin. Mon parrain fut M. Christophe de Cornet, mari de ma tante maternelle, duquel le mérite m'a toujours esté en bon exemple et qui m'a honoré de son amitié. Ma marraine fut Mlle Gabrielle de Beauvoir, ma tante paternelle. Je fus baptisé par M. Rally et le nom de Jacques me fut imposé ; c'estoit celui de mon grand-père... »

Quel préambule ! quelle formule grave et solen-

nelle! A ce ton dogmatique, on reconnaît de suite la langue et la tradition des puritains du XVI^e^ siècle. Jacques nous dira bientôt comment son père avait coutume de prier : *Mon Dieu, tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire, la vie dont je veux vivre...* Dans ce petit troupeau choisi, tous se croyaient prédestinés, et, par l'effet d'une inspiration particulière du Saint-Esprit, appelés à rétablir dans sa pureté le culte dû au Dieu toujours présent et toujours vivant. Ne nous hâtons pas, cependant, de juger Jacques sur une première impression. Puritain, il l'est, mais des plus radoucis; et son Livre nous fera plus d'une fois penser au Journal du Génevois Casaubon[1], qui, lui aussi, sous la raideur du calviniste, décèle une âme tendre, candide, expansive, aimant à se dilater en famille, au milieu des doutes et perplexités de conscience qui l'assiègent[2]. Le savant érudit fut père de vingt enfants; la naissance de

(1) *Ephemerides Isaaci Casaubon*, Oxford, 1850. — Voir l'article que Sainte-Beuve a consacré à ce Journal dans ses *Causeries du lundi*, t. XIV, p. 385 et suiv.

(2) « 1^er^ janvier 1611. O Souverain Maître du monde, tu m'as donné, il est vrai, la volonté de diriger ma vie selon tes préceptes; mais au moment où je cherche ton propre vouloir, quelquefois je me sens incertain entre les variétés merveilleuses des opinions des hommes. Et sur ce seul sujet du saint mystère de l'Eucharistie, les choses en sont venues à ce point que les pieux et les sincères ont peine à fixer leur sentiment. Ce n'est point à de simples particuliers, en effet, à expliquer l'Écriture; et, en ce qui est des docteurs du jour, ils ne nous enseignent pas de voie certaine. En une chose de cette importance, qui suivrons-nous, Dieu éternel? »

chacun d'eux est accueillie par de semblables actions de grâces. Un jour, le 12 avril 1597, pendant qu'il médite sur une maxime de Sénèque, on lui annonce un de ces événements qui se reproduisaient si souvent à son foyer. « Voilà », dit-il, « que, dans le temps où je me livre à mes pensées, je suis l'objet d'un nouveau don du Père très clément. Aujourd'hui, ma très chère épouse est accouchée sur les cinq heures et a augmenté ma famille d'une petite fille. Puisse-t-elle grandir et vivre un jour de telle sorte, ô mon Dieu, qu'elle règle toutes ses actions, ses paroles et ses pensées sur ta sainte parole! »

Après sa naissance, Jacques de Beauvoir prend plaisir à rappeler quelques souvenirs d'enfance.

Un de ceux auxquels il s'arrêtait le plus volontiers lui venait du jour où, pour la première fois, il fut envoyé à l'école, en 1644. Un frère chéri, Hercule, de deux ans plus jeune que lui, était son camarade de classe et son meilleur ami. « C'estoit », dit-il, « un beau garçon, grand, blanc et blond. » Mais il fut atteint de la petite vérole et en mourut. Jacques en fut inconsolable : « Quoique enfant, j'en eus une mortelle douleur, qui fit désespérer de ma vie. »

En 1648, il est mis sous la conduite d'un précepteur nommé Ory. Il n'était pas rare alors que des jeunes gens pauvres, manquant des ressources nécessaires à l'achèvement de leurs études, s'en-

gageassent dans une maison riche, pour y commencer ou terminer l'instruction de fils de famille dont ils devenaient à la fois les surveillants, les répétiteurs et les compagnons de travail. Jeanne du Laurens nous raconte comment « son père ayant eu vent qu'un seigneur vouloit aller estudier à l'université de Paris, l'alla trouver, s'offrit à l'y accompagner en qualité de précepteur, et s'acquitta si dignement de sa charge que cela jeta les premiers fondemens de sa fortune et de son advancement[1]. » Ory était dans les mêmes conditions et son élève lui demeura reconnaissant de ses services. « Mon cousin de Cornet et moy nous apprîmes de luy les principes de la grammaire latine. Ce jeune homme nous faisoit lire également de bons livres françois; il s'estudoit à nous faire bien prononcer les mots, et je crois pouvoir me vanter d'avoir conservé un peu de bon accent sans affectation... Ma vie estoit douce avec luy; il nous enseigna jusques à Pasques 1649, auquel temps mon père nous mena, mon cousin et moy, à Nismes. Notre précepteur vint avec nous; il nous estoit nécessaire pour nos répétitions et pour le soin de nostre conduite, et luy-mesme avoit moyen de continuer ses estudes[2] en nous menant

(1) *Une Famille au XVI^e siècle*, p. 36.

(2) « Mes premiers ans », dit Henri de Mesmes dans ses *Mémoires* (1542-1596) « passèrent sous la garde de ma mère, l'une des meilleures femmes et des meilleures mères de son temps. Puis mon père

au collège. Mon père nous establit en pension chez la veuve de Pelet, procureur. Nous fûmes receus en cinquième par les Pères jésuites. Le P. Bec régentoit cette classe, où nous demeurâmes quatre mois. Sur ce, le soupçon de peste ayant interrompu nos classes, nous allâmes à Bagnols. Le sieur Ory nous quitta, et il fut remplacé par le sieur Roure, estudiant en théologie. »

L'éducation d'un protestant confiée à des jésuites paraîtra chose extraordinaire : aussi a-t-elle besoin d'être expliquée.

Le collège de Nîmes, fondé en 1539 par François Ier, sous le titre de *Faculté des arts,* « avec tous les privilèges qu'avoient accoustumé d'avoir les universités de Paris, Poitiers, Tholoze », n'avait pas tardé à devenir florissant. Un Avignonnais, Jérôme des Laurens, qui, vers cette époque, terminait dans cette ville ses études de droit[1], nous dit en latin les attraits qui y faisaient affluer les élèves ; *In ea erant aeris salubritas, fructuum abundantia, aquæ et fontes nulli dulcedine similes, et,*

me donna pour précepteur J. Maludan, Limosin, disciple de Dorat, homme sçavant, choisy pour sa vie innocente et d'âge convenable à conduire ma jeunesse, jusques à temps que je me sceusse gouverner moy-mesme, comme il fist; car il advança tellement ses estudes par veilles et travaux incroyables, qu'il alla toujours aussy devant moy, comme il estoit requis pour m'enseigner. » — Voir l'intéressante étude de M. Edouard Frémy sur Henri de Mesmes, *Correspondant,* 10 juin 1881.

(1) Deux facultés de droit avaient été établies au treizième siècle, une à Alais, l'autre à Nîmes.

quod æstimari non poterat, justitia suum debitum obtinebat locum. Mais bientôt, le protestantisme s'y étant rendu le maître, il ajoutait : « *Quantum mutatus ab illo*[1] *!* » Un siècle après, le parti protestant ayant été défait en Languedoc, par ordonnance du 21 juillet 1633, le collège de Nîmes fut déclaré mi-partie. Les catholiques durent élire des sujets de leur religion, « capables de faire les fonctions de principal, régent, physicien, premier, troisième et cinquième, et portier dudit collège. » Les sujets élus furent les jésuites, parce qu' « on « ne sauroit faire ung choix plus avantageux que « celuy des RR. PP. de la Compagnie de Jésus, « dont l'aptitude en l'éducation de la dicte jeu- « nesse estoit conneue par tout le royaulme. » Quant aux calvinistes, les chaires de régents pour la logique, la seconde, la quatrième et la sixième classe, leur furent attribuées[2].

Notre esprit ne conçoit pas sans peine l'association d'éléments si dissemblables. Il fallait bien cependant qu'elle répondît jusqu'à un certain point aux mœurs, car elle fonctionna aussi longtemps

(1) Un siècle après, ce sont de nouvelles ruines. Les registres des délibérations de l'assemblée du clergé du diocèse d'Uzès portent à la date de 1622 : « Les décimes n'ont pu estre exigés, à cause de la misère en laquelle les prestres et bénéficiers du diocèse ont esté réduits par le malheur des guerres qui les avoient chassés de leur maison, pillé leurs meubles avec leurs rentes et desmoly la plupart des églises... »

(2) Détails communiqués par M. l'abbé René.

que subsistèrent les jésuites, c'est-à-dire jusqu'au 18 juin 1762. Des calvinistes, de la catégorie de ceux qui nous occupent, n'étaient guère séparés des catholiques que par le fait de leur naissance, et l'on comprend que, s'en rapprochant par la piété et de bons rapports journaliers, ils n'éprouvassent pas à leur égard de trop vives appréhensions. Mais une difficulté surgit du côté du consistoire. Celui-ci « fit quelque manière de censure » à Claude de Beauvoir de tenir son fils dans une classe où enseignait un jésuite, lorsqu'il y avait au collège un régent de la religion, nommé Dupont, pouvant remplir le même office. Le ministre Darvieu fut consulté, et les choses s'arrangèrent à la satisfaction commune. Jacques ne fut point tiré des mains du P. Bec; on se borna à lui donner le sieur Roure pour répétiteur.

En 1651, son cousin Cornet et lui reviennent à la maison paternelle; et, là encore, le même fait qui vient de nous frapper se reproduit. Moyennant soixante-quinze livres par mois, les deux cousins reçoivent les leçons de qui? d'un prêtre catholique. « J'employay bien le temps sous un prêtre, vicaire en ce lieu, et nommé Tournaire, qui venoit me faire leçon. »

L'humeur de notre jeune élève semble avoir été mobile. « Mon père me mena ensuite à Orange, chez le sieur de Sorbière, qui apprenoit en particulier à ses pensionnaires la géographie, la chro-

nologie et autres choses nécessaires, et je demeuray là jusqu'en septembre 1652. Je me trouvois assez prisonnier, je désirois un peu plus de liberté, et, le collège de Nismes estant pour lors assez bon sous M. Gui, régent de la religion, je priay mon père et ma mère de m'y envoyer, en me mettant dans une pension de cette ville. Leur indulgence les fit accéder à ma demande, et je terminay en ce collège ma rhétorique. »

Les pensions domestiques ont une grande place dans la vie scolaire de Jacques. C'est qu'alors on ne connaissait pas les internats, ou du moins qu'ils étaient une exception ; les collèges étaient établis pour des cours que devaient suivre les élèves; mais ils n'étaient pas destinés à servir de casernes universitaires. Notre régime actuel et tout artificiel a couvert le pays d'une multitude de ces casernes, où l'enfant est soustrait à l'influence de la famille. Le régime traditionnel voulait, au contraire, que le jeune écolier, en quittant la maison paternelle, fût installé dans un milieu moral à peu près semblable, et où il pût travailler selon ses aptitudes. Cela se pratique toujours en Allemagne. « On s'enquiert de quelque famille de bonne volonté jouissant d'une réputation honorable, qui veuille donner à l'enfant le vivre et le couvert. Il y est reçu comme le camarade des enfants de la maison et il y a place au foyer. Beaucoup de familles bourgeoises, rentiers modestes,

petits employés, veuves ayant elles-mêmes des fils à élever, trouvent dans un ou deux pensionnaires un utile supplément de revenu [1]. » En Angleterre, des professeurs, maîtres de pension et chargés de cours particuliers reçoivent à leur foyer et à leur table de dix à trente de ces pensionnaires. « Ainsi, » a très bien dit M. Taine, « l'enfant transplanté dans l'école y retrouve une image de la maison paternelle [2]. » Au dix-septième siècle, ces deux modes de régime scolaire coexistaient chez nous [3], et Jacques continue jusqu'au bout de ses études à nous en fournir la preuve. A Valence, où il va faire son droit, il est logé chez le fils de l'illustre jurisconsulte Pacius.

« Ledit sieur Pacius et Messieurs ses fils prirent soin de moy et me mirent entre les mains de MM. Pan et Crozet, professeurs.

(1) Michel Bréal, *Quelques Mots sur l'instruction publique en France*. Paris, Hachette, 1872, p. 287.

(2) *Notes sur l'Angleterre*.

(3) Un collège est fondé à Bagnols en 1661. Quelques élèves y sont reçus à une demi-pension.

Un *Livre de la recepte et de la despense*, commencé en 1680, porte comme « pensionnaires pour estudier : le fils de M. Vignal, régent du sel; MM. Rouvière, d'Ornac, Giraudi de Roquemaure, de Ribeyrat de Saint-Paul, Domergue de Gaujac, de Gayan, Loys de Robin, de Picmariel. » Ils sont reçus « à 4 ou 5 escus par mois; M. de la Faye, à 60 escus annuellement, se fera blanchir, se fournira de chandoiles (*sic*) et acheptera bois et charbons s'il veut faire du feu dans sa chambre. » (*Archives de Bagnols*, textes communiqués par M. l'abbé René.)

« Je pris mes poincts en droit civil et canon. Pour le premier, j'eus à l'ouverture du livre la loy : *In servili*, disant que *servus non potest dari tutor a judice nec præside, bene autem a testatore.* Elle me pleust assez pour y trouver à mon gré de quoy établir ma leçon. Je sçavois argumenter, et je réduisis les argumens en enthymêmes pour les répéter plus commodément.... J'avois aussi à rendre une leçon sur le droit canon, au sujet de la loy : *Voventibus Deo virginitatem, non solum nubere, sed etiam velle damnabile...*

« On me donna mes lettres de docteur. Elles ne m'ont pas esté d'une grande utilité; je ne me piquois pas de me mettre au nombre des advocats, cette profession ne s'accommodant guère à celle de gentilhomme; mais le titre de docteur est toujours advantageux : *Cedant arma togæ.* Ce fut le 25 aoust 1657 que je le receus dans ladite université de Valence. »

Jacques de Beauvoir nous dit si naïvement les choses, qu'il y a plaisir à surprendre sous sa plume, non seulement ses idées et aspirations personnelles, mais les mœurs du monde auquel il appartient. Le trait final est à recueillir et à retenir. Voilà bien le préjugé qui, de son temps, s'impose même aux meilleurs, et Louis XIV, en développant à l'excès dans la jeunesse l'esprit militaire, le rendra plus que personne tout-puis-

sant. — Un gentilhomme de vieille race croirait déroger, s'il se faisait autre chose qu'homme d'épée. — Et cependant Jacques est trop clairvoyant pour ne pas reconnaître que des hommes d'épée, sans fortune et sans moyen d'arriver à un commandement, lorsqu'ils sont dépourvus de crédit à la cour, font une triste figure; qu'il est bon de tenir par quelque côté à la robe. Il veut donc être et il sera docteur, au moins par le titre. C'est un reste de l'éducation qui avait été donnée jusqu'alors dans des familles telles que la sienne. Il fut une époque, et cette époque remplit plusieurs siècles, où, dans les plus hautes familles d'aristocratie, un stigmate de déchéance [1] eût été attaché à quiconque ne se serait pas rendu apte à exercer les diverses fonctions du gouvernement de l'État, et à manier aussi bien les affaires locales que les armes. *Les chevaliers en lois* ne le cédaient en rien aux *chevaliers d'épée* [2]. Combien

(1) « Les non nobles ne nous ostent les estats de judicature; c'est l'ignorance qui nous en prive. La porte est ouverte à tous ceux qui font estudier leurs enfans. C'est honneur de plaider et de juger. Les seigneurs romains s'en sentoient honorés. Sotte est l'opinion que les présidens et conseillers ne sont gentilshommes. Plusieurs sont de cette qualité; et c'est estre vraiment noble que de faire la justice. Ce sont eux qui ont puissance sur les biens et la vie des autres, et c'est estre serf que d'estre en estat privé de judicature, qui est marque de supériorité et de souveraineté. » (*Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavanne, maréchal de France,* éd. Buchon, 1836, pp. 42-43.)

(2) « Vous avez vu comme moi, dans une infinité d'actes des XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, que les Villeneuve, les Glandevès, les

de textes domestiques en témoignent! Les parents faisaient une loi à leurs enfants de travailler de façon à recevoir le doctorat avec honneur, sous peine d'exhérédation[1]. Notre gentilhomme de Barjac tient encore par un fil à cette tradition; mais ce fil se brisera sous ses yeux dans sa propre famille, et de là lui viendront de véritables épreuves.

Notre jeune docteur, à peine sorti de l'université de Valence, ne brûlait plus que d'un désir : se mettre en état de s'engager dans les mousquetaires. Pour cela il lui fallait un appui, un protecteur, les circonstances allaient le lui offrir d'elles-mêmes.

Élevé à la cour de Louis XIII par les soins du maréchal d'Ornano son parent, ami et longtemps premier chambellan de Gaston d'Orléans, et plus tard établi sénéchal du haut Vivarais et du Velay, en récompense des services qu'il avait rendus pendant les guerres de religion, Scipion, comte du Roure, fut, sur ces entrefaites, nommé gouverneur de Montpellier. Il n'était pas tendre pour

Grasse, les Vintimille et autres, prenoient tous la qualité de *professeurs et chevaliers en lois,* comme le titre le plus honorable pour un citoyen qui ne défendoit pas d'ailleurs la république par les armes. » (Lettre de Saurin à Decormis, du 25 février 1721. — Voir notre étude intitulée : *L'Ancien Parlement de Provence,* Paris, Durand, 1861, p. 105.)

(1) *Les Familles,* t. II, p. 96 et suiv.

le parti que le protestantisme tenait organisé dans le pays ; mais il avait toujours vécu étroitement uni à ses cousins de la branche cadette, et ceux-ci ne perdaient pas une occasion de lui témoigner leur attachement et leur respect, comme au chef de leur maison. Son père avait acquis d'eux, en 1609, la meilleure partie de la seigneurie de Barjac[1] ; il prenait plaisir à y résider et à les y visiter ; il les recevait de même en Vivarais, à Bannes, superbe château fort planté sur des monts escarpés et antique résidence patrimoniale de ses devanciers, un des plus imposants des Cevennes, servant autrefois de défense contre les incursions des routiers qui descendaient par le Gévaudan, et dont il avait fait une maison d'habitation des plus luxueuses[2] ; et c'est là

(1) Cette acquisition avait été faite moyennant 36,000 livres. Les Beauvoir de Saint-Florent s'étaient réservé tous les droits honorifiques, plus ceux de haute et basse justice et d'emphytéose, sur les domaines qu'ils avaient gardés dans le territoire de Barjac.

(2) « Ses proportions étaient immenses, » dit M. Firmin Boissin, dans ses souvenirs sur *la Jacquerie dans le Vivarais de 1789 à 1793*, « Long de 170 mètres sur 80 de large, il avait 365 fenêtres, juste le nombre des jours de l'année. Avec ses défenses, ses ponts-levis, ses donjons, sa grande tour carrée de 11 mètres 20 centimètres de rayon, il offrait un extérieur formidable. Sur le portail principal, on lisait ces deux vers d'Horace :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

« L'intérieur était plein d'élégance, de splendeur et de confortable... Un grand escalier, allant du rez-de-chaussée au troisième étage, déroulait ses larges et molles spirales autour de colonnes en marbre admirablement sculptées. L'or brillait aux lambris, des fresques or-

qu'en 1668, quelques mois avant sa mort, il devait proposer à Jacques et faire heureusement aboutir le mariage de Marie, une des sœurs de ce dernier, avec Jean d'André, écuyer et seigneur de Montfort.

Bref, les du Roure pratiquaient noblement ce grand principe de solidarité par l'effet duquel les diverses branches d'une même famille étaient re-liées entre elles comme un faisceau.

III

Et maintenant, laissons Jacques nous raconte en quelles circonstances mémorables il fut recommandé à Scipion du Roure et devint son protégé.

« Mon grand-père, âgé de quatre-vingt-dix ans, tomba extrêmement malade. M. le comte du Roure fut le visiter, luy tesmoignant qu'il avoit toujours fait considération de son mérite. A quoy

naient les plafonds, dans la vaste cour s'élevaient des jardins et des bosquets... Quand on parlait d'une merveille du pays, on disait : « le château de Bannes. »

En 1792, cette magnifique demeure féodale ayant été abandonnée par Denis Auguste, descendant de Scipion, servit de forteresse aux grandes fédérations catholiques et royalistes du Bas-Vivarais ; la même année, elle fut révolutionnairement incendiée, en suite d'une motion faite le 20 mars, à l'Assemblée législative, par Lagrevol, député de la Haute-Loire. — Le travail de M. Firmin Boisse contient un récit émouvant de ce mémorable incendie, qui dura cinq jours et cinq nuits et laissa une impression profonde dans les imaginations populaires.

›n grand-père respondit qu'il estoit sensible à bonté, qu'il laissoit à sa famille l'inclination et tachement qu'il avoit pour luy, mais que, :lque élévation qu'il luy arrivât, il falloit compter honneurs de ce monde comme passagers, qu'il souhaitoit une vie toujours heureuse et une :ité infinie. Il luy recommanda sa famille, et ppelant, il dit : *Voilà un enfant que je vous ›e; il avoit mon cœur, j'en espère bien.* Monsieur omte me fit l'honneur de me serrer la main, n'assura devant mon grand-père qu'il auroit ı de moy en tout ce qu'il pourroit. Après quoy, ɔ grand-père m'appela encore et dit : *Mon ›nt, parle-moy toujours du bon Dieu, et, quand ›e verras plus mal, crie-moy fortement : Grande ɜnce de nous-même, grande confiance en Dieu!*

Mon grand-père m'ordonna d'aller visiter Dugas et plusieurs honestes familles de cette ɜ, de leur souhaiter de sa part mille bénédic- ıs et de le recommander à leurs prières. Contre te apparence, il releva de cette maladie et ɔut encore trois ans...

Ce fut le 10 janvier 1660, un samedi, sur le ıuit, qu'il décéda, âgé de quatre-vingt-treize . Il m'aimoit beaucoup ; pourrois-je jamais l'ou- :r ? De grande taille et de fort bonne mine, il ɔit d'un tempérament robuste et d'un air éable. Très-estimé de la noblesse de ce païs, *'occupoit des affaires générales et particulières avec*

beaucoup de lumières. Il avoit de l'estude, savoit l'histoire, estoit versé dans la lecture des poëtes, et sa mémoire estoit si bonne que ceux qui se piquoient le plus de dire des vers latins n'avoient jamais pu le gagner au jeu de commencer par la dernière lettre dont on les finissoit. Il connaissoit l'Écriture sainte en tous ses endroits et avoit lu les Pères. *Il se fit catholique dans ses vieux ans.* »

Voilà encore un de ces récits et de ces portraits qui dispensent de tout commentaire. Déjà nous connaissons les Sautel ; les Beauvoir ne leur cèdent en rien, et plus nous fouillons jusqu'au cœur de la vieille France, plus nous demeurons confondu des iniquités commises contre elle en fait d'histoire. Les gentilshommes, qu'on nous dépeint mettant leur amour-propre à ne pas savoir signer leur nom et leur orgueil à opprimer leurs paysans, furent l'opprobre de leur Ordre, de véritables fléaux publics. Mais pour un sot ou un criminel, combien d'honnêtes gens, et des plus intelligents! Les types du genre de Jacques Ier de Beauvoir abondent (1). Dans le Rouergue, vers la même époque, au sein d'une très ancienne famille où des Livres de raison ont été tenus et se sont conservés de père en fils depuis 1346 jusqu'à

(1) *Les Familles*, t. II, liv. III, « le Ménage-rural », p. 295 et suiv.

rs, Guillaume de Curières de Castelnau
re exactement les mêmes mœurs. C'était
x, à la tête du ban de la noblesse de sa
:, lorsqu'il avait à la commander; sa
:t lui étaient la providence de la contrée,
ı'ils moururent, « on n'auroit su dire »,
leur fils, « où est-ce qu'il paroissoit plus
:ur dans le bourg ou dans nostre maison,
t ils estoient adorés et chéris des paysans. »
e personnage menait la vie d'un saint:
oit le cilice et la haire; sa dévotion estoit
de toute affectation, et consistoit sur-
rendre toutes les peines domestiques pour
de Dieu.... »

ne perdons pas de vue notre Jacques et
le dans sa carrière. Le comte du Roure
t pas engagé en vain : ce qu'il avait pro-
e tint de suite.
ı père alla luy rendre son devoir à Mont-
t prit la peine de m'y mener pour me
ı luy [1]. Il en fut receu avec beaucoup

:e-cinq ans après, le 26 octobre 1694, un noble person-
non loin d'Uzès, et ressemblant traits pour traits à notre
ıe de Barjac, Gabriel de Rossel d'Aubarnes, baron de
ɜ, donnait des instructions à son fils aîné, Claude-
ıi allait terminer ses études à Montpellier.
écolier devait être reçu dans la maison de M. de Bor-
ncle. Le père lui recommande le plus grand respect pour
Il sera devant M. de Bornier comme un petit escolier devant
naître, et vivra de mesme avec les aisnés de ses cousins.

d'amitié. Monsieur le comte me voulut près de luy et me fit recommander à M. de Vitrac, qui tenoit une académie en cette ville. Mon père paya à ce dernier quatre louis par mois pour m'apprendre à monter à cheval, avec deux louis et demi par mois au maistre à danser, demi-louis au maistre d'armes et autant à celuy qui m'enseignoit les mathématiques, arithmétique, géométrie, cosmographie, géographie. Je commençay à me bien servir d'un cheval, au gré de M. de Vitrac, et je faisois assez bien aux autres exercices. J'estois propre, on ne m'espargnoit rien pour cela; car j'avois un honeste homme près de moy pour me servir. M. le comte du Roure, estant venu à Barjac pour quelques mois d'esté, me laissa près de Mme la comtesse. Puis, celle-cy es-

Suivent des prescriptions détaillées sur la religion, les mœurs, le travail, les récréations, la tenue à garder... Il n'est pas jusqu'aux prières qui ne soient réglées.

Il ne manquera jamais, au sortir du lit, qui sera, pour le plus tard, à six heures, de se mettre à genoux et de prier Dieu. C'est ainsi qu'on attire des bénédictions et grâces sur ses estudes, et, sur soy, la miséricorde divine, sans laquelle l'homme est plus malheureux que la beste...

En se mettant à table, il commencera par prier Dieu, et, à la fin du repas, il fera son action de grâces...

En prenant ses leçons et dans la classe, il fera cette petite prière à voix basse : « O Rex omnipotens, sempiterne Deus, Pater misericors et luminum, a mentibus nostris depelle tenebras, corda sursum eleva, voluntatem flecte, ut tuam sequi valeamus et vitam æternam assequi, per Jesum Christum, Filium tuum, Redemptorem nostrum. Amen ». *En sortant, il remerciera Dieu en ces mots* : « Soli Deo laus, honor et gloria. Amen. »

Il sera sage, soigneux, sobre, gay et dévot : c'est le moyen de me plaire et de devenir honeste homme.

tant allée aux eaux dans le mois d'aoust, le désir que j'avois d'entrer aux mousquetaires du roy me fit revenir à la maison. Alors, je priay mes parens de m'envoyer à Paris, ce qui estoit mieux pour moy que de rester à Montpellier... »

Chez lui, toujours même mobilité d'humeur, même fougue bouillonnante. Enfin, il est content : le voilà engagé. Mais voilà aussi que, peu après, la guerre soutenue par la France contre l'Espagne, et où il comptait cueillir une ample moisson de lauriers, s'arrête en 1659 par l'effet d'une suspension d'armes. Déçu dans ses espérances d'avancement[1], il retourne auprès du comte du Roure, le suit en Provence, où le duc de Mercœur est envoyé avec 7,000 hommes pour soumettre les rebelles à Marseille, et assiste à la publication de la paix, qui est faite à Aix, dans les premiers jours de l'année 1660, en présence du jeune roi, de la reine mère et du cardinal Mazarin.

(1) A cette époque, il n'y avait, pas plus en France que chez les autres puissances européennes, de grandes armées permanentes. « Toutes les fois que les besoins de l'État exigeaient une augmentation de troupes, » dit M. Camille Rousset dans sa *Vie de Louvois*, « le secrétaire d'État de la guerre délivrait, au nom du roi, des commissions pour lever soit des régiments, soit des compagnies. » Sitôt la guerre terminée, les volontaires et la plupart des soldats engagés étaient licenciés, et les officiers sans emploi rentraient dans leurs foyers.

Ainsi on s'explique comment les dépenses militaires ne s'élevaient pas annuellement au-dessus de six millions de livres sous Henri IV. Elles furent portées à quarante-quatre millions en 1636, lorsque Louis XIII intervint dans la guerre de Trente ans. Elles prirent sous Louis XIV des proportions inconnues jusqu'alors et devinrent écrasantes.

Son père n'avait pas eu une plus longue carrière militaire, et, sitôt la première gourme jetée, il était rentré à Barjac pour s'y marier. Jacques aura la même destinée, et il ne s'en plaindra pas. Son inconstance de jeune homme a pris fin. Des devoirs auxquels il ne peut se soustraire le rappellent à la maison, où son père veut lui donner une tout autre besogne que celle d'une vie de garnison à mener. Peu après, nouvelle mort, nouveau vide dans la famille. Son grand-père maternel, M. de Broche, s'éteint au terme d'une belle et heureuse vieillesse. Chez des races moralement et physiquement si bien constituées, on vivait longtemps, et l'on ne quittait la terre qu'à l'âge des patriarches, après avoir réglé toutes choses au spirituel et au temporel. M. de Broche nous est dépeint sous des traits qui méritent également d'être reproduits :

« La famille doit en conserver chèrement la mémoire. *Il avoit beaucoup d'économie pour bien faire cultiver nos domaines, et mettoit beaucoup de soin dans toutes nos affaires.* Il vivoit d'une étroite liaison avec mon père, et ne l'aimoit pas moins que ma mère, à laquelle il avoit donné par préciput la moitié de ses biens, et qu'il fit héritière pour le restant.

« Avant de mourir, il appela toute la famille et nous donna sa bénédiction. Il m'exhorta en particulier à remplir tous mes devoirs, *surtout à ayder*

mon père et ma mère dans le soin de leurs affaires, et à estre pieux. Il rendit l'esprit en récitant le Symbole des apôtres. Il avoit été toujours fort dévot et le fut jusqu'à son dernier soupir. »

Il n'en fallait pas tant pour achever de mûrir l'esprit de notre ex-engagé volontaire. Quels exemples! quels enseignements! quels sujets de réflexion! Aussi se met-il de suite à l'œuvre, et, dès lors, son journal personnel devient le livre terrier de la maison. Tous les actes principaux de la gestion de son père, les acquisitions ou échanges de parcelles, les améliorations apportées par lui aux terres de Barjac et autres, sont rappelés et notés. Ce n'est pas sans peine que Claude de Beauvoir, tout grand propriétaire qu'il fût, avait à élever une nombreuse famille; il lui avait fallu doter deux filles (1), et, si petites que nous semblent aujourd'hui les dots (8,000 livres), elles lui créaient de la gêne pour le paiement des intérêts aux gendres. Nous rencontrons là, encore une fois, la description précise de l'existence la plus habituelle des races fixées au sol, et vivant presque exclusivement de ses produits. Toujours et partout, elles nous apparaissent les mêmes : c'est à

(1) Déjà nous avons parlé de Marie, qui, le 18 novembre 1668, avait épousé à Barjac Jean d'André, sieur de Montfort. Dix-sept ans auparavant, le 21 février 1651, avait eu lieu le mariage de Marguerite, sœur aînée de Jacques, avec Scipion de Pons, de Beaumes de Transit, en Dauphiné.

force de vertu, de travail et d'économie, et grâce à l'union des enfants, que les patrimoines peuvent suffire aux charges domestiques et se conserver sans trop souffrir des vicissitudes des temps.

Nous parlions plus haut des réflexions de Jacques à un tel spectacle : — « Comment », s'écrie-t-il, « eussé-je pu presser mon père de nouvelles dépenses? » Et il regrettait de lui avoir trop coûté jusque-là. Les années étaient souvent mauvaises, les récoltes des plus médiocres. « Nous estions en arrérage; mieux eust valu nous acquitter en vendant des terres; mais une diminution trop apparente de nostre bien eust pu porter préjudice à l'establissement de nostre famille... » Alors, pour tout de bon, il résolut de se marier : avec la dot en argent de sa femme, il solderait divers emprunts et relèverait les affaires de ses parents.

IV

Et, en effet, le 18 novembre 1669, un an après le mariage de sa sœur Marie, jour pour jour, Jacques de Beauvoir épousait M^lle^ de Boniol de Saint-Ambroix, « fille protestante d'une mère protestante aussi et d'un père catholique ».

Un de ses premiers soins fut de s'occuper de ses sœurs. Il représentait à ses parents l'intérêt de les doter, et en même temps les difficultés de

ıire en argent, si les légitimes n'étaient pro-
ionnées aux ressources du patrimoine, dont
ε-ci le constituaient le gardien. Sur huit filles,
x se trouvaient établies, deux étaient mortes,
i que son troisième frère; il importait que les
; respectives des quatre autres fussent réglées
ı taux raisonnable, du consentement commun.
même temps, il recourait à son beau-père,
qu'il lui fournît les moyens de les acquitter
lus tôt possible. « J'avois en vue la satisfaction
non père et de ma mère et le bien de la fa-
e. Mon beau-père y donna la main et tout s'ar-
;ea. »

Quatorze années s'écoulent, pendant lesquelles
:une ménage s'éclipse en quelque façon, tant
ıbsorbe dans l'œuvre paternelle. Jacques, de-
ı aussi casanier qu'il s'était montré jusque-là
uant, se voit de plus en plus dans la situation
au sein des familles où il y avait beaucoup
fants, obligeait le fils héritier à travailler sans
:he, non pour son propre avantage, mais pour
rofit de la communauté [1]. Puis vient le jour
:ette charge retombe sur lui tout entière. « En
3, mon père, âgé de quatre-vingt-deux ans et
ade, me remit la clef de son cabinet et le soin
)lu de ses affaires, ne voulant s'occuper que de
salut. » Dès ce moment, c'est lui qui veillera

[1] *Les Familles*, t. II, liv. III, ch. v : « le Testament et l'Héri-
», p. 315 et suiv.

aux moindres détails; mais passons à des choses plus intéressantes, et arrivons de suite au grand événement qui y est entremêlé.

Cet événement, on le devine, puisque nous l'avons déjà signalé, est le retour des Beauvoir au catholicisme. Pour des gens d'une telle honnêteté et sincérité, il ne pouvait y en avoir de plus sérieux, de plus grave. Aussi Jacques, en l'inscrivant, comme on le pratiquait alors, même pour les actes les plus importants, au milieu de ses affaires courantes, semble-t-il s'être recueilli et avoir voulu y résumer la substance des choses. On dirait presque une inscription lapidaire.

Il n'était pas, nous le savons, homme à controverses; mais il avait lu Bossuet, et cela nous conduit à fournir quelques aperçus sur ce qu'il se borne à indiquer.

Dès ses débuts à Metz, Bossuet avait senti la nécessité de donner plus de force et de précision à la méthode suivie à l'égard des protestants. Au lieu de multiplier les disputes, de composer livres sur livres, « qui font perdre la piste des questions principales », il avait jugé qu'il était temps de s'attacher aux points « qui avoient été le sujet de la rupture », et dans lesquels était « le nœud des difficultés ».

Le plus sage et le plus réfléchi des protestants, Turenne, l'avait exprimé à une époque où il cher-

chait la vérité avec la droiture de sa grande âme, luttant même pour cela contre les préventions de sa femme[1]. « Vous sentez bien dans le fond de la conscience », lui écrivait-il, « que l'on tourne un peu plus les esprits du côté de la dispute que de la vraie dévotion... Quand on ne veut point se préoccuper, on voit souvent, par les grands discours que l'on fait contre les catholiques, qu'on cherche noise, et, pensant réformer, on va bien au delà de la charité... Je vous diray franchement que beaucoup de nos ministres me paroissent pleins de préjugés, et n'avoir point cette naïveté qui persuade. C'est qu'ils ont accoustumé de voir des gens *qui se contentent de termes,* et qui ne savent pas que, pour satisfaire l'esprit, il vaut beaucoup mieux avouer son tort qu'esquiver une raison[2]. » — De son côté, Bossuet était de plus en plus saisi d'une remarque qu'il avait faite, disait-il, bien des fois dans ses rapports avec les hommes : « L'aversion que Messieurs de la religion prétendue réformée ont pour nos sentiments est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, *et surtout à certains mots qui les choquent tellement que, s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses*[3]. »

(1) Charlotte de Caumont, fille du maréchal de la Force.

(2) Divers extraits des lettres écrites par Turenne à sa femme sur ce sujet ont été publiés par le cardinal de Bausset dans son *Histoire de Bossuet,* t. I, p. 450 et suiv.

(3) Préambule de l'*Exposition de la doctrine de l'Église catholique.*

C'est sur ce fond des choses, obscurci par les invectives, « par les formes hideuses et terribles données dans les prêches aux sentiments et aux dogmes de l'Église », que Bossuet entreprit de faire la lumière. Pour cela, écartant les raisonnements et surtout les aigreurs, n'ayant recours qu'à des « éclaircissements amiables », s'arrêtant « aux explications les plus simples et les moins embarrassées, qui sont ordinairement les plus véritables », il écrivit un très petit formulaire intitulé : *Exposition de la doctrine de l'Église catholique sur les matières de controverse.*

Il l'avait composé pour Turenne et quelques amis. Bientôt, on s'en arracha les copies manuscrites [1]. Dans le temps où on ne le connaissait que par là, « on entendoit les protestants les plus honnêtes déclarer que, si ce livre étoit approuvé, il lèveroit à la vérité de grandes difficultés, mais que l'auteur n'oseroit point le rendre public, et que, s'il l'entreprenoit, il n'éviteroit pas la censure de toute sa communion, et principalement les foudres de Rome [2]. » — « Nous conjurons Mes-

(1) « J'envoyay les feuillets de cet ouvrage à M. de Turenne, à mesure que je le composois. Il en donna des copies... Quand il fut question de le publier, je fis imprimer une douzaine d'exemplaires pour ceux que je voulois consulter. J'ay profité des réflexions de mes amis et des miennes... On a pesé toutes les syllabes. » (Lettre au P. JOHNSTON. *Œuvres de Bossuet*, t. XIII de l'éd. Vivès, p. 119.

(2) *Avertissements* mis par BOSSUET en tête de l'édition de 1679.

sieurs de la religion prétendue réformée », avait dit Bossuet, « de ne plus juger la doctrine de l'Église par ce qu'on leur en apprend dans leurs prêches ou dans leurs livres, où l'ardeur de la dispute et la prévention, pour ne rien dire de plus, font souvent représenter les choses autrement qu'elles ne sont, mais d'écouter cette exposition. C'est un ouvrage de bonne foi, où il ne s'agit pas tant de disputer que de dire nettement ce que l'on croit. » Et les ministres de lui répondre qu'il avait « *adouci* et *exténué* les dogmes de sa religion, en prenant des tempéraments propres à satisfaire tout le monde ». Les plus savants membres du clergé de France s'étaient montrés unanimes à célébrer l'*Exposition*, comme un moyen suscité par la Providence pour hâter une réunion si désirée par le monde chrétien. A Rome, le cardinal Bona en avait admiré « la méthode géométrique, pour convaincre les calvinistes par des principes connus et éprouvés ». Et le ministre Noguier de répliquer : « Je ne fais pas un grand fondement sur l'approbation que Messieurs les évêques ont donnée par écrit. Après tout, il faut que l'oracle de Rome parle en matière de foi. » L'oracle parla : le pape Innocent XI approuva et loua Bossuet d'avoir su, « par sa méthode, tirer des plus opiniâtres un aveu sincère des vérités de la foi ». L'*Exposition* fut imprimée et réimprimée coup sur coup ; pendant un an, l'Imprimerie royale, dirigée

par Anisson, ne publia pas d'autre ouvrage; des traductions allemandes, anglaises, flamandes, italiennes, etc., en furent faites. Sans doute, elle ne désarma pas les Noguier, les Claude et les Jurieu; mais elle gagna à elle les sages de l'école et de la trempe de Turenne. L'illustre guerrier lui avait dû sa conversion, et le nombre des protestants qui marchèrent sur ses traces, au témoignage des contemporains, fut incalculable[1].

Jacques de Beauvoir devait céder, lui aussi, à Bossuet. Comme les plus éclairés de ses coreligionnaires, il avait lu l'*Exposition*, et il en avait été si impressionné que, depuis lors, il l'avait « dans l'esprit ». De loin et du fond de ses terres de Barjac, il avait suivi ces grandes questions de conscience qui occupaient non seulement la France, mais l'Europe entière. L'approbation du Pape et des cardinaux avait achevé de l'ébranler. Déjà, du reste, avant que l'*Exposition* lui eût aplani la voie, un exemple domestique la lui avait frayée. Ne nous a-t-il pas raconté avec quels sentiments de religion son grand-père, homme savant et lettré, « connoissant l'Écriture sainte en tous ses endroits et ayant lu les Pères », s'était fait catholique dans

(1) Ce fut après avoir lu l'*Exposition* qu'une des personnes les plus distinguées de la Réforme, Mlle de Duras, pour résoudre ses derniers doutes, voulut mettre le ministre Claude en présence de Bossuet. Cette conférence, dont Bossuet nous a laissé l'historique et le texte, ne tourna pas à l'avantage de son contradicteur.

ses vieux jours? Mais, s'il se dit définitivement convaincu et entraîné par le formulaire de Bossuet, il laisse assez entendre, par la seule inscription de la date mise en tête de sa déclaration de foi, combien il est ému des circonstances qui lui font faire, par contrainte, ce vers quoi il penchait depuis des années dans le secret de son âme. Cette date de 1685 est celle même de la révocation de l'Édit de Nantes.

« 1685. — On nous parloit de l'Église romaine comme d'une mère que nos pères avoient laissée. J'avois souvent pensé à son unité, à sa durée, à la succession de ses pasteurs. Je consultay, pour n'agir pas avec prévention. Je me jetay entre les bras de la miséricorde de mon Dieu, je lui exposay mes foiblesses ; et, raisonnant avec un homme d'âge et de mérite qui estoit d'une piété exemplaire, ce bon personnage disoit avec moy : *Mon Dieu! tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire et la vie dont je veux vivre.* J'avois dans l'esprit le livre de M. l'évêque de Condom et de Meaux, comme approuvé du Pape et des cardinaux. Il y propose chacun des articles controversés d'une manière satisfaisante, et, quelque attachement dont je fusse prévenu à l'égard des dogmes et des articles qu'on nous enseignoit, il m'imposoit beaucoup, en ce qu'il sembloit s'acommoder à la vérité de l'Écriture. Ceux qui luy

avoient respondu ne l'accusoient que d'avoir déguisé la doctrine de l'Église. Assemblés, nous dressâmes un formulaire, et nous nous portâmes à le signer, si on nous le passoit. Je fis signer mes deux fils aisnés, mon père et ma mère y souscrivirent. Je n'ay pas vu de conduite plus assurée que de demander au divin consolateur, le Saint-Esprit, de remplir nos cœurs de sa grâce et de nous accorder les lumières de ses divines consolations. »

A partir de cette date, plus une réflexion sur ce sujet, pas un regard jeté en arrière, et même en 1702, lorsque éclatera la révolte des Camisards, il écrira : « Nous avons à redoubler de vœux et de prières auprès de Dieu, Nostre-Seigneur, pour qu'il touche les cœurs de ces malheureux et qu'il les fasse profiter du pardon accordé par nostre glorieux monarque, si digne de nostre zèle et de nostre fidélité, à qui je suis dévoué selon les préceptes divins, et auquel ma famille est attachée, ayant perdu deux enfans à son service... » Tout au plus, en nous parlant de son père, et deux ans après la grande détermination prise, se rencontrera sous sa plume certain trait indiquant que, chez le bon vieillard, l'empreinte protestante ne s'est pas effacée tout entière, malgré une pureté d'intention exemplaire.

V

Notre manuscrit nous a déjà offert plus d'une scène de mort : scènes toutes bibliques, illuminées d'un rayon d'en haut, et où les tristes images s'effacent devant les perspectives célestes. Combien elles diffèrent de celles que le matérialisme de nos jours a remplacées par de hideux tableaux de désespérance et de dégradation! Jacques de Beauvoir semble avoir en partage la mission et le don de les décrire, et il y met une simplicité, une délicatesse de touche vraiment merveilleuses. Nos lecteurs n'ont pas oublié les figures de ses deux grands-pères paternel et maternel, « mourant rassasiés de jours et laissant l'odeur d'une bonne vie ». Puis, deux de ses sœurs, Suzanne et Louise, se sont éteintes jeunes : c'étaient des anges. « Elles donnèrent de si grandes marques de piété et de charité, que, sur l'ordre de mon père et de ma mère, je notay tout ce qu'elles avoient dit et fait pendant leur maladie, pour en laisser un miroir que nous garderions dans nostre famille. » Les serviteurs sont également l'objet d'une mention : « Le 19^{e} du mois d'aoust mourut chez nous Jean du Bois, nostre domestique depuis soixante-dix ans et âgé de quatre-vingt-dix ans. Il n'avoit jamais été marié, il estoit dévot et attaché au bien de la famille avec beaucoup de fidélité. »

Or, voilà que c'est le tour de sa mère et de son père.

« 20 mars 1686. — Cependant les incommodités de ma chère mère augmentoient avec des douleurs, des oppressions et une extrême maigreur. Elle estoit dans sa soixante-dix-huitiesme année; quant à mon père, il demeuroit très-foible depuis sa grande maladie. On les entendoit, dans un entretien plein de douceur, parler du ciel et prier Dieu assidûment. Mes sœurs de Pons et de Brés estoient souvent à la maison pour le service que nous leur devions. Mon bon père et ma bonne mère nous disoient souvent : *Conservez le bonheur d'estre dans la grâce de Dieu. Nous prisons plus ce bien en vous et en vos enfans que tous les avantages du monde.* Les années, qui affoiblissent l'amour, loin de diminuer le leur, n'avoient fait que l'accroistre. Après nous avoir donné toutes ces marques de sa piété, elle dit à ma sœur de Pons qu'elle sentoit approcher l'heure où Dieu l'appelleroit. M. Fargier, curé, luy parla fort à propos et luy prononça l'absolution de ses péchés, dont elle témoigna beaucoup de contrition. Puis, réitérant les plus fortes preuves de sa dévotion, elle nous donna sa bénédiction. Elle dit à mon père « que la mort ne sépareroit pas leurs deux cœurs, que la grâce les avoit unis et qu'ils jouiroient bientôt de la mesme félicité ». Elle éleva

son âme et ses yeux au ciel; elle me jeta un regard qui fut le dernier témoignage de sa tendresse, et j'en fus tendrement percé. Elle joignit les mains et expira avec la même douceur qu'elle avoit montrée toute sa vie, le 20 mars 1686, sur les six heures du soir.

« Mon père nous consola tous, nous disant qu'il avoit les pressentimens d'un bonheur infini, puisque le ciel avoit receu la chère moitié de luy-mesme.

« Je souhaiterois de pouvoir laisser à la famille le miroir de ses vertus. Je ne feray pas difficulté de dire que souvent, dans les meilleures compagnies, et parmi les personnes les plus sages de ce païs et du voisinage, ma chère mère avoit été déclarée estre au premier rang parmi les plus vertueuses et les plus estimées. Je dois bien marquer qu'elle avoit esté toujours douce dans ses paroles, paisible dans ses manières, vigilante dans le soin des nombreux enfans que Dieu luy avoit donnés, et dans celuy des affaires, ayant une grande force d'âme dans les divers accidens de la famille, dans nos maladies, dans les morts de mes frères et de mes sœurs. Après tous les secours qu'elle nous avoit prodigués pour l'âme et pour le corps, on la voyoit pleine de la grâce du Ciel et couronnée de gloire (1). »

(1) En regard de cette page, où la vieille France chrétienne revit dans ce qu'elle eut de plus pur, plaçons-en une autre, d'une rare

Toute réflexion ne pourrait être que déplacée à côté d'un tel portrait. Admirons une nouvelle fois la femme chrétienne, la femme française : elle réalise simplement et sans bruit, selon le mot

beauté elle aussi, qui ne fait pas moins d'honneur à la vieille Allemagne. Nous l'empruntons au *Tagebuch* d'Albrecht Durer. Le grand peintre de Nuremberg nous a laissé des toiles immortelles ; mais aucune n'est empreinte d'une inspiration supérieure à celle qui éclate dans les souvenirs qu'il consacre à sa mère.

« Elle aimait, par dessus tout, à aller à l'église. Elle ne manquait pas de me reprendre, quand j'avais mal agi, et avait une grande sollicitude à nous préserver du péché, mes frères et moi. Que je rentrasse ou que je sortisse, son mot était celui-ci : *Va au nom de Jésus-Christ*. Elle nous donnait avec un grand cœur de pieux avis, et avait un souci incessant du salut de nos âmes. Je ne puis assez louer ses bonnes œuvres et sa miséricorde que chacun a pu éprouver, et aussi sa bonne renommée. Cette bonne mère a porté et élevé dix-huit enfants ; elle eut plusieurs fois la peste et d'autres cruelles maladies ; elle eut à souffrir une extrême pauvreté, des humiliations et des paroles pénibles, des contradictions, et cependant elle ne devint jamais ni aigre, ni vindicative.....

« Elle fut subitement frappée d'un mal mortel....., et mourut chrétiennement le 16 mai 1514, un mardi, deux heures avant la tombée de la nuit, après avoir reçu tous les sacrements et la bénédiction papale.

« Avant de mourir, elle nous donna sa bénédiction, et nous souhaita *la paix de Dieu*, avec beaucoup de touchants discours pour m'exhorter à fuir le péché.... Elle redoutait beaucoup la mort, mais elle disait qu'elle ne craignait pas de paraitre devant Dieu..... Pendant que je récitais les prières des agonisants, elle expira. J'en ressentis une telle douleur que je ne puis l'exprimer. Dieu lui soit propice ! car sa plus grande joie était de parler de lui, et elle aimait sa gloire.....

« Que le bon Dieu tout-puissant m'accorde à moi-même de faire une fin chrétienne ! Et que Dieu, avec toute la cour céleste, mon père, ma mère, mes parents, mes amis, puissent assister à ma fin ! Que le Seigneur nous donne la vie éternelle !

« Et morte, elle parut plus aimable encore qu'elle ne l'était vivante. » — Ch. de Ribbe, *Les Livres de raison en Allemagne et le Tagebuch d'Albrecht Durer*, p. 28-29.

de l'Écriture, « de fortes œuvres »; mais le voisinage (alors les rapports du voisinage étaient presque une institution) sait ce qu'elle vaut, et, lorsqu'on a dit d'elle, dans le pays, qu'elle y avait le premier rang parmi les personnes les plus sages, on a tout dit. C'est qu'à Barjac, comme dans les moindres localités régies par la tradition, il y a une opinion qui classe hors pair « les sages » et en fait presque des providences locales. La vieille France rurale, on la recherche dans des chartes moisies où elle est morte; ici, elle nous apparaît vivante. N. de Broche, lorsque, en 1625, âgée à peine de treize à quatorze ans, elle épousa Claude de Beauvoir, « sortoit d'une maison champestre ». Et son fils d'ajouter qu'elle n'était pas pour cela moins bien élevée. Au spectacle des mœurs nouvelles, qui font considérer la cour et la ville comme le seul monde habitable [1], Jacques prend plaisir à leur opposer les vieilles mœurs et les saines influences de la vie des champs. Quelques années après, il nous tracera un non moins bel éloge d'une sœur de sa mère.

(1) Au témoignage de Fénelon, que nous avons déjà noté là-dessus, p. 184, est à joindre celui de Saint-Simon nous parlant de la duchesse d'Arpajon, belle et jeune, qui ne sortait pas de son château de Séverac, dans le Rouergue : « C'était une personne d'une grande vertu, d'une excellente conduite, qui avait grande mine. On ne l'avait jamais vue à la cour ni à la ville, et on l'y avait appelée la *duchesse des bruyères*. — T. I, p. 221.

« Nostre famille fut très sensible à la mort de Mme de Cornet, ma chère tante, sœur de ma mère. Sa fin fut semblable à sa bonne vie, pleine de piété et de charité. Elle avoit passé sa soixante-dixiesme année et estoit veuve depuis quelque temps de M. Christophe de Cornet, cy devant capitaine très estimé au régiment de Montpezat, ayant bien fait ses affaires, estimé et considéré.

« Quel bonheur ne sentoient pas mon père et mon oncle en se voyant partagés de si dignes femmes ! et quelle douceur pour nos familles de les entendre célébrer les vertus de leurs épouses ! A ce propos, mon père disoit de ma tante qu'elle alloit à l'occasion, quand elle pouvoit, servir un malade, et que les bonnes œuvres, auxquelles elle se livroit avec tant de plaisir, n'avoient jamais préjudicié à l'économie qu'elle gardoit honnestement dans sa famille. Mme de Cornet chérissoit sa digne fille, Mme des Granges ; elle lui fit une bonne dot, et celle-ci l'a bien employée à soutenir une maison de qualité, *où elle se trouve approuvée de tout son voisinage.* M. de Cornet, mon germain, avec lequel j'ay esté élevé, est fort aimé, et je le chéris comme un frère ».

Mais revenons à Claude de Beauvoir : *J'escris cecy,* disoit Montluc, *pour servir d'exemple à ceux qui viendront après moy, afin que les petits Montluc se puissent mirer en la vie de leur ayeul.* Jacques,

que nous avons vu, sur l'ordre de son père et de sa mère, noter tout ce qu'avaient dit et fait ses sœurs en leur dernière maladie, pour en garder un miroir dans la famille, veut aussi que ses enfants puissent se mirer en leur grand-père, qu'ils l'imitent dans sa vie et dans sa mort.

« 11 janvier 1688. — Mon père nous paraissoit n'estre pas loin de sa fin. Il s'y disposoit chrestiennement par des entretiens fort résignés, et par la lecture, qu'il se faisoit faire tous les jours par mon fils aisné, de livres pieux. Il fut atteint de foiblesses, la fièvre le prit, et malgré son mal, dans sa quatre-vingt-cinquiesme année, il garda toujours un sens net et une raison solide.

« Au commencement de l'année 1688, il se mit au lit, appela toute la famille, nous exposa qu'il se sentoit près d'entrer au repos éternel, fit sa prière en manière de confession devant nostre Dieu, pour qui tous les cœurs sont ouverts, et nous consola tous. Il nous dit, à ma femme et à moy : *C'est sur vous, mes enfans, de rechef, que je remets tout le soin et le souci des affaires de la famille, pour ne penser plus qu'à mon salut.* Ses forces revinrent un peu dans une relâche du mal. Il laissoit venir tous nos amis, qui s'empressoient de le visiter ; il parla très chrestiennement à M. le comte du Roure, qui nous fit l'honneur de le voir assez souvent, et qui s'en montra aussi fort édi-

fié. Il parut très raisonnable aux Pères capucins et à M. Fargier, curé, qui receut sa confession. Comme celui-cy luy portoit le saint sacrement de l'Eucharistie, il dit qu'il souhaiteroit fort que toute l'Église le receut sous les deux espèces sacrées du pain et du vin (1), le requérant ainsi, s'il estoit possible, pour son particulier, et demandant à Dieu de luy faire la grâce de recevoir ce divin sacrement comme les apostres l'avoient receu de la main du Sauveur ; invoquant le Saint-Esprit, comme il avoit accoustumé de dire : *Mon Dieu ! tu es la voie que je veux suivre, la vérité que je veux croire ; et la vie, dont je veux par ta grâce commencer de vivre, ne craindra pas la mort, dont je te supplie, ô mon Dieu, de me faire surmonter les effets. Remplis mon cœur, divin Esprit, de ta présence et de tes célestes consolations.*

« Il appela de nouveau toute la famille, nous reconnut tous et nous bénit les uns et les autres. Il avoit quelque inquiétude de ne pas voir mon

(1) Depuis très longtemps, pour empêcher de graves abus, la communion ne se donnait aux laïques que sous une espèce. Les protestants prétendaient que les deux étaient également nécessaires, comme constituant l'essence du sacrement, et en faisaient un des principaux sujets de leur rupture. En 1681, le ministre Jurieu reprit cette thèse avec une telle passion, qu'il émut des âmes pieuses, chez d'anciens coreligionnaires revenus au catholicisme. Bossuet, fidèle à sa méthode, lui répondit en exposant les principes et la pratique de l'Église, et rappela comment, un siècle avant, avait été accueillie par les luthériens et était demeurée sans résultat la concession de la *coupe*, faite par le pape Pie IV à l'Allemagne. (*Œuvres de Bossuet*, t. XVI, p. 299.

aisné ; il le fit chercher, et, lorsqu'il fut venu, il lui adressa des leçons dont je prie Dieu que nous puissions bien profiter. Il fut très consolé de ce que ma fille Claudine, à peine âgée de quatre ans, lui dit en son tendre caquet : *Grand papa, Dieu nous fasse la grâce d'imiter votre bon exemple !* Il me parla du caractère de chacun de mes enfans et leur souhaita toutes les bénédictions de leur Père céleste et du sien. Mes sœurs lui demandèrent, elles aussi, sa bénédiction. *Je vous l'ay donnée par avance mes chères filles,* leur répondit-il, *comme je vous la donne à cette heure à vous et à vos enfans.* Mes sœurs voulurent s'excuser de ce qu'elles n'avoient pas fait tous leurs devoirs à l'égard d'un si bon père, quoiqu'elles y eussent esté exactes. Il leur témoigna d'en estre satisfait au delà de ce qu'il pouvoit leur dire.

« Puis, jetant les yeux sur moy : *Voilà un bon enfant,* leur dit-il en me regardant. A ce mot, je sentis tous les mouvemens de la tendresse que je devois au meilleur des pères. Dieu me fit la grâce de prier avec luy et de n'interrompre pas un exercice si nécessaire dans des momens si pressans. Les religieux vinrent alors, il leur respondit. Je l'assuray que j'aurois le souvenir exact de tout ce dont il m'avoit chargé, pour la paix de sa conscience ; il me dit qu'il attendoit le moment de sa félicité et me demanda encore de luy lire et de

« Il prioit en effet, et, tombant dans un paisible repos, il expira avec douceur sur les dix heures du soir, le onziesme jour de janvier 1688, en sa quatre-vingt-cinquiesme année. C'estoit le septiesme jour de sa maladie. Les gentilshommes du voisinage assistèrent le lendemain à sa sépulture, qui fut faite en l'église de cette ville, près de ma chère mère. M. le comte du Roure en prit le deuil et le fit prendre à toute sa maison. »

C'est une remarque à faire : le chef de la branche aînée est toujours présent dans ces grandes circonstances, et invariablement Jacques de Beauvoir ne l'appelle que « le comte du Roure ». Le désigner par son petit nom eût été presque un manque de respect. Pour nous, qui sommes curieux des noms propres, notons que le comte du Roure dont il est ici question, était le fils aîné de celui dont il a été déjà parlé. Louis-Pierre-Scipion de Grimoard du Roure avait succédé à son père dans ses titres et dans sa charge de gouverneur du Pont-Saint-Esprit. En 1666, âgé de dix-huit ans, il était un des plus brillants et des plus riches gentilshommes de France. Mlle de la Vallière lui fit épouser, à Paris, sa compagne et amie, Marie du Guast d'Artigny [1], que le roi dota de 100,000 livres et à laquelle il donna un collier de perles

(1) Saint-Simon, t. XI, p. 290.

de 30,000. En 1670, il remplit avec succès une mission difficile et concourut à soumettre les rebelles du Vivarais.

Peu après la mort de son père, Jacques écrivait : « Nous eûmes la joie, en ce temps, de revoir l'heureuse nouvelle du mariage de M. le marquis du Roure avec Mlle de la Force[1]. Le roy l'avoit proposé à M. le comte du Roure et luy avoit envoyé à cet effet un courrier de cabinet. » Le marquis du Roure (Louis-Scipion) était le aîné du précédent. A peine entré dans la carrière, il fut tué à Fleurus, en 1690, et Jacques inscrivait encore l'événement dans son Livre, avec esprit de bonne parenté et d'affection dont ses cousins lui avaient prodigué les témoignages.

VI

Les plus belles parties du manuscrit de notre gentilhomme sont dans les tableaux qu'il vient de nous esquisser, et où nous sont présentés comme dans une auréole ses grands-parents, son père, sa mère, tous les patriarches de la famille. Telles étaient les fortes générations du temps de Henri IV et de Louis XIII.

Et lui-même ne s'y est-il pas dépeint ? lui aussi

(1) Victoire de Caumont la Force, fille d'honneur de la reine.

n'est-il pas un patriarche ? Né sur les confins de l'ancienne société, en qui des mœurs simples produisaient tant de vertus éprouvées et solides, de la nouvelle qui commence à surgir, légère frivole, avide de plaisir et de luxe, il est et demeure la vivante image des ancêtres. S'il a pris la plume, c'est non seulement pour satisfaire à leur sujet sa piété filiale, mais pour assurer dans l'avenir, et sous tous les rapports, ce qui a constitué jusqu'à lui l'existence et l'honneur de sa race. Y réussira-t-il autant qu'il l'eût mérité ?

Hélas ! désormais il ne nous entretiendra guère que de ses chagrins. Dans le cours de nos études sur Madeleine des Porcellets, nous avons vu au sujet des Brancas par quelle crise, à la fois morale et économique, passèrent alors une multitude de familles. Entendons ici notre gentilhomme de Barjac nous retraçant celle dont la sienne n'allait souffrir que trop cruellement.

Claude de Beauvoir avait eu onze enfants. Jacques en eut douze de son mariage avec Mlle de Boniol, huit garçons et quatre filles. L'histoire de ces éducations, les sacrifices qu'elles lui imposent, et aussi les difficultés que lui créent, pour ses fils, les influences venues du dehors et contre lesquelles il s'efforce de réagir, traduisent sous nos yeux les grandeurs et les misères de cette époque.

Le père fait pour ses fils ce qui a été pratiqué

de bonne heure pour lui-même. Une école existait non loin de Barjac, à Saint-Ambroix, et le sieur Gignoux y avait acquis une certaine réputation comme maître. C'est là qu'il commence par envoyer ses aînés pour les dégrossir; puis il prend chez lui un précepteur nommé Rivière, et le voilà tout occupé à réapprendre ce qu'il regarde comme devant être sa tâche personnelle : « Je leur faisois moy-mesme répéter leurs leçons, leur apprenant des mots de l'*Indiculus*, quelques rudimens d'histoire et de géographie, avec le catéchisme [1]. »

Cependant de nouveaux enfants lui surviennent; ils se succèdent même, presque régulièrement, de deux en deux ans : avec eux les charges s'accroissent et finissent par dépasser les ressources normales.

« Ma famille devenoit de plus en plus nombreuse. Je me voyois souvent obligé à des dépenses au delà de nos facultés et revenus. Quoique j'eusse bien à cœur de conserver nos biens, je ne pouvois pas éviter de faire assez souvent des coupes extraordinaires de bois, lesquelles s'ajoutoient à celles que j'ay déjà marquées comme effectuées par mon père; je les vendois avec fa-

(1) Dans *Les Familles* (t. I, p. 285-292), nous avons cité bien des exemples de pères qui se firent eux-mêmes les premiers instituteurs de leurs enfants.

culté de faire un bled, mais sans arracher les rejetons. »

En 1688, l'année même de la mort de son père, son fils aîné lui donna un sujet de peine auquel il fut très sensible. Qu'eût dit l'aïeul, s'il avait vu la jeunesse se refuser au travail?

« Mon fils aîné Louis grandissoit beaucoup; et, quoiqu'il eût bien appris à lire et à écrire et qu'il possédât les principes de la langue latine, avec l'arithmétique et autres bons principes, il me fit connoistre que d'aller à l'Académie seroit mieux son fait, que la profession des armes estoit celle d'un gentilhomme. »

Près de trente ans auparavant, lui-même avait tenu un semblable langage; mais il avait terminé ses études de latinité à Nîmes, son cours de droit à Valence, il venait d'être reçu docteur. Dans quel discrédit, dans quelle décadence n'était pas tombé l'arrière-ban! Les contemporains nous l'ont assez raconté. La noblesse française, comme corps, ne peut plus fournir le service militaire; en se déshabituant de la profession des armes, combien d'héritiers des anciens preux y sont devenus impropres! Et voilà que, par contraire, un mouvement sans cesse grandissant y pousse une ardente jeunesse, non pas seulement entraînée par la passion de la gloire, mais plus encore peut-être pressée de s'émanciper. Aujourd'hui, les choses en sont au

point que les enfants de quinze ans (Louis n'en a pas davantage) ne se supportent plus sur les bancs du collège. « J'eus un extrême déplaisir », continue Jacques, « à luy voir discontinuer ses estudes; mais il se montroit si passionné que, ayant alors l'occasion de l'envoyer à Besançon, près de M. de Moncaud, mon parent et mon bon amy, pour y faire son noviciat d'armes, je finis par luy donner mon consentement (1).

Cette occasion était le départ de Louis-Pierre-Scipion, comte du Roure, pour la cour, où l'appelait le mariage de son fils avec Mlle de Caumont la Force.

« Je fus donc, le 27e de février, mener mon fils à Mme de Boniol, sa grand'mère, à Saint-Ambroix, pour qu'il receut d'elle sa bénédiction. Elle luy fit ses bonnes admonitions, et il luy respondit avec les marques de bons sentimens. Sa mère et moy luy donnâmes aussi nostre bénédiction. Puis, ayant accompagné au Pont-Saint-Esprit

(1) Ne nous méprenons pas sur le sentiment d'où venait « le déplaisir » de notre gentilhomme. Il gardait au plus haut degré l'esprit militaire de sa race, et il ne pouvait s'étonner de le voir s'éveiller de bonne heure chez ses enfants, comme il l'avait eu lui-même. Mais le régime nouveau ne ressemblait presque plus à l'ancien.

Autrefois, l'aîné, le gardien-né du foyer, après avoir bravement payé de sa personne pour le service attaché au fief, y reprenait la charge qui lui incombait dans l'intérêt commun. Maintenant, c'était au sortir de l'enfance qu'il s'engageait pour un temps indéfini dans des armées permanentes, délaissant presque absolument la famille; et, si son exemple était suivi par les cadets, celle-ci était exposée à de grands risques, et même à périr.

M. le comte du Roure, je recommanday l'enfant à mon cousin de Beauvoir, qui estoit du voyage, et le quittay après avoir prié Dieu de le faire croistre en vertus et en sa crainte. Il estoit dans sa quinziesme année et ne devoit la compléter que le 4 du mois de may... Mon cousin m'escrivit leur arrivée à Paris, le 29e du mois de mars; il me fit savoir que, l'ayant fait assez propre, il l'avoit présenté, le 29e du mois d'avril, et qu'après beaucoup de difficultés il avoit obtenu son entrée à Besançon. »

A ce moment-là même, les nouvelles écoles de cadets créées par Louvois étaient dans tout leur éclat, et faisaient tourner les jeunes têtes d'un bout de la France à l'autre. »

« Le 12 juin 1682, les intendants avaient eu ordre de publier par tout le royaume que le roi venait d'instituer, à Metz et à Tournai, deux compagnies destinées à former au service tous les jeunes gentilshommes, de quatorze à vingt-cinq ans, qui voudraient bien y acquérir les connaissances et les qualités nécessaires pour devenir un jour de bons officiers. Il en vint une telle foule que, moins de trois mois après, le nombre des postulants dépassait quatre mille. Pour les recevoir, il fallut créer, non plus deux, mais neuf de ces écoles militaires. Elles furent toutes établies dans des places frontières, à Tournai, Cambrai,

ıes, Charlemont, Longwy, Metz, Strasisach et Besançon, et eurent pour capicommandants mêmes de ces places. Il ne ıs s'arrêter au titre fastueux de compagentilshommes qui leur fut donné. Elles vertes presque à tous, si ce n'est à ceux ondition était tout à fait misérable. On ı mettre de l'ordre dans ces écoles et à y la place; mais, pour un qui sortait, il y lix qui s'efforçaient d'y entrer. Les intenerdant la tête, Louvois prit sur lui d'exade décider sur toutes les demandes d'ad[1]. »

est pas seulement le Journal de Jacques oir, ce sont presque tous les Livres dos de cette époque qui nous font assister mblable entraînement chez la jeunesse. n de Barjac, à Pernes, dans le Comtat, de dix-huit enfants, Joseph de Sudre, tie également à ses peines. C'est en 1684; aîné, sur lequel il comptait pour perpétuer e, vient d'achever ses études.

me pria d'agréer qu'il prît le parti des

[1] ILLE ROUSSET, *Histoire de Louvois*. Paris, Didier, 1864, 102 et suiv.
chez cette jeunesse l'esprit de turbulence et d'indiscipline après la mort de Louvois, en 1692, les compagnies de ent être dissoutes. Elles ne furent rétablies qu'en 1726, XV. — ALBERT BABEAU, *La Vie militaire sous l'ancien Les Officiers* (Paris, Firmin-Didot, 1890, p. 25).

armes. Sa résolution m'épouvanta, et je luy représentay tout ce que la guerre a de rude et de difficile, mais inutilement. Puis, le voyant persister dans son dessein et ne voulant du tout poinct forcer les inclinations de mes enfans, je taschay de seconder les siennes, et, pour cet effect, je voulus qu'il commençât d'abord à faire des armes, à danser, à monter à cheval, à dessiner, etc. Dans cette vue aussi, je pensay de l'envoyer à Paris, et cherchay les moyens de l'y pouvoir faire subsister. Et comme, il y a un an ou deux, le roy a levé des compagnies de jeunes gentilshommes, depuis l'âge de quinze ans jusques à vingt-quatre, lesquels sont entretenus par luy au nombre de deux mille dans les citadelles de Metz, Cambray, Longwy et Besançon, je crus que, si la chose m'estoit possible par le moyen de mes amis, je ne saurois mieux faire que de le placer dans une de ces compagnies, où l'on a de tous ceux qui y sont un soin tout particulier. Je m'adressay pour cela à M. l'abbé Fléchier, aumônier de M^me^ la Dauphine, un de mes bons amis. »

Jacques de Beauvoir, en perdant son fils aîné, avait reporté ses sollicitudes sur celui qui venait après ; il se flattait de trouver en lui plus de docilité, il en ferait « le soutien de la maison ».

« Mon second fils, que ma sœur d'André tenoit près d'elle avec la mesme bonté qu'elle avoit pour ses propres enfans, m'escrivoit souvent qu'en la

classe de cinquiesme, où il estoit chez les RR. PP. jésuites, il estoit souvent le premier et qu'il avoit le désir de me donner satisfaction. Je lui proposois pour motif de sagesse l'exemple de mes neveux, qui estoient à la vérité pour leur âge d'une conduite admirable. »

Mais bientôt, en 1690, celui-ci encore, à peine entré en troisième, renouvelant la scène qui a laissé le cœur du père transpercé, demande à partir sur l'heure pour Besançon. Jacques résiste, il conjure son fils d'attendre la fin de ses classes; force lui est de céder.

Déjà il avait confié à son Livre les difficultés financières que lui causait l'entretien de Louis. « J'avois esté obligé de demander le secours de ma belle-mère; je luy avois fait quittance et reconnoissance en faveur de ma femme, et en qualité de mari et maistre de ses biens, de toutes les sommes que j'avois receues d'elle comme héritière des biens de feu Jacques de Boniol, mon beau-père, pour les employer à l'acquit des dépenses que nécessitoit l'éducation de mes enfans, et de celles que je venois de faire pour envoyer mon fils aisné à Besançon. » Et il ajoutait : « Ma famille ne me reprochera jamais une mauvaise administration. Ces dépenses, je suis le premier à en souffrir la charge, comme devant tourner à son profit. » Le départ de son second fils pour Besançon le fait revenir sur ce sujet journalier de

préoccupations : « Mes dépenses viennent encore d'augmenter, et je n'espargne rien non plus pour mes autres enfans, que j'élève du mieux que je peux. » Et, en effet, il a chez lui, pour précepteur des plus jeunes, un ecclésiastique nommé Gand. Aussi se multiplie-t-il, il presse ses débiteurs « au-delà de ce qu'il eust voulu »; mais il y est obligé pour suffire à ses besoins. Il revise ses baux avec ses métayers, et réussit à affermer sa terre de Méjannes à un taux plus avantageux.

Puis, lorsque ses deux fils ont obtenu une sous-lieutenance, il lui faut en débourser pour eux le prix, les équiper à grands frais, leur acheter trousseau et habits d'uniforme, leur procurer chevaux et valets. Le luxe avait pénétré dans l'armée jusqu'aux rangs les plus subalternes; ce n'était pas la faute de Louvois, qui souffrait avec peine les galons d'or et d'argent, même sur les habits des officiers : « C'est une chose ridicule », écrivait-il, « de songer à donner des parements de velours à des sergents, avec des gants et des cravates à dentelles[1]. » Un livre de comptes renferme un inventaire des achats faits par une bonne mère de famille pour son fils aîné, qui vient d'être pourvu d'une sous-lieutenance dans le régiment d'Orléans. Nous y voyons figurer jusqu'à dix paires de bas de soie; plusieurs douzaines de chemises

(1) Camille Rousset, t. III, p. 294.

sont garnies de fine batiste, et le reste est à l'avenant. Joseph de Sudre écrit de même : « Mon fils m'a dépensé en habillemens, sans compter les nippes de la maison que nous lui avons données, 280 livres 19 sous, plus la nourriture de son valet et de ses chevaux. Je dois presque toute cette somme, à laquelle il faut satisfaire, quoique je sois sans argent. » Ne nous étonnons donc pas des plaintes semblables que Jacques de Beauvoir laisse échapper de sa plume. Mais ce n'est pas tout : sa bourse est également mise à contribution pour aider ses fils à faire des recrues.

Ici, nous devons indiquer le trait essentiel de la formation d'une compagnie dans l'ancien régime. Elle reposait toute sur le capitaine. « Celui-ci, une fois pourvu d'une commission pour la lever, était tenu de fournir au roi un certain nombre d'hommes en état de servir, habillés, équipés, armés; et, de son côté, le roi s'engageait à payer au capitaine, pour chaque homme reconnu propre au service, d'abord une prime de levée, puis une solde journalière, soit en argent, soit en fournitures, dont la valeur serait imputée sur la solde... Puis, quand celui-ci avait habillé et armé ses hommes, il les conduisait à la *monstre*, devant un commissaire des guerres. Enfin, sa compagnie une fois agréée, il devait la tenir au complet; et, pendant le quartier d'hiver surtout, il avait à se procurer le nombre de recrues nécessaire

pour remplacer les morts, les disparus ou les déserteurs (1). »

D'ordinaire, les capitaines chargeaient de cette besogne leurs lieutenants ou sous-lieutenants. Joseph de Sudre nous raconte que son fils, venu en 1688 à Pernes pour rétablir sa santé, eut une mission de ce genre à remplir. — « Nous travaillâmes à cette recrue », dit-il, « mais peu fructueusement. Pourtant, ayant fait dans le commencement de février neuf assez bons hommes, je le fis partir d'ici le 14 avec sa recrue. Je luy donnay 57 livres 10 sous, outre 29 livres 10 sous que je luy avois déjà remis pour l'engagement de ces soldats. Ce ne fut pas encore toute la dépense ; il fallut que je payasse le cheval au maquignon, duquel il l'avoit pris, quatre louis d'or et demi, en sorte qu'il receut de moy, depuis son arrivée jusqu'à son départ, sans y comprendre la nourriture desdits soldats pendant deux bons mois, 162 livres 15 sous. » Jacques de Beauvoir eut à faire de même pour ses fils, qui venaient l'un de Digne et l'autre de Colmars, où leurs régiments tenaient garnison, passer une partie de leur quartier d'hiver à Barjac, dans la maison paternelle.

« Dieu nous faisant la grâce d'avoir en ce moment tous nos enfans près de nous, nos aisnés estoient témoins de nos soins pour eux. Je

(1) Camille Rousset, t. I, p. 183 et suiv.

travaillois à leur donner à tous les instructions que je pouvois ; ma belle-mère s'acommodoit aussi au soin de nos affaires et à aider nostre dépense. »

Dans un de ces quartiers d'hiver, son second fils, qu'il appelle le « chevalier », a une désagréable aventure dans son office de recruteur. « Il fut à la foire de Saint-Ambroix, et, comme il y estoit occupé à faire des soldats, il y perdit une bourse où il y avoit douze louis d'or[1]. Malgré mes charges, je luy donnay de quoy réparer cette

(1) MONTEIL, dans son *Histoire des Français* (t. IV, p. 47), nous montre l'officier recruteur arrivant dans un village :

« C'était une espèce de réjouissance publique lorsque, dans les rues, le tambour annonçait que je venais faire des recrues. Il s'arrêtait dans les carrefours, et, après avoir battu les trois bans, il portait la main au chapeau et disait, suivant la formule ordinaire :

« De par le Roi, on fait savoir à tout homme de quelle qualité « et condition qu'il soit, âgé de seize ans, qui désirerait prendre « parti dans le régiment de..., infanterie, qu'on lui donnera quinze « francs, vingt francs, suivant l'homme qu'il sera, et un bon congé « au bout de trois ans. Argent comptant sur caisse ! On ne demande « pas de crédit. Ceux qui sont portés de bonne volonté n'ont qu'à « venir. »

« Alors, il élevait et faisait sonner haut une grande bourse de soie grillée pleine d'or et d'argent. J'avais encore le soin de composer son cortège de plusieurs soldats portant sur leur épaule leur épée nue, à laquelle étaient embrochés des pains blancs, des gâteaux et des perdrix rôties. J'enrôlais quelquefois un assez grand nombre d'oisifs, d'écoliers libertins, de villageois fainéans, d'ouvriers sans travail, de domestiques sans maîtres. »

Rien de plus pittoresque que certains détails de ces scènes de racolage. On les trouvera, tout au long, dans un chapitre particulièrement curieux du livre que M. Albert Babeau vient de consacrer à *la Vie militaire sous l'ancien régime. — Les Soldats* (Firmin-Didot, 1889).

perte ; il put faire sa recrue et repartit pour Colmars, en Provence, où le régiment de Bretagne estoit en quartier. »

Parmi ses enfants, le troisième, François, lui était particulièrement cher par ses qualités de cœur, et le consolait par ses témoignages de tendresse. Lui du moins resterait-il à la famille? Le père l'espérait et il attendait anxieux, car François allait avoir dix-huit ans. Mais une pression plus forte que toutes les affections domestiques devait le lui enlever comme les deux premiers. Ce n'étaient pas seulement les soldats qu'on recrutait souvent par contrainte. Les intendants des provinces faisaient de même pour la jeunesse des familles nobles. « J'ai vu Le Guerchois, mort conseiller d'État, lors intendant d'Alençon, » raconte Saint-Simon, « me montrer, à la Ferté, un ordre de faire rechercher des gentilshommes de sa généralité qui avaient des enfants en âge de servir et qui n'étaient pas dans le service, de les presser de les y mettre, de les menacer même, et de doubler et tripler à la capitation ceux qui n'obéiraient pas, et de leur faire toutes les vexations dont ils seraient susceptibles [1]. » Un jour, en 1696, Jacques de Beauvoir vit François lui déclarer à son tour qu'il souhaitait suivre l'exemple de ses frères et de ses camarades. « Je lui achetay deux bonnes mules, des chevaux

(1) SAINT-SIMON, t. VIII, p. 109-110.

et tout le nécessaire pour servir en campagne. » Mais il dut pour cela vendre des coupes de bois : c'était son moyen habituel de sortir d'embarras.

Bientôt, quelques mois après, en octobre 1696, ce fils qui lui avait procuré le plus de satisfaction était tué d'un coup de canon, à la tranchée, devant Valence. « Ce fut ma sœur d'André qui receut la lettre du capitaine. L'ayant lue, elle m'appela le matin chez elle, et, comme elle m'apprit la mort d'un de mes fils, je luy demanday de suite lequel. Quand elle me l'eut dit, ma douleur fut si vive que je ne pus verser une larme ; le coup qui venoit de frapper mon enfant me frappoit moy-mesme. Je gardois l'impression du tendre adieu qu'il m'avoit fait, lorsque, me tenant embrassé la nuit de son départ, il me répétoit qu'il s'en alloit avec la peine de me laisser indisposé. J'écris ces lignes pour mes fils et mes filles, afin que le souvenir de leur frère leur soit toujours un modèle d'honneur, et je les sollicite de garder à jamais entre eux la tendresse qui est naturelle dans nostre famille [1]. »

Là ne fut pas sa plus grande épreuve. A quel point la passion du jeu régnait alors, nous le sa-

(1) Joseph de Sudre, dont le Livre domestique fournit de si nombreux sujets de rapprochement avec celui de Jacques de Beauvoir, nous a laissé aussi une page des plus touchantes sur la mort de son fils aîné, tué le 4 octobre 1693, à Marsaglia. (*Les Familles*, t. I, p. 269-270.)

vons. Du monde qui donnait le ton, elle avait débordé dans l'armée. Aussi, quelles n'étaient pas les craintes des parents, lorsqu'une jeunesse sitôt émancipée les quittait pour aller aux camps ! C'était chez eux presque de l'épouvante.

De là, tant de recommandations, d'adjurations, accompagnées d'ordres formels, que nous trouvons écrites par eux en pareille occurrence. — *Fuyez le jeu et surtout les jeux de hasard*, disait le maréchal de Belle-Isle à son fils le jeune comte de Gisors, nommé colonel à l'âge de dix-sept ans. *Bannissez les avec soin de votre régiment ; ils perdent la plupart des militaires* (1).

Jacques de Beauvoir n'avait pas manqué de cette prévoyance, lorsque son fils aîné, Louis, était parti avec le comte du Roure. Plus tard, avisé par son parent, M. de Moncaud, que ses instructions n'étaient guère suivies et que le jeune homme s'abandonnait au jeu, il lui avait adressé d'amicales remontrances. Il les lui renouvela quand il eut sa sous-lieutenance : « Je luy représentay les mortifications qu'il m'avoit données et le bonheur qu'il avoit, malgré cette conduite, de recevoir un employ, qu'il devoit bien s'en acquitter... » Mais bientôt Louis rechute, il fait des dettes; le père, obligé de contracter un emprunt pour les acquit-

(1) *Instruction adressée par le maréchal de Belle-Isle à son fils*, publiée par M. Camille Rousset. (*Le Comte de Gisors.*)

ter, lui parle sévèrement. « Je lui fis savoir qu'il n'avoit plus à espérer mon indulgence ny celle de sa mère. » Enfin, comme malgré tout il ne s'amende pas, l'indignation paternelle éclate.

Les historiens qui font honneur à la Révolution d'avoir délivré la famille de l'insupportable sujétion exercée par des pères absolus, n'ont pas eu sous les yeux, comme nous, d'innombrables textes où, bien au contraire, éclate chez eux une bonté que rien ne peut lasser. Les Livres saints ont là-dessus une belle maxime : « Corrige ton fils, et n'en désespère jamais, et ne prends pas une résolution qui aille à sa mort [1]. » Jacques, pénétré de cet esprit, persévère à agir sur son fils, moins par la crainte que par l'amour, et voici ce qu'il lui écrit :

« Je veux espérer que la réflexion finira par vous ramener à ce que doit estre un honeste homme. Ce que je vous demande par un retour de tendresse, c'est d'examiner ma conduite à vostre sujet depuis vostre enfance.

« J'ay dû estre, et j'ay esté, votre pédagogue pour vous instruire sur vostre devoir. Dans vostre jeunesse, je vous ay mis dans une place qui vous convenoit pour vostre advancement, et je vous ay confié à mes amis, n'espargnant rien pour vous

(1) *Prov.*, XIX, 18.

satisfaire. Quand vous avez esté initié dans le service, vostre mère et moy, nous n'avons rien espargné non plus pour vous équiper. Quand vous vous estes jeté dans des embarras et que vous nous y avez mis avec vous, j'ai souffert tout ce que peut souffrir un bon père. S'il a fallu essuyer des reproches et estre en confusion avec vostre sujet, je les ay essuyés avec patience; et, si vous m'avez mis en peine et en queste, et que Dieu m'ait permis de trouver des amis pour m'aider à vous secourir, j'ay cherché dans le plus beau de mes biens de quoy les rembourser. Enfin, si vous m'avez dérangé dans mes affaires, comme lorsque je fus obligé de vendre une partie de mes terres pour réparer vos fautes, n'oubliez jamais que vous en avez esté cause. On ne pourra m'imputer d'avoir esté dissipateur. Si vous eussiez esté réglé, vous en auriez eu les fruits, et nous ne serions pas si éprouvés.

« J'écris cecy afin que vous gardiez le souvenir de la bonté de vostre père pour vous. Je n'iray pas plus avant sur ce sujet. »

Ses espérances ne furent pas trompées. Devant ce miroir qui lui était présenté, le prodigue se reconnut, se repentit, et bientôt donna à son père une suprême consolation. En 1701, Louis épousait à Privas Jeanne de Lauzéas. De ce mariage naquit une fille unique, Marguerite, qui devait être

le seul et dernier rejeton de la nombreuse famille de son grand-père ; et en elle, vingt-quatre ans après, le 27 octobre 1725, Guy-Joseph de Merle, baron de Lagorce et seigneur de Sizailles, épousait l'héritière de la branche cadette des Grimoard de Beauvoir du Roure [1].

Le manuscrit se termine par la mention de deux morts ; elles y sont relatées dans des termes d'une douleur poignante. En 1702, le frère cadet de Louis était tué à la bataille de Friedlingen, et, en 1703, le cinquième, nommé Charles, mourait chez les Pères doctrinaires de Beaucaire.

Quel fut le sort des autres ? eux aussi se firent-ils soldats ? Nous l'ignorons, car la suite de l'histoire de la famille nous manque.

Mais Jacques nous en a dit assez pour nous émouvoir et pour nous instruire. Son Livre n'est pas une œuvre didactique : c'est l'expression simple, sincère et écrite au jour le jour des deux grands principes, des deux sentiments qui, avec l'idée de Dieu, portent en eux l'honneur des races humaines et la vie des sociétés : le respect filial, l'autorité et le dévouement paternels.

Le respect filial commençait à s'affaiblir de son

(1) La maison qu'habitait Jacques de Beauvoir, ses terres de Barjac et de Méjannes, appartiennent actuellement à M^me^ de Merle de Lagorce, vicomtesse de Pontbriant, comme héritière de la famille de Guy-Joseph, baron de Lagorce, et de Marguerite de Beauvoir.

temps, et il semble s'être attaché à lui dresser un monument domestique, en entourant d'une auréole les patriarches de sa famille. L'autorité paternelle, par le fait des circonstances qui viennent d'être indiquées, subissait de terribles échecs; et, il nous montre qu'elle demeurait sa puissance, grâce à un amour qui savait être patient. Enfin, lui et ses pareils, dont les fils moururent tous ou presque tous sur les champs de bataille, nous rappellent où la patrie puisa alors les inépuisables réserves d'ardeur guerrière et de chevaleresque courage qui lui permirent de traverser, sans y succomber, quarante longues années de combats, et comment elle y trouva tant de gloire.

Document Justificatif.

Extraits du Journal
tenu par Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort,
du 17 mai 1689 au 31 décembre 1690.

Journal de tout ce que j'ay fait depuis le 17 may 1689, jour du départ de Monsieur le Comte de Rochefort (1).

Premiérement, le dit jour, je ne fis que me reposer tout le jour, après que je fus arrivée de Beaucaire à Rochefort. Le lendemain, 18 may, je m'appliquay à faire ranger la maison, et j'en fus bien lasse le soir.

Le 19 may, jour de l'Ascension, je le consacray au service de Dieu et ne vaquay à autre chose.

Le 20 may, j'ay fait un traité avec Antoine Benoît, tapissier en cuir doré, d'Avignon, et luy ay commandé, pour le salon, une tapisserie en cuir doré, qui doit être terminée le premier d'aoust.

Le même jour, j'ay été à *la Bégude* avec ma sœur; et, en m'en retournant, j'ay remarqué une terre en *hermas* (inculte),

(1) Rappelons que le Journal de la comtesse de Rochefort remplit quatre-vingt-deux feuillets d'un registre petit in-4°, écrits d'un bout à l'autre au recto et au verso. Sa longueur ne nous permettant pas de le publier intégralement, nous en donnerons au moins des extraits, aussi étendus que possible, pour les cinq mois pendant lesquels elle porta seule le poids des affaires et du gouvernement de sa maison.

propre à être plantée en vignes, ce qui doit être fait dans la prochaine automne. Pour cet effet, il faudra préparer la dite terre, à la fin d'aoust, par un labourage. Un connoisseur m'a dit que cela ne cousteroit pas davantage de cinquante écus.

Le 21 may, je fus à Nostre-Dame le matin, pour commencer la neufvaine du marquis. Tout le reste du jour, je le passay à m'occuper dans la maison. Le soir, j'eus des nouvelles de M. le comte de Rochefort, de quoy j'eus un fort gros plaisir, car je commençois d'être inquiète. Je receus aussi des *lettres d'État*.

Le 22, j'ay continué ma neufvaine, et le Père prieur s'est fort justifié auprès de moy, m'assurant qu'il n'avoit aucune part à tout ce qui s'est passé et qu'il n'avoit pu l'éviter. Le sieur Falcon m'a dit ensuite qu'il savoit, par un de ceux qui étoient dans l'assemblée, qu'il avoit fait tous ses efforts pour empêcher qu'on ne me fist assigner.

Le 23, j'ay été à Nostre-Dame, en continuation de ma neufvaine, puis je suis allée à la Bégude, et y ay disné. Après disné, j'ay acheté du rentier une vache, un veau, et une nourrice de poulets, avec vingt-quatre nourrissons *sive poussins*. J'ay demeuré à la Bégude jusqu'au soir, et, en me retirant, j'ay passé à l'hermitage(1). Lorsque j'y ay eu fait la prière, le frère Pierre m'a demandé la permisssion de prendre de la broussaille dans la forest, et je la luy ay donnée.

Je me suis informée à la Bégude s'il y avoit quelque réparation nécessaire, et, après avoir visité la maison, je l'ay trouvée en bon état. Les rentiers m'ont dit qu'il y auroit à faire une glacière(2); je leur ay répondu qu'ils devoient la faire eux-mêmes.

(1) L'ermitage de Saint-Pierre de Gajan (*de Gajanis*) est mentionné dans une bulle d'Alexandre III (juin 1178), et dans une autre de Clément VI (septembre 1344). Il est à l'entrée du territoire de Rochefort, mais sur celui de Saze. (Communication de M. A. Canron.)

(2) Il s'agit de la chambre froide où se conservaient pendant l'été les produits ou provisions alimentaires du ménage exposés à se corrompre.

Le 24, j'ay continué ma neuvaine à Nostre-Dame. Ce jour-là, M. le procureur du roy de Beaucaire est venu, pour terminer à l'amiable les affaires que nous avons avec la communauté; mais, l'arbitre de celle-cy n'ayant pas paru, il ne s'est rien fait de tout ce jour.

Sur le soir, j'ay été à *la Rouvière*, et j'y ay remarqué que, si j'avois un troupeau pour engraisser mes champs, ils me rendroient une fort grande quantité de grains. On m'a fait aussi observer qu'il y a, dans une combe, une très belle source d'eau qui ne tarit jamais, et que, là mesme, se trouve un fonds de terre assez bon pour y faire un jardin. En construisant là un bastiment, on pourroit, de tous les champs qui sont dans ce quartier, former un tènement capable d'occuper un rentier, et qui seroit d'un plus grand rapport que ce que nous en percevons.

Le 25, j'ay écrit à M. Carretier, mon procureur au Parlement de Toloze, pour lui demander des nouvelles de la garantie de Mondragon.

Plus, j'ay écrit à M. Penaut, procureur à Montpellier, afin qu'il poursuive l'affaire que nous avons contre la communauté de Beaucaire.

Plus, le mesme jour, j'ay écrit à M. Belot, procureur au Parlement de Toloze, afin d'avoir des nouvelles au sujet de l'affaire de M. Brocardy.

M. Odoacre, arbitre de la communauté, est arrivé aujourd'huy. M. le procureur du roy et luy ont commencé de conférer après le disné; je ne vois pas pourtant les choses bien disposées pour que nous en sortions à l'amiable.

Plus, j'ay été à la forest de *Mormont*(1) pour voir le bois. J'ay trouvé qu'on l'avoit trop coupé; quant à celuy qui reste, il revient très bien. Le quartier qu'il y a encore à vendre vaut plus de quarante écus, le bois étant fort épais à cet endroit-là.

(1) Aujourd'hui dite *de Malmont*.

J'ay été ensuite jusqu'à la cabane des gardiens. Ils m'ont dit qu'ils ne pouvoient tenir leurs bestiaux là, si je ne faisois bastir une cabane.

L'on m'a dit que ce seroit une bonne réparation de faire planter des oliviers et des mûriers à Rochefort.

Le 26, de bon matin, M. le procureur du roy s'est assemblé avec l'arbitre de la communauté, afin de finir l'affaire pour quoy je l'avois fait venir. Comme ils ne sont pas convenus de la manière de régler mes droits, il a proposé à la communauté de prendre un tiers, et celle-cy a renvoyé la proposition à un autre temps. Ainsi, les arbitres se sont séparés sans avoir rien conclu. J'ay fait mettre en mémoire les raisons produites de part et d'autre.

J'ay visité ensuite la maison, pour voir ce qu'il y avoit à faire. Le maçon m'a dit qu'il falloit de toute nécessité mettre une *encoule* (contrefort ou mur butant) tout contre la chambre qui donne sur la cour, afin de soutenir la muraille. A la chambre où couchent les laquais, le couvert (toit), ne valant rien, est à refaire; il faut en faire un au poulailler, dont la voute tombe en ruine; en la cave, il y a plusieurs ais à changer.

Plus, j'ay été voir l'écurie, et j'ay remarqué qu'il étoit tout à fait nécessaire de faire acommoder le couvert. Il faut, pour cela, trois doublis et quelques ais pour la porte.

Le 27, j'ay écrit à M. Postoly, mon procureur à Nismes, et à M. Bègue, mon procureur à Arles, pour les avertir que nous avons obtenu des lettres d'État.

M. le procureur du roy est parti aujourd'huy avec M. d'Icard, et, avant de partir, il fut à Nostre-Dame faire ses dévotions, en accomplissement du vœu que j'avois fait pour luy.

J'ay reçeu le même jour une lettre de M. Maliverni, prestre de Laudun. Il me demande si je ne veux pas le payer, et me marque qu'il a envoyé pour cela l'acte de la

mission à M. Sicard. Et moy je luy ay répondu que je ne pouvois régler son affaire, ni le payer, qu'au retour de Monsieur de Rochefort.

Le soir, je fus à *l'Estagnol*, j'y vis les fossés qu'on a ouverts en mes terres, et je trouvay qu'ils étoient d'une grande utilité.

Le 28, j'allay continuer ma neufvaine à Nostre-Dame, et je m'amusay tout le jour à reconnoitre mes meubles. Le soir, je retournay à Nostre-Dame, pour me préparer à me confesser en ces bonnes festes de la Pentecoste.

J'ay fait réparer la porte d'écurie de mon rentier de Rochefort et toutes les autres de la maison, avec les serrures.

Plus, j'ay pris un quintal de laine de ce rentier, à neuf écus le quintal, et un demi-quintal de ceux de la Bégude, au mesme prix. Tout cela est en payement de ce qu'ils me doivent. Mon dessein est d'en faire vingt cannes de serge, une vingtaine de cadis, huit de crespon, et aurant de burate en filozelle.

Le mesme jour, j'ay receu encore cinquante-neuf livres de laine du rentier de Rochefort.

On m'a mandé de Beaucaire qu'on m'avoit fait une saisie pour vingt livres de dépens, du temps de la garnison des Isles; et j'ay répondu que je croyois avoir payé cette somme, avec les autres que je payay alors.

Sur une lettre des religieuses de Sainte-Claire d'Avignon, j'ay répondu qu'il m'étoit impossible de payer avant la récolte, et que, si l'on me presse davantage, je me serviray des lettres d'État pour arrêter les poursuites.

Le 29, jour et feste de la Pentecoste, j'allay de bon matin à Nostre-Dame, pour y achever ma neufvaine; et, comme j'avois obtenu par son intercession la santé de mon fils le marquis, j'en ordonnay une autre en action de grâces. Ensuite, je fus à la paroisse, j'y entendis les vespres et la prière pour M. le comte de Rochefort.

Ainsi, tout le jour s'est passé en dévotion.

Le 30, j'ay été le matin à Nostre-Dame, et y ay vu un très-grand concours de monde, venu non seulement du voisinage, comme les processions de Saze et de Roquemaure, mais encore de bien loin, de quoy j'ay été fort édifiée et touchée. Après disné, j'ay assisté aux vespres et à la prière qui s'est faite à la paroisse et en la chapelle, pour Monsieur et pour toute la famille. Après les vespres, j'ay été à Tavel(1), et lorsque j'y ai eu visité l'église, adoré le Saint-Sacrement, j'ay passé chez M. le prieur, où Mme de Cubières m'est venue voir, accompagnée de sa fille. Puis, nostre lieutenant d'office nous a présenté chez luy la collation.

Sur le soir, j'ay envoyé à la Bégude des gens qui examineront le bois à vendre. On m'a dit depuis qu'ils n'étoient pas connoisseurs de cela; mais mon procureur m'a promis de le faire estimer par un sien parent de Saze, qui s'y connoît bien, et ce sera sur le rapport de celuy-là que je règleray la vente à faire.

Le 31 may, j'avois le dessein d'aller aujourd'hui à la Bégude. La pluie m'en ayant empêchée, j'ay arrêté le compte du rentier du *Grès*, et j'ay vu qu'il me devra encore de l'argent à la foire. J'ay arrêté aussi le compte du meunier, qui me devra encore. Je voulois faire un arrêté de compte, devant notaire, avec le rentier de la Bégude; mais j'ay jugé à propos d'attendre le retour de M. Sicard.

Aujourd'huy, en l'église, j'ay pris garde que M. le vicaire affectoit, par manque de respect, de ne pas me présenter l'eau bénite, comme il y est obligé, de quoy j'ay fait mes plaintes au prieur.

J'avois raison de dire que les frais de la garnison des Isles avoient été payés. On m'a écrit de Nismes que cela avoit été reconnu.

(1) Une des cinq paroisses qui dépendaient de la baronnie de Rochefort. Son prieuré était uni au monastère de Saint-André de Villeneuve-lès-Avignon.

Tout le reste du jour, je l'ay employé à arrêter des comptes et à écrire des lettres.

Le 1er juin, j'ay ordonné dans toutes mes terres de faire des prières pour Monsieur de Rochefort, jusques à son retour. Les Pères de Nostre-Dame se sont soumis agréablement à cet ordre, et diront chaque jour, comme tous les curés, les litanies de la Sainte-Vierge, avec l'oraison pour la paix. Les mêmes prières, je les ay fait faire, tous les jours, dans ma chapelle, durant mon séjour à Rochefort, et on les continuera dans ma maison à Beaucaire...

J'ay reçeu du boucher de Rochefort 34 livres 10 sols, plus 71 livres de mouton, à 2 sols et 4 deniers la livre, et 15 livres de bœuf à 18 deniers(1). Le tout, joint ensemble, fait la somme de 43 livres 10 sols, que j'ay receue en déduction de plus grande somme qu'il me doit.

Le mesme jour, j'ay fait dire à Mademoiselle de Michel de me payer 50 livres qu'elle me doit. Elle m'a fait répondre qu'elle les payeroit en la récolte, et je les ay cédées à Mme de Sicard, pour pareille somme que je luy dois.

Sur le soir, étant allée à la Bégude, j'ay fait le tour de mes moissons, et je les ay trouvées fort belles. Néanmoins, le rentier m'a dit que, s'il avoit tout semé à la première saison, il y auroit plus de bleds et qu'ils seroient encore plus beaux. C'est pourquoy j'ay résolu de luy laisser la faculté de semer quand il le jugera à propos. Plus, il m'a dit que les fossés sont à récurer, et j'en ay reconnu la nécessité.

J'ay commencé aujourd'hui de tenir les cardeurs, pour

(1) Prix de la viande dans deux petites localités des Basses-Alpes à cette époque : — aux Mées, en 1664, la livre de mouton, de 2 sous 6 deniers à 2 sous 13 deniers; de bœuf, de 1 sou 9 deniers à 2 sous. — A Colmars, en 1689, la livre de mouton, 2 sous 3 deniers; de brebis, 1 sou 3 deniers; de veau, 1 sou 6 deniers.

Ces prix sont sensiblement plus élevés dans les villes : ainsi, à Aix, en 1679, la livre de mouton se paye 4 sous; de bœuf, 2 sous 6 deniers; d'agneau, 3 sous, et de porc, 3 sous.

travailler un quintal de laine lavée; de quoy je prétends faire huit cannes de crespon, quatorze de burate, douze de serge en filozelle, et trente de cadis.

Et, comme je suis à la veille de mon départ pour Beaucaire, j'ay employé tous mes momens, après les occupations ci-dessus, à reconnoître les meubles de la maison.

Le 2 juin, ce jour d'huy, je me suis levée devant le jour et ay fait, en même temps, lever tous mes gens. Le Père Archias a dit la messe dans ma chapelle de Rochefort, et ensuite j'en suis partie avec mon fils le marquis et toute ma maison.

J'ay passé par le pont du Gard. Redon (lieutenant du juge à Rochefort) est allé m'y attendre avec sa femme, son fils, et les consuls de Saint-Hilaire[1], et là il m'a régalée d'un grand et splendide déjeuné, après quoy j'ay continué ma route. Je suis arrivée à Beaucaire vers deux heures de relevée, mais si lasse que j'ay été obligée de me mettre au lict. Néanmoins, à peine ay-je été couchée que Madame des Porcellets et une grande quantité de personnes des plus notables de la ville me sont venues voir.

Ce même jour, j'ay receu des lettres de Monsieur le comte de Rochefort.

Le 3 juin. J'avois oublié de marquer que, le premier de ce mois, je fis travailler au moulin de Rochefort, pour réparer le défaut d'une des deux pierres. C'étoit d'une grande conséquence; car le bled sortoit de dessous la meule tout entier. Je nourris le maistre qui le répare.

Tout ce jour d'huy, je me suis occupée à faire ranger les meubles de la maison, et j'ai receu, l'après-disné, quelques visites des personnes les plus notables de la ville. Sur le soir, on m'a fait assigner à la requeste de M. David d'Arles, et on m'a fait commandement de payer cent écus; mais j'ay

(1) Un des villages qui dépendaient de la baronnie de Rochefort.

répondu que j'ay des lettres d'État pour surseoir à toutes poursuites, et je ne pense pas qu'on bouge jusqu'au retour de Monsieur de Rochefort.

Le 4 juin, j'ay écrit à Monsieur de Rochefort, et à Sicard à Moissac, et ay receu une lettre de Madame de Cereste(1)...

J'ay mandé à Rochefort, et donné ordre qu'on racommodât le pigeonnier.

J'ay acheté quelques livres d'étain et en ay fait refaire cinquante-cinq livres. Ma pièce de cordat a été partagée en six grandes nappes, six petites et deux douzaines de sacs; j'ay moy-mesme coupé tout cela.

Le 5 juin, jour de la Trinité, j'ay été à la messe, et, à mon retour de l'église, j'ay fait divers mémoires de choses à faire à Beaucaire et à Arles.

Le rentier du *Radau* m'est venu porter plainte contre Barthélemy Chabaneau, le vieux rentier, de ce qu'il a coupé des saules, de quoy il faut faire informer.

L'après-disné, j'ay assisté à vespres et à la bénédiction, après quoy j'ay eu grande compagnie au logis. On a joué et refait la loterie qui se trouva fausse, la veille du départ de Monsieur le Comte. J'ay gagné une paire de gants et six pans de dentelle; M. de Boisverdun, de même; Monsieur le Comte, une paire de gants; M. d'Ycard et Mme de Carrière, chacun aussi une paire. Ensuite, on a proposé une écharpe à loter pour le prix de six écus.

J'ay receu des nouvelles de Monsieur de Rochefort, qui m'ont fait beaucoup de plaisir.

(1) Dorothée de Cheilus avait épousé, le 28 avril 1671, Henry de Brancas-Cereste, frère consanguin d'André-Joseph, né d'un premier mariage d'Honoré de Brancas, leur père commun, avec Marie de Castellane-Adhémar. Elle était donc la belle-sœur de Madeleine des Porcellets.

Des nombreux fils de cette dame de Cereste, l'aîné, Louis, fut maréchal de France; un autre, J.-B. Antoine, archevêque d'Aix; et le dernier, Buffile-Hyacinthe-Toussaint, ambassadeur en Suède et conseiller d'État d'épée.

Les Brancas-Cereste étaient établis à Pernes.

Ayant fait visiter par des maistres le bois des cuves que nous avons fait défaire, on m'a dit que, pour la plus grande part, il ne vaut rien qu'à brusler, et que le reste est bon seulement à faire des cuves à fouler les raisins.

Le 6 juin, je suis parti de Beaucaire pour Arles, et, à Fourques, j'ay trouvé M. de Boche et M. de Boisverdun qui me sont venus prendre. De là, j'ay été en Camargue, dans mon *Grand Mas de Beaujeu,* où Madame de Laugier nous a bien régalés. Après le disné, j'ay examiné ce qu'il y avoit à réparer; les couverts l'ont bien été, et il n'y a qu'à mettre quelques ais au-dessus de la cuisine.

Plus, j'ay visité les terres, et on m'a dit qu'il seroit de toute nécessité de planter une vigne. Ensuite, j'ay été voir les *hources* (1), et j'ay trouvé que M. Laugier ne disoit pas la vérité, puisqu'ils reviennent fort bien et qu'il y en a très peu de morts.

On m'a dit qu'il falloit faire un *levadon* (petite digue) pour empêcher l'inondation des herbages; cela, m'a-t-on assuré, coûteroit tout au plus vingt-cinq écus, puisqu'il n'y a que cinquante cannes de besogne.

Le mesme jour, je fus au *Grand Mas de Sainte-Cécile,* et il ne s'y trouva que Mlle d'Esparvier. Après avoir examiné la métairie, je vis qu'il n'y avoit rien à faire. Ensuite, j'examinay les terres; les bleds y étoient plus beaux qu'à Beaujeu; et je reconnus qu'il falloit faire nettoyer la roubine du Corps de la Triquette (2).

L'on m'a donné des fromages à Beaujeu et à Sainte-Cécile.

Le meunier de Rochefort m'a donné en payement une

(1) L'anserine ligneuse, de la famille des chénopodées.

(2) En Camargue, on donne le nom de roubines aux canaux qui communiquent des étangs salés à la mer, ou par lesquels est introduite dans les terres l'eau douce du Rhône.

Quant au Corps de la Triquette, c'est un syndicat.

demy saumée de bled, qui m'a servi à nourrir les cardeurs.

Le 7 juin, j'ay vu le Père Rupé, gardien des récollets d'Arles, qui m'a donné une lettre pour la sœur Simone, et après j'ay été ouïr la messe de M. l'abbé de Boche. Puis, je suis partie pour Saint-Remy. Je ne pus y voir ce jour mesme la sœur Simone, parce qu'elle étoit malade, et, sans M. le prévost de l'Isle, qui s'y trouva, heureusement pour moy, je ne l'aurois pas vue du tout.

Cela m'obligea de rester jusqu'au lendemain. J'ay couché chez M. l'abbé de Lubières, doyen de ladite ville (1), à qui M. de Boche avoit écrit.

Le 8 juin, je me suis levée à cinq heures du matin, j'ay été ouïr la messe au couvent de la sœur Simone, et, après la messe, j'ay vu cette sœur, qui m'a charmée. Elle m'a dit qu'il falloit songer à me convertir et Monsieur de Rochefort aussi. Elle m'a fort assurée que Dieu me le feroit revenir en santé, et qu'il me conserveroit mes enfans. Elle me déclara ensuite que le mestier qu'il faisoit n'étoit pas propre pour un homme de son état, et qu'il l'apprendroit à ses dépens. Elle me dit cela par trois fois différentes, me répétant toujours : *Je veux qu'il se convertisse, et Nostre-Dame de Consolation le préservera de tout danger. Je le veux comme ça.*

J'ay promis quelque chose à Nostre-Dame de Consolation, qui est dans le couvent de la dite sœur, pour le retour de Monsieur de Rochefort.

Le mesme jour, je suis partie de Saint-Remy pour venir à Arles. M. l'abbé de Lubières ne m'a point quittée que je n'aye été en carrosse. Je suis arrivée à Arles à midy, et, après le disné, je me suis occupée du contrat d'arrentement du grand mas de Beaujeu ; puis, je me fis donner, par

(1) Au XIVe siècle, un chapitre régulier, composé de douze chanoines, dont le chef portait le titre de doyen, avait été établi à Saint-Remy par les papes Jean XXII et Clément VI.

M. Brunet fils, notaire, celuy de Sainte-Cécile... J'arrêtay mon compte avec M. Michel, marchand d'Arles, et j'ay vu que je lui devois 1053 livres. M. Michel m'a promis de se contenter des intérêts pour cette année, ils se montent à 210 livres ; je les luy ay cédés sur M. Esparvier, mon fermier de Sainte-Cécile.

Plus, les dames de Sainte-Marie m'ont demandé leur pension. Je la leur ay assignée également sur M. Esparvier.

Plus, j'ay fait marché de six chaises peintes de vert, à 3 livres 12 sols ; d'une table à écrire, à 8 livres. J'ay acheté deux paires de souliers à 40 sols la paire, et deux paires de bas de fil, du prix de 5 escus et demy les deux, pour Monsieur de Rochefort.

Le 9 juin, Mademoiselle d'Esparvier m'a réclamé sa pension. Je luy ay répondu que, si je le pouvois, je la payerois à la récolte.

Le mesme jour, j'ay receu de Monsieur le comte de Rochefort des nouvelles qui ne m'ont pas fait plaisir...

Le 10 juin, M. Jean Artaud m'est venu offrir d'affermer le grand mas de Beaujeu ; il ne veut me donner que 700 écus des herbes et le bled au tiers, ou, à rente fixe, 5,000 livres.

Le mesme jour, un autre Artaud, fils d'Antoine, ne m'en a offert que 700 écus ; M. Esparvier étoit avec luy.

J'ay rendu mes visites à Arles et croyois partir ce mesme jour pour Beaucaire, mais la pluie m'en a empêchée. Je m'occupay à écrire à Mme de Tourves, ma belle-sœur (1), et la priay de me faire avoir une ordonnance du subdélégué de M. l'intendant de Provence, contre les consuls d'Arles, au sujet des 2,000 livres que je leur dois, pour la taxe des biens de la communauté, et que je voudrois éviter de payer. Je leur ay fait signifier mes lettres d'État.

(1) Gabrielle de Brancas, sœur d'André-Joseph, mariée à Joseph de Valbelle, marquis de Tourves, président au Parlement de Provence.

J'ay écrit encore à M. de Quinson d'Avignon, et luy ay demandé d'attendre jusques à la récolte les arrérages de pension que nous luy devons.

J'ay envoyé des lettres pour Monsieur de Rochefort et pour M. Sicard, adressées à la Tayroure (1), et pour le maistre de poste de ce pays. J'ay écrit encore à Mme la marquise de Brancas, à Avignon.

Le 11 juin, j'ay ouï la grand'messe à Saint-Trophime (2), où la musique m'a fort plû...

Le mesme jour, j'ay fait une signification de mes lettres d'État à M. Blanc, trésorier du Corps du Couronneu et de la Triquette.

Plus, j'ay vu M. Gondar, le confiseur, qui m'a promis de me faire vendre les terres de M. de Beaujeu, et de me faire affermer mes métairies... Il m'a dit qu'il parleroit à M. Michel, le marchand, pour acheter ces terres.

Ensuite, j'ay vu M. Bègue, mon procureur d'Arles. Il m'a dit que M. Roubian, bénéficier de Saint-Trophime, à qui je dois 170 livres pour le lòds de la collocation des terres de Beaujeu, ne veut point faire de grâce.

Puis, je suis partie d'Arles, MM. de Boche et de Boisverdun m'accompagnant en carrosse jusqu'à Fourques, et suis arrivée, grâces à Dieu, fort heureusement à Beaucaire, à sept heures du soir.

Le 12 juin, jour de dimanche, je me suis levée à sept heures. J'ay donné de petits ordres dans la maison, et ay été à la messe ; après disné, j'ay été aux vespres et à la bénédiction.

(1) Sans doute Lectoure.

(2) L'église métropolitaine de Saint-Trophime, à Arles, avec son beau portail du XIIIe siècle, représentant les principales scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, son cloître, véritable musée, qui a inspiré le peintre Granet, la tour romane de son clocher, etc., est un des plus anciens et des plus curieux monuments de l'art chrétien au midi de la France.

Le mesme jour, le Père Archias me dit que M. de Saint-Germain fut icy, pendant mon voyage à Arles, et que, parlant des terres de ma collocation d'Arles (1), il témoigna être dans l'intention de les acheter, parce qu'elles l'acommodoient, mais que, les biens ayant fort diminué, il falloit que je perdisse quelque chose. Le Père Archias luy proposa de les faire estimer par des experts amis communs ; quant à la manière du payement, il m'en feroit les interests, ou il accepteroit des indications que je luy ferois. Il trouva cela raisonnable, et le tout fut renvoyé à mon retour... Je feray écrire à M. de Saint-Germain que je suis bien aise de vendre ces terres de la collocation de Beaujeu, pourvu qu'il me les paye raisonnablement. J'y ay déjà assez perdu pour n'y vouloir pas perdre davantage.

Le mesme jour, j'ay été accompagner la procession des pénitents noirs. J'ay envoyé à l'ordinaire, pour voir s'il y avoit des lettres de Monsieur de Rochefort, et, comme il n'y en a point eu, cela m'a fort chagriné.

Je manday quérir à Rochefort du vin pour les valets, et j'écrivis qu'on fist ourdir quarante cannes de toile ou cordat, à Estezargues (2).

Le 13 juin, jour de saint Antoine de Padoue, — mon petit, le chevalier, s'appelle *Henri-Thomas-Antoine*. Ce jour-là

(1) Pour l'intelligence de ceci, notons un des points les plus intéressants de l'ancien droit provençal. Tandis que, dans les autres pays, en cas d'impuissance d'un débiteur, la vente et l'adjudication de ses biens devaient être effectuées en justice au plus offrant, en Provence la règle était que les créanciers s'y fissent *colloquer sans frais*, sur l'estimation des experts jurés des localités.

Cette règle fut appliquée aux communes impuissantes, lorsqu'après les dévastations et les désordres financiers de la fin du XVI^e^ siècle, il fallut au XVII^e^ liquider leurs dettes. Leurs créanciers furent payés de la sorte, « en suite d'un département, soit sur les biens communaux, soit à leur défaut sur les biens des particuliers, à proportion de la cote d'iceux. »

La collocation de la comtesse de Rochefort, sur les terres voisines de Beaujeu, dont elle veut se défaire, avait l'une ou l'autre de ces origines.

(2) Un des villages qui formaient la baronnie de Rochefort.

est remarquable dans ma famille, puisque ce fut celuy de l'enlèvement de feu Monsieur le baron de Valérargues, mon frère (1). Aussi me suis-je levée de grand matin pour faire mes dévotions.

On a commencé aujourd'huy à tirer la soye.

La serge, la burate et le cadis, que j'ay fait tirer et préparer à Rochefort, tout cela est prest à travailler ; seul le crespon ne l'est pas encore ; ainsi me l'a écrit Mademoiselle Sicard. Neuf livres de cocons ont rendu une livre moins une once de soye fine.

J'ay écrit à M. Penot, pour l'affaire de Madame de Montanègue ; à M. Carretier, pour celle de Castagnier de Mondragon ; à Madame de Brancas, à Madame de Fressieux. Le Père Resseguier allant à Paris, je luy ay donné la commission de troquer ma montre ou de me la faire racommoder, et luy ay envoyé par Monsieur de Tieuloy quatre pistoles pour cela...

Le reste du jour, je me suis occupée à achever mes dévotions et à donner des ordres dans la maison.

Le 14 juin, je me suis levée bon matin pour faire ranger les tonneaux dans la cave. L'on a fait les cuves et préparé les petites caves pour la foire. Je fais faire, pour fouler les raisins, une cuve de bois qui ne bougera pas de dessus les tinaux, et ainsi cela sera fort commode. On m'a conseillé de vendre les vieilles que j'avois ; j'ay pourtant résolu d'en garder une pour mes lessives...

On m'a rendu un carafon d'étain que j'ay fait faire. J'ay aussi fait refaire des plats et deux douzaines d'assiettes ; tout mon étain a été rebattu, et je l'ay encore fait marquer.

J'ay envoyé quatre livres de savon à Pernes, où l'on me blanchit du fil ; on m'en blanchit aussi à Saint-Benoist.

(1) A Zutphen (Hollande), dans la campagne de 1672, où il servait comme capitaine de chevau-légers.

Le mesme jour, j'ay envoyé prendre le sieur Patron, passementier, pour savoir combien il faudroit de galon pour ma livrée. Il m'a dit qu'il en falloit quatre-vingt cannes (160 mètres) des grands, et trente (60 mètres) des petits, et que, pour cela, dix livres de soye grosse, plus huit livres de filozelle assez fine, etoient nécessaires...

J'ay baillé à Tournaire deux cannes de petit cadis rouge, pour acommoder les casaques des laquais, plus du cordat pour faire une casaque au cocher, et une canne de toile grise pour luy faire des chausses.....

Catin est arrivée aujourd'huy de Rochefort, où elle étoit depuis le départ de Monsieur pour faire travailler les cardeurs. Ils ont achevé, et on a baillé toute la laine à filer... Elle a apporté cent poulets qui restoient de ceux que j'avois achetés ; en y ajoutant les vingt-huit que j'avois icy, cela fait cent vingt-huit. J'ay de plus quarante poules, un coq et dix dindons.

Le boucher de Rochefort a baillé trois livres à Catin.

Le mesme jour, j'ay fait oster le tambour de fer qui étoit en la fenêtre de mon cabinet, où il ne servoit à rien, et je l'emploieray au Radau. Il pèse six-vingt livres et demy.

J'ay fait faire un lit de repos pour la salle basse, et des matelas pour le dit lit, par Gaspard Giraud, dit *Cinq Soupètes* (1).

Le nouveau rentier de l'*Isle de Gueydan* m'est venu représenter que l'ancien rentier, qui n'a plus que cette récolte à prendre, a par malice laissé croistre jusqu'à maturité la *civade fère* (folle avoine), afin que les terres en restassent ensemencées... Le Père Archias y a été pour voir s'il avoit raison dans ses plaintes, et il m'a rapporté que l'ancien rentier a eu tort de ne pas faucher toute une grande terre, où il y a incompa-

(1) Un des plaisants sobriquets populaires, si communs de tout temps dans le Midi.

rablement plus de *civade fère* que de bons épis de bled...

Le 15 juin, je me suis levée bon matin, et, après avoir donné de petits ordres, j'ay payé 51 livres à M. Juet ; ainsi, je ne luy dois plus rien. Je luy ay baillé toutes les pièces de tapisserie à racommoder, après quoy il fera de mesme pour toutes mes chaises et autres meubles.

J'ay fait marché avec la femme du Picard, pour le racommodage de tous les points de France, moyennant huit livres.

On a achevé aujourd'huy les cuves. J'ay résolu de faire paver de cailloux la bucherie, parce que le bois ne sauroit y être bien rangé sans cela. Le même jour, j'ay donné ordre à mon garde de Rochefort d'y vendre tout mon vin. Il en a baillé deux tonneaux au boucher, et, l'autre tonneau qu'il y a, il le garde pour la moisson.

Delor est venu goûter le vin, je luy en ay demandé quatre livres le barral (45 litres).

J'ay envoyé Gibert à l'isle de Gueydan, pour faire informer du foin que le vieux rentier a laissé gaster par sa faute.

Je me suis beaucoup occupée à ranger des papiers, et, sur le soir, on m'est venu intimer une nouvelle arrestation que M. David d'Arles a fait faire entre les mains de mon fermier de Sainte-Cécile.

J'ay receu des lettres de M. Sicard. Il me marque que Monsieur m'a écrit par le même courrier, et me demande si je n'ay pas receu sa dépêche. J'ay eu beaucoup de joye d'apprendre par M. Sicard que la santé de Monsieur et celle de M. de Brancas sont bien établies, et c'est d'autant plus que je n'avois point eu de leurs nouvelles par le dernier courrier.

J'ay fait marché, pour avoir *la Gazette* et le manuscrit, deux fois la semaine, moyennant sept écus ; on me les fera tenir à Tarascon.

Le 16 juin, dès le grand matin, j'ay donné à mon ordi-

naire les ordres nécessaires dans le logis ; ensuite j'ay écrit au sieur Esparvier, mon rentier de Sainte-Cécile, pour qu'il fasse intimer et signifier mes lettres d'État au sieur Blanc, trésorier du Corps de Couronneu, et au sieur David, droguiste d'Arles.

Gibert a vu, dans l'isle de Gueydan, le dommage que le vieux rentier m'a causé, ou par sa négligence, ou par sa malice : 1° il m'a gasté mes terres, en laissant venir à maturité la *civade fère*, dont il y a une grande quantité ; 2° il m'a laissé gaster mon fourrage, pour lequel il y a lieu de se dédommager en prenant pour ma part tout ce qu'il y a de bon ; 3° il n'a point du tout sarclé les bleds...

J'ay acheté vingt-trois livres d'étain de Madame de l'Arche, à sept sols la livre.

Je suis occupée tout le jour à me préparer pour la foire.

Le 17 juin, je me suis levée de bon matin et me suis occupée à faire fermer des tapisseries.

Il y a un mois aujourd'huy que Monsieur de Rochefort est parti...

J'ay fait mettre deux serrures aux deux portes des écuries, afin que dans la foire elles ne soient ouvertes à tout le monde et à l'abandon.

M. le procureur du roy est venu me voir, pour me dire que dans le temps que je n'étois pas icy, le fermier du *champart* (1) s'est avisé d'y prétendre pour le bois ; et j'ay répondu que je voulois plaider, ayant ouï dire à M. Sicard que je ne le dois pas. Il m'a conseillé encore de traiter avec ces gens-là, en argent, afin de me délivrer de leur présence importune et de ne leur pas donner la connoissance de mes terres. J'ay déclaré vouloir traiter à des conditions raisonnables ; car, le bled étant à bon marché, et n'y ayant

(1) Le droit de champart, dont il s'agit ici, était une redevance due pour les îles du Rhône qui relevaient directement du domaine public.

pas apparence que les grains augmentent de prix, il faut considérer tout cela en abonnant, en sorte que j'y trouve mon advantage...

M. Bourges, procureur au Parlement d'Aix, me mande que le subdélégué de l'intendant ne veut pas accorder l'ordonnance que j'ay fait requérir, pour surseoir aux exécutions des consuls d'Arles ; et c'est parce que le roy est intéressé en la cause.

Le 18 juin, je me suis levée bon matin, pour écrire à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard, et après disné je me suis occupée à faire préparer la maison pour la foire.

M. Dalbon a dit au Père Archias que les entrepreneurs du pont faisoient prendre du gravier à la cime du pré de la ville, et que cela pourroit porter préjudice à mon jardin ; sur quoy Gibert est allé reconnoître ce que c'est, et, sur son rapport, je feray faire un acte aux dits entrepreneurs pour les faire cesser.

M. Aillaud m'a envoyé la quittance de l'*albergue* de Saint-Hilaire (1), et je la luy ay renvoyée signée de ma main.

J'ay receu d'Arles une table que j'ay fait faire exprès pour écrire.

Le 19 juin, au matin, j'ay fait mes dévotions au *Pré*, et ay continué la neuvaine que je commençay hier à *Nostre-Dame de la Chapelle du Pré*, pour mon fils le marquis.

Au retour de la messe, j'ay trouvé au logis la rentière de la métairie de Jonquières Elle m'a porté plainte de ce que le berger de Mme de Fabre, la conseillère, retient l'eau de ma dite métairie, de quoy mes rentiers reçoivent un grand

(1) « Le droit d'albergue (auberge) était celui par lequel les seigneurs pouvaient prendre gîte dans les maisons particulières, dépendantes de leurs seigneuries. Il ne fut pas longtemps payé en nature ; d'un commun accord, il fut rapidement converti en une taxe pécuniaire. » Henri Gregoire, *Les Droits seigneuriaux en Provence*. Toulon, 1870.

dommage. J'ay donné ordre qu'on allât sur les lieux et qu'on prist les moyens les plus expédiens pour faire cesser cette vexation.

J'ay fait marché avec maistre Pierre, pour refaire le plafond du salon et la cheminée, le plafond du cabinet, la porte et un cabinet, en mon arrière-chambre, au prix de 131 livres. Il m'a promis de m'achever tout ce que dessus, d'icy à la foire de la Madeleine, et même quelques jours devant la foire.

J'ay envoyé Chamboredon pour arrêter nos comptes avec M. des Porcellets de Beaucaire, lequel luy a dit que Monsieur le comte luy devoit 500 livres, sur le capital de 30,000 que feu M. d'Ubaye (1) devoit à feu M. de Maillane, et les intérêts des dites 500 livres depuis trois ans...

J'ay mandé chercher tous les *bailes* (2) *de mes métairies,* et leur ay ordonné à tous de faire bien exactement leur devoir...

J'ay arrenté aujourd'hy la remise de mon carrosse au sieur Tourtau, avec diminution de deux écus, parce que je n'ay cru pouvoir faire mieux.

Le 20 juin, je me suis levée bon matin, j'ay ouï la messe au Pré, et ay été ensuite voir mon pré de Maubuisson. J'ay été un peu mortifiée de le voir si peu fourni de foin qu'à peine y aurons-nous douze charretées. Aussi n'en vendray-je point, craignant qu'il ne me manquât.

J'ay pris garde en ce pré que les termes n'étoient pas posés comme il falloit, puisque Mme de Mendre a planté quatre saules dans mon fonds, et j'ay résolu de luy en faire parler, en sorte qu'elle convînt avec moy de les remettre en leur lieu et place.

(1) Henry des Porcellets, marquis d'Ubaye, père de Madeleine.

(2) En Provence, dans le langage populaire, le bailli, ou juge du village, s'appelait un *baile.* On donnait également ce nom au maître valet, conduisant l'ouvrage.

M. Falcon m'a écrit, de la part de Mademoiselle Sicard, qu'il seroit bon d'envoyer quelqu'un à Rochefort pour voir la récolte. J'ay cru qu'il n'étoit pas nécessaire de faire une double dépense, puisque, m'étant fié les autres années à Antoine, je puis m'y fier encore cette année-cy.

On m'a encore écrit que le rentier de la Bégude de Rochefort vouloit faire fouler le seigle, pour s'en aider à faire la moisson. J'ay répondu qu'en me laissant ma part il pouvoit se servir du reste.

J'ay fait acheter un rasteau et deux fourches, pour l'aire de *Saint-Roman*.

J'ay fait goûter tous les vins de ma cave; on les a trouvés excellens, il y en a en tout vingt-deux tonneaux..... J'ay résolu d'en garder trois pour l'arrière-saison et de vendre les autres.

Mon cousin des Porcellets m'est venu voir, et, sur les affaires que nous avons ensemble, il m'a donné le mémoire qui s'ensuit . . . . . .

Le reste du jour, je m'occupay à couper et à faire travailler du linge pour mes enfans.

Le 21, je me suis levée à mon ordinaire bon matin, pour écrire à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard. Au retour de la messe, j'ay fait préparer les greniers pour mettre les bleds nouveaux; le restant du vieux sera mis en farine pour les valets.

Puis, j'ay baillé à Cordredonne mes vieilles jupes, pour faire des robes à mon fils le chevalier.

M. Trevenan de Villeneuve m'est venu voir, pour me dire que, devant faire un voyage à Paris, la nécessité l'obligeoit à me demander luy-mesme de l'argent, pour deux pensions se montant à 733 livres 6 sols 8 deniers. Je luy ay répondu que ce n'étoit pas trop la saison de demander de l'argent; que Monsieur de Rochefort avoit porté, pour faire sa campagne, tout celuy que j'avois; et que mesme j'avois des lettres

d'État, pour me dispenser de payer jusqu'à son retour; mais que, puisqu'il en usoit si honestement avec moy, je ne voulois pas m'en servir pour luy. Je luy ay promis de le payer au 1er de juillet prochain...

Le 22 juin, je me suis levée bon matin à mon ordinaire, et j'ay donné ordre pour faire blanchir la voûte qui touche la salle basse. J'ay fait cette dépense, qui est de peu de frais, pour y pouvoir rester plus honestement, parce que cela la rendra plus agréable.

On a commencé aujourd'huy à charrier du foin du pré de Maubuisson; j'y ay employé le rentier qui sort du Radeau, parce qu'il me doit de l'argent. Ce sera autant de pris en payement.

Depuis hier, on a commencé à charrier des gerbes à Saint-Roman.

M. le procureur du roy m'a remis un état des terres devant le champart, qu'a dressé M. Rey, fermier; il y en a cent onze saumées (67 hectares 1/2).

M. Penot, mon procureur de Montpellier, m'écrit qu'il faira juger, au premier jour, l'affaire que nous avons contre la communauté de Beaucaire (1).

J'ay reçeu des nouvelles de M. de Rochefort et de M. Sicard, qui m'ont fait beaucoup de plaisir,

Le 23 juin, je me suis levée bon matin à mon ordinaire, et, après avoir ouï la messe et continué ma neufvaine à la Chapelle du Pré, j'ay mandé Gibert faire des informations contre le rentier de M. de la Vie, qui a emporté les gerbes de Saint-Roman sans avertir mon garde.

J'ay fait abattre la petite armoire qui étoit au coin du vestibule, attenante à la salle basse, parce qu'elle incommodoit les marchands qui la louoient pour y faire magasin, et qu'elle occupoit la place de trois ou quatre balles.

(1) Voir sur ce sujet l'étude sur *Saint-Roman en Argense*, publiée par M. C.-M. Dombrgue. (Avignon, 1881.)

J'ay fait faire un livre des domestiques, l'autre étant tout rayé et rempli, et dresser des mémoires de tout ce qu'il me faut acheter à la foire.

Le 24 juin, jour de Saint-Jean, je me suis levée à trois heures du matin, pour aller voir les réparations qu'il y avoit à faire au mas du Radeau. J'y ay mené avec moy le serrurier et le charpentier, et j'ay vu qu'il falloit nécessairement les faire achever après la foire.

Le rentier m'a dit qu'il seroit bon d'établir une pallière (digue faite avec des pieux) au bout de la muraille de la chaussée, et que, par là, nous gagnerions une grande étendue de terre. Il y a douze particuliers, le long de cette rive, qui y gagneroient beaucoup comme nous, et pourroient contribuer à l'exécution du projet.....

Au soir, j'ay été au *Mazet* (1) *de Saint-Roman*, et j'ay reconnu qu'il étoit de toute nécessité de changer la cheminée; il n'y a pas moyen d'y habiter à cause de la fumée. J'ay vu encore qu'on avoit bien fait de transporter l'aire ailleurs: là où elle est présentement, elle est mieux située et mieux exposée au vent.

D'après ce que m'a dit mon garde de Saint-Roman, Gibert seroit cause que nous avons eu seulement vingt-trois écus du bois vendu par M. Sicard. Sans luy, on en auroit donné dix louis d'or; mais Gibert auroit dit à l'acheteur que, s'il le mettoit en portion, il le luy feroit avoir pour vingt-trois écus. Il faudra vérifier cela.

Le 25 juin, je me suis levée bon matin, selon ma coutume, et j'ay écrit à M. de Rochefort et à M. Sicard. J'ay encore écrit, après disné, à M. Linsolas de Villeneuve, pour le prier, s'il vient à la foire de Beaucaire, qu'il ait la bonté de faire un tour à mes isles, et de voir les réparations qu'elles demanderoient; je ne fairay que celles absolument nécessaires.

(1) *Mazet*, diminutif de *mas*.

Gibert m'a remis le rapport des experts jurés (1) de Beaucaire, dans l'affaire de l'ancien rentier de l'isle de Gueydan. Mes dommages et intérêts y sont liquidés à quatre saumées de bled. J'ay payé aux dits experts neuf livres, suivant la taxe faite par le sieur Darbon, juge de Saint-Roman.

Le 26 juin, j'ay employé la matinée à faire mes dévotions ordinaires, et, au retour d'icelles, j'ay trouvé au logis Jean Lagier de Saint-Hilaire, lequel m'a porté plainte, contre mes officiers de Rochefort, de ce qu'ils se sont taxés excessivement dans un inventaire de quelques effets appartenant aux neveux du dit Lagier. Sur ce, j'ay écrit à Redon de surseoir à toutes poursuites, et de m'instruire de quoy il s'agit, *afin de le faire régler par personnes intelligentes.*

Le 27 juin, je me suis levée bon matin, pour me préparer à la saignée que je dois me faire faire à la cheville du pied, à cause des grands maux de teste dont je souffre depuis longtemps...

J'ay passé aujourd'huy une convention avec M. Darles, mon chirurgien, pour me servir à *cande*, moyennant deux saumées de bled ou dix écus d'argent, à mon choix.

Quintin Boussot, après m'avoir luy-mesme adverti que j'avois souffert une lésion énorme en la vente de partie du bois de Saint-Roman, m'a protesté qu'il se départiroit agréablement de son billet de vente, afin que le profit en revint à moy. Il m'a ensuite indiqué deux boulangers qui achèteront la coupe du dit bois, et en augmenteront le prix de neuf pistoles, et même de plus, si je leur prolonge le temps

(1) Si haut qu'on remonte dans notre régime communal, on y voit des *probi homines*, *prod'homs estimadors*, continuateurs des *agrimensores* romains, exercer la magistrature la plus propre à garder le respect de la propriété et la paix sociale. Nommés par les parlements publics des chefs de famille, c'est sur le terrain, sommairement, « sans figure ni forme de procès », moyennant de modiques honoraires, qu'ils réglaient les dommages faits aux champs et aux récoltes, les questions de bornage, les difficultés relatives aux murs mitoyens, rues, chemins publics, canaux d'irrigation, etc...

à le couper. — Le Père Archias est allé, ce matin, à Saint-Roman, pour reconnoître si ce qu'il y a de coupé l'a été comme il faut; et il m'a rapporté que les coupeurs, jusques à présent, ont agi en pères de famille. . . . .

M. Aillaud arriva, hier soir, de Saint-Hilaire, où il étoit depuis mon retour d'Arles. Je l'envoie aujourd'hui visiter les terres du grand mas de Beaujeu et de Sainte-Cécile.

M. de Boche est arrivé avec M. Laugier, pour régler nos comptes et pour me parler de l'arrentement de ces deux mas.

M. Laugier s'est abouché avec moy, après disné, et est entré en conférence de plusieurs choses, touchant mon grand mas de Beaujeu. — Premièrement, il veut être dédommagé de l'inondation pluviale des herbages : à quoy j'ay répondu que je n'en devois point, selon le sentiment de plusieurs personnes intelligentes, que néanmoins j'en passerois par ce qu'en diroient les experts, au retour de M. Sicard. — Secondement, il m'a représenté que, pour son dédommagement, il souhaitoit se retenir vers luy quelque partie de la rente de cette année; à quoy j'ay répliqué que, supposé qu'il luy soit dû quelque chose, je ne pouvois consentir qu'il se paye cette année, ayant le plus grand besoin de mes rentes pour fournir aux dépenses extraordinaires que M. de Rochefort est obligé de faire à l'arrière-ban.

Nous avons ensuite parlé de l'arrentement. Il ne m'a offert que huit cents écus des herbages de Beaujeu, et deux cents de ceux de Sainte-Cécile. Il ne veut pas les uns sans les autres. Je luy ay déclaré qu'il ne les auroit jamais à ce prix-là, et que *j'étois résolue à tenir la terre moy-mesme.*

J'ay achevé aujourd'huy de tirer ma soye. J'en ay eu vingt et une livres et demy; il y est entré dix livres de cocons par livre.

Le 28 juin, Quintin Boussot s'étant démis du billet de vente, que M. Sicard luy avoit fait d'une partie du bois de

Saint-Roman, j'ay traité du même bois avec Claude Baume et Jacques père, boulangers de Beaucaire, et leur ay vendu soixante écus au lieu de six pistoles que ledit Boussot en donnoit. Ces boulangers acheteurs en augmentant le prix de trente-sept écus, je leur ay prolongé le terme, à le couper, d'un an entier.

En cette affaire, j'ay vérifié que ce qu'on m'avoit dit de Gibert étoit véritable, et, parce que Quintin Boussot en a agi honestement avec moy, je luy ay donné un louis d'or d'étrenne. . . . .

M. Aillaud est revenu d'Arles, et m'a rapporté les lettres d'État. Sur la signification à eux faite, les consuls ont répondu qu'elle étoit inutile, les biens d'Arles m'appartenant à moy en particulier et à mon propre.

Il m'a dit qu'il y avoit peu de bled au grand mas de Beaujeu et au mas de Sainte-Cécile. Dieu soit loué de tout!

J'ay tenu le lit, encore tout aujourd'huy, tant à la raison de ma fluxion que parce que je n'étois pas bien remise de ma saignée du pied. . . . .

Le 29 juin, M. Allègre, marchand de Nismes, m'est venu demander la pension de Mme de Vendargues. Je luy ay répondu que je ne pouvois la payer que dans le mois d'aoust.

L'après-disné, je me suis occupée à régler les comptes des rentiers, et après j'ay resté à vespres. . . . .

Le 30, dernier jour de juin, je me suis levée bon matin, pour aller voir au mazet de Saint-Roman les réparations que j'y fais faire, et j'ay trouvé que cela va très bien.

J'ay mandé M. Aillaud, à *Bellegarde*, pour me rendre compte de l'état de la terre. Il m'a rapporté que la récolte n'est pas belle; le rentier me doit la rente de cette année et une partie de celle de l'année passée. . . . .

M. Chamboredon m'a demandé grâce pour le rentier de la Vie, qui avoit enlevé les gerbes de sa terre sans payer mon droit; et je la luy ay accordée, moyennant qu'il paye

les frais de justice et qu'il donne trente sols pour les pauvres.

Le 1er juillet, je me suis levée bon matin pour écrire à M. de Rochefort, à M. Sicard, à M. d'Albenas, et à M. Carretier, mon procureur à Toloze. J'ay envoyé M. Aillaud à Villeneuve, pour porter sa pension à M. Trevenan.

J'ay fait aujourd'hui, avec M. Sellon, mon apoticaire, une convention par laquelle il devra désormais me servir à *cande*, pour cinq salmées de bled, ou bien vingt-cinq écus par an, à mon choix. M. Saint-Jean, mon médecin, me l'a conseillé pour bien des raisons. . . . . .

Le 2 juillet, feste de la Visitation, je me suis levée bon matin, pour faire mes dévotions. Après disné, je me suis occupée à faire secouer les habits de M. de Rochefort, et les ay ensuite fait enfermer dans le garde-meuble.

Le Père Archias et le sieur Chamboredon sont allés, au soir, à Saint-Roman, pour visiter une partie du bois que mon boulanger veut acheter. . . . . .

Le 3 juillet, je me suis levée bon matin, à mon ordinaire, ne pouvant pas dormir.

J'ay arrêté mes comptes avec les faucheurs et charrieurs du foin, et les ay payés. Il n'y en a eu que onze charretées.

Le 4 juillet, je me suis levée bon matin, pour aller au mazet voir fouler mon bled de la disme de Saint-Roman. Il y a sept couples de mulets des gens de Comps, qui nous servent toutes les années à cela.

L'après-disné, j'ay été à la *Grande-Isle*, et, comme je crains l'eau, pour traverser le Rhône avec moins de danger, j'ay passé par Comps et ay pris la *traille* de Valabrègues. M'étant finalement rendue à la Grande-Isle, j'ay remarqué qu'il y a plusieurs réparations à faire. Si nous établissions une petite pallière (digue formée par des pieux) en teste de l'isle, nous gagnerions tout le long du rivage pour le moins

quinze saumées (10 hectares) de terre, qui seroient d'un grand profit, tant en bois qu'en grains; et, si nous manquons à faire cette réparation, nostre isle, au lieu d'augmenter, dépérira, et le Rhône l'emportera par les inondations.

Il faut aussi réparer le couvert du mas, qui fut tout fracassé du grand vent qu'il fit le jour de Saint-Vincent dernier.

La rentière m'a représenté qu'il étoit nécessaire de faire un poulailler, et je luy ay répondu que cela se fera en son temps.

Le 5 juillet, M. Esparvier, mon rentier de Sainte-Cécile, est arrivé icy de bon matin, et nous avons fait nos comptes ensemble...

M. de Chasteuil d'Avignon m'est venu voir, pour me demander les arrérages de la pension que nous luy devons; et je luy ay répondu que, par un effet de nostre malheur, Monsieur de Rochefort avoit été engagé, cette année-cy, à de grandes dépenses qui nous avoient mis dans l'impuissance de le payer. Sur ce, il m'a dit fort honestement que je payerois quand je pourrois, mais qu'il falloit souffrir un acte de demande des intérêts, par la raison que, en vertu des ordonnances du roy, on ne pouvoit rien exiger après les cinq ans, si l'on n'avoit fait cette demande auparavant.

Nous convînmes donc ensemble qu'après la foire il me fairoit faire le dict acte, et que je luy répondrois, en vertu de mes lettres d'État, ne vouloir luy payer rien avant le retour de Monsieur de Rochefort, et que, cette formalité remplie, les choses resteront comme elles sont, sans aller plus avant.

Le mesme jour, les dames de la Miséricorde d'Avignon m'ont écrit, pour me demander leur pension et les arrérages. Je leur ay répondu que, si elles veulent avoir patience jusqu'à la récolte, je les payeray; sinon, je me serviray de mes lettres d'État, pour arrêter leurs poursuites.

Le 6 juillet, je me suis levée bon matin, pour faire nettoyer les greniers et les préparer à recevoir les bleds nou-

veaux. Les rats ravageoient et gastoient nos grains; on m'a fait apercevoir qu'ils venoient tous d'une cheminée qui est au grenier, de dessus la petite écurie, et je l'ay fait fermer par le maçon...

J'ay écrit à Mme de Sicard et lui ay donné des nouvelles de son fils. Je luy ay mandé de me faire avoir de la filozelle de Mme de Michel, de la bouchère et de la meunière, en payement de ce qu'elles me doivent...

J'ay passé le reste du jour à vérifier les meubles de bois, comme lits, chaises et autres choses semblables, afin que rien ne dépérisse en la foire.

J'ay receu de bonnes nouvelles de Monsieur de Rochefort.

Le 7 juillet, je me suis levée à mon ordinaire de grand matin, pour faire reconnoître le reste des meubles du logis avant la foire...

Mon clavecin s'alloit gaster; j'ay fait marché pour le faire emplumer et accorder, moyennant trois livres et la nourriture du maistre pendant trois jours.

Le rentier de l'isle de Gueydan m'a représenté qu'il faut faire des réparations, pour la défendre des inondations du Rhône, et qu'il faut réparer aussi les couverts du mas... Il m'a promis d'y travailler gratuitement, deux journées entières, avec sa charrette. Nous avons fait nos comptes, et nous sommes restés quittes...

J'ay écrit à Palegay, baile de Rochefort, pour qu'il vienne icy avec Lagier de Saint-Hilaire et la femme intéressée en leur procès, parce que je veux les tirer d'affaire par un arrangement raisonnable.

Le 8 juillet, je suis allée au *Mazet de Coquillade*, dès les trois heures du matin, pour voir mes maçons et mon aire. Ces gens-là m'auroient gasté mon bastiment, si je n'y eusse été. Et, pour l'aire, j'ay ordonné qu'on passât mon bled dans un drageoir *espaussadou* (un van), afin qu'il n'y eust plus de la terre et qu'il fust d'une vente plus aisée.

Après disné, j'ay écrit à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard, à Cahors en Quercy; à Redon, pour qu'il aille à Villeneuve reconnoître l'état des affaires de feu M. de Montanègue, lequel me doit 2150 livres; à MM. Carretier, Penot et Postoly, procureurs; à Mme de Brancas de Saint-Barthélemy et à M. le marquis d'Oraison. Et ensuite, je me suis amusée à reconnoître mes meubles.

Le 9 juillet, j'ay donné aujourd'huy à mon fils le chevalier l'usage des pieds, et l'ay mené aux Capucins, où j'ay fait dire une messe à son intention et l'ay consacré à Dieu avec mon fils le marquis.

Le P. Archias est allé au *Mas de Jonquières* pour faire mesurer le bled... M. Aillaud a été à Arles, pour voir M. Laugier et en recevoir de l'argent...

Le 10 juillet, j'ay receu une lettre de sœur Simone, mais n'ay point de nouvelles de Monsieur de Rochefort, de quoy je suis fort chagrine et fort inquiète....

Le rentier de Jonquières m'est venu demander si je voulois mon bled. Je luy ay dit qu'auparavant il falloit le faire *remonder* (1); et j'ay résolu d'en faire de même en toutes mes métairies, afin que mon bled en soit plus beau et plus marchand...

Le 11 juillet, je suis allée dès l'aube du jour au Mazet, pour achever de faire fouler mes gerbes.

Je m'appliquay tout le jour à faire travailler les maçons, et, le soir, je fis mesurer le bled, et je trouvay qu'il n'y en avoit pas la moitié comme l'année passée.

J'ay écrit à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard.

Le 12 juillet, je me suis occupée, dès le grand matin, à faire préparer les lits, pour les chambres à louer durant la foire...

MM. les consuls d'Arles ont fait commandement à M. Es-

(1) C'est-à-dire, passer une seconde fois au van.

parvier, mon fermier de Sainte-Cécile, de payer dans trois jours 750 livres, pour les debtes de la ville, et, comme les lettres d'État sont inutiles, ainsi que me l'a écrit d'Aix Mme de Brancas, il faudra payer.

J'ai écrit à M. Postoly, mon procureur de Nismes, qui est toujours plus négligent.

L'après-disné, j'ay visité mes caves, et, y ayant gousté mes vins, j'ay fait marquer les trois meilleurs tonneaux; ils seront gardés pour Monsieur, et deux autres seront pour le commun...

Le 13 juillet, dès le grand matin, j'ay fait nettoyer mes magasins. Ensuite, j'ay envoyé M. Aillaud à Arles, pour régler l'affaire que nous avons avec les consuls... M. Durand m'a apporté son rapport d'arpentage pour *le Pré de Maillane*... J'ay ordonné à Redon de poursuivre l'affaire du rentier de Saint-Maurice.

Je receus sur le soir des lettres de Monsieur de Rochefort et de M. Sicard...

Le 14 juillet, j'ay passé le contrat d'arrentement du pré de Maillane, pour être converti en luzerne...; et me suis occupée, le reste du jour, à achever de préparer la maison pour la foire.

Le 15 juillet, dès le grand matin, j'ay été avec le Père Archias au Mazet, pour reconnoître les réparations que j'y ay fait faire, et je les ay trouvées à mon gré.

M. Laugier, mon fermier du grand mas de Beaujeu, m'y est venu voir et a disné avec moy. Il m'a porté 300 livres, et m'a dit, touchant mon arrentement, que si je veux le tenir moy-même, il me fournira un *instruc* que je luy payeray à ma commodité, et que, quand je seray lasse de le tenir, il le reprendra, toujours avec l'*instruc* qu'il m'aura fourni.

Le 16 juillet, j'ay fait dès le grand matin mes dépêches: 1° à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard; 2° à M. Penot,

procureur; 3° à Mme de Paris... J'ay envoyé M. Aillaud à Villeneuve pour prendre le sentiment de M. Calvet, touchant l'affaire Castagnier de Mondragon. Je luy ay dit de passer par Rochefort pour voir l'état des récoltes.

Le 17 juillet, j'ay logé dans mon magasin, dit la *Grande Pasterie,* des balles de laine de M. Ménard. Son facteur m'a prié de les remiser, et je l'ay fait par considération pour M. Ménard qui a souvent arrenté mon magasin.

J'ay receu des dépêches de M. Sicard, qui m'ont fait plaisir...

Le 18 juillet, M. Falcon m'advertit qu'on a foulé l'avoine et un peu de bled à la Bégude de Rochefort ; sur quoy, j'ay écrit à M. Antoine, mon garde, de ne faire plus rien sans m'en avoir demandé la permission...

Sur le soir, j'ay fait le tour de la foire, et ay commencé d'y acheter quelques nippes dont j'avois bien besoin.

Le 19 juillet, j'ay écrit, dès le grand matin, à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard.

J'ay envoyé M. Aillaud au mas de Sainte-Cécile pour voir mesurer mon bled.

Le 20 juillet, M. Renaud, facteur de Me Pazery, marchand d'Aix, m'est venu dire que, si je ne payois pas pour la cession que la demoiselle Esparvier lui a faite, il me feroit des poursuites et des dépens ; et je l'ay renvoyé, en lui déclarant que, mes lettres d'État luy ayant été intimées, je ne l'appréhendois point et que je le fairois condamner à l'amende, s'il passoit outre...

Le maistre du bureau de *Laitoure* (Lectoure) me marque, par une dépêche, avoir envoyé par un exprès toutes les lettres que j'ay écrites à Monsieur de Rochefort, et qu'il ne s'en est égaré aucune.

Le 21 juillet, veille de la foire, je me suis levée bon matin à mon ordinaire, pour tascher d'affermer mes magasins.

J'ay changé une partie de mon étain commun pour deux

douzaines d'assiettes et quatre plats d'étain cristallin. J'ay acheté une coutelière à douze couteaux d'ivoire, qui m'étoient d'une grande nécessité.

Le 22 juillet, jour et feste de la Madeleine, j'ay consacré tout ce jour à la dévotion de sainte Madeleine, comme je dois, puisque j'ay l'honneur de porter son nom.

Le 23 juillet, je l'ay employé à faire des emplettes de diverses choses nécessaires à la maison.

Ce mesme jour, les Pères de Saint-Jean d'Avignon vinrent me faire honesteté, ayant résolu de faire arrestation, entre mes mains, de ce que je dois à M. des Porcellets de Beaucaire, de quoy j'ay fait advertir M. des Porcellets.

Le 24 juillet, je me suis retirée au Mazet pour éviter l'embarras de la foire, et l'ay fait bénir.

Le Père Archias a été à l'isle de Gueydan, pour vérifier quelque bois qui m'a été dérobé, de quoy j'ay résolu de faire informer contre le nouveau rentier.

J'ay eu de grandes inquiétudes de n'avoir point de nouvelles de Monsieur de Rochefort, depuis deux ordinaires.

Le 25 juillet, j'ay été ouïr la messe à Nostre Dame du Pré, et, à mon retour au Mazet, je me suis occupée tout le jour à écrire.

Le 26 juillet, j'ay arrêté les comptes de plusieurs de mes domestiques.

M. Esparvier a informé le Père Archias que, sitôt retourné d'ici à Arles, M. Laugier publia qu'il avoit arrenté les deux mas de Beaujeu et de Sainte-Cécile, et qu'en mesme temps il luy fit dire de ne pas le croiser en cet arrentement, mais d'aller de concert ensemble; que, par là, ils me réduiroient à la nécessité de leur arrenter pour ce qu'ils voudroient...

M. Viliaire m'est venu demander son capital et ses intérêts; je l'ay prié de me proroger son capital, en luy payant exactement les intérêts; il me l'a accordé pour une année encore.

Le mesme jour, j'ay envoyé M. Aillaud à la Bégude de Rochefort, et l'ay chargé de faire enfermer dans mes greniers tout le bled qu'il y aura; je prendray ce qu'il faudra en déduction de ce que le rentier me doit.

Le 28 juillet, j'ay payé à M. Viliaire les intérêts du capital de 1,100 livres... Le mesme jour, je revins du Mazet à Beaucaire, et je receus des nouvelles de Monsieur de Rochefort.

Le 28 juillet, dès le grand matin, je m'occupay à faire ranger la maison, les embarras de la foire étant passés...

Le 29 juillet, M. Chison, le fils, d'Arles, m'est venu faire civilité de la part de Mlle d'Ambrun, sa belle-mère, et m'a prié d'agréer qu'il me fist faire une attestation de ce que je dois à Mlle Esparvier; et j'y ay consenti agréablement.

Le mesme jour, j'ay arrenté à MM. Privat et Cie, de Nismes, les magasins qu'ils avoient tenus les années précédentes, savoir la cuisine, la salle basse, la voute et la dépense qui est sous la voute, avec la chambre *de la Transfiguration* et ses deux autres chambres, pour le prix de 50 écus.

Le 30 juillet, je me lève bon matin pour écrire à Monsieur de Rochefort.

M. Julien, homme d'affaires de Me de Monpezat, me vient demander de l'argent, pour deux pensions que je luy devrois au mois d'octobre prochain. Plus, le mesme jour, les dames de Sainte-Claire, d'Avignon, m'envoyèrent leur aumosnier pour semblable demande. Je répondis que je les payerois lorsque je le pourrois, et que, si on me pressoit, je me servirois de mes lettres d'État.

Le 31 juillet, je m'occupay, presque tout le jour, à régler des comptes avec mes fermiers, et j'écrivis ensuite quelques dépêches.

Le 1er jour d'aoust, je me lève bon matin pour faire ranger la maison, et, après, j'écrivis le reste de la matinée à M. Penot et à Madame de Brancas, ma belle-sœur.

Le dit jour, le tisserand d'Estezargues me vint porter deux

pièces de toile, l'une de vingt cannes, l'autre de quatorze ; celle-ci de cordat...

Sur le soir, le baile de Rochefort arriva avec Lagier, de Saint-Hilaire, et Ricorde, du même lieu, à qui j'avois envoyé dire de venir, parce que je les voulois acommoder : Ricorde avec Lagier, et le baile avec le dit Lagier pour les dépens que le baile a obtenus contre luy. Mais j'y travaillay inutilement, et aussi M. le procureur du roy que j'avois fait appeler pour cela.

Le 2 aoust, feste de Nostre-Dame des Anges, je me lève de bon matin à mon ordinaire, et je recommence à vouloir persuader à ces gens de Saint-Hilaire de se laisser *ménager ;* mais il n'y eut rien à faire à l'égard de Ricorde, et je pus régler seulement le baile de Rochefort avec Lagier, lequel convint avec moy devoir luy payer 116 livres.

Le 3 aoust, M. Falcon m'envoya un exprès de Rochefort, pour me porter un acte que les Pères de Nostre-Dame ont fait signifier à mon procureur ; c'est un appointement de condamnation, d'autorité du sénéchal, pour la somme de 2,300 livres avec dépens.

Le 4 aoust, le rentier de ma terre de Bellegarde me vint porter 63 livres, en déduction de ce qu'il me doit de sa rente ; et, après avoir fait nos comptes, il me déclara ne plus vouloir de cette terre, à moins que je ne luy diminuasse la rente de beaucoup. Il m'en ôtoit 15 écus. Je luy dis qu'il se moquoit de moy, et je renvoyay le tout au retour de Monsieur de Rochefort.

Je me suis occupée, l'après-disné, à régler des comptes et à faire des dépêches.

Le 5 aoust, jour de Nostre-Dame des Neiges, je me suis levée bon matin, pour faire mes dévotions. *C'est le jour que j'espousay Monsieur de Rochefort, il y a six ans.*

Le reste du jour, je l'ay employé à faire des comptes et à écrire des dépêches.

Le 6 aoust, je me suis levée à mon ordinaire pour écrire à Monsieur de Rochefort et à M. Sicard ; j'ay recommandé l'affaire du dénombrement à M. Penaut, mon procureur de Montpellier, car elle est dangereuse. J'ay encore écrit à Mme de Paris, de Villeneuve, pour le règlement de mon affaire avec elle...

Je me suis occupée le reste du jour à faire des comptes, et à donner des mémoires à M. Aillaud, que j'ay envoyé en plusieurs endroits pour aller chercher de l'argent.

Le 7 aoust, je me suis occupée, la matinée, à faire écrire des dépêches, et, le reste du jour, je l'ay passé sans rien faire.

Le 8 aoust, je me suis levée à mon ordinaire ; j'ai ensuite compté avec maistre Pierre, le maçon, pour la dépense faite au salon, qui montera à près de 200 livres.

Le 9 aoust, je me suis occupée, la matinée, à faire ranger mes bledz.

Le 10 aoust, Mme de Lubières m'envoya un exprès pour me demander sa pension. Je lui fis réponse que je ne pouvois la payer, et que je la payerois dès que je le pourrois.

. . . . . .

Le mesme jour, j'eus des nouvelles de Monsieur de Rochefort qui me firent beaucoup de plaisir.

Le 11 aoust, M. de Boche, en partant, m'a dit qu'il ne falloit pas se presser d'affermer mes terres d'Arles, puisque j'avois encore deux ans devant moy, et que MM. Laugier et Esparvier faisoient les fins.

Le 12 aoust, j'ay receu une lettre des dames religieuses de Montpellier, qui me demandent leur pension. Je leur ay fait réponse que je les payerois dès que je pourrois.

Le reste du jour, je l'employay à faire ranger la maison, que les maçons avoient laissée en désordre.

Le 13 aoust, je me suis levée bon matin, pour écrire à Monsieur de Rochefort, puis à M. Penaut. Le reste du jour, je m'occupay à donner des ordres dans la maison.

Le 14 aoust, j'ay écrit des dépêches et receu la nouvelle de l'heureux accouchement de ma sœur de Brancas d'un beau garçon. Il a été teneu sur les fonts de baptême par Mme de Cereste et par M. l'abbé de Cereste.

Le 15 aoust, jour de Nostre-Dame de l'Assomption, j'ay fait mes dévotions et passé une partie du jour à l'église. . .

Le baile de la Bégude de Rochefort m'est venu dire que les rentiers ne vouloient pas le payer; et qu'ils vouloient même ne plus semer. J'ay écrit à Mme de Sicard de m'en chercher d'autres, et qu'*au besoin je suis résolue de tenir la métairie moy-mesme*. En mesme temps, je luy ay donné ordre de prendre garde aux effets des rentiers, afin que je puisse faire faire des saisies pour ce qui m'est dû. J'ay encore écrit d'autres dépêches.

Le 16 aoust, jour de saint Roch, je me suis levée bon matin pour écrire des dépêches, et le reste du jour je l'ay passé en dévotion.

Le 17 aoust, il y a trois mois que Monsieur de Rochefort est parti. Le mesme jour, j'en eus des nouvelles qui me firent beaucoup de plaisir...

Le 18 aoust, j'envoyay de bon matin à Saint-Roman, pour prendre la portion du bled du rentier de l'isle de Gueydan, laquelle me payera de ce qui m'est dû, puisqu'il sort de mon isle.

Le rentier de la Bégude est venu icy pour me dire qu'il n'en vouloit plus, si je ne lui retranchois quelque chose de ce qu'il me devoit, et si je n'avois esgard aux mauvaises récoltes qu'il a eues. Je luy ay répondu que, pour diminuer, je n'en ferois rien. Il m'a dit encore ne pas vouloir venir chercher la semence à Beaucaire, et je luy ay signifié que j'entendois absolument changer la semence. Avant de partir, il m'a dit qu'il sémeroit, mais à bonne heure.

Le 19 aoust, je suis allée de bon matin à Saint-Roman voir le bois que je fais couper, parce que je suis bien aise de faire, à cette heure, ma provision pour l'hiver.

Je me suis occupée ensuite à faire des dépêches et à régler des comptes avec des ouvriers.

Je receus hier le pain du fournage de Rochefort, que m'envoyoit Mme de Sicard.

Il me faudra me résoudre à diminuer la rente, car je ne saurois que faire du pain.

Le 20 aoust, j'ay passé toute la matinée à écrire à Monsieur de Rochefort, et, le reste du jour, je me suis occupée à donner mes ordres dans la maison.

Le 21 aoust, je me suis levée bon matin à mon ordinaire... L'après-disné, on m'a apporté deux paires de perdreaux de la chasse d'Estezargues. J'ay écrit à M. Prat que je n'en voulois plus que Monsieur de Rochefort ne fust arrivé...

Le 22 aoust, M. Aillaud me fait savoir qu'il a arrêté le compte du boucher de Rochefort... Je vérifieray au retour de M. Sicard si le compte est exact.

Le 23 aoust, je me lève bon matin pour écrire, à cause que c'est jour d'ordinaire, et le reste de la matinée je l'emploie à faire des comptes.

J'ay receu des nouvelles de Monsieur de Rochefort.

Le 25 aoust, jour de saint Louis, patron du marquis, j'ay mené mes enfans à la messe, pour les consacrer à Dieu, et j'ay écrit des dépêches le reste de la matinée. L'après-disné, je la passay sans rien faire.

Le 26 aoust, je me suis levée bon matin pour écrire des lettres... L'après-disné, j'allay au Pré de Maillane pour voir le bois que je fais couper, et je donnay ordre de *monder* le bled de la Grande-Isle, parce qu'il se vend mieux lorsqu'il est net. . . . . .

. . . . . .

Le 27 aoust, je me suis occupée à faire des comptes, puis à ranger les caves. Sur le soir, je fis encore des comptes avec des lettres.

Le 28 aoust, je me suis levée bon matin pour faire mes

dévotions ; *c'est la feste de saint Augustin, qui est le jour de ma naissance* . . . . . .

Le 30 aoust, je me suis levée bon matin, pour aller voir au Pré de Maillane le bois que l'on veut m'acheter... J'ay receu une lettre de M. Calvet de Villeneuve, pour l'affaire Castanier de Mondragon ; il nous conseille de ne pas la poursuivre ; ainsi il faudra la laisser là...

Le reste du jour je le passay à écrire des dépêches.

Le 31 aoust, j'ay été au Radeau, pour voir les réparations qui restoient à faire, et j'ay convenu avec Mille, le maçon, que moyennant 12 livres il acheveroit tout ce qu'il y auroit à réparer. Le rentier m'a dit que, de toute nécessité, il falloit faire récurer les fossés, et que, sinon, les bleds se noieroient. Comme je ne l'ay pas voulu pour cette année, il s'est montré décidé à le faire luy-mesme...

Le mesme jour, j'ay passé une convention pour cinq ans avec Mille, le maçon. Moyennant deux saumées de bled que je lui donneray toutes les années, il sera dans l'obligation de racommoder tous les couverts de mes métairies du terroir de Beaucaire, et de fournir à tout ce qu'il faudra pour cela.

Le 1er septembre, j'ay employé la matinée à écrire des lettres... J'ay payé 170 livres au fermier du champart, pour cette année, selon le traité que j'ay fait avec luy.

Le 2 septembre, le trésorier du Corps de la Triquette et Couronneu me vint demander de l'argent. Je luy devois, me dit-il, pour sept ans, trois de Couronneu et quatre de la Triquette, tant en intérêts qu'en principal, y compris la taxe de cette année, 951 livres.

Il me semble que me faire payer toujours de mesme, chaque année, est bien injuste, les dépenses n'étant pas semblables. M. Sicard devra examiner cela à mon retour.

Le 3 septembre, j'ay écrit à M. Sicard et à d'autres, et, l'après-disné, j'ay vendu le bois du Pré de Maillane.

Le 4 septembre. A propos de la maison que nous possédons à Rochefort, il faudra, dès que nous le pourrons, nous acommoder avec les créanciers ; car il n'est pas juste qu'ils souffrent pour nous...

Le 5 septembre, M. Bourbal me vient voir pour me prier de lui donner quelque chose, en déduction du légat de 100 livres que ma mère doit à la confrérie du Saint-Sacrement. Il m'a si fort pressée que je luy ay cédé 35 livres, sur mon rentier de la Grande-Isle.

Le 6 septembre, j'ay passé toute la matinée à faire écrire des dépêches pour des affaires. L'après-disné, j'ay receu le contrat du four de Rochefort, que M. Aillaud a arrenté, avec une diminution de 20 livres.

Le mesme jour, j'ay envoyé à Avignon, à M. de Saint-Martin-Pouzilhac, la veste rouge brodée de Monsieur de Rochefort, et le reste du jour, je l'ay employé à faire des comptes.

Le 7 septembre, j'ay fait un mandat de 750 livres sur M. Laugier à MM. les consuls d'Arles, à cause de la persécution qu'ils me font pour ce que je dois au Corps de Couronneu, de la Triquette et de la Roubine d'Arles... On me dit encore qu'à cause de mes biens paraphernaux, mes lettres d'État sont inutiles, parce que ces debtes me regardent et non pas Monsieur de Rochefort.

Le 8 septembre, jour de la Nativité de la Sainte Vierge, je me lève bon matin pour écrire des dépêches... On me mande de Rochefort que les rentiers de la Bégude ne veulent point semer du bled d'Arles, parce qu'ils se refusent à venir chercher ici la semence. Comme il me cousteroit trop de l'envoyer chercher à Arles, je leur laisseray semer de celle de Rochefort...

Le 9 septembre, je me lève bon matin pour aller voir *l'Isle-Neuve*, et, après l'avoir examinée et fait voir à des gens du métier, je l'arrente pour six ans à Lafon, le broquier,

moyennant la somme de 135 livres par an. On m'a dit que j'avois fait une bonne affaire...

Le mesme jour, j'envoyay chercher à Chateaurenard, par M. Chamboredon, les 100 livres du péage de *Valiguières* (1).

Le 11 septembre, j'ay envoyé quérir Picon, le *baile de la vendange* (2), et je luy ay recommandé de faire son devoir. Ensuite, j'ay examiné le rôle qu'il m'a donné des *courriaux* (3), et j'ay changé ceux qui n'avoient pas bien fait l'année passée. Il y en a douze en tout avec le garde.

Le 12 septembre, je m'occupay à faire faire des comptes et à faire préparer les cuves pour la vendange...

Le 13 septembre, j'ay fait des mémoires pour mes affaires d'Arles. Le mesme jour, j'ay donné ordre d'ouvrir le bureau des censes de Saint-Roman, afin d'avoir de l'argent pour faire la vendange.

Le mesme jour, j'ay arrêté mon compte avec M. Pages. Je luy dois 1,572 livres de fonds ; l'intérêt de cela, au denier dix-huit (4), monte à 94 livres. Comme je ne voulois lui en

(1) Commune dépendant de la baronnie de Rochefort.

(2) Celui qui y remplissait l'office de préposé en chef.

(3) C'est le mot provençal *courriou*, signifiant le *coureur* des redevances à percevoir en nature des tenanciers.

(4) En Provence, dans les commencements du XVII^e siècle, on prêtait d'ordinaire au denier seize (6 1/4 pour cent); plus tard, ce fut au denier dix-huit (5 fr. 55).

En 1689, telle fut la crise économique qu'on vit reparaître l'ancien taux. Le 11 décembre, M^me de Sévigné écrivait à M^me de Grignan, au sujet d'un emprunt effectué par celle-ci : « Je commence par me récrier sur le denier *six* ; je n'en avois point entendu parler, depuis l'emprunt que fait le fils de l'avare dans la comédie de Molière. Je crois que vous avez voulu dire 6 1/4 pour cent, qui est le denier dont j'ay entendu parler en Provence ; cela revient, ce me semble, au denier seize...»

Dans le cours du XVIII^e siècle, le taux de l'intérêt ne variera plus en Provence : il sera toujours fixé au 5 pour cent, pour les prêts faits aux particuliers ; mais il deviendra moindre pour ceux concernant les communautés et corporations. Un Livre de raison toulonnais de cette époque nous donne les chiffres suivants : capital sur la commune de la Garde, 4 1/2 pour cent ; — sur le corps des notaires de Toulon, id. ; — sur l'hôpital Saint-Jacques de Marseille, 4 pour cent ; — sur la ville de Toulon, 3 1/2 pour cent. Il y a cependant des emprunts faits au 5 pour cent par cette dernière ville.

donner que le cinq pour cent, il m'a dit que M. Sicard le luy avoit toujours payé à cela. Il faudra s'informer, à son retour, si cela est vray...

Le 15 septembre, je me suis levée bon matin, pour écrire des lettres d'affaires, et le reste du jour je l'ay passé à m'occuper dans la maison.

Le 16 septembre, j'allay de bon matin au mas de Jonquières, pour voir les réparations qu'il y auroit à faire. Le rentier me parla d'une terre, comme ne valant rien en bled, et qui réussiroit très bien en vigne et en oliviers. Il me dit ne pouvoir se passer d'un poulailler et d'un garde-cochon ; et je lui répondis que, pour le poulailler, je le luy ferois, et de même pour le garde-cochon, s'il me donnoit un cochon toutes les années ; sinon, non.

Le 17 septembre, je me suis levée bon matin, pour écrire à M. Sicard, et l'après-disné, je l'ay employée à des lettres d'affaires.

J'ay envoyé aujourd'hui à M. Trevenan les 120 livres d'intérêts que je restois luy devoir pour ces deux années. Je luy ay cédé la rente des herbages de Mormont. Les chartreux vouloient s'en saisir ; mais ils m'ont promis d'attendre encore un peu, pour les pensions que nous leur devons.

Le rentier de Jonquières me dit que M. de Lédignan, propriétaire d'un mas voisin, a usurpé des terres. Il faudra vérifier cela au plus tost...

Le 18 septembre, M. Esparvier m'écrit que M. Béchau attendra jusqu'à l'année prochaine, pour son capital, mais qu'il veut être payé des intérêts. Je lui répondray que je payeray au plus tost.

Le mesme jour, j'envoyay chercher Chamboredon pour luy recommander de faire informer contre tous ceux qui avoient vendangé, sans permission, au terroir de Saint-Roman. C'est une chose assez importante, et qu'il ne faut

pas négliger ; car nous perdrions par là nos droits, qui sont assez considérables.

Le 19 septembre, je me suis levée bon matin, à mon ordinaire, pour ordonner beaucoup de choses dans la maison.

Le 20 septembre, on a commencé à vendanger.....

Le 21 septembre, jour de saint Matthieu, je me suis levée à bonne heure, pour écrire des lettres d'affaires. L'après-disné, j'ay continué d'écrire, et, le soir, j'ay receu la nouvelle du départ de Monsieur de Rochefort.

Le 22 septembre, on m'est venu faire des plaintes de ce que M. Goubier ne vouloit pas payer le droit qu'il doit pour ses raisins, disant que les poules du mazet de Saint-Roman les luy avoient mangés. J'ay répondu qu'il ne falloit luy rien prendre pour les vignes qu'il a auprès du dit mas, mais qu'en justice il ne pouvoit ne rien payer d'ailleurs, puisqu'il a beaucoup d'autres vignes.

L'après-disné, j'ay écrit à M. de Quinson pour le prier d'attendre encore quelques jours, quant aux arrérages d'intérêts que nous luy devons, à cause que le bled ne se vend pas et n'a aucun prix.

Le 23 septembre, j'ay envoyé M. Aillaud à Arles, pour demander à M. Laugier ce qu'il me doit; mais il ne le trouva pas. Il doit encore la taxe de la ville d'Arles de l'année passée, et de celle-cy aussi; et c'est à quoy il faut prendre garde; car je crains fort que nous n'ayons de la peine à être payés.

M. Aillaud me dit que M. Esparvier avoit affermé le mas de Gaut, mais que, dans le contrat, il s'étoit fait réserve que, s'il arrentoit mes métairies, il n'y auroit rien de fait; cela me fait croire qu'il a envie de les avoir.

Le 24 septembre, je me suis levée bon matin pour faire faire la moutarde et la confiture.

Le mesme jour, M. Sicard est arrivé de Cahors, avec une partie de l'équipage de Monsieur de Rochefort.

Le 25 septembre, j'ay payé ceux qui avoient porté la vendange, et j'ay donné ordre, en mesme temps, de poursuivre tous ceux qui n'avoient pas payé les droits de raisin. Je n'ay retiré que neuf écus des censes de Saint-Roman; il faut qu'on soit négligent à les exiger...

Le 26 septembre, Monsieur de Rochefort est arrivé de l'arrière-ban, avec M. de Brancas.

Les 27, 28, 29 et 30 septembre, j'ay été occupée à recevoir le monde qui venoit voir Monsieur de Rochefort, sur son arrivée . . . . . .
. . . . . (1).

Les 9 et 10 novembre, je me trouvay incommodée (2).

Le 30 may 1690, à Lascours. — Depuis le dix de novembre jusques au premier de février, j'ay été si fort accablée de mélancolie, par le mauvais estat où je voyois mes affaires, que je ne mangeois ny ne dormois; j'avois fort maigri, et j'étois asseurément dans le cas de tout craindre... La mélancolie n'est bonne ny pour le corps, ny pour l'âme. Après février, elle m'avoit laissé une telle indolence que je ne me soucios de rien que par raison; car je n'aurois rien fait sans cela.

Présentement, cela m'a un peu passé, et je commence à revenir à moy. Je ne me pressois pas beaucoup, parce que Sicard fait des mémoires sur toutes les affaires; ainsi, je m'en fiois à luy. Mais aujourd'huy je me remets à travailler.

Il n'y a rien de meilleur, pour faire réussir ses affaires, que de les offrir à Dieu et de mener une vie réglée, mais sur

(1) Après le retour de son mari, Madeleine des Porcellets, toujours occupée du soin de son ménage, continuera son journal avec la même ponctualité, mais plus brièvement, y enregistrant les événements de sa vie quotidienne avec ses principales affaires.

(2) Ici, le manuscrit est interrompu jusqu'au 30 mai 1690.

toutes choses, avant tout, de servir Dieu, le monde n'étant qu'une pompe où on ne reçoit que des amertumes par toutes les déraisons que l'on y voit. Aussi le meilleur est de ne s'y point attacher.

Enfin, le bon Dieu nous a fait la grâce de remédier à l'état de nos affaires, dans le temps que j'y pensois le moins. J'espère, moyennant sa grâce, de les régler dans quelques années. Mais il faut pour cela que la maison soit bien réglée; il faut même espargner tout ce que l'on peut; car, autrement, on ne sçauroit lier les deux bouts dans les mauvaises années. Et puis on doit se priver de bien des choses pour donner aux pauvres . . . . . .

. . . . . .

Le 5 août 1690, jour de mon mariage, et jour mémorable pour moy. Je fis mes dévotions. . . . . .

. . . . . .

Le 14 octobre 1690, nous avons mis les chausses à mon fils le marquis. Maintenant, il faut songer à le bien élever, car tout l'avenir des enfans est dans l'éducation.

Le 15 octobre 1690, feste de sainte Thérèse, j'ay voulu que mon fils le marquis reçust aujourd'huy le saint scapulaire. C'est de bonne heure que les parens doivent offrir leurs enfans à Dieu.....

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. — Le *Journal de la comtesse de Rochefort.* 1

CHAPITRE PREMIER. — *Comment Madeleine des Porcellets porta en dot à André de Brancas la baronnie de Rochefort.*

SOMMAIRE : Rochefort, son château et sa baronnie au moyen âge. — Son site pittoresque. — Ses forêts, où l'on chassait le chevreuil il y a deux cents ans. — Familles qui l'ont successivement possédé. — Les Porcellets, ses nouveaux seigneurs en 1668. — Le 5 août 1683, porté en dot par Madeleine des Porcellets à André de Brancas. — Les Brancas-Cereste et les Brancas-Villars. — Ceux-ci, exemples de ce qu'étaient alors certaines familles de cour. — Le jeu achevant de ruiner ces familles. — Crise agricole venant aggraver leur situation besogneuse. — André de Brancas, comte de Rochefort, criblé de dettes. 25

CHAPITRE II. — *Comment André de Brancas, ayant été appelé à l'arrière-ban en 1689, laissa à Madeleine des Porcellets de grands embarras d'affaires.*

SOMMAIRE : L'année 1689 annoncée comme devant être marquée par de grands événements. — La révolution d'Angleterre et ses suites pour la France. — Résurrection du ban et de l'arrière-ban. — Leur décadence et ses causes. — Traits empruntés à la région de Beaucaire et à ses environs. — La vieille institution militaire du moyen âge ruinant les familles par le fait du luxe. — M^me^ de Sé-

vigné et l'arrière-ban de Bretagne. — André de Brancas, partant pour l'arrière-ban du Languedoc avec ses équipages, laisse sa femme presque sans ressources. — Madeleine des Porcellets prenant en main la gestion et le règlement de ses affaires. — Ses lettres d'État. — Ses combinaisons économiques. — Sa résignation et son courage. 63

CHAPITRE III. — *Comment et dans quel but Madeleine des Porcellets entreprit son journal.*

SOMMAIRE : Le prieuré de Rochefort et sa chapelle de Notre-Dame de Grâce, objets d'un pèlerinage des plus anciens, des plus populaires. — Madeleine des Porcellets y priant, y faisant prier pour son mari et pour ses deux jeunes enfants. — Son départ pour Beaucaire. — Comment elle y est reçue par la société du lieu. — Son salon. — Tirage d'une loterie. — Les loteries de salon, une des formes du jeu et du luxe à cette époque — Voyage spirituel à Saint-Remy. — La sœur S mone pressant Madeleine de se convertir et de convertir son mari. — Madeleine dans son labeur journalier de correspondance. — Le service de la poste organisé par Louvois. 97

CHAPITRE IV. — *Le Ménage de Jeanne de Chantal à Bourbilly à la fin du XVI^e siècle.*

SOMMAIRE : Le désordre des fortunes dans les familles de cour commençant au XVI^e siècle. — Femmes éminentes entreprenant de le réparer. — Au XVII^e siècle, règlement de la duchesse de Liancourt. — Dans les familles de noblesse militaire, pendant que le mari est à l'armée, sa femme ayant la charge des affaires. — Jeanne de Chantal à Bourbilly, se faisant ménagère. — Habitudes matinales des femmes dans les maisons bien ordonnées. — Madeleine des Porcellets prenant la résolution de se lever matin, et y demeurant inviolablement fidèle. 119

CHAPITRE V. — *Madeleine des Porcellets réglant et gouvernant sa maison.*

SOMMAIRE : Organisation à la fois mondaine et rurale des hôtels aristocratiques en Provence, au XVII^e siècle. — Le magnifique hôtel des Brancas à Beaucaire. — Sa nombreuse domesticité. — Industries textiles pratiquées dans les localités, sous la direction de bonnes ménagères : cardage, filage, tissage du chanvre et de la laine, tirage de la soie. — Madeleine des Porcellets présidant à tout cela, et veillant à sa lingerie. — Mobilier et tapisseries. — L'étain dans les usages domestiques à cette époque. — Un luxe d'argenterie grandissant. — La foire de Beaucaire. — L'hôtel des Brancas logeant marchands et marchandises. — Un vrai noble, de cœur et de race, faisant une fondation religieuse toute populaire. — Remar-

quables avis qu'Antoine de Courtois, de Beaucaire, adresse à ses enfants en 1690. — Madeleine dans son esprit d'ordre et d'économie 137

CHAPITRE VI. — *Madeleine des Porcellets dans son ménage des champs.*

SOMMAIRE : Une vie toute nouvelle de cour faisant abandonner les campagnes au XVI[e] siècle. — Les États de Blois demandant que les seigneurs du royaume et les grandes dames de France y reviennent. — Renaissance rurale sous Henri IV. — Génération de femmes qui y concourent activement. — Par qui elles sont remplacées. — Appel aux femmes, par Fénelon, en 1687. — Comment Madeleine des Porcellets y répond en 1689. — Visite qu'elle fait de ses terres à Rochefort, le long du Rhône. — Ce que n'avait pas vu l'intendant Sicard, et ce qu'elle y observe. — La Camargue et ses familles de gros fermiers. — La dynastie des Laugier au grand mas de Beaujeu. — Laugier invité à la table de Madeleine. — Les anciens baux de métayage. — Baisse énorme de la valeur des terres et des prix de fermage, en 1689. — Saint-Roman en Argence, son antique abbaye et sa seigneurie. — Madeleine, de grand matin, y présidant aux moissons et réglant ses vendanges. — Une ligue de paix sociale au XVII[e] siècle. — Madeleine travaillant à garder la paix entre ses tenanciers. 175

CHAPITRE VII. — *Comment, après de cruelles épreuves, Madeleine des Porcellets vit ses affaires se relever, et promit à Dieu de bien élever ses enfants.*

SOMMAIRE : Ferveur religieuse de Madeleine. — Son culte des anniversaires domestiques. — Sa retraite absolue du monde pendant l'absence de son mari. — André de Brancas revient de l'arrière-ban. — Crise finale causée à Madeleine par ses embarras d'affaires. — Leur relèvement. — Promesse faite à Dieu par Madeleine de travailler de mieux en mieux à régler sa vie et sa maison, à bien élever ses enfants. — Depuis cette époque jusqu'à la Révolution, semblable esprit se manifestant dans les familles soucieuses de leur avenir. 229

APPENDICE.

I. MADAME CALVET (*Marguerite-Mathilde de Cabassole*), d'après son Livre de raison (1718) et celui de son fils (1737).

SOMMAIRE : Les femmes de l'ancienne France et leur œuvre dans le gouvernement de la famille, d'après les textes domestiques. — Les Calvet, vieille race de jurisconsultes de Villeneuve-lès-Avignon. — Mort tragique de Michel-Antoine Calvet, qu'un nau-

frage fait périr dans le Rhône. — Marguerite-Mathilde de Cabassole, héroïne chrétienne. — Femme forte dans son veuvage, élevant ses enfants, réglant les affaires de son mari, et y déployant des qualités maîtresses. — Célébrée par un de ses fils comme une mère incomparable 253

II. Les GRIMOARD DE BEAUVOIR, d'après le *Livre de raison de Jacques de Beauvoir* (1638-1702).

SOMMAIRE : Les Beauvoir depuis le XI[e] siècle. — D'où leur vient le nom de Grimoard. — Au XVI[e], se divisant en deux branches, dont l'aînée reste catholique et l'autre se fait protestante. — Jacques représentant celle-ci. — Sa naissance, son éducation, son régime scolaire. — Portrait de son grand-père mourant. — Jacques d'abord soldat, puis, redevenu un rural, épousant D[lle] de Boniol. — S'employant à établir ses sœurs. — Avec tous les siens, se faisant catholique. — Son père et sa mère, vrais patriarches; leurs derniers adieux. — Femmes éminentes de sa famille. — Jacques, éducateur de ses enfants. — La jeunesse abandonnant le travail scolaire pour la profession des armes. — Crise qui en résulte pour les familles en général et chez les Beauvoir en particulier. — Le jeu dans l'armée. — Comment, s'adressant au cœur et à la conscience de son fils aîné, Jacques le ramène au bien 273

DOCUMENT JUSTIFICATIF. — *Extraits du Journal de Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort* (17 mai 1689-31 décembre 1690). 347

RENNES, ALPH. LE ROY, IMPRIMEUR BREVETÉ.